



**Interreg**  
Grande Région | Großregion



## **BORDERS IN PERSPECTIVE**

UniGR-CBS Cahier Thématique 2/2019

# **LES TRAVAILLEURS FRONTALIERS AU LUXEMBOURG ET EN SUISSE : Emploi, Quotidien et Perceptions**

UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG  
Isabelle Pigeron-Piroth, Christian Wille (éds.)

## ÉDITEURS

### **Isabelle Pigeron-Piroth**

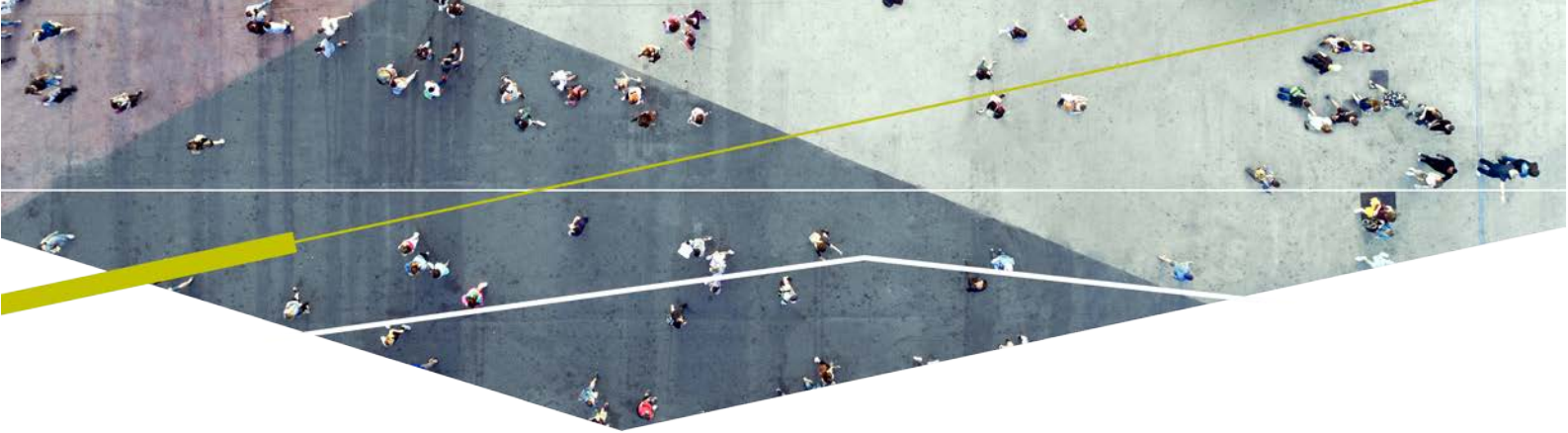
Université du Luxembourg  
UniGR-Center for Border Studies  
c/o Institute of Geography and Spatial Planning  
11, Porte des Sciences  
L-4366 Esch-sur-Alzette

### **Christian Wille**

Université du Luxembourg  
UniGR-Center for Border Studies  
c/o Institute of Geography and Spatial Planning  
11, Porte des Sciences  
L-4366 Esch-sur-Alzette

UniGR-Center for Border Studies  
Luxembourg, 2019

DOI : <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>



# UniGR-Center for Border Studies

CENTRE EUROPEEN D'ETUDES SUR LES FRONTIERES  
EUROPÄISCHES ZENTRUM FÜR GRENZRAUMFORSCHUNG

**EN** It is a thematic cross-border network of approximately 80 researchers within the university grouping University of the Greater Region (UniGR) conducting research on borders, their meanings and challenges. Due to its geographical position in the “heart of Europe”, its expertise and disciplinary diversity, the UniGRCBS has the best prerequisites for becoming a European network of excellence. For the creation of a “European Center for Competence and Knowledge in Border Studies”, the Interreg VA Greater Region program provides the UniGR-CBS network with approximately EUR 2 million ERDF funding between 2018 and 2020. Within this project, the UniGR-CBS aims at developing harmonized research tools, embedding Border Studies in teaching, promoting the dialogue on cross-border challenges between academia and institutional actors and supporting the spatial development strategy of the Greater Region.

**FR** C'est un réseau transfrontalier et thématique qui réunit environ 80 chercheuses et chercheurs des universités membres de l'Université de la Grande Région (UniGR) spécialistes des études sur les frontières, leurs significations et enjeux. Grâce à sa position géographique au « cœur de l'Europe », à sa capacité d'expertise et à la diversité des disciplines participantes, l'UniGR-CBS revêt tous les atouts d'un réseau d'excellence européen. L'UniGR-CBS bénéficie d'un financement d'environ 2 M € FEDER pendant trois ans dans le cadre du programme INTERREG VA Grande Région pour mettre en place le Centre européen de ressources et de compétences en études sur les frontières. Via ce projet transfrontalier, le réseau scientifique UniGR-CBS créera des outils de recherche harmonisés. Il œuvre en outre à l'ancrage des Border Studies dans l'enseignement, développe le dialogue entre le monde scientifique et les acteurs institutionnels autour d'enjeux transfrontaliers et apporte son expertise à la stratégie de développement territorial de la Grande Région.

**DE** Es ist ein grenzüberschreitendes thematisches Netzwerk von rund 80 Wissenschaftlerinnen und Wissenschaftlern der Mitgliedsuniversitäten des Verbunds Universität der Großregion (UniGR), die über Grenzen und ihre Bedeutungen sowie Grenzraumfragen forschen. Dank seiner geographischen Lage „im Herzen Europas“, hoher Fachkompetenz und disziplinärer Vielfalt verfügt das UniGR-CBS über alle Voraussetzungen für ein europäisches Exzellenz-Netzwerk. Für den Aufbau des Europäischen Kompetenz- und Wissenszentrums für Grenzraumforschung wird das Netzwerk UniGR-CBS drei Jahre lang mit knapp 2 Mio. Euro EFRE-Mitteln im Rahmen des INTERREG VA Großregion Programms gefördert. Im Laufe des Projekts stellt das UniGR-Netzwerk abgestimmte Forschungswerkzeuge bereit, verankert die Border Studies in der Lehre, entwickelt den Dialog zu grenzüberschreitenden Themen zwischen wissenschaftlichen und institutionellen Akteuren und trägt mit seiner Expertise zur Raumentwicklungsstrategie der Großregion bei.



# Sommaire

## Préface/Vorwort

---

Heinz Bierbaum, Jeanne Ruffing  
(Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi de la Grande Région) 7

## Le travail frontalier dans une optique comparative : Contextes et enjeux

---

Isabelle Pigeron-Piroth, Christian Wille (Université du Luxembourg) 9

## Le travail frontalier au Luxembourg : Eléments de contexte et de portrait statistique

---

Isabelle Pigeron-Piroth (Université du Luxembourg) 13

## Les Lorrains actifs à l'étranger : Une analyse cartographique au niveau communal

---

Isabelle Pigeron-Piroth, Malte Helfer (Université du Luxembourg) 27

## Les impacts économiques et territoriaux du travail frontalier sur les territoires de résidence : L'exemple du bassin de Longwy

---

Rachid Belkacem (Université de Lorraine), Isabelle Pigeron-Piroth (Université du Luxembourg) 41

## Déchiffrer le phénomène des travailleurs transfrontaliers en Suisse

---

Cédric Duchêne-Lacroix (Université de Bâle), Christian Wille, Isabelle Pigeron-Piroth (Université du Luxembourg) 57

## Travail frontalier et maux du marché du travail : Le cas suisse

---

Sylvain Weber (Université de Neuchâtel), José V. Ramirez, Giovanni Ferro Luzzi (HES-SO Genève) 73

## Quelles attitudes et satisfaction envers les moyens de transport ? Le cas des frontaliers travaillant au Luxembourg

---

Philippe Gerber (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research), Marius Thériault (Université Laval), Samuel Carpentier-Postel (Aix Marseille Université), Christophe Eaux (Université de Strasbourg) 85

## Travailler et vivre dans les confins. Modes d'aménagement de la vie quotidienne des frontaliers travaillant dans le « Grand Genève »

---

Claudio Bolzman, Nasser Tafferant (Haute école de travail social Genève) 101

## Le travail frontalier à travers quelques illustrations photographiques

---

Nasser Tafferant (Haute école de travail social Genève) 113

## **Quelle peut être la participation sociale des travailleurs transfrontaliers ? Réflexions sur la territorialité, la marginalité et le bien commun en contexte frontalier**

---

Cédric Duchêne-Lacroix (Université de Bâle)

117

## **Wie werden Grenzgänger von institutionellen Akteuren in der Region Basel wahrgenommen?**

---

Nadja Lützel (Universität Basel)

129

## **Les frontaliers perçus par les acteurs institutionnels dans le canton du Tessin**

---

Paola Solcà (Haute école spécialisée de la Suisse italienne)

139

## **La perception citoyenne des frontaliers dans le canton du Tessin**

---

Oscar Mazzoleni, Andrea Pilotti (Université de Lausanne)

149

## **Le travail frontalier au Luxembourg et en Suisse : Similitudes, différences et défis communs**

---

Isabelle Pigeron-Piroth, Christian Wille (Université du Luxembourg)

163



# Préface

Heinz Bierbaum, Jeanne Ruffing  
(Observatoire interrégional du Marché de l'Emploi de la Grande Région)

L'Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi de la Grande Région suit l'évolution des marchés du travail régionaux depuis 2001 et focalise son action sur le traitement statistique et l'analyse du phénomène transfrontalier. Nous nous réjouissons de pouvoir participer en tant que partenaire méthodologique du projet Interreg VA Grande Région UniGR-Center for Border Studies dans le cadre duquel paraît la présente publication, et de renforcer ainsi la coopération avec les scientifiques de la Grande Région.

Ce n'est pas par hasard si les établissements d'enseignement supérieur associés au sein du réseau 'Université de la Grande Région', en coopération avec des partenaires institutionnels comme l'Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi, ont créé dans la Grande Région un UniGR-Center for Border Studies commun. En effet, rares sont en Europe les régions frontalières qui affichent un niveau d'interpénétration transfrontalière aussi élevé que la Grande Région. L'étude scientifique des questions relatives aux espaces frontaliers et, plus particulièrement, du marché de l'emploi transfrontalier constitue une contribution importante au développement régional et, par là même, à la responsabilité sociale du monde scientifique. Sans base de données fiables et sans analyses solides, il est impossible de mener des recherches approfondies et de prendre des mesures politiques partagées par tous.

Par nature, l'évolution du marché de l'emploi au Luxembourg se trouve au cœur de l'intérêt public. En 2017, 78 % des quelque 232 000 frontaliers entrants dans la Grande Région se rendent au Grand-Duché. Des emplois attractifs, mais aussi des réglementations intéressantes en termes de droit fiscal et social, ont fait exploser ces dernières années les flux de frontaliers originaires de

France, de Belgique et d'Allemagne vers le Luxembourg – de quelque 36 % entre 2007 et 2017. Les impacts significatifs sur la circulation et le marché de l'immobilier, tout comme sur les revenus et la situation concernant la main-d'œuvre spécialisée, mettent clairement en évidence la nécessité de réaliser un aménagement intégré du territoire pour la Grande Région. La politique européenne a également identifié entre-temps les implications profondes de la mobilité transfrontalière sur la coopération et la cohésion. Il semble d'autant plus intéressant d'élargir l'horizon au-delà de la Grande Région et d'analyser les tenants et aboutissants dans leur globalité.

La comparaison entre le marché de l'emploi au Luxembourg et la mobilité transfrontalière en Suisse s'impose ici. La Suisse et le Luxembourg sont de loin les principaux pays de destination pour la mobilité transfrontalière des travailleurs en Europe ; par ailleurs, le moteur de cette mobilité est, dans les deux cas, la divergence majeure du niveau du dynamisme économique par rapport aux pays voisins. La comparaison met en évidence des différences au niveau des pratiques, des comportements et de la gestion politique de la mobilité transfrontalière. Elle permet de mieux appréhender le phénomène transfrontalier sous toutes ses facettes. La comparaison montre clairement que les raisons et les répercussions de la mobilité transfrontalière sont complexes, autant sur le plan démographique et économique que sous l'angle politique. Il est d'autant plus souhaitable que la présente publication et les approches de recherche qui y sont présentées trouvent un écho positif, non seulement auprès des scientifiques, mais aussi auprès des responsables politiques et dans la société civile, et viennent ainsi enrichir les discussions sur la mobilité des travailleurs dans les régions frontalières.

## **CITATION PROPOSÉE**

Bierbaum, H. et Ruffing, J. (2019) : Préface. Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2 : p. 7. <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>

# Vorwort

Heinz Bierbaum, Jeanne Ruffing  
(Observatoire interrégional du Marché de l'Emploi de la Grande Région)

Seit 2001 verfolgt die Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle der Großregion die Entwicklung der regionalen Arbeitsmärkte und beschäftigt sich insbesondere mit der statistischen Aufbereitung und Analyse des Grenzgängerphänomens. Wir freuen uns sehr, dass wir als strategische Partner an dem Interreg VA Großregion Projekt UniGR-Center for Border Studies, in dessen Rahmen die vorliegende Publikation erscheint, mitwirken und die bereits bewährte Zusammenarbeit mit Wissenschaftlern aus der Großregion weiter vertiefen können.

Es ist kein Zufall, dass die im Verbund Universität der Großregion zusammengeschlossenen Hochschulen in Kooperation mit institutionellen Partnern wie der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle gerade hier in der Region ein gemeinsames UniGR-Center for Border Studies ins Leben gerufen haben. Denn nur wenige Grenzregionen in Europa weisen einen derart hohen Grad an grenzüberschreitender Verflechtung auf wie die Großregion. Die wissenschaftliche Beschäftigung mit Grenzraumfragen und insbesondere mit dem grenzüberschreitenden Arbeitsmarkt stellt einen wichtigen Beitrag zur regionalen Entwicklung und damit zur gesellschaftlichen Verantwortung der Wissenschaft dar. Ohne verlässliche Datengrundlage und fundierte Analysen sind weder weiterführende Forschung noch tragfähige politische Entscheidungen möglich.

Die Entwicklung des Arbeitsmarktes in Luxemburg steht dabei naturgemäß besonders im Fokus des öffentlichen Interesses, denn im Jahr 2017 war das Großherzogtum Ziel für 78% der rund 232.000 grenzüberschreitenden Einpendler in der Großregion. Attraktive Arbeitsplätze, aber auch vorteilhafte steuer- und sozialrechtliche Regelungen haben den Grenzgängerstrom aus Frankreich, Belgien und Deutschland nach Luxemburg

in den letzten Jahren stetig anschwellen lassen – zwischen 2007 und 2017 um ca. 36%. Angesichts der erheblichen Auswirkungen auf Verkehr und Immobilienmärkte, aber auch auf Einkommens- und Fachkräftesituation wird der Bedarf nach einer integrierten Raumplanung für die Großregion immer deutlicher. Auch die europäische Politik hat inzwischen die weitreichenden Implikationen der grenzüberschreitenden Arbeitnehmermobilität für Zusammenarbeit und Zusammenhalt erkannt. Umso lohnender erscheint es, auch einmal über den Tellerrand der Großregion hinauszublicken und übergreifende Zusammenhänge zu analysieren.

Ein Vergleich des Arbeitsmarktes in Luxemburg mit der Situation der Grenzgängermobilität in die Schweiz bietet sich hierbei besonders an. Nicht nur, dass die Schweiz und Luxemburg bei weitem die wichtigsten Zielländer für grenzüberschreitende Arbeitsmobilität in Europa sind, in beiden Fällen ist der Motor eine erhebliche Divergenz der wirtschaftlichen Dynamik im Vergleich zu den Nachbarländern. Der Vergleich macht aber auch Unterschiede in Praktiken, Einstellungen und nicht zuletzt im politischen Umgang mit Grenzgängermobilität deutlich. Er bahnt damit den Weg zu einem besseren Verständnis des Grenzgängerphänomens in all seinen Facetten. Gerade im Vergleich wird deutlich: Gründe und Auswirkungen der Grenzgängermobilität sind komplex, sowohl in demografischer, ökonomischer wie auch in politischer Hinsicht. Umso mehr ist der vorliegenden Publikation zu wünschen, dass die hier vorgestellten Forschungsansätze nicht nur in der Wissenschaft, sondern auch in Politik und Zivilgesellschaft ein lebhaftes Echo finden und die Diskussion zur Arbeitnehmermobilität in Grenzregionen bereichern.

## ZITIERVORSCHLAG

Bierbaum, H. und Ruffing, J. (2019): Vorwort. In: *Borders in Perspective - UniGR-CBS Themenheft*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse: Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2: S. 8. <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>



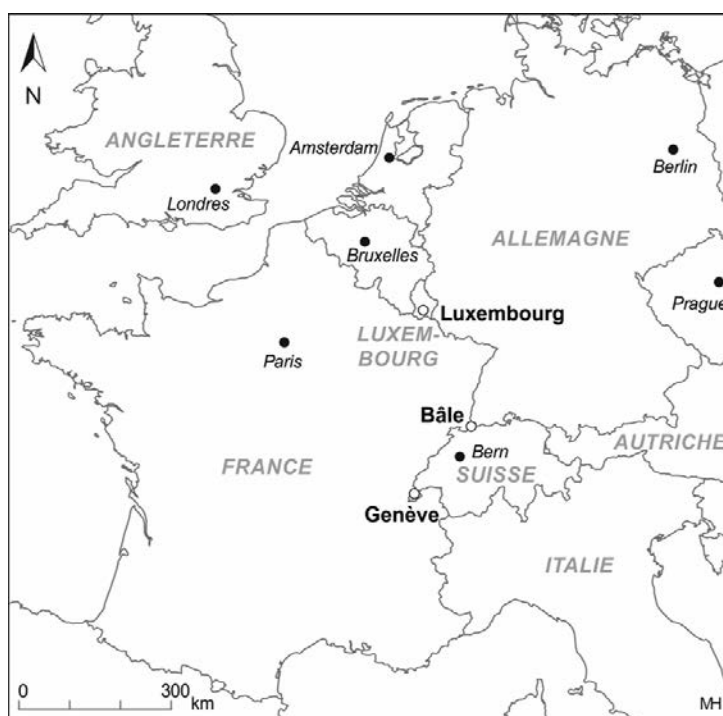
# LE TRAVAIL FRONTALIER DANS UNE OPTIQUE COMPARATIVE : Contextes et enjeux

Isabelle Pigeron-Piroth, Christian Wille

La plupart des travailleurs frontaliers d'Europe exercent leur activité en Suisse et au Luxembourg : ces deux pays emploient début 2018 plus d'un demi-million de personnes (502 000) provenant des pays voisins et ont recours au travail frontalier depuis des décennies.

Ce phénomène structurel est ancré dans les économies locales, en particulier à Luxembourg, Bâle et Genève qui sont devenues des métropoles transfrontalières, faisant figure de référence en matière de travail frontalier. C'est cette proximité des situations qui a encouragé les chercheurs de l'Université du Luxembourg à se rapprocher de ceux de différentes universités suisses (Genève, Bâle, Neuchâtel, Tessin et Lausanne) travaillant

sur les questions de travail frontalier. Un colloque interdisciplinaire a ainsi été organisé le 24 octobre 2017 à l'Université du Luxembourg sur le thème « Les travailleurs frontaliers en Suisse et au Luxembourg : Emploi – Quotidien – Perceptions ». Le but de cette journée était de discuter le phénomène frontalier et ses principales caractéristiques dans ces deux espaces, dans une perspective comparative. Faisant suite à ce colloque, les contributions des chercheurs de Suisse et du Luxembourg issus de différentes disciplines ont été élaborées et rassemblées dans ce cahier thématique. Cette publication est la première du genre à s'intéresser à une comparaison des pôles européens majeurs du travail frontalier.



Le Luxembourg et la Suisse dans leur environnement proche Fig. 1  
Cartographie : Malte Helfer (Université du Luxembourg)

Les analyses comparatives sont riches en enseignements. Elles permettent de relever les différences entre les situations ainsi que les similitudes, mais elles nécessitent une bonne connaissance des différents contextes afin d'y appliquer une méthodologie cohérente. Ainsi, il importe par exemple de savoir avec précision comment se définit le travail frontalier au Luxembourg et en Suisse. Pour le Grand-Duché, le statut de travailleur frontalier est défini par le règlement européen (CE) 883/2004 qui indique que « *Le terme de travailleur frontalier désigne toute personne qui exerce une activité salariée ou non salariée dans un Etat membre et qui réside dans un autre Etat membre où elle retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine* ». On a donc un critère géographique (deux Etats membres différents) et temporel (au moins un aller-retour par semaine). La majeure partie des chiffres sur les travailleurs frontaliers émane des fichiers administratifs de la sécurité sociale luxembourgeoise qui les recense (de manière identique aux résidents) puisque le travailleur frontalier au Luxembourg est affilié à la sécurité sociale luxembourgeoise.

En Suisse, les travailleurs frontaliers sont les travailleurs de nationalité étrangère ayant un permis frontalier (permis G) et exerçant une activité en Suisse (indépendante ou salariée). Les chiffres utilisés pour décrire les frontaliers sont issus de la statistique des frontaliers (STAF) publiée par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Il s'agit d'une statistique de synthèse fondée sur les données du système d'information central sur la migration (SYMIC), de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et de la banque de données de la formation professionnelle initiale (SFPI). Ici le critère de comptabilisation des frontaliers est lié à la possession du permis G et non à un critère géographique et temporel de traversée de frontière. En effet, un Suisse habitant de l'autre côté de la frontière ne sera pas comptabilisé comme travailleur frontalier, car même s'il effectue des allers-retours entre deux pays différents, il n'a pas besoin de permis G. Par ailleurs, la durée du permis G est différente de celle du contrat de travail, ce qui peut induire une surestimation des effectifs de travailleurs frontaliers en cas de contrats courts, selon les sources utilisées.

En matière fiscale, si l'ensemble des frontaliers occupés au Luxembourg paient leurs impôts au lieu de travail, en Suisse les situations divergent selon le canton de travail. Ainsi, le statut fiscal du travailleur frontalier est variable d'un canton à l'autre (paiement des impôts au lieu de travail dans le canton de Genève, mais au lieu de résidence pour ceux qui travaillent dans le canton de Bâle par exemple<sup>i</sup>).

La diversité des échelles souligne la variété du phénomène et des manières de l'analyser. D'un point de vue géographique, l'échelle d'analyse peut être locale (par exemple cantonale), nationale (fédérale) ou encore supranationale (transfrontalière). Cette publication se veut par ailleurs pluridisciplinaire et mêle les approches, les outils et méthodes de géographes, sociologues, anthropologues, politologues ou encore économistes. C'est dans une perspective comparative, tenant compte des éléments contextuels et méthodologiques que s'organise ce cahier thématique. Notre objectif est de déceler s'il existe des enjeux communs pour les différents marchés du travail transfrontaliers. Dans l'affirmative, peut-on trouver des solutions communes à des défis similaires pour ces deux espaces très concernés par les flux de travail frontalier ?

La présentation des contextes luxembourgeois et suisse constitue un préalable nécessaire à toute étude comparative. Du côté des frontaliers au Luxembourg, **Isabelle Pigeron-Piroth** souligne la particularité du contexte (historique, géographique, juridique et économique) expliquant la croissance du phénomène et les situations d'interdépendance entre territoires de part et d'autre des frontières qui en résultent. La discussion des enjeux du travail frontalier au Luxembourg permet une mise en perspective avec la Suisse. L'analyse cartographique réalisée par **Malte Helfer et Isabelle Pigeron-Piroth** permet de mieux connaître et comprendre les flux domicile-travail des Lorrains au-delà des frontières. Puis, **Rachid Belkacem et Isabelle Pigeron-Piroth** s'attachent à montrer les impacts du travail frontalier pour le développement économique et social des territoires de résidence, parfois difficiles à mesurer mais bien réels. La mobilité transfrontalière est productrice de ressources et contribue ainsi au dynamisme des territoires de résidence.

**Cédric Duchêne-Lacroix, Christian Wille et Isabelle Pigeron-Piroth** s'attachent à déchiffrer le phénomène de travail frontalier en Suisse dans ses grandes lignes et à annoncer des changements de fonds tels que la diversification des branches et des qualifications. **Sylvain Weber, José V. Ramirez et Giovanni Ferro Luzzi** discutent pour leur part, le fait qu'en Suisse les travailleurs frontaliers sont fréquemment tenus responsables de chômage ou pression sur les salaires. Cependant, leur analyse économétrique appliquée à toute la Suisse sur une période de 20 ans, montre des effets modestes du travail frontalier sur le chômage suisse et une causalité inverse.

Dans un second temps, c'est au vécu des frontaliers, à leur vie quotidienne que les divers chapitres s'intéressent. Le collectif d'auteurs **Phi-**

**lippe Gerber, Marius Thériault, Samuel Carpentier-Postel et Christophe Eaux** oriente pour sa part ses réflexions sur les attitudes, et la satisfaction des frontaliers du Luxembourg par rapport aux moyens de transport choisis. Il exploite une enquête et montre une meilleure estimation du choix modal, grâce à la prise en compte de la satisfaction ainsi que les attitudes liées aux moyens de transport.

**Claudio Bolzman et Nasser Tafferant** passent au crible, au travers d'entretiens semi-directifs, le quotidien des frontaliers exerçant leur activité professionnelle dans les cantons de Genève et Vaud. Les auteurs se penchent sur l'expérience des frontaliers, notamment sur les conditions d'accès au travail, les relations (extra-) professionnelles et les circonstances dans lesquelles le travail frontalier prend fin. **Cédric Duchêne-La-croix** questionne pour sa part, la participation sociale des frontaliers aux sociétés de résidence et de travail dans la région de Bâle et la Suisse romande. De grandes variations d'implications apparaissent selon les profils.

Enfin dans un dernier temps, les perceptions des frontaliers sont prises en compte dans le canton de Bâle, mais aussi dans le Tessin, canton italo-phonie frontalier de l'Italie. Dans la région de Bâle, les opinions envers les frontaliers sont plutôt bienveillantes comme le souligne **Nadja Lutzel**.

L'auteure analyse la perception des frontaliers par des acteurs institutionnels en insistant sur le contexte historique et leur rôle pour l'économie locale.

Dans le Tessin par contre, on constate plutôt des perceptions négatives à l'encontre des frontaliers. **Paola Solcà** décrit les perceptions émanant des acteurs institutionnels dans ce canton au Sud des Alpes et à la frontière de l'Italie. Elle retrace les discours au niveau politique et public entre les favorables et les défavorables aux frontaliers en soulignant la complexité du phénomène et la multidimensionnalité des rapports transfrontaliers. Pour finir, **Oscar Mazzoleni et Andrea Pilotti** se penchent sur les perceptions citoyennes des frontaliers au Tessin en lien avec les résultats de deux votations populaires : l'initiative fédérale « contre l'immigration de masse » du 9 février 2014 et l'initiative cantonale « Prima i nostri » du 25 septembre 2016. Entre problème et ressource, il existe de nombreuses perceptions ambivalentes des frontaliers.

Nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements aux auteurs ayant contribué à la rédaction de ce cahier thématique, ainsi qu'aux membres de l'UniGR-Center for Border Studies pour leur soutien.

## NOTE

---

<sup>i</sup> Les frontaliers travaillant dans les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Bâle ville, Bâle campagne, Berne et Soleure paient leurs impôts au lieu de résidence.

## RÉFÉRENCE

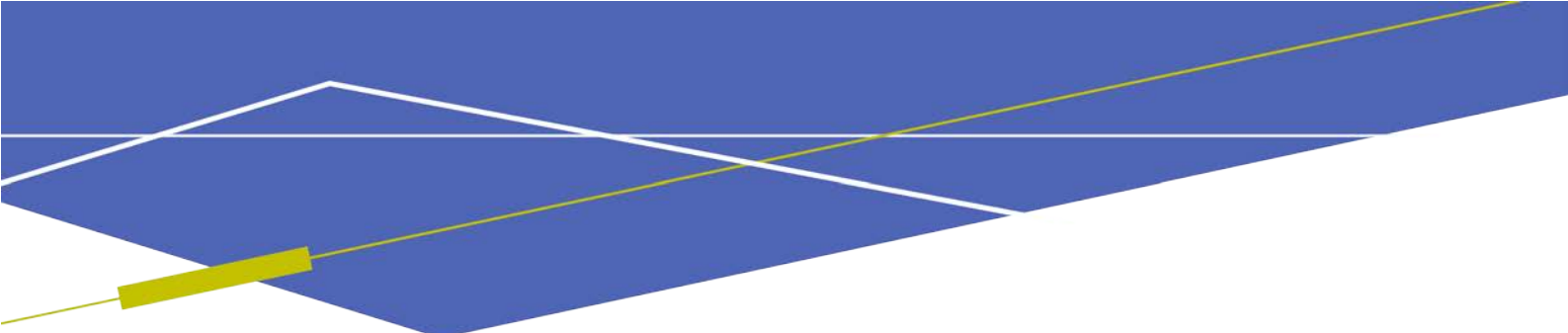
---

Règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE et pour la Suisse)

### CITATION PROPOSÉE

Pigeron-Piroth, I. et Wille, C. (2019) : Le travail frontalier dans une optique comparative : contextes et enjeux. Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2 : pp. 9-12.  
<https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>





# LE TRAVAIL FRONTALIER AU LUXEMBOURG : Éléments de contexte et de portrait statistique

Isabelle Pigeron-Piroth

Au Luxembourg, 44.4% de la main-d'œuvre salariée réside de l'autre côté des frontières et vient des trois pays voisins. Le travail frontalier a des origines anciennes. C'est un phénomène durable, en forte croissance et ancré dans les économies locales. Cette contribution insiste sur l'importance des éléments de contexte dans lesquels se sont développés ces flux et présente les principales caractéristiques, mais aussi les enjeux du travail frontalier au Luxembourg, afin de permettre une mise en perspective avec la Suisse.

**Travail frontalier, Luxembourg, Grande Région, segmentation, profils, travail intérimaire transfrontalier**

## **Cross-border Work in Luxembourg: context elements and statistical Portrait**

---

In Luxembourg, 44.4% of employees lives across the border and comes from the three neighboring countries. Cross-border work has historic roots. It is a lasting, growing phenomenon, anchored in local economies. This contribution underlines the importance of contextual conditions under which these flows have increased. It presents the main characteristics and challenges of cross-border work in Luxembourg, in order to compare with Switzerland.

**Cross-border work, Luxembourg, Greater Region, segmentation, profiles, cross-border temporary work**

## **Grenzüberschreitende Arbeitnehmermobilität in Luxemburg: Kontext und statistisches Portrait**

---

44.4% der Erwerbstätigen Luxemburgs lebt außerhalb des Großherzogtums in den drei Nachbarländern. Grenzüberschreitende Arbeitnehmermobilität hat hier eine gewisse Tradition. Es ist ein nachhaltiges Phänomen, das stark wächst und in der lokalen Wirtschaft verankert ist. Dieser Artikel betont die Kontextbedingungen, im Rahmen derer sich diese Ströme entwickelt haben und erläutert die Hauptmerkmale, aber auch die Herausforderungen der grenzüberschreitenden Arbeitnehmermobilität in Luxemburg, um anschließend einen Vergleich mit der Schweiz vornehmen zu können.

**Grenzüberschreitende Arbeitnehmermobilität, Luxemburg, Großregion, Marktsegmentierung, Profile, grenzüberschreitende Zeitarbeit**

### **CITATION PROPOSÉE**

Pigeron-Piroth, I. (2019) : Le travail frontalier au Luxembourg : éléments de contexte et de portrait statistique. Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2 : pp. 13-25. <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>

## Introduction

La plupart des travailleurs frontaliers d'Europe exercent leur activité en Suisse et au Luxembourg. Ces deux pays ont recours au travail frontalier depuis des décennies. Début 2018, ils emploient à eux deux, un demi-million de personnes (502 000) résidant dans les pays voisins (données IGSS, OFS).

En mars 2018, le Luxembourg emploie 187 700 travailleurs frontaliers venant de France, de Belgique et d'Allemagne (données IGSS). Les effectifs sont moindres que ceux comptabilisés sur l'ensemble de la Suisse, mais la part que constituent les frontaliers dans l'emploi luxembourgeois (44.4%) est sans commune mesure avec celle des frontaliers dans l'emploi suisse (6%), y compris dans les cantons suisses les plus concernés comme Genève, le Tessin ou encore Bâle.

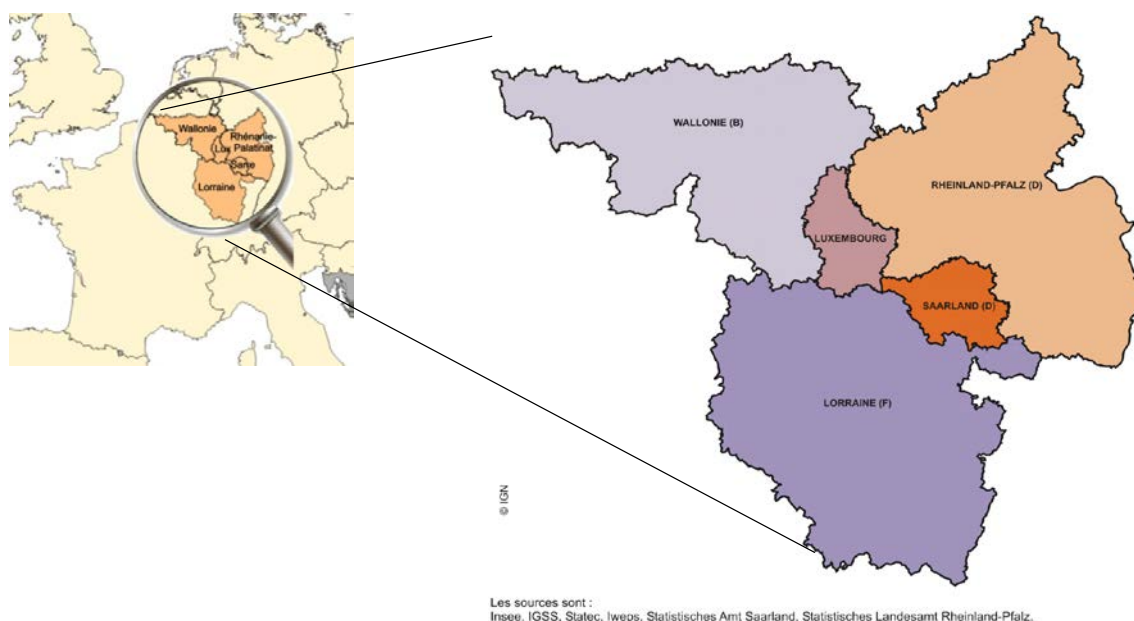
Ces quelques éléments sont révélateurs de la particularité de la situation du travail frontalier au Luxembourg, intimement liée au contexte dans lequel ces flux se sont développés. Cette

contribution s'attachera tout d'abord à présenter les éléments de contexte (géographique, historique, juridique et économique) dans lesquels se développe le travail frontalier autour des frontières luxembourgeoises. Puis, les caractéristiques des travailleurs frontaliers et de l'emploi au Luxembourg seront détaillées. La dernière partie traitera des évolutions et diversifications du travail frontalier, avant quelques remarques conclusives.

## Éléments de contexte

### Contexte géographique

Le Luxembourg se trouve au cœur d'un espace transfrontalier, la Grande Région SaarLorLux, qu'il forme avec ses deux voisins allemands (le Land de Sarre et celui de Rhénanie-Palatinat), son voisin belge (la Wallonie) et son voisin français (l'ancienne région Lorraine) (voir Figure 1).



Composition de la Grande Région SaarLorLux Fig.1

La création d'une commission intergouvernementale franco-allemande<sup>i</sup> au début des années 1970 (rejointe l'année suivante par le Luxembourg) ayant pour but de solutionner un problème commun (la crise de la sidérurgie et des mines) marque le début de la coopération. Un accord<sup>ii</sup> signé en 1980 répondra au souhait d'institutionnaliser la coopération transfrontalière. Depuis cet acte fondateur, une base juridique est donnée aux activités de la Commis-

sion intergouvernementale (qui traite des questions de coopération transfrontalière) et de la Commission régionale SaarLorLux-Trèves-Palatinat occidental (qui traite de la coopération sous ses aspects régionaux et formule des recommandations à la Commission intergouvernementale).

La Grande Région possède par ailleurs d'autres instances qui sont à souligner pour leur particularité. Au niveau législatif, le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) est créé le 16 février

1986. C'est une initiative transfrontalière jusqu'alors unique en Europe. Ce conseil ne possède pas de compétence législative propre, mais constitue une assemblée parlementaire consultative de la Grande Région et il donne son avis à travers des recommandations et des prises de position. Le 4 février 1997 est créé le Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR). La Grande Région est le seul espace de coopération transfrontalière en Europe à disposer d'un comité économique et social transfrontalier. Cette plateforme institutionnelle représentant les partenaires sociaux (employés et employeurs de la Grande Région) soumet des études et recommandations au Sommet de la Grande Région. Le Sommet est l'organe exécutif de la Grande Région. Il rassemble les exécutifs des différents partenaires (Premier Ministre du Luxembourg, Ministres-Présidents des Länder...) et prend des résolutions à mettre en œuvre conjointement.

## Contexte historique

---

Le travail frontalier a des origines anciennes au sein de cet espace, en lien avec les richesses de son sous-sol (fer, charbon) qui ne connaît pas les frontières nationales. Les savoir-faire et les compétences industrielles s'employaient déjà de l'autre côté des frontières durant la période d'industrialisation, grâce aussi aux pratiques de langues communes. Le travail frontalier a permis de faire face à des besoins de main-d'œuvre en période de hausse d'activité, comme dans la période de reconstruction après la Première Guerre Mondiale. Les frontaliers étaient nombreux à s'employer dans les différentes composantes de la Grande Région, notamment en Lorraine et en Belgique. Au Luxembourg, le régime de carte frontière en vigueur dans les années 1920 garantissait une certaine souplesse, à la fois aux autorités luxembourgeoises et aux travailleurs concernés. A condition de résider en France, en Belgique ou en Allemagne, à proximité directe des frontières luxembourgeoises (selon une liste de communes établie par l'arrêté ministériel du 9 février 1921), les frontaliers pouvaient venir travailler au Luxembourg avec une simple carte comportant leur identité, adresse et profession. Ce système avait l'avantage de permettre de répondre plus rapidement aux besoins de main-d'œuvre et était beaucoup plus souple que le passeport national (loi du 28 octobre 1920) demandé aux étrangers et nécessitant un visa des autorités luxembourgeoises.

## Contexte juridique

---

En matière juridique, le statut de travailleur frontalier fait l'objet d'une construction sociale. Il est en effet organisé par des règles, des conventions ou encore des pratiques d'acteurs. La réglementation européenne de sécurité sociale utilise un critère temporel pour définir les travailleurs frontaliers (un aller-retour au moins une fois par semaine entre deux Etats membres). « *Le terme de travailleur frontalier désigne toute personne qui exerce une activité salariée ou non salariée dans un Etat membre et qui réside dans un autre Etat membre où elle retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine* » (règlement (CE) 883/2004). En matière fiscale, c'est un critère spatial qui est utilisé par le biais de conventions bilatérales qui définissent le statut de travailleur frontalier et le pays de paiement de l'impôt, évitant ainsi les doubles impositions. Par exemple, les conventions fiscales conclues entre le Luxembourg et chacun de ses trois voisins déterminent le pays de travail comme lieu de paiement de l'impôt. Alors que la convention conclue entre la France et l'Allemagne définit une zone géographique de résidence et de travail à l'intérieur de laquelle les actifs ont le statut de travailleurs frontaliers et sont à ce titre imposables au lieu de résidence.

Cette construction sociale du statut de travailleur frontalier a permis de faciliter les flux de travail transfrontalier en donnant un cadre à cette pratique. Il faut néanmoins préciser que ce contexte juridique reste complexe, par le chevauchement de différents niveaux de législations (supranational, mais aussi national pour les conditions de travail, le temps de repos, les congés ...). Dans le cas spécifique du travail intérimaire transfrontalier, ces différents niveaux s'entremêlent et peuvent donner lieu à des pratiques opportunistes (jouant sur les différences nationales dans les niveaux des salaires et des cotisations sociales) (Belkacem et Pigeron-Piroth, 2016). Par ailleurs, des points problématiques subsistent dans le statut de travailleur frontalier, notamment pour l'invalidité et la retraite qui ne sont pas considérées de manière identique entre les trois pays et qui posent problème lorsque les frontaliers ont eu des périodes d'activité dans différents pays.

## Contexte économique

---

Par ailleurs, la croissance du travail frontalier s'explique par les divergences de développe-

ment économique et social, mais aussi d'organisation de l'activité économique entre les diverses composantes de la Grande Région : certains territoires ont des besoins de main-d'œuvre (comme le Luxembourg ou la Sarre, avec un emploi intérieur supérieur à la population active totale résidente), d'autres ont des

disponibilités en termes de main-d'œuvre (comme la Lorraine) (voir Figure 2). Les différences dans les taux de chômage et les niveaux de revenu disponible par habitant sont également importantes d'une composante territoriale à une autre.

	Lorraine (F)	Luxembourg	Sarre (D)	Wallonie (B)	Rhénanie-Palatinat (D)
Superficie (km <sup>2</sup> )	23 547	2 586	2 570	16 844	19 854
Population 2016	2 333 587	576 249	995 597	3 602 216	4 052 803
PIB (prix courants, 2015)	58 005 348	52 101 900	34 308 563	95 061 600	135 558 480
PIB (par personne occupée (au lieu de travail), prix courants, 2015)	70 232	128 300	65 954	77 499	68 228
Actifs (au lieu de travail, 2015)	824 996*	406 100	520 200	1 226 364	1 986 800
Actifs occupés (au lieu de résidence, 2015)	932 373	257 500	459 700	1 329 529	1 998 600
Taux de chômage (2016)	10,2	6,3	4,8	10,5	3,6
Revenu disponible des ménages privés (par habitant, 2014)	18 985	33 096	19 732	17 064	21 301

**Caractéristiques principales des territoires de la Grande Région (en 2016) Fig. 2**

Source : Offices statistiques de la Grande Région

\* Données provisoires

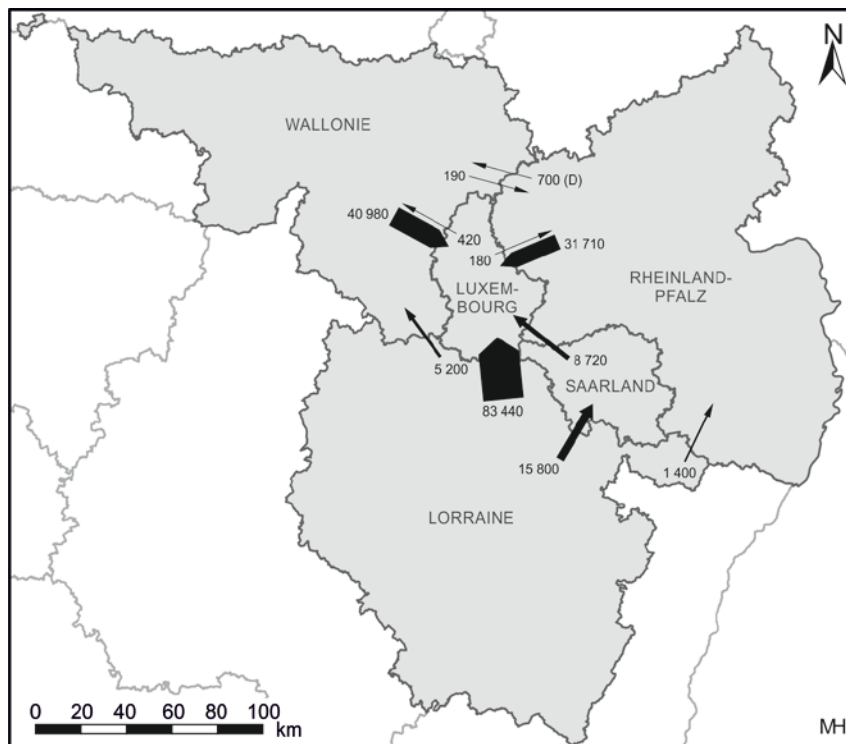
Au-delà de ces différences dans le niveau et les besoins de l'activité économique, les territoires de la Grande Région sont concernés par les différentiels liés à la présence de frontières comme marqueurs de souveraineté nationale. Nous sommes en présence de quatre Etats, avec de fortes différences en matière de coût de l'immobilier, de coût du travail, de niveau des salaires et des prestations familiales et sociales. Ces différentiels ont des effets sur les flux de travail frontalier : ils renforcent d'autant plus l'attractivité de certains territoires d'emploi comme le Luxembourg (pour le niveau élevé des salaires et des prestations familiales...) alors que le coût de l'immobilier ralentit les installations de frontaliers au Luxembourg (Belkacem et Pigeron-Piroth, 2011).

Au sein de la Grande Région, compte tenu des différents éléments de contexte mentionnés ci-dessus, le travail frontalier est un phénomène

durable et ancré dans les économies locales. Il existe des interdépendances entre les territoires. Au Luxembourg, les frontaliers représentent 44.4% des emplois salariés comme nous le verrons. Dans les territoires de résidence des frontaliers et notamment en Lorraine, c'est près d'un actif sur dix qui travaille de l'autre côté des frontières (Pigeron-Piroth et Belkacem, 2015). Cette part peut atteindre les 75% des actifs dans les petites communes proches des frontières, comme l'analyse de Malte Helfer et Isabelle Pigeron-Piroth le montrera. Ces interdépendances ont par ailleurs des impacts économiques et territoriaux qui seront développés dans la contribution de Rachid Belkacem et Isabelle Pigeron-Piroth.

La Figure 3 indique comment se répartissent les 225 000 travailleurs frontaliers recensés dans l'ensemble de la Grande Région en 2016.





Les flux de travailleurs frontaliers au sein de la Grande Région SaarLorLux (2016) Fig. 3  
Source : données IBA/OIE, cartographie : Malte Helfer (Université du Luxembourg)

Le Luxembourg est la principale destination des frontaliers dans la Grande Région : des travailleurs habitant en France voisine, mais aussi en Belgique et en Allemagne viennent exercer leur activité au Luxembourg.

La Lorraine est le principal lieu de résidence des travailleurs frontaliers. Un flux important s'oriente vers le Luxembourg et un flux secondaire vers la Sarre. Avant 1990 et la forte hausse des flux de frontaliers à destination du Luxembourg, la majeure partie des frontaliers lorrains avait un emploi en Sarre.

Ces éléments de contexte permettent de mieux saisir l'environnement du travail frontalier dans la Grande Région et de la situer par rapport à d'autres espaces concernés par les flux de travail transfrontalier, notamment la Suisse.

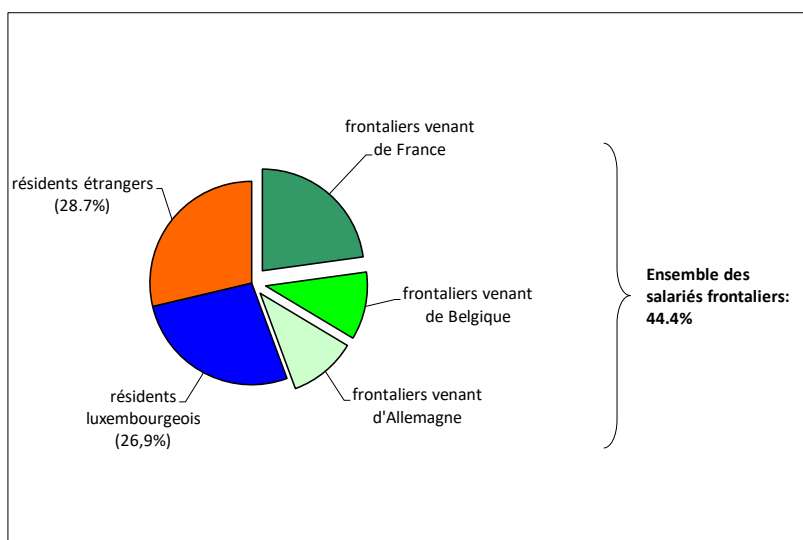
La suite de notre texte se penchera sur les caractéristiques des travailleurs frontaliers exerçant leur activité au Luxembourg.

## Mieux connaître les travailleurs frontaliers au Luxembourg

### Effectifs et évolution

Avant toute chose, il convient de souligner que les frontaliers exerçant leur activité constituent une population très hétérogène, pour laquelle il est très difficile de généraliser (et de fournir par exemple un profil-type).

Les frontaliers diffèrent par exemple dans leurs déplacements : la majorité d'entre eux vivent directement de l'autre côté de la frontière, d'autres ont des trajets très longs à parcourir pour rejoindre leur lieu de travail. Ils ont également des profils différents en termes de secteurs d'activité, de statuts professionnels ou de niveaux de diplôme. Leur période d'activité au Luxembourg varie également : certains sont travailleurs frontaliers depuis plusieurs dizaines d'années. D'autres sont récemment arrivés dans l'emploi luxembourgeois. Ceci a des impacts sur les profils, car ces profils évoluent dans le temps, selon les évolutions économiques et les besoins de l'emploi luxembourgeois. Par ailleurs, ces frontaliers viennent de trois pays aux systèmes de formation, aux pratiques linguistiques et aux cultures de travail différents, ce qui génère également des variétés dans les profils selon les lieux de provenance. En mars 2018, la sécurité sociale luxembourgeoise comptabilise 187 700 salariés frontaliers au Luxembourg. La moitié d'entre eux viennent de France, un quart de Belgique et un quart d'Allemagne. Ces frontaliers constituent 44.4% de l'emploi salarié au Luxembourg (voir Figure 4).



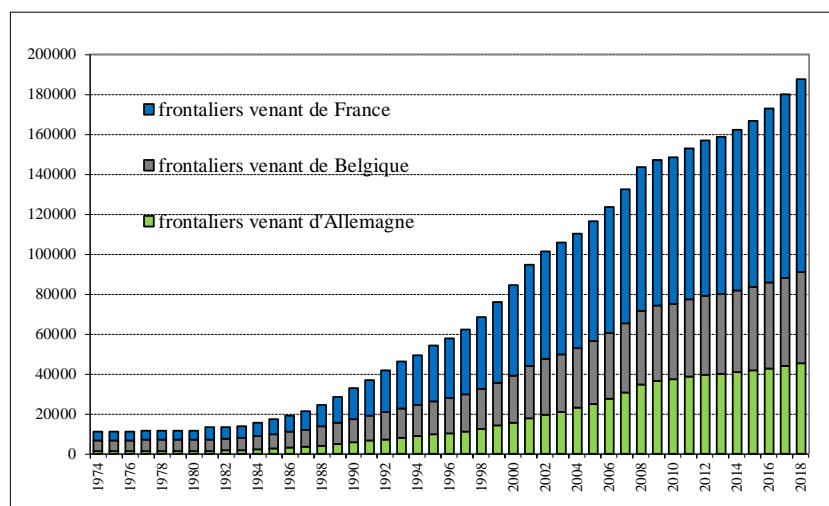
**Structure de l'emploi salarié au Luxembourg (en mars 2018) Fig. 4**

Source : Université du Luxembourg d'après les données IGSS/CCSS

Au-delà de la part importante qu'ils constituent dans l'emploi salarié, la croissance des effectifs frontaliers est également remarquable. Ils ont été multipliés par 16 depuis 1974.

Le développement du secteur des services et de la place financière au Luxembourg a créé d'importants besoins de main-d'œuvre qui ont pour

beaucoup été comblés par les travailleurs frontaliers, ce qui explique la forte hausse à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (voir Figure 5).



**Evolution des effectifs frontaliers au Luxembourg depuis 1974 Fig. 5**

Source : Université du Luxembourg d'après les données IGSS/CCSS

Sur les 35 dernières années, la plus forte croissance annuelle moyenne des effectifs vaut pour les frontaliers d'Allemagne (environ 9.5% par an), suivis des frontaliers de France (7.6% par an en moyenne) et enfin des frontaliers de Belgique (6% par an en moyenne). Les éléments d'explication sont à chercher à la fois du point de vue quantitatif (évolution démographique à proximité des frontières), mais aussi qualitatif

(formations dispensées, pratiques linguistiques...). Le travail frontalier permet en effet un ajustement entre les besoins et les disponibilités de main-d'œuvre existant de part et d'autre de la frontière (Belkacem et Pigeron-Piroth, 2012).

Il est par ailleurs intéressant de connaître les motivations qui ont poussé les frontaliers à venir travailler au Luxembourg.

## Motivations

---

Il faut avoir recours à des sondages ou des enquêtes pour appréhender ces motivations. Un sondage mené en 2003<sup>iii</sup> indique ainsi que 44% des frontaliers du Luxembourg venaient pour les conditions salariales et 30% pour l'offre d'emploi. Mais également 8% pour l'adéquation formation-emploi ou encore 6% pour les perspectives de carrière. Il apparaît dans ce sondage que le salaire (plus élevé au Luxembourg) constitue la raison principale du travail frontalier, mais que d'autres éléments importent comme l'offre d'emploi, plus nombreuse et plus variée. Plus récemment, un sondage a été mis en ligne en 2017, sur un site internet très consulté par les frontaliers francophones au Luxembourg<sup>iv</sup>. Même si ces deux sondages ne sont pas comparables, on y retrouve comme principaux motifs cités l'importance du salaire (38%) et du manque d'emploi dans la région de résidence (15%). Néanmoins, l'environnement international (12%), ainsi que les conditions de travail (10%) ou encore l'intérêt du travail (10%) apparaissent également comme des motivations importantes au travail frontalier.

## Principales caractéristiques des frontaliers ayant un emploi au Luxembourg

---

Une très grande majorité des frontaliers ayant un emploi au Luxembourg sont des hommes. Les femmes, malgré leur progression, ne constituent que 34.5% des frontaliers, soit dix points de moins que chez les résidents. Il existe des différences selon les pays de provenance (31.7% des frontaliers de Belgique sont des femmes, contre 36.6% des frontaliers de France). Quelques éléments d'explication liés à la longueur des trajets et les difficultés de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle peuvent être avancés pour expliquer cette sous-représentation féminine. Quant aux différences selon les pays de résidence, elles peuvent être liées à la situation de l'emploi local, aux connexions routières/ferroviaires avec le Luxembourg, aux systèmes de modes de garde pour les enfants....

Les frontaliers sont très concentrés chez les 25-54 ans (86%). Il y a peu de jeunes, et de plus de 55 ans chez les frontaliers. Les extrémités de la pyramide des âges sont sous-représentées

chez les frontaliers par rapport aux résidents. On assiste néanmoins à une progression de la part des plus de 55 ans depuis 2009, ce qui peut s'expliquer par un vieillissement des frontaliers en place, mais aussi par une progression des recrutements de frontaliers plus âgés.

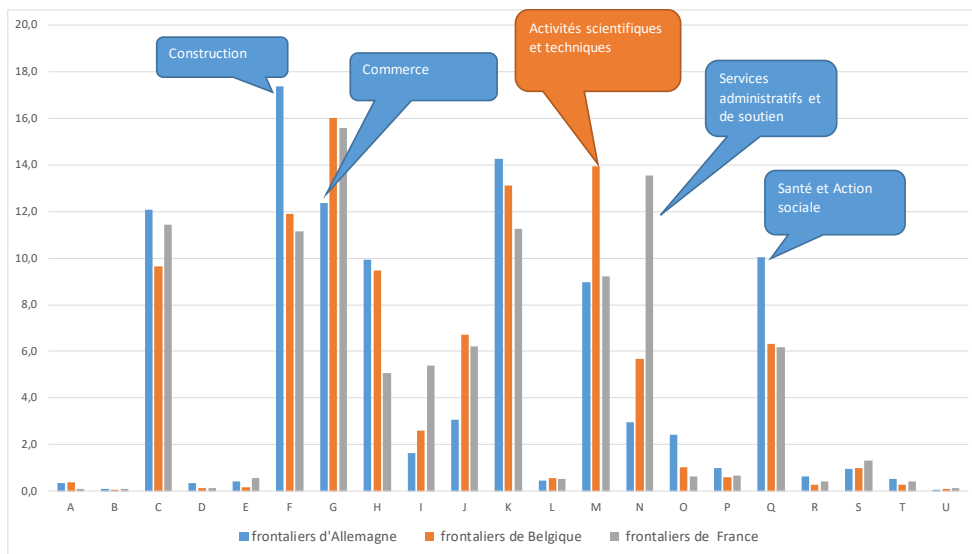
Il existe une grande variété de profils de travailleurs frontaliers, en matière de niveau de diplômes par exemple. Les frontaliers de Belgique ont dans l'ensemble le pourcentage le plus élevé de diplômés de l'enseignement supérieur, alors que les frontaliers de France ont le plus faible taux (Löh, 2011). De plus, ces profils évoluent dans le temps et le pourcentage de personnes diplômées du post-secondaire est désormais de plus de 50% chez l'ensemble des frontaliers (Enquête Mobilité des Frontaliers 2010, CEPS/INSTEAD).

## L'activité des frontaliers au Luxembourg

---

En 2018, le principal secteur d'activité des frontaliers est le commerce (pour 15% de l'ensemble des frontaliers) (données IGSS/CCSS). Il y a par ailleurs près de 13% des frontaliers qui travaillent dans la construction, ce qui montre la variété de l'activité des frontaliers au Luxembourg. La finance arrive en troisième position des secteurs attirant le plus de frontaliers (12.5%), suivi de l'industrie (11.2%), principalement dans la métallurgie et la fabrication de produits métalliques. Enfin, les activités scientifiques et techniques attirent un frontalier sur dix. Ce sont principalement des activités juridiques et comptables.

Néanmoins, les secteurs d'activité varient selon que les frontaliers viennent de France, d'Allemagne ou de Belgique (voir Figure 6). Parmi les principales différences, on notera que la construction (surtout l'aménagement intérieur des bâtiments) concerne beaucoup plus les frontaliers venant d'Allemagne tout comme la santé et l'action sociale, alors qu'ils sont nettement moins présents dans le commerce par rapport aux frontaliers de France et de Belgique. Les frontaliers de Belgique, quant à eux, sont sur-représentés dans les activités scientifiques et techniques. Quant aux frontaliers de France, ils sont très nombreux dans les activités des services administratifs et de soutien (du travail intermédiaire principalement) par rapport aux autres frontaliers.



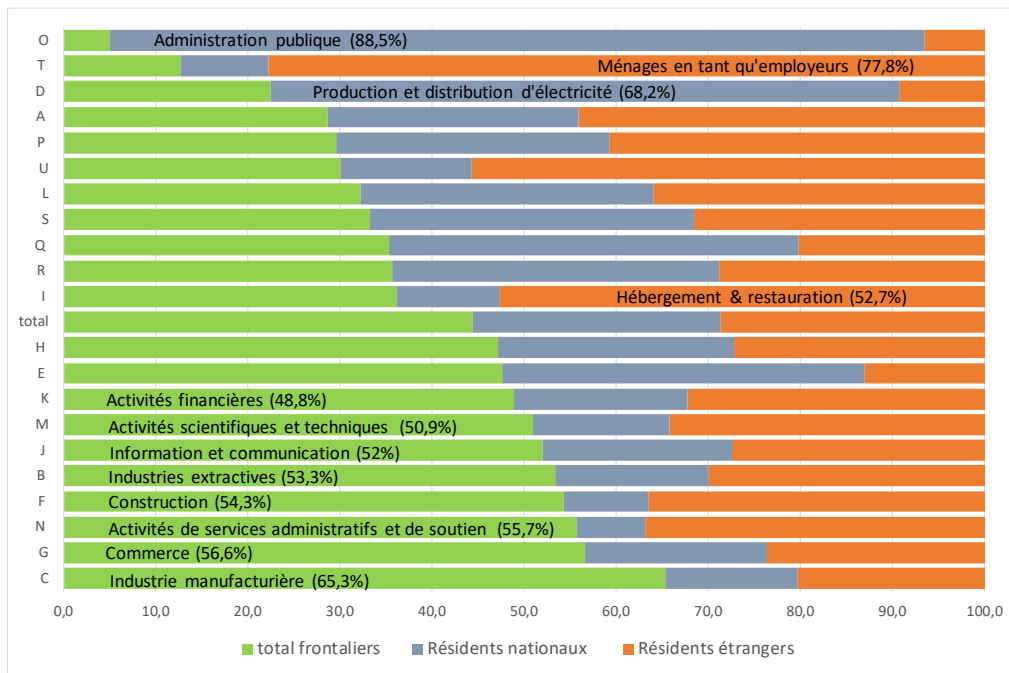
Répartition des frontaliers par secteur d'activité et pays de résidence (en 2018) Fig. 6  
 Source : Université du Luxembourg d'après les données IGSS/CCSS

Ces spécialisations frontalières selon le pays de provenance semblent se confirmer au niveau des recrutements entre 2016 et 2017. Les recrutements des frontaliers d'Allemagne ont eu lieu dans la construction pour un sur cinq, 15% dans les activités financières (IGSS, 2016-2017). Pour les frontaliers de Belgique, 17% des recrutements se sont faits dans le commerce et 15% dans les activités scientifiques et techniques. Et enfin pour les frontaliers de France, 16.5% ont eu lieu dans les activités de services administratifs et de soutien et 15% dans le commerce.

Ces actifs frontaliers au Luxembourg doivent également être placés dans le contexte de l'emploi luxembourgeois, afin de les situer par rapport aux actifs nationaux certes, mais aussi aux résidents étrangers (principalement Portugais) qui constituent 28.7 % des emplois salariés et permettent également de répondre aux besoins de l'économie luxembourgeoise (voir Figure 4).

## Principales caractéristiques de l'emploi au Luxembourg

Selon les secteurs d'activité, il existe de grandes différences dans la provenance des salariés qui y travaillent (voir Figure 7). Dans le bas du graphique, apparaissent par exemple sept secteurs dans lesquels les frontaliers représentent plus de la moitié des salariés du secteur. Sans le recours à la main-d'œuvre frontalière, la croissance de ces secteurs aurait été sévèrement amoindrie. Il s'agit de l'industrie manufacturière, du commerce, des services administratifs et de soutien (principalement l'Intérim), de la construction, des industries extractives, mais aussi de l'information communication et des activités scientifiques, c'est-à-dire des profils variés (diplômés comme non diplômés). Les travailleurs frontaliers possèdent en moyenne un niveau de formation plus élevé que la population nationale, les plus diplômés étant les frontaliers venant de Belgique. Comme nous l'avons déjà précisé, l'apport des travailleurs frontaliers n'est pas uniquement quantitatif, il s'agit également de compétences et de savoir-faire variés et distincts de ceux présents au Luxembourg.

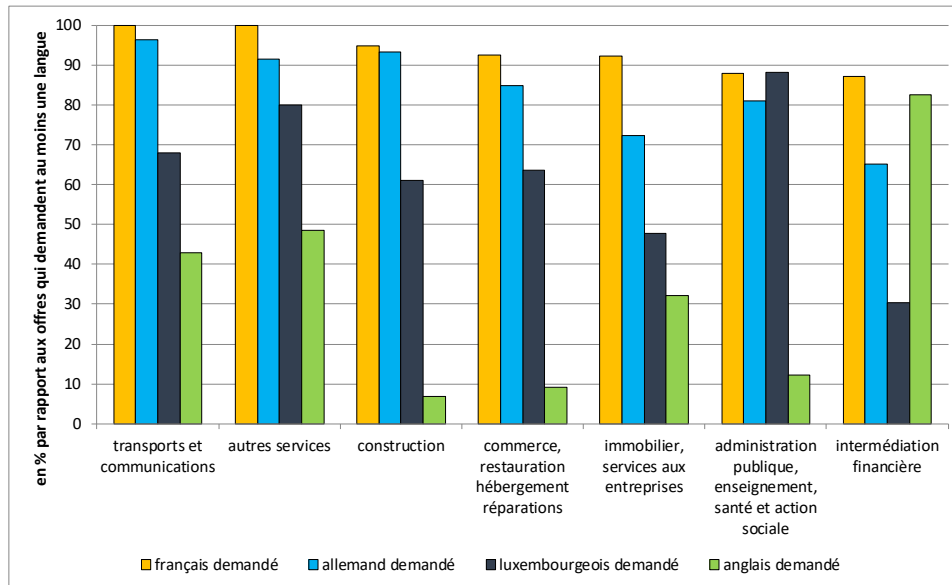


**Part des frontaliers, nationaux et résidents étrangers dans les secteurs d'activité au Luxembourg (2018) Fig. 7**

Source : Université du Luxembourg d'après les données IGSS/CCSS

En haut du graphique (Figure 7), l'administration publique est un secteur dans lequel près de 90% des salariés sont de nationalité luxembourgeoise. C'est un secteur dans lequel les conditions salariales et les perspectives de carrière sont très intéressantes, ce qui le rend attractif pour les nationaux et l'assimile au segment primaire décrit par Doeringer et Piore dans leur théorie du dualisme, alliant sécurité de l'emploi et hauts niveaux de salaires. Un Luxembourgeois sur trois travaille dans ce secteur en mars 2018. Il s'agit d'un secteur difficile d'accès pour la main-d'œuvre non-luxembourgeoise, soit parce que la nationalité luxembourgeoise y est demandée, soit la pratique des trois langues du pays<sup>v</sup>. Dans un contexte de mondialisation, l'administration publique (et plus largement le secteur public) constitue pour les nationaux un secteur refuge ou secteur « protégé » au sein duquel ils se trouvent à l'abri de la concurrence d'une main-d'œuvre étrangère (immigrée et frontalière) de plus en plus nombreuse et de plus en plus qualifiée (Pigerson-Piroth, 2009). A côté d'une immigration ouvrière classique, l'immigration diplômée a en effet fortement augmenté ces dernières années, afin de répondre notamment aux besoins de la place financière et des institutions européennes. Cette variété se retrouve dans les secteurs d'activité des étrangers vivant au Luxembourg, très nombreux dans les activités des ménages en tant qu'employeurs (activités de ménage à do-

micile), mais aussi dans les activités extra territoriales (activités des institutions européennes) ou encore dans l'hébergement/restauration. Ces principales remarques témoignent de la présence de différents segments de l'emploi qui ne fonctionnent pas de la même manière, même si on est loin de la situation qui prévalait aux Etats-Unis dans les années 1960 (Doeringer et Piore, 1971). Cette segmentation est également linguistique, car les langues varient d'un secteur à l'autre et conditionnent l'accès aux secteurs. Une analyse des demandes linguistiques dans les offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort*, l'un des principaux quotidiens luxembourgeois (Pigerson-Piroth et Fehlen, 2015) nous révèle les principales différences (voir Figure 8). Elles sont nettes entre l'administration publique où le luxembourgeois est très demandé dans les offres d'emploi, et le secteur financier où c'est l'anglais qui est très demandé.



Langues demandées selon les branches d'activité (2014) Fig. 8

Source : Université du Luxembourg d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort*

Ces remarques sont complétées par les résultats du dernier recensement luxembourgeois de la population en 2011, lorsqu'on aborde les pratiques linguistiques des résidents dans leur travail (voir Figure 9). La différence entre secteur public et

privé apparaît : le luxembourgeois est la langue la plus parlée dans le public (95% dans l'administration publique, 83% dans l'enseignement...) et le français dans le privé (83% dans l'hôtellerie-restauration ...).

NACE Rev. 2	L	F	D	P	I	GB	Autres	Moy- enne*	Nombre
1 Agriculture, sylviculture	90	27	22	4	0	5	3	1,50	2 192
2.1 Industries extractives	54	82	30	27	6	9	4	2,12	106
2.2 Industrie manufacturière	64	79	42	17	4	29	4	2,38	10 348
2.3 Production et distribution de l'énergie	96	65	53	5	2	30	1	2,52	843
2.4 Gestion de l'eau et des déchets	84	59	40	9	2	10	1	2,05	484
3. Construction	32	75	23	54	4	7	4	1,97	13 274
4.1 Entretien et réparation de véhicules à moteur	68	80	43	19	6	24	5	2,45	15 351
4.2 Transports et entreposage	76	67	44	13	4	34	6	2,44	7 748
4.3 Hébergement et restauration	30	83	19	27	10	17	13	2,00	6 774
5. Information et communication	66	73	41	5	3	51	5	2,44	5 243
6. Activités financières et d'assurance	50	75	41	5	8	64	10	2,54	17 862
7. Activités immobilières	60	80	39	15	7	35	6	2,42	1 126
8.1 Activités scientifiques et techniques	48	83	41	6	7	57	7	2,47	9 917
8.2 Autres services administratifs	30	83	22	38	3	18	6	2,02	6 766
9.1 Administration publique	95	56	40	4	2	22	2	2,21	23 931
9.2 Enseignement	83	65	47	5	2	28	3	2,32	6 459
9.3 Santé humaine et action sociale	85	75	45	12	3	20	4	2,43	17 328
10.1 Arts, spectacles et activités récréatives	75	74	49	6	5	40	5	2,53	1 176
10.2 Autres activités de services	77	76	41	16	6	23	5	2,43	3 710
10.3 Ménages en tant qu'employeurs	14	83	7	24	2	5	4	1,40	815
10.4 Organisations extraterritoriales	9	80	28	5	13	80	36	2,53	9 170
11. Pas d'indication	49	71	31	20	4	24	8	2,06	30 041
12. Sans objet	63	45	22	10	4	14	8	1,66	36 252
Total	61	68	34	15	5	28	7	2,18	226 916

Langues parlées au travail selon les secteurs NACE Fig. 9

Source : STATEC - RP 2011 ; \* moyenne du nombre de langues utilisées

L'emploi en général et l'emploi frontalier en particulier ne sont pas figés et connaissent des évolutions dans le temps qu'il importe de détailler à présent.

## Evolutions et diversification du travail frontalier au Luxembourg

### Diversification du travail frontalier

Les profils des travailleurs frontaliers au Luxembourg ont évolué en fonction des besoins de l'économie luxembourgeoise. On constate ainsi que l'industrie, même si elle constitue l'un des principaux secteurs d'activité des frontaliers, a perdu en importance. De nouveaux secteurs et de nouveaux profils, plus diplômés, ont fait leur apparition chez les frontaliers, comme dans la finance ou dans les activités scientifiques. L'âge des frontaliers augmente, à la fois par le vieillissement des frontaliers déjà en place, mais également par des recrutements plus tardifs de nouveaux frontaliers (des profils spécifiques, métropolitains, qui ont déjà eu une carrière de l'autre côté de la frontière).

On assiste également à une féminisation des emplois frontaliers (même si on est loin de la parité), le poids des tâches domestiques et de l'organisation familiale reposant encore pour beaucoup sur les femmes.

Une forme particulière d'emploi a fait son apparition au Luxembourg et dans la Grande Région. Il s'agit du travail intérimaire transfrontalier, une relation triangulaire entre un travailleur, une entreprise de travail temporaire (ETT) et une entreprise utilisatrice (EU). Le travailleur (ici l'intérimaire) loue sa force de travail à une ETT, qui, à son tour, la loue à une EU. La situation est complexe, car la frontière peut s'intercaler entre chacun de ces trois acteurs, et donner lieu à des pratiques opportunistes, jouant sur les différentiels (de salaires, de coût du travail ...) entre les pays. Le développement de cette forme d'activité n'est pas sans soulever de nombreuses questions. A défaut d'un cadre réglementaire européen homogène, différentes législations nationales interviennent pour codifier cette activité, ce qui peut donner lieu à des situations complexes (Belkacem et Pigeron-Piroth, 2016). Le travail intérimaire est très présent, nous l'avons vu, chez les frontaliers venant de France (secteur des services administratifs et de soutien).

## Evolution dans les pratiques des frontaliers

Les pratiques et le quotidien des frontaliers ont connu des évolutions. Si la majeure partie des frontaliers réside à proximité des frontières, on a pu constater un éloignement progressif des frontières, vers des lieux qui restent néanmoins accessibles. La ville de Metz, bien desservie par le train et l'autoroute a ainsi vu ses effectifs de travailleurs frontaliers augmenter fortement, comme nous le verrons dans la contribution suivante. Choix assumé pour certains de vivre dans une grande ville (Metz étant la plus proche côte française), éloignement contraint par le niveau élevé des prix immobiliers à proximité des frontières pour d'autres, les trajets se rallongent et les conditions de transport se compliquent. Certains travailleurs frontaliers, aux profils très spécifiques et diplômés, ont au contraire fait le choix de ne pas déménager et de conserver leur lieu de résidence, éloigné du Luxembourg. Attirés par un emploi très qualifié au Luxembourg, ils ont choisi de pratiquer la multi localité résidentielle (Hamman et al., 2014), c'est-à-dire de vivre en plusieurs lieux : un logement au Luxembourg (ou proche du Luxembourg) pendant la semaine et un voire deux allers-retours par semaine pour rejoindre leur famille plus éloignée. En cela, ils respectent les critères de définition du travail frontalier au sens de la sécurité sociale avec au moins un aller-retour par semaine (*règlement (CE) 883/2004*). Sans pouvoir chiffrer ces multilocaux avec précision, ces pratiques sont de plus en plus répandues au Luxembourg, compte tenu de la présence croissante d'emplois métropolitains et de la difficulté de trouver certains profils très spécifiques dans les régions directement frontalières. Par exemple en 2017, environ 1 500 frontaliers de France ont indiqué un lieu de résidence en Île de France, dans les Hauts de France(Nord) ou bien les Ardennes. Ces lieux de résidence sont trop éloignés pour permettre un aller-retour quotidien et laissent entrevoir des résidences multiples pour ces frontaliers.

## Eléments de conclusion : les principaux enjeux

Cette contribution a été l'occasion de préciser les éléments de contexte et les principales caractéristiques du travail frontalier au Luxembourg, dans le but de permettre une mise en perspective avec le cas suisse.

Le Luxembourg se situe dans un contexte particulier (géographique, historique, juridique et économique) favorable au développement du travail frontalier. Ce phénomène, qui n'a fait que croître, est ancré dans les économies locales des deux côtés de la frontière : le Luxembourg compte 44,4% de frontaliers parmi ses salariés, et la Lorraine voit un actif sur dix s'employer de l'autre côté des frontières. Ces interdépendances transfrontalières ont de nombreux impacts dans toute la Grande Région sur des sujets aussi divers que les infrastructures, l'aménagement du territoire, la formation, la cohésion sociale.... Les impacts en matière de déplacements sont sans doute les plus importants, car problématiques à la fois pour les travailleurs frontaliers, mais aussi pour le Luxembourg (du fait des engorgements et des nuisances qui y sont liées). Plusieurs chapitres de ce Cahier thématique vont aborder ces questions. Le constat est sans appel : les autoroutes menant au Luxembourg sont saturées, et les trains connaissent de nombreuses difficultés liées à une exploitation intensive d'un système vieillissant n'ayant pas évolué assez rapidement par rapport à l'accroissement des flux de voyageurs et de marchandises. De nombreux projets sont prévus à plus ou moins courte échéance (tram dans la capitale luxembourgeoise pour faciliter les déplacements vers les différents quartiers et notamment le Kirchberg, doublement/élargissement de l'autoroute A31 reliant la France et le Luxembourg, doublement des voies ferrées au Sud de Luxembourg...). Les problématiques de déplacement des frontaliers reviennent souvent sur la table des discussions entre les différents partenaires de la Grande Région.

Face à ces problèmes de déplacement, la question du télétravail s'est imposée dans les débats ces derniers temps comme une solution potentielle aux problèmes de déplacements des frontaliers, notamment avec la décision du maire de Thionville (une des principales communes de résidence des frontaliers) de créer un espace dédié au télétravail des frontaliers (afin que les frontaliers puissent décaler leurs horaires de travail et éviter les engorgements). Le télétravail pose néanmoins de nombreuses questions juridiques, en matière de sécurité sociale notamment. Le temps de travail des frontaliers en dehors du pays dans lequel ils sont enregistrés ne doit en effet pas dépasser le quart de leur temps de travail. En matière d'impôts également, le temps de travail passé dans différents pays n'est pas anodin et

doit rester inférieur à certaines limites. La récente modification de la convention fiscale bilatérale entre la France et le Luxembourg témoigne de l'importance de ces questions.

La question frontalière est intimement liée à celle de l'immobilier. Le niveau très élevé des prix de l'immobilier au Luxembourg tend à renforcer les flux de travailleurs frontaliers, compte tenu de l'élément dissuasif qu'ils constituent pour toute installation au Luxembourg. Néanmoins, on a pu constater une forte hausse de la population de nationalité française vivant au Luxembourg entre les deux derniers recensements (+57% entre 2001 et 2011). Les Français constituent désormais la seconde nationalité étrangère la mieux représentée au Luxembourg, après les Portugais. La question immobilière se joue aussi hors du Luxembourg, à proximité des frontières luxembourgeoises où la demande importante conduit à la hausse des prix. La cohésion sociale de certaines communes est parfois mise à mal, comme à Longwy, ancien bastion sidérurgique, où vivent 2 200 travailleurs frontaliers (soit 42.6% des actifs ayant un emploi et habitant la commune de Longwy), mais où de nombreux habitants ne bénéficient pas des répercussions de la croissance de l'économie luxembourgeoise et cumulent les difficultés (chômage, difficultés de logement...).

Le travail frontalier a également des effets sur les pratiques linguistiques au Luxembourg. Les francophones, nombreux dans les commerces et dans les hôtels/restaurants ont imposé le français comme langue de communication au Luxembourg. C'est en effet la langue la plus demandée dans les offres d'emploi (Pigeron-Piroth et Fehlen, 2015), et la langue la plus pratiquée sur le lieu de travail des résidents (Heinz et Fehlen, 2016).

Afin de répondre aux besoins croissants et particuliers de l'emploi au Luxembourg, la question des formations est de plus en plus prégnante. Faut-il des formations spécifiques pour répondre à ces emplois ? Faut-il les organiser conjointement par le Luxembourg et ses voisins ? Quels sont les besoins particuliers ? Des formations professionnelles transfrontalières existent déjà (avec des parties théoriques et pratiques dans deux pays différents), des formations universitaires également (avec un Master en Border Studies dans les différentes universités de la Grande Région). Gageons que ce type de formations transfrontalières va se multiplier dans les années à venir.



## NOTES

---

<sup>i</sup> Lancée par le Chancelier Kiesinger et le Général de Gaulle lors du Sommet franco-allemand des 13 et 14 mars 1969, cette Commission se réunit pour la première fois le 19 février 1970 à Bonn.

<sup>ii</sup> Accord relatif à la coopération franco-germano-luxembourgeoise dans les régions frontalières, conclu à Bonn le 16 octobre 1980 par échange de courriers diplomatiques.

<sup>iii</sup> Enquête CEPS/Instead (LISER), *Les frontaliers au Luxembourg*, 2003.

<sup>iv</sup> Sondage en ligne [lesfrontaliers.lu](http://lesfrontaliers.lu), août 2017, 644 votes, avec possibilité de réponses multiples

<sup>v</sup> *Le Luxembourgeois comme langue nationale, et le français et l'allemand comme langues administratives*

## RÉFÉRENCES

---

- Belkacem, R. et Pigeron-Piroth, I. (2011) 'Travail frontalier et développement transfrontalier au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux', *Geo-Regards, revue Neuchateloise de géographie*, (4).
- Belkacem, R. et Pigeron-Piroth, I. (2012) 'Effet-frontière et développement transfrontalier', dans Belkacem, R. et Pigeron-Piroth, I. (éds) *Le travail frontalier au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux. Pratiques, Enjeux, Perspectives*. Nancy : PUN-Editions Universitaires de Lorraine, pp. 283–296.
- Belkacem, R. et Pigeron-Piroth, I. (2016) 'L'Intérim transfrontalier : les marges de l'emploi aux marges des territoires', *Revue Française de Socio-Économie*, 17(2), p. 43. doi: 10.3917/rfse.017.0043.
- Doeringer, P. B. et Piore, M. J. (1971) *Internal labor market and manpower analysis*, Heath Lexington Books.
- Hamman, P. et al. (2014) 'Multirésidences et travail frontalier au Luxembourg et dans la Grande Région Saar-Lor-Lux', dans *Questionner les mobilités résidentielles à l'aune de la multilocalité*, pp. 213–236.
- Heinz, A. et Fehlen, F. (2016) 'Langues au travail selon les nationalités ...', *Regards*, pp. 3–6.
- Löh, C. (2011) *Qui sont les travailleurs frontaliers de la Grande Région? Caractéristiques et déterminants de la mobilité professionnelle*.
- Pigeron-Piroth, I. (2009) 'Le secteur public', *Economie et Statistiques*, (34), pp. 1–34.
- Pigeron-Piroth, I. et Belkacem, R. (2015) 'Un marché de l'emploi intégré? L'emploi frontalier et ses dimensions socioéconomiques', dans Wille, C. (éd.) *Lebenswirklichkeiten und politische Konstruktionen in Grenzregionen. Das Beispiel der Grossregion SaarLorLux Wirtschaft-Politik-Alltag-Kultur*. Transcript, pp. 39–57.
- Pigeron-Piroth, I. et Fehlen, F. (2015) Les langues dans les offres d'emploi au Luxembourg (1984-2014). <https://statistiques.public.lu/fr/publications/thematique/population-emploi/langues/etude.pdf> (Accessed 17 May 2018).

## ADRESSE

---

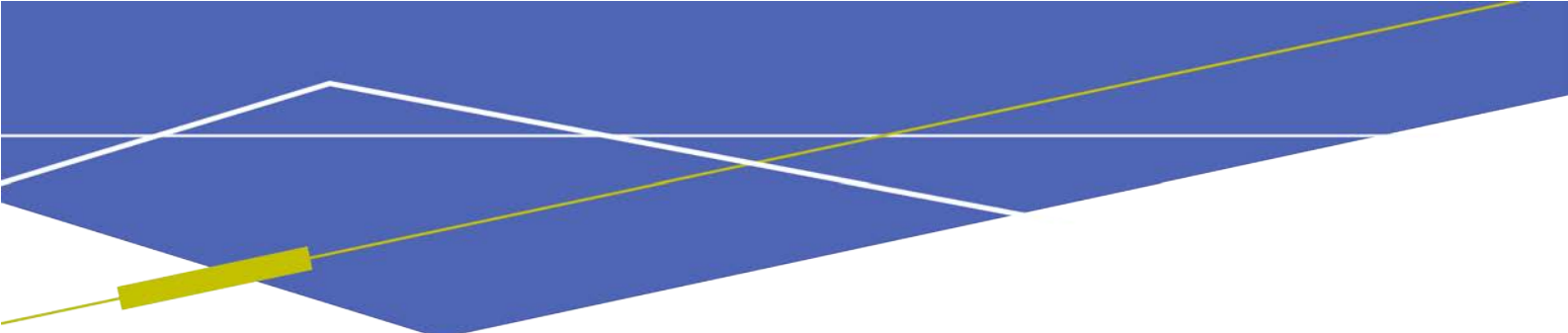
Isabelle Pigeron-Piroth, collaboratrice de recherche, Institut de Géographie et d'aménagement du territoire, Université du Luxembourg, Campus Belval | Maison des Sciences Humaines, 11 Porte des Sciences L-4366 Esch-sur-Alzette, Luxembourg. [isabelle.piroth@uni.lu](mailto:isabelle.piroth@uni.lu)

## NOTE BIOGRAPHIQUE

---

**ISABELLE PIGERON-PIROTH** est collaboratrice de recherche à l'Université du Luxembourg et membre de l'UniGR-Center for Border Studies. Ses principaux domaines de recherche sont l'emploi et les mobilités (mobilité du travail, mobilité résidentielle, etc.) en contexte transfrontalier. Ses recherches concernent les marchés du travail transfrontaliers et leurs impacts et enjeux sur le développement transfrontalier au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux.





# LES LORRAINS ACTIFS A L'ETRAN- GER :

## Une analyse cartographique au niveau communal

Malte Helfer, Isabelle Pigeron-Piroth

De plus en plus de Lorrains traversent la frontière pour exercer leur activité professionnelle. Aujourd'hui plus de 100 000, la plupart d'entre eux travaillent au Luxembourg, un flux en forte hausse, alors que les frontaliers vers l'Allemagne ne cessent de diminuer. L'analyse des communes de résidence révèle des proportions élevées de frontaliers parmi les actifs, à proximité directe du Luxembourg, mais aussi dans des communes plus éloignées. Le phénomène s'éloigne des frontières et soulève de nombreux défis, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques ...

**Travail frontalier, analyse communale, cartes, navettes transfrontalières**

### **Employees from Lorraine working abroad: a cartographic analysis at the municipal level**

---

A growing number of people living in Lorraine cross the border for work. Today, there are more than 100 000 commuters, the majority of them working in Luxembourg. The flow of commuters into Luxembourg is on the increase, whereas commuting into Germany continues to shrink. The analysis of communes of residence shows a high proportion of cross-border commuters living as the active population in close vicinity to Luxembourg, but many also live in communes further afield; this phenomenon is moving beyond the borders and raises many issues: environmental, social and economic ...

**Cross-border work, municipal analysis, maps, cross-border flows**

### **Im Ausland beschäftigte Lothringer: eine kartographische Analyse auf kommunaler Ebene**

---

Eine wachsende Zahl von Lothringern überquert die Grenze auf dem Weg zur Arbeit. Heute arbeiten mehr als 100.000 von ihnen im Ausland, meistens in Luxemburg, wohin der Strom stark ansteigt, während die Zahl der Grenzgänger nach Deutschland stetig abnimmt. Die Analyse der Lothringer Wohngemeinden zeigt einen hohen Anteil von Grenzgängern an der Erwerbsbevölkerung, nicht nur in der unmittelbaren Umgebung Luxemburgs, sondern auch in weiter entfernten Gemeinden. Das Phänomen entfernt sich von den Grenzen und bereitet viele Herausforderungen, ökologischer, sozialer und wirtschaftlicher Natur ...

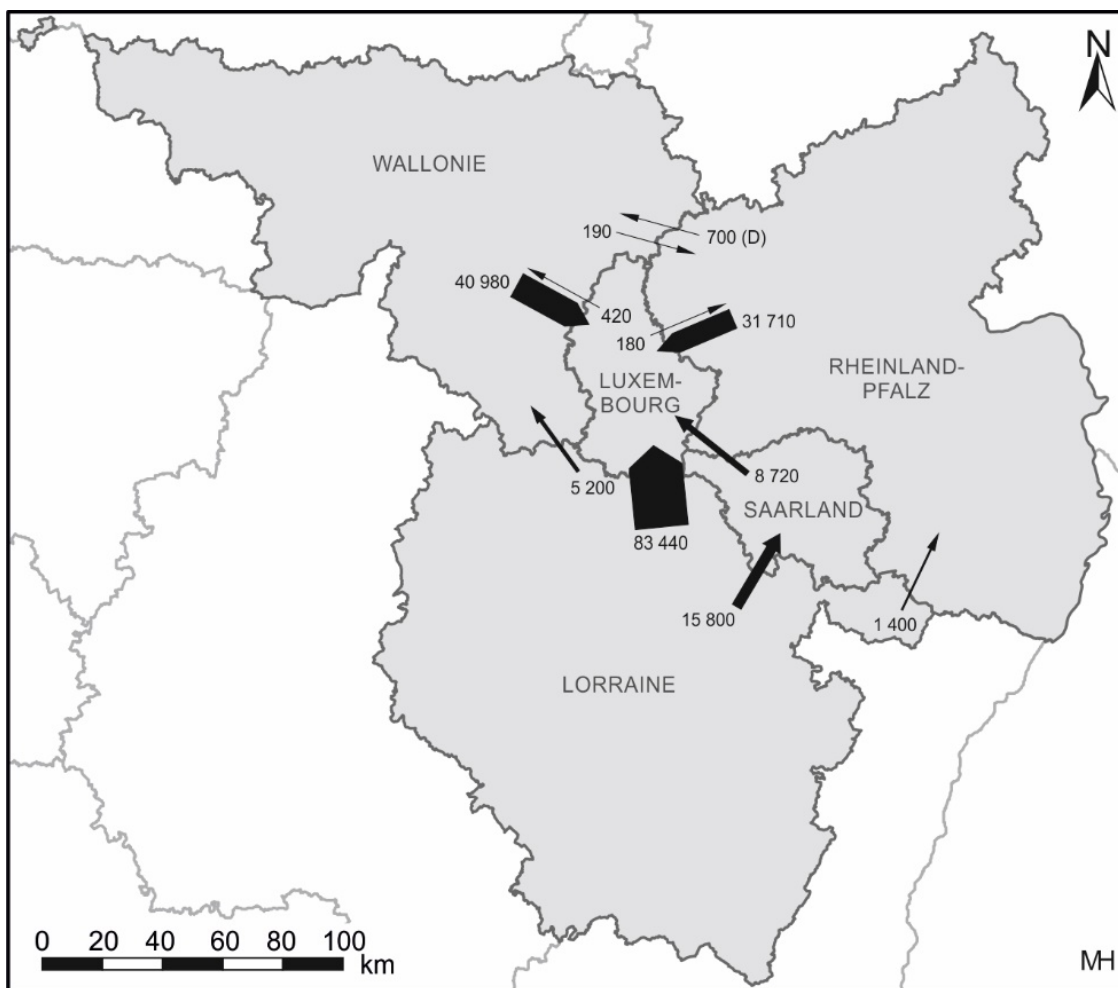
**Grenzpendler, kommunale Analyse, Karten, grenzüberschreitende Pendlerströme**

#### **CITATION PROPOSÉE**

Helfer, M. et Pigeron-Piroth, I. (2019) : Les Lorrains actifs à l'étranger : une analyse cartographique au niveau communal. Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2 : pp. 27-40. <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>

Au sein de la Grande Région, une large majorité des travailleurs frontaliers réside en Lorraine. La situation géographique particulière de cette ancienne région française - limitrophe de trois pays - fait du Luxembourg, de l'Allemagne (en particulier la Sarre) et de la Belgique trois pays de travail potentiels pour les actifs lorrains.

La majeure partie (77%) des travailleurs frontaliers lorrains exerce une activité au Luxembourg (voir Figure 1). Un flux secondaire a lieu à destination de la Sarre (pour 15% des Lorrains frontaliers). Enfin, les flux de Lorraine vers la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat sont moindres (respectivement 5% et 1%).



Flux de travailleurs frontaliers dans la Grande Région SaarLorLux (en 2016) Fig. 1  
 Source : données OIE, cartographie : Malte Helfer (Université du Luxembourg)

## Le pourcentage de frontaliers dans les communes françaises

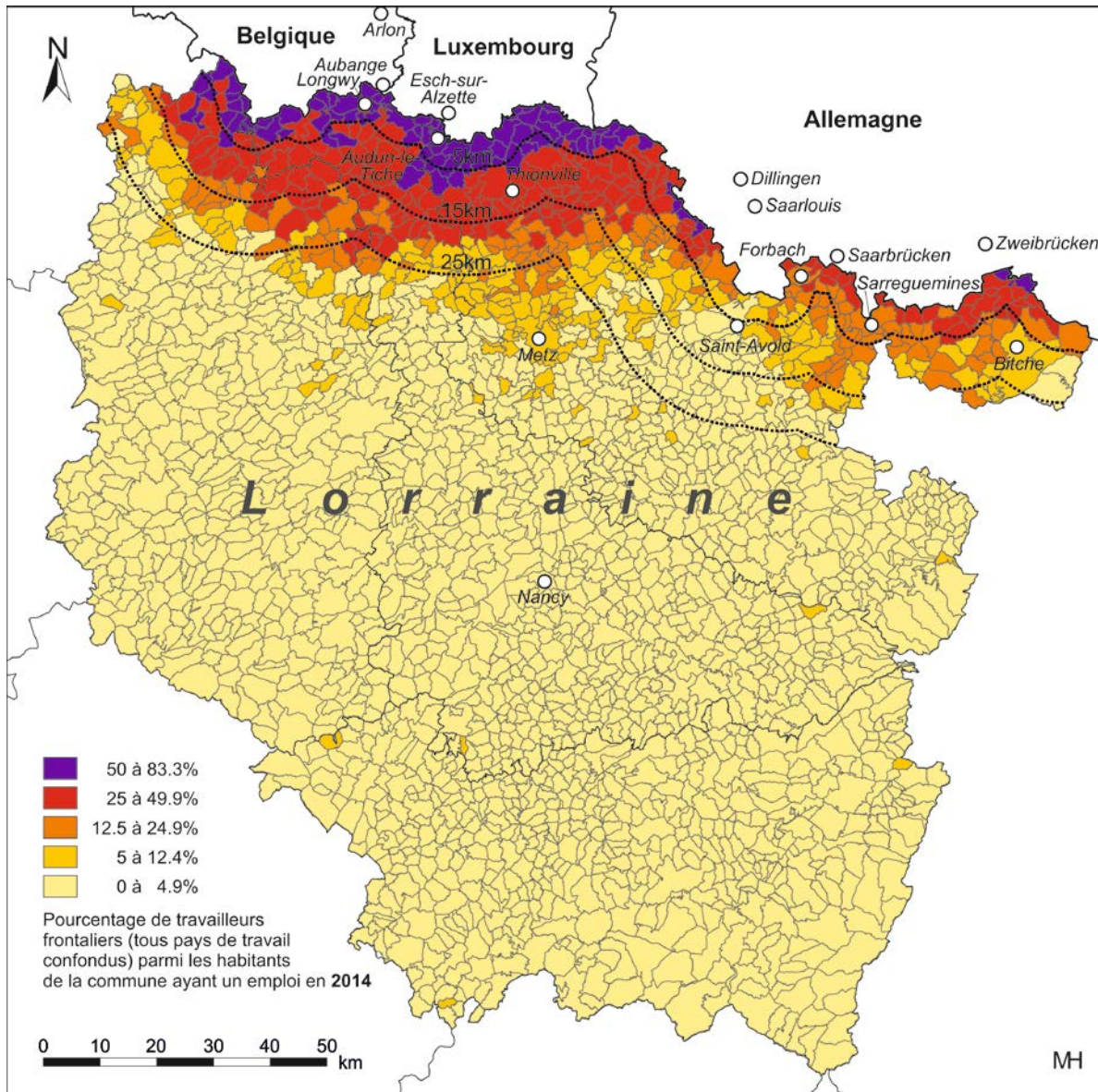
Considérant l'ensemble des travailleurs frontaliers lorrains, sans distinction de pays de travail, certaines communes voient un pourcentage élevé de leurs actifs occupés franchir la frontière pour exercer leur activité professionnelle.

## Un effet manifeste de proximité des frontières

Les proportions les plus importantes se situent dans les communes françaises les plus proches des frontières (voir Figure 2). A moins de 5 km des frontières luxembourgeoises par exemple, plus de la moitié des actifs occupés exerce une activité de l'autre côté de la frontière. Il s'agit majoritairement de petites communes qui n'offrent

pas (ou peu) d'emplois et qui se trouvent souvent géographiquement plus proches des pôles d'emplois luxembourgeois que des pôles d'emplois français. Ces communes, par ailleurs très attractives pour les frontaliers souhaitant se rapprocher de la frontière, ont pour la plupart connu une croissance démographique très importante.

A moins de 5 km des frontières belges, les communes comptent également un pourcentage élevé de travailleurs frontaliers occupés soit en Belgique soit au Luxembourg selon leur situation géographique.



**Pourcentage de travailleurs frontaliers (tous pays de travail confondus) parmi les habitants des communes lorraines ayant un emploi en 2014 Fig. 2**

Source : données INSEE, recensement 2014, cartographie : Malte Helder (Université du Luxembourg)

Note de lecture : En 2014, parmi les habitants d'Audun-le-Tiche ayant un emploi, 66,6% travaillent de l'autre côté des frontières.



## L'importance de l'accessibilité aux emplois

---

Avec l'éloignement de la frontière luxembourgeoise, la proportion de frontaliers dans les communes est de plus en plus faible. Cependant, la proximité n'est pas le seul élément explicatif des navettes transfrontalières : l'accessibilité importe également. Ainsi, la ville de Metz, principale ville de Moselle, compte en 2014 un total de 3 240 habitants qui sont travailleurs frontaliers (pour la quasi-totalité d'entre eux au Luxembourg). Malgré son éloignement (une quarantaine de kilomètres de la frontière luxembourgeoise), elle est bien desservie par le réseau routier (autoroute A31) et ferroviaire, mais aussi par plusieurs bus transfrontaliers.

## Le travail frontalier en Allemagne

---

Du côté de l'Allemagne, la proximité directe des frontières montre également des proportions de frontaliers importantes par rapport aux communes plus éloignées, mais ne garantit pas des pourcentages aussi élevés qu'à proximité du Luxembourg, car le travail frontalier vers l'Allemagne est en perte de vitesse depuis plusieurs années déjà. Seules cinq communes comptabilisent en 2014 plus de la moitié de frontaliers parmi leurs habitants actifs. Elles se situent à proximité des principaux pôles d'emploi allemands : Sarrebruck et Saarlouis en Sarre ainsi que Zweibrücken en Rhénanie-Palatinat.

## Les principales navettes transfrontalières domicile-travail

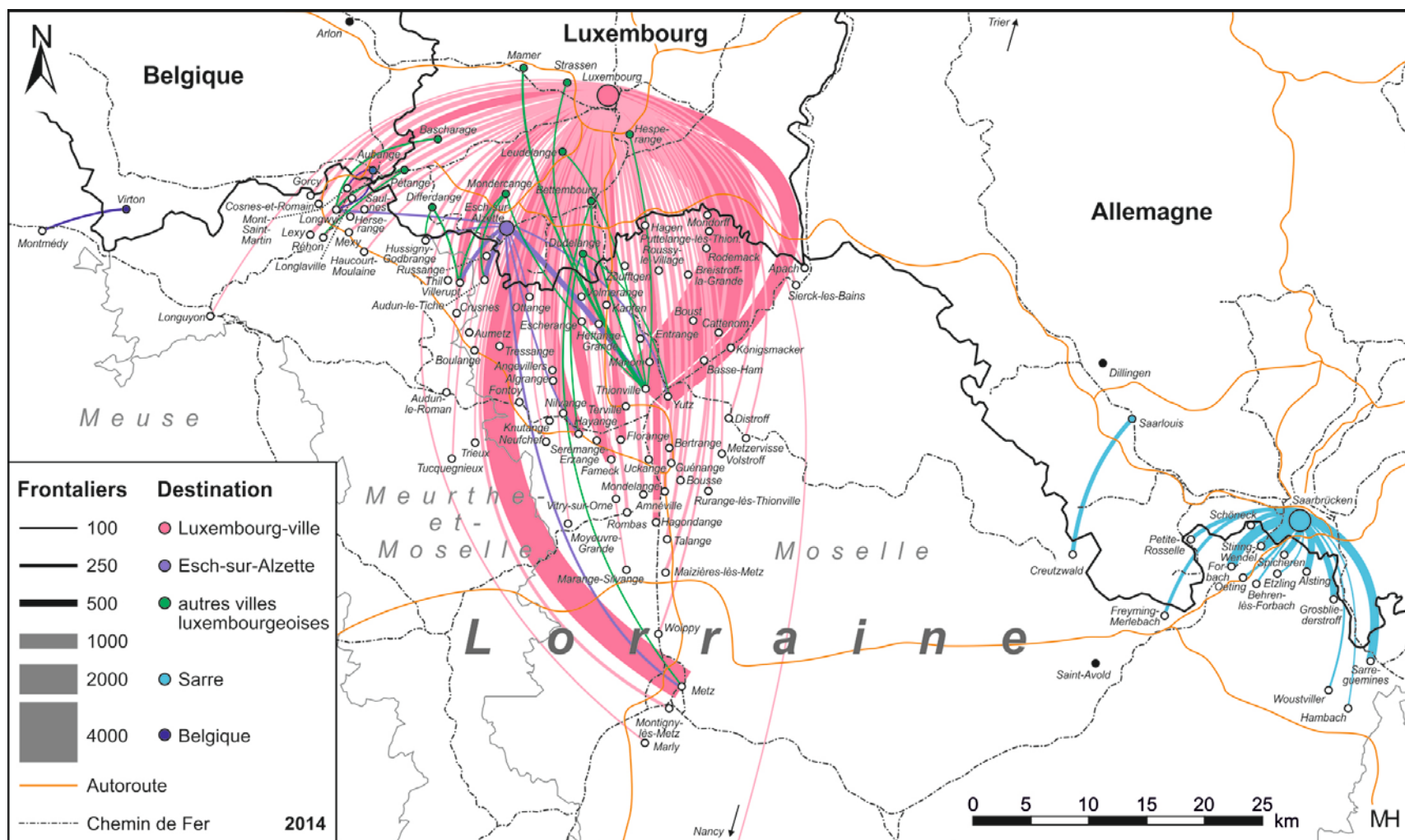
Luxembourg-Ville est sans conteste un pôle d'emploi majeur (voir Figure 3). Son attraction ne se limite pas aux communes françaises les plus proches de la frontière. Elle va bien au-delà de Thionville, principale commune de résidence des travailleurs frontaliers (avec près de 4 000 actifs vers Luxembourg-Ville, voir Figure 4), sa voisine Yutz (avec 1 200 frontaliers vers Luxembourg-Ville) ou encore Hettange-Grande (au Nord de Thionville, avec 1 200 frontaliers également). La

ville de Metz compte elle aussi un flux majeur à destination de Luxembourg (2 000 personnes en 2014), ce qui en fait le second flux le plus important, après Thionville–Luxembourg (voir Figure 4).

Plusieurs communes au sud de Thionville sont également très concernées par le travail frontalier vers la capitale: Fameck, Florange, Hayange comptent chacune entre 700 et 1 000 navetteurs vers Luxembourg-Ville. Ces communes d'une population de 10 000 à 15 000 habitants se situent à proximité des axes routiers majeurs conduisant au Luxembourg (notamment les autoroutes A30 et A31).

Esch-sur-Alzette constitue le second pôle d'emploi des frontaliers venant de France, avec comme principales communes de résidence Thionville, mais aussi Audun-le-Tiche et Villerupt, toutes proches (respectivement 370, 325 et 265 habitants travaillant à Esch-sur-Alzette). Moins de 200 personnes habitant à Metz travaillent à Esch-sur-Alzette, soit le dixième du flux vers la capitale luxembourgeoise. Les explications de ces faibles effectifs peuvent être multiples : tout d'abord le type d'emplois offerts (dans l'ensemble plus industriels et moins qualifiés à Esch-sur-Alzette), l'accessibilité également (pas de liaisons ferroviaires directes ...). Il est à noter que le développement récent de la Cité des Sciences sur les anciennes friches industrielles d'Esch-Belval (et l'installation de l'Université du Luxembourg notamment), ne sont pas encore visibles dans les données de 2014. Elles le seront probablement dans les années futures avec un report d'une partie des navettes de Luxembourg vers Esch-sur-Alzette et probablement une modification des profils sociodémographiques des actifs occupés à Esch-sur-Alzette.

D'autres communes luxembourgeoises à la périphérie de Luxembourg, mais aussi d'Esch-sur-Alzette, sont concernées par des navettes de 100 à 150 personnes (Mamer, Strassen, Hesperange...). Il existe également des flux de proximité : Dudelange, Differdange, Pétange et Bascharage attirant chacune entre 150 et 200 actifs de communes françaises très proches.



**Flux domicile-travail (par commune) des frontaliers résidant en Lorraine (en 2014, flux >100 personnes) Fig. 3**

Source : données INSEE (RP2014) ; cartographie : Malte Helfer (Université du Luxembourg)

Note de lecture de la carte : En 2014, 3 975 personnes domiciliées à Thionville vont travailler dans la ville de Luxembourg.

## Attractivité des territoires de résidence

Le nord de la Meurthe et Moselle (aux alentours de Longwy) possède plusieurs particularités. Tout d'abord, sa proximité directe du Luxembourg et de la Belgique en fait deux destinations potentielles de travail. Il existe ainsi des navettes à destination de la Belgique, principalement la ville voisine d'Aubange (200 personnes pour Mont-Saint-Martin–Aubange et 100 personnes pour Longwy–Aubange). Bien qu'importantes, les navettes transfrontalières vers le Luxembourg sont moins nombreuses que pour la partie moselane. Les caractéristiques démographiques de ces territoires ne sont en effet pas les mêmes : la Moselle (côté Sillon Lorrain) est beaucoup plus urbanisée et peuplée. La question de l'accessibilité, mais probablement aussi celle de l'attractivité des territoires transparaît à travers ces chiffres. Longwy et ses environs portent encore

les stigmates de la désindustrialisation et sont moins attractives que les environs de Thionville, même si Longwy renoue ces derniers temps avec la croissance démographique (après des années de déclin).

## Les navettes vers l'Allemagne

Plus à l'est, les principales destinations des frontaliers occupés en Allemagne sont Sarrebruck et Sarrelouis. Les trois principales communes de résidence des frontaliers occupés à Sarrebruck sont Stiring-Wendel (820 personnes), Forbach (680) et Sarreguemines (600). Sarrelouis, plus éloigné de la frontière et moins pourvoyeur d'emplois que Sarrebruck, exerce surtout une attraction sur Creutzwald (300 personnes).

Commune de résidence en France	Commune de travail	Effectif 2009	Effectif 2014
Thionville	LUXEMBOURG	3317	3974
Metz	LUXEMBOURG	1914	2082
Yutz	LUXEMBOURG	1145	1168
Hettange-Grande	LUXEMBOURG	933	1121
Hayange	LUXEMBOURG	686	959
Stiring-Wendel	SAARBRÜCKEN	839	823
Fameck	LUXEMBOURG	483	804
Audun-le-Tiche	LUXEMBOURG	697	744
Florange	LUXEMBOURG	497	743
Villerupt	LUXEMBOURG	706	713
Forbach	SAARBRÜCKEN	716	678
Sarreguemines	SAARBRÜCKEN	699	598
Longwy	LUXEMBOURG	705	570
Hagondange	LUXEMBOURG	318	503
Terville	LUXEMBOURG	528	422
Grosbliedestroff	SAARBRÜCKEN	503	438

Les principales navettes transfrontalières au départ de Lorraine (2009 et 2014) Fig. 4  
Source : INSEE, recensement de la population 2014 (exploitation complémentaire)



## L'évolution des navettes transfrontalières depuis 2009

---

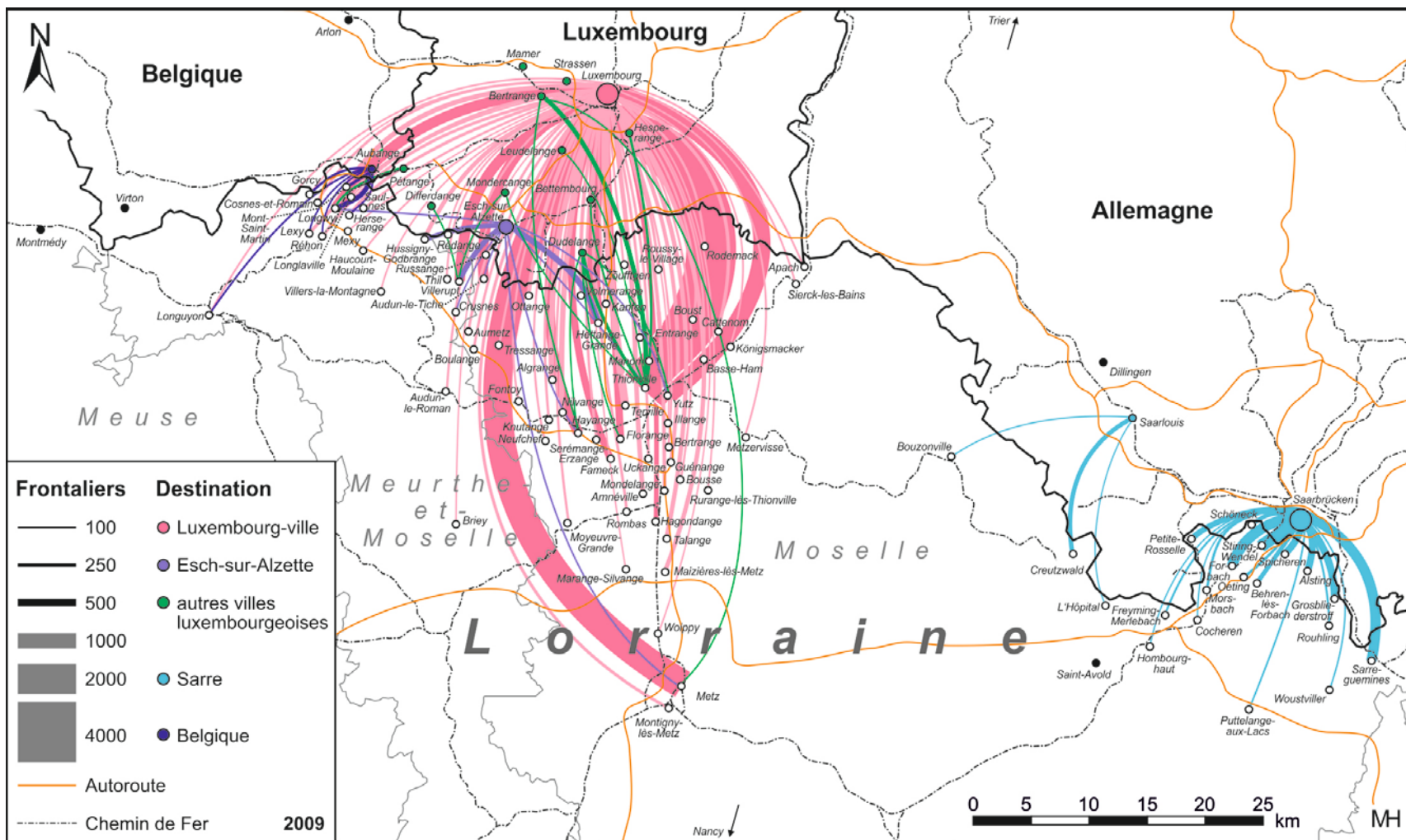
A la frontière allemande, il y avait en 2009 davantage de navettes de plus de 100 personnes.

En effet, certaines communes apparaissaient sur la carte de 2009, mais plus sur celle de 2014 (voir Figures 5 et 6). C'est par exemple le cas de L'Hôpital ou Bouzonville (à destination de Sarrelouis). Par ailleurs, les navettes les plus longues vers Sarrebruck (au départ de Puttelange-aux-Lacs et Hombourg-Haut notamment) disparaissent également de la carte de 2014. Il y a un resserrement à proximité directe des frontières.

Du côté du Luxembourg, les constats sont tout autres. Les effectifs étaient moins importants en 2009 (taille des flèches) : pour Thionville–Luxembourg 3 300 personnes en 2009 contre près de 4 000 cinq ans plus tard (voir Figure 4). Le flux Metz–Luxembourg semble avoir connu sur la période une hausse plus modérée (1 910 personnes en 2009), probablement liée à la multiplication des lieux de travail des Messins qui ne se limitent désormais plus à la capitale luxembourgeoise.

La figure 4 nous indique également la forte hausse des navettes Hayange–Luxembourg, Fameck–Luxembourg ou Florange–Luxembourg. A l'inverse, les habitants de Longwy travaillant à Luxembourg étaient plus nombreux en 2009. Faut-il y voir des difficultés d'adéquation de la population longovicienne aux emplois de la capitale ? une répartition vers d'autres lieux de travail ? voire de résidence ?

A la frontière belge, alors que sept communes des environs de Longwy avaient des navettes de plus de 100 personnes se dirigeant vers Aubange en 2009, seules Longwy et Mont-Saint-Martin subsistent en 2014. Inversement, Virton n'apparaissait pas dans les navettes transfrontalières majeures en 2009, alors que c'est le cas en 2014.



Flux domicile-travail (par commune) des frontaliers résidant en Lorraine (en 2009, flux >100 personnes) Fig. 5

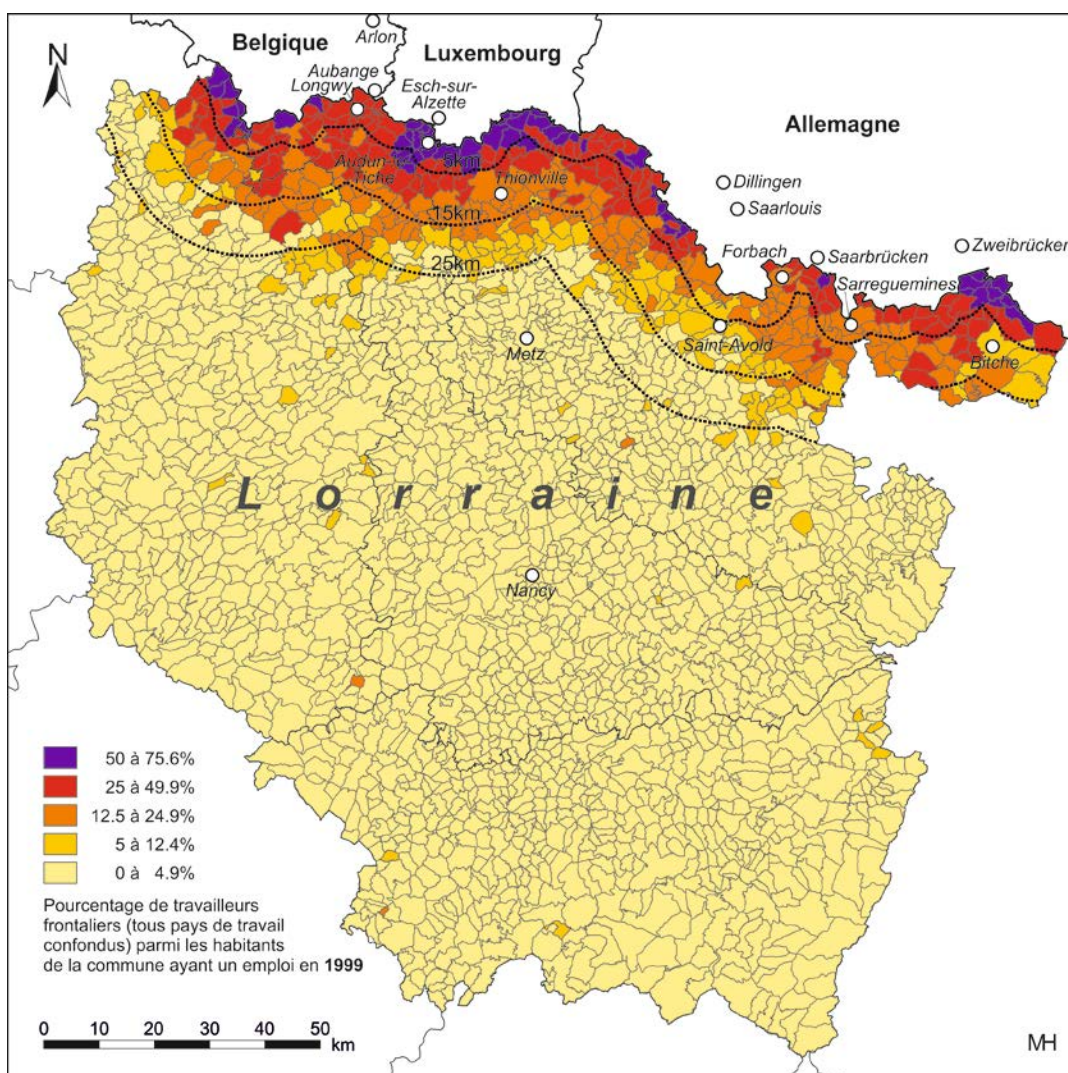
Source : données INSEE (RP2014) ; cartographie : Malte Hefler (Université du Luxembourg)

## Le pourcentage de frontaliers dans les communes de résidence il y a 15 ans

En 1999, les travailleurs frontaliers lorrains étaient moins nombreux en tout (environ 68 600 contre 97 400 en 2014 d'après les données issues du recensement INSEE) et représentaient des proportions moindres d'actifs dans les communes françaises (voir Figure 6).

## Des proportions bien moindres de frontaliers dans les communes en 1999

Les communes ayant plus de la moitié de leurs actifs travaillant de l'autre côté de la frontière étaient nettement moins nombreuses en 1999. La distance à la frontière avait beaucoup plus d'effet dissuasif sur la part de travailleurs frontaliers. Entre 15 et 25 km des frontières luxembourgeoises, la quasi-totalité des communes ne dépassaient pas les 25% de travailleurs frontaliers parmi leurs actifs.



**Pourcentage de travailleurs frontaliers (tous pays de travail confondus) parmi les habitants des communes lorraines ayant un emploi en 1999 Fig. 6**

Source : données INSEE, recensement 1999, cartographie : Malte Helfer (Université du Luxembourg)

Note de lecture : En 1999, parmi les habitants d'Audun-le-Tiche ayant un emploi, 64.7% travaillaient de l'autre côté des frontières.

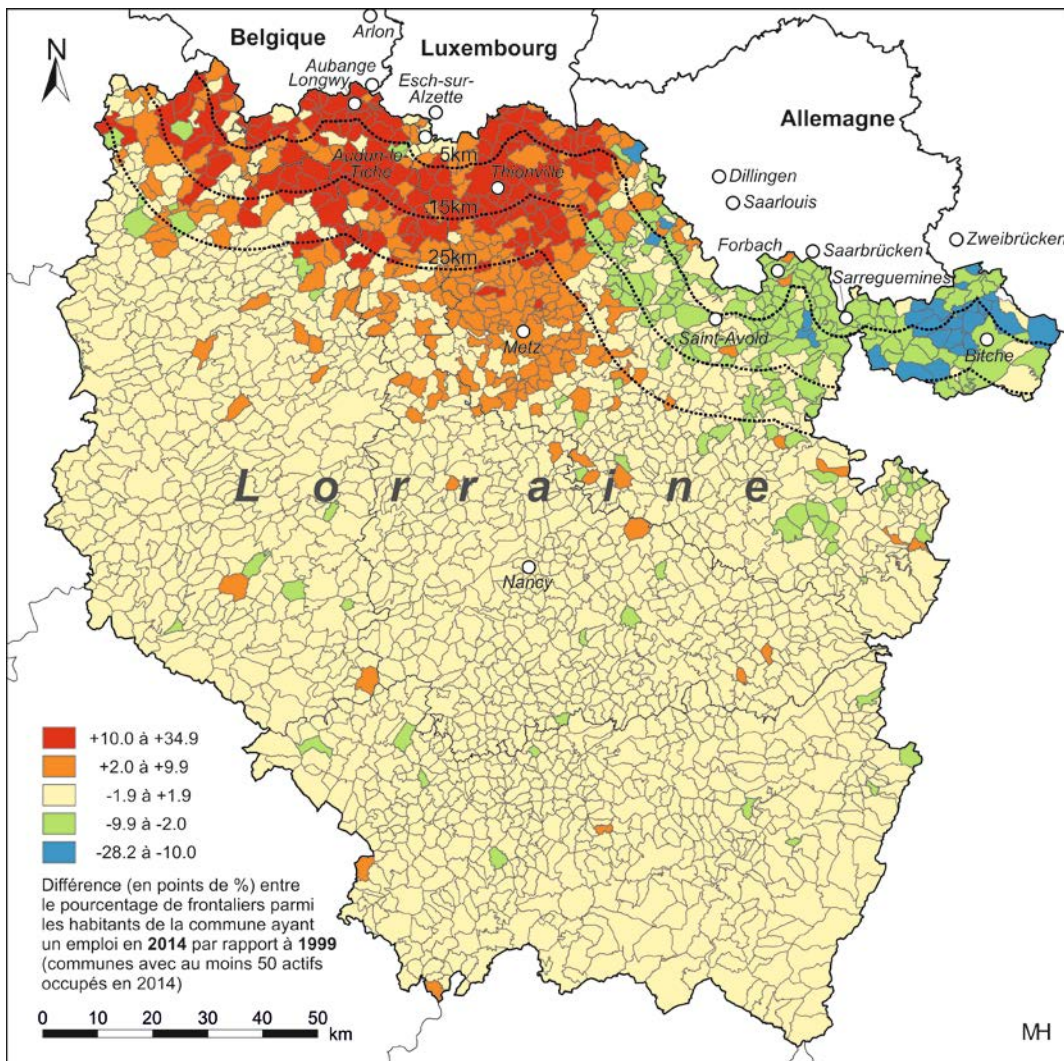


## Une part croissante d'actifs frontaliers près du Luxembourg, en baisse près de l'Allemagne

Les évolutions depuis 1999 sont révélatrices de l'importance prise par le phénomène frontalier dans les communes lorraines proches du Luxembourg et de la Belgique. Précisons que les évolutions du pourcentage de frontaliers peuvent être dues aux évolutions des effectifs de frontaliers

habitant ces communes et/ou à celles du nombre d'actifs habitant ces communes. Cette dernière information est impactée à la fois par les évolutions de la population en âge de travailler mais également par les arrivées et départs de la commune.

La carte des évolutions de la part des frontaliers entre 1999 et 2014 montre qu'à moins de 5 km des frontières luxembourgeoises et belges, les proportions de frontaliers dans la population active des communes ont toutes augmenté<sup>ii</sup>, parfois de plus de 10 points de pourcentage (voir Figure 7). Le travail frontalier est ancré dans l'économie locale et prend de plus en plus d'importance dans ces communes.



Evolution des proportions de frontaliers dans les communes entre 1999 et 2014 (en points de %) Fig. 7

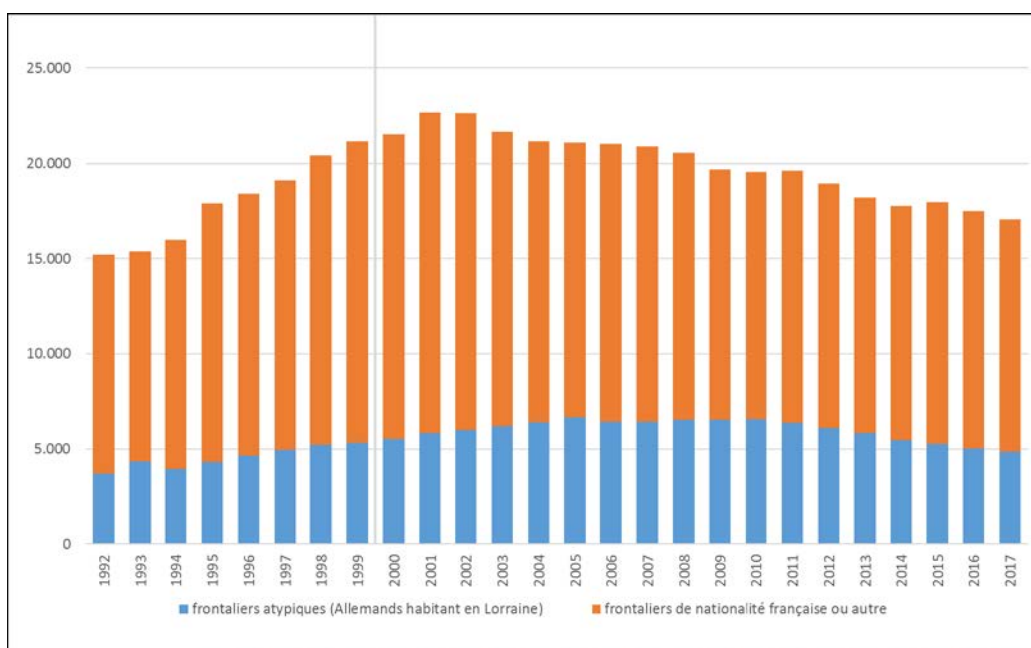
Source : données INSEE, recensements, cartographie : Malte Helfer (Université du Luxembourg)

Note de lecture : Entre 1999 et 2014, la proportion d'habitants d'Audun-le-Tiche ayant un emploi de l'autre côté des frontières a augmenté de 1,9 points.

En Moselle-Est à proximité des frontières allemandes, les évolutions sont inverses, car orientées à la baisse depuis 1999. Depuis le premier recrutement ciblé d'ouvriers lorrains pour des entreprises industrielles sarroises à Dillingen, Sarrelouis, Sarrebruck et Hombourg au début des années 1970, le nombre de frontaliers lorrains en Sarre augmentait régulièrement pour atteindre un maximum en 2001-2002 (voir Figure 8). Le ralentissement économique de l'industrie sarroise à partir de 1999 combiné à un âge moyen élevé des frontaliers lorrains en Sarre a entraîné, avec un léger retard, une baisse significative du nombre de frontaliers en Sarre à partir de 2002. En 2017,

17 060 frontaliers français travaillaient en Sarre, soit près d'un tiers de moins qu'en 2001 (OIE, 2019). 28.5% de ces frontaliers sont des Allemands qui ont choisi d'habiter en Lorraine et de travailler en Allemagne – des frontaliers atypiques.

Les travailleurs frontaliers représentent une part de moins en moins importante de la population, surtout dans les communes les plus à l'Est, aux environs de Bitche. La part de frontaliers par commune a plus fortement chuté durant la période 1999-2006 qu'après 2006 (Figures 9 et 10). Assisterait-on à une forme de stabilisation du phénomène ?



**Evolution du nombre des frontaliers de la Lorraine vers la Sarre 1992-2017 Fig. 8**

Indication : La méthode de calcul a changé entre 1998 et 1999.

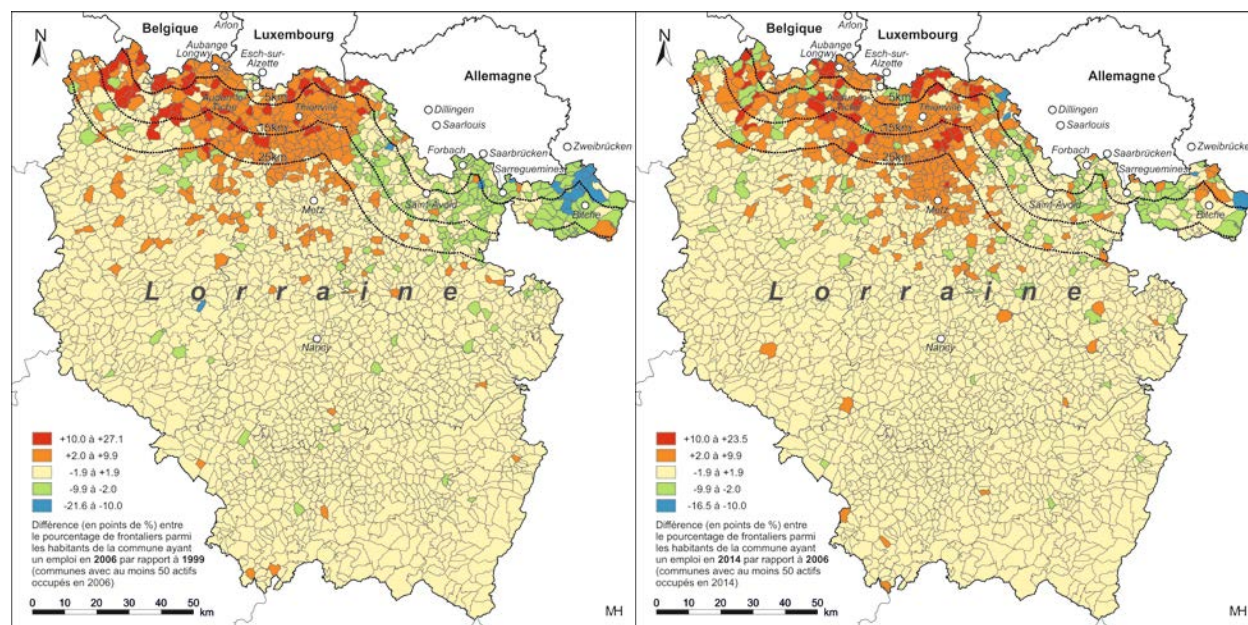
Sources : IBA/OIE, 2016, p. 49 ; IBA/OIE, 2019, p. 46.

En Rhénanie-Palatinat (notamment à Zweibrücken) travaillent des frontaliers lorrains et alsaciens. Comme en Sarre, le développement du travail frontalier a commencé au début des années 1970 et a atteint son apogée en 2001. Le nombre de frontaliers de France travaillant en Rhénanie-Palatinat (4 307 en 2017, dont presque un tiers de Lorrains et deux tiers d'Alsaciens), ne représente néanmoins qu'un quart des frontaliers actifs en Sarre. Les principaux lieux de travail des Lorrains actifs en Rhénanie-Palatinat sont Zweibrücken, Pirmasens et dans le district Südwestpfalz.

Du côté des frontières luxembourgeoises, la période la plus récente (2006-2014) révèle une hausse de la proportion de frontaliers entre 2 à près de 10 points de pourcentage sur tout un axe Luxembourg–Thionville–Metz, s'étendant jusqu'à certains villages au sud de Metz. De 3.1% d'actifs résidents frontaliers en 1999, la ville de Metz compte par exemple 7.1% de travailleurs frontaliers quinze ans plus tard. Les effectifs de travailleurs frontaliers ont doublé sur la période. Etant donné que la population active ayant un emploi a diminué dans le même temps (surtout

entre 2009 et 2014, notamment du fait de la diminution de la population en âge de travailler), cela a renforcé la proportion de frontaliers. Les environs et le sud de Longwy voient aussi un net renforcement de leur pourcentage de travail-

leurs frontaliers, tout comme le sud-est de Thionville, ainsi que les petites communes directement frontalières (autour de Zoufftgen).



Evolution de la proportion de frontaliers sur la période 1999-2006 et 2006-2014 Fig. 9 et 10  
 Source : données INSEE, recensements, cartographie : Malte Helfer (Université du Luxembourg)

## Des impacts multiples et divers pour les communes les plus concernées

Les impacts pour les communes ayant un fort pourcentage de travailleurs frontaliers sont nombreux et divers. Tout d'abord, la proximité des frontières permet aux habitants de ces communes de profiter des emplois disponibles à l'étranger. Le travail frontalier peut constituer en effet une échappatoire au manque d'emploi local (Pigeron-Piroth et al, 2018). Certaines communes renouent par ailleurs avec la croissance démographique du fait de leur proximité avec le Luxembourg. Cependant, les plus petites peuvent souffrir d'une image de communes dortoir, délaissées par leurs habitants durant leur journée de travail (souvent allongée du fait de la longueur et de la difficulté des navettes domicile-travail). Des aménagements peuvent ainsi être nécessités par les

besoins spécifiques de ces populations (allongement des horaires de garde des enfants par exemple), mais également des investissements (écoles, équipements...) qui peuvent parfois être coûteux pour de très petites communes ayant par ailleurs connu une forte croissance démographique.

Les retombées sont positives sur l'économie locale du fait du pouvoir d'achat plus élevé des travailleurs frontaliers (compte tenu des salaires plus élevés perçus au Luxembourg). Au-delà de l'impact démographique communal, l'apparition de nouvelles activités économiques orientées vers les services et les loisirs par exemple se développe à proximité des frontières, entraînant un certain renouveau, en rupture avec le passé industriel de certaines communes (comme Longwy) (Belkacem et Pigeron-Piroth, 2019).

Les défis liés à la hausse de la proportion de travailleurs frontaliers dans les communes sont multiples. Environnementaux, ils posent la question de la saturation des principaux axes de déplacement et toutes les problématiques qui y

sont liées (pollution, bruit, encombrement, stress...). Les défis sont également sociaux pour les communes ayant connu une forte croissance

démographique, qui cherchent à préserver la cohésion sociale entre anciens et nouveaux habitants aux profils parfois très différents.

#### Encart méthodologique

Les données utilisées sont celles du recensement français de la population (INSEE, 2014). Il permet de savoir combien d'habitants d'une commune ont un emploi à l'étranger (sans distinction du pays de travail). Le recensement de la population est une source déclarative (les personnes indiquent qu'elles travaillent à l'étranger), ce qui peut conduire à des différences par rapport à d'autres sources (administratives par exemple).

La proportion de frontaliers correspond au pourcentage de frontaliers parmi les habitants de la commune **ayant un emploi**.

Les cartes d'évolution présentent l'évolution en points de pourcentage dans la part de frontaliers parmi les actifs de la commune (exemple : une commune qui compte 20% de frontaliers en 1999 et 45% en 2014 aura une évolution de +25 points).

Sur la période de temps considérée, plusieurs fusions et partitions de communes ont eu lieu :

2004 : Récicourt = Brabant-en-Argonne + Brocourt-en-Argonne + Récicourt (rétablis après leur fusion de 1973)

2013 : Le Magny + Fontenoy-le-Château = Fontenoy-le-Château

2015 : Loisey-Culey = Culey + Loisey (rétablis après leur fusion de 1973)

2016 : Ancy-sur-Moselle + Dornot = Ancy-Dornot

2016 : Aumontzey + Granges-sur-Vologne = Granges-Aumontzey

2016 : Colroy-la-Grande + Provenchères-sur-Fave = Provenchères-et-Colroy

2016 : Girmont + Oncourt + Thaon-les-Vosges = Capavenir Vosges.

Enfin, il y a quelques communes détruites pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale qui n'ont pas d'habitants : Beaumont-en-Verdunois, Bezonvaux, Cumières-le-Mort-Homme, Fleury-devant-Douaumont, Haumont-près-Samogneux et Louvemont-Côte-du-Poivre. Pour le calcul des évolutions, les valeurs manquantes des communes ayant fusionné ou partitionné ont été calculées par interpolation : (exemple : si dans l'année avant leur fusion une commune A compte 24 frontaliers pour une population active occupée de 200 (= 12.0%), et une commune B compte 8 frontaliers pour une population active occupée de 120 (= 6.67%), la nouvelle commune C est recalculée pour l'année avant la fusion avec  $24 + 8 = 32$  frontaliers pour une population active occupée de  $200 + 120 = 320$ , et une part de frontaliers de  $32 / 320 = 10.0\%$ .

## NOTES

<sup>i</sup> Voir encart méthodologique

<sup>ii</sup> A quelques exceptions près, pour des petites communes ou encore pour Ottange (qui a connu une forte hausse du nombre de ses actifs résidents). Précisons que les frontaliers sont rapportés à la population active ayant un emploi.



## RÉFÉRENCES

---

- Belkacem, R. et Pigeron-Piroth, I. (2019) 'The economic impact of cross-border work on the municipalities of residence: an example at the French-Luxembourgish border', dans Wille, C., Nienaber, B. (éds.), *Border Experiences in Europe Life, Work, Communication and Knowledge*, NOMOS, (In press).
- OIE (2016) *10<sup>e</sup> Rapport de l'OIE, Mobilité des frontaliers*.
- OIE (2019) *11<sup>e</sup> Rapport de l'OIE, Mobilité des frontaliers*.
- Pigeron-Piroth, I., Le Texier, M., Belkacem, R. et Caruso, G. (2018) 'Déterminants individuels et territoriaux des navettes internes ou transfrontalières des actifs résidant en France', *Espace, Populations, Sociétés*, 2017(3), pp. 1-30.
- Wille, C. (2010) Grenzgänger in der Großregion SaarLorLux (1998-2008). <http://gr-atlas.uni.lu/index.php/de/articles/ar65/gg191?task=view&id=1357> (accédé 14 janvier 2019).
- Wille, C. (2011) Atypische Grenzgänger in der Großregion SaarLorLux. <http://gr-atlas.uni.lu/index.php/de/articles/ar65/at659?task=view&id=1819> (accédé 14 janvier 2019).

## ADRESSES

---

Malte Helfer, adjoint de recherche, Institut de Géographie et d'aménagement du territoire, Université du Luxembourg, Campus Belval | Maison des Sciences Humaines, 11 Porte des Sciences L-4366 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, [malte.helfer@uni.lu](mailto:malte.helfer@uni.lu)

Isabelle Pigeron-Piroth, collaboratrice de recherche, Institut de Géographie et d'aménagement du territoire, Université du Luxembourg, Campus Belval | Maison des Sciences Humaines, 11 Porte des Sciences L-4366 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, [isabelle.piroth@uni.lu](mailto:isabelle.piroth@uni.lu)

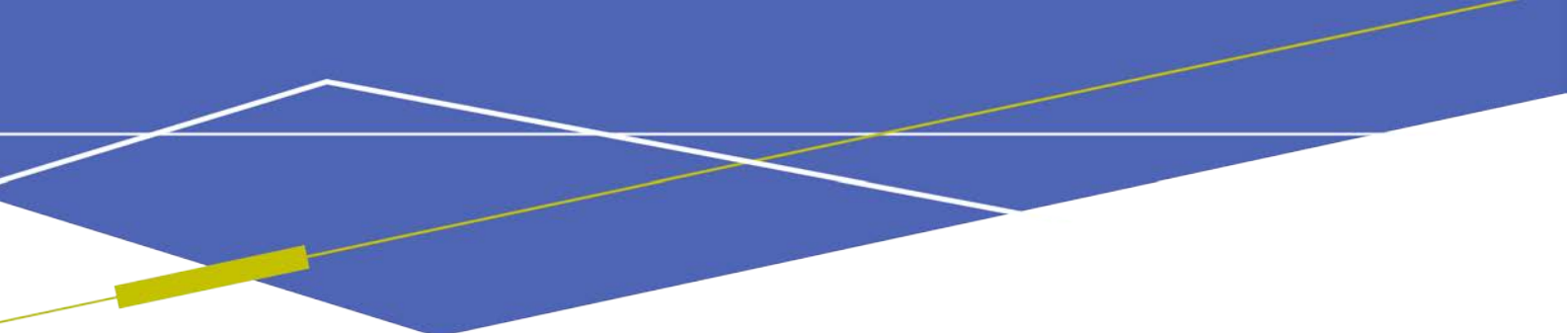
## NOTES BIOGRAPHIQUES

---

**MALTE HELFER** est chercheur à l'Université du Luxembourg et membre de l'UniGR-Center for Border Studies. Ses principaux domaines de recherche sont les systèmes d'information géographique et la cartographie interactive (il est notamment en charge du GR-ATLAS, atlas interactif de la Grande Région SaarLorLux), l'histoire industrielle, le patrimoine culturel et industriel et la Grande Région SaarLorLux.

**ISABELLE PIGERON-PIROTH** est collaboratrice de recherche à l'Université du Luxembourg et membre de l'UniGR-Center for Border Studies. Ses principaux domaines de recherche sont l'emploi et les mobilités (mobilité du travail, mobilité résidentielle, etc.) en contexte transfrontalier. Ses recherches concernent les marchés du travail transfrontaliers et leurs impacts et enjeux sur le développement transfrontalier au sein de la Grande Région SaarLorLux.





# LES IMPACTS ECONOMIQUES ET TERRITORIAUX DU TRAVAIL FRONTALIER SUR LES TERRITOIRES DE RESIDENCE : L'exemple du bassin de Longwy

Rachid Belkacem, Isabelle Pigeron-Piroth

Cet article s'interroge sur les impacts des mobilités transfrontalières des travailleurs pour le développement économique et social de leur territoire de résidence. L'hypothèse avancée est que la mobilité transfrontalière est productrice de ressources pour le travailleur, pour l'entreprise et pour le territoire. Mais elle peut être également source de contraintes. Après avoir fixé le cadre géographique de l'étude, l'article analyse les principaux impacts territoriaux positifs de ces mobilités transfrontalières. Il montre que ces dernières contribuent au dynamisme territorial de ces espaces transfrontaliers en attirant de nouveaux profils sociologiques de travailleurs, en redynamisant les territoires ruraux grâce à l'habitat, en contenant la progression du chômage local et en favorisant l'apparition d'une nouvelle forme d'économie résidentielle locale. Enfin, le papier cible quelques effets négatifs de ces mobilités qui peuvent entraver le développement propre de ces territoires frontaliers comme une stratification sociale locale plus accentuée et la pénurie de la main-d'œuvre qualifiée.

**Mobilité, travail frontalier, territoires frontaliers, zone d'emploi de Longwy, développement transfrontalier, Luxembourg, Allemagne, reconversion**

## **Economic and territorial impacts of cross-border work on territories of residence: the example of the Longwy Basin**

---

This article questions the impacts of cross-border worker mobility on the economic and social development of their place of residence. We hypothesize that cross-border mobility produces resources for the worker, the enterprise and the territory, but it can also be a source of constraints. After a geographical framework of the study, this article analyses the main positive territorial impacts of cross-border mobility. It shows that they contribute to the territorial dynamism of these border regions by attracting new sociological profiles of workers, by revitalizing rural territories (through housing), by limiting the increase of local unemployment and by encouraging a new form of in-place economy. Finally, the paper also shows how such mobility can impede the own development of these border territories, such as via a deeper local social stratification and a lack of highly qualified manpower.

**Mobility, cross-border work, border territories, employment zone of Longwy, cross-border development, Luxembourg, Germany, reconversion**

## **Die wirtschaftlichen und territorialen Auswirkungen der grenzüberschreitenden Arbeitnehmermobilität auf die Wohngebiete: Das Beispiel des Longwy-Beckens**

---

Dieser Artikel untersucht die Auswirkungen der grenzüberschreitenden Mobilität von Arbeitnehmern auf die wirtschaftliche und soziale Entwicklung ihrer Wohnregionen. Die Annahme ist, dass grenzüberschreitende Mobilität Ressourcen für den Arbeitnehmer, das Unternehmen und die Region generiert. Sie kann jedoch auch Ursache von Einschränkungen sein. Nachdem der geografische Zuschnitt der Studie festgelegt wurde, analysiert der Artikel die wichtigsten positiven territorialen Auswirkungen dieser grenzüberschreitenden Mobilitäten. Er zeigt, dass die grenzüberschreitende Arbeitnehmermobilität zur territorialen Dynamik dieser Grenzregionen beiträgt, indem neue Arbeitnehmertypen angezogen, ländliche Gebiete durch Besiedlung neu belebt werden sowie die lokale Arbeitslosigkeit gedeckelt und die Entstehung neuer Lokalökonomien begünstigt wird. Schließlich beleuchtet der Artikel einige negative Auswirkungen dieser Mobilitäten, die die Entwicklung dieser Grenzgebiete hemmen könnten, wie etwa eine sich zuspitzende soziale Stratifizierung sowie Verknappung an qualifizierten Arbeitskräften.

**Mobilität, grenzüberschreitende Arbeitnehmermobilität, Grenzgebiete, Beschäftigungsgebiet Longwy, grenzüberschreitende Entwicklung, Luxemburg, Deutschland, Strukturwandel**

### **CITATION PROPOSÉE**

Belkacem, R. et Pigeron-Piroth, I. (2019) : Les impacts économiques et territoriaux du travail frontalier sur les territoires de résidence : l'exemple du bassin de Longwy. Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2 : pp. 41-55. <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxx-2824-db4c>

## Introduction

Ce travail se nourrit d'une réflexion à la fois théorique et empirique dans une perspective d'analyse socioéconomique. Il questionne les cadres conceptuels de la mobilité des travailleurs frontaliers et cherche à cerner les impacts territoriaux de ces déplacements pendulaires pour le développement économique et social des territoires de résidence de ces travailleurs. Sur un plan théorique, il s'inscrit dans un renouvellement des hypothèses théoriques traditionnelles. Les approches en termes de marchés parfaits et imparfaits nous apparaissent en effet réductrices pour la bonne compréhension de ces mobilités géographiques tant de leurs dimensions socioéconomiques que de leurs effets pour les territoires. Dans la littérature scientifique, la mobilité des travailleurs est traitée soit comme une condition dans le modèle de référence en économie (Debreu, 1959 ; Jovanovic, 1979), soit comme une contrainte pour les travailleurs des marchés externes (notamment dans les modèles de la segmentation du marché (Doeringer et Piore, 1971), ou encore comme un rapport social dans les approches de la régulation (Boyer, 1980)). L'hypothèse que nous formulons est que la mobilité est productrice de ressources pour le travailleur, pour l'entreprise et pour le territoire. Elle peut être également source de contraintes et de dysfonctionnements comme nous le verrons. Aussi abordons-nous la mobilité géographique en contexte transfrontalier comme une ressource construite et partagée entre les différents territoires d'emploi et de résidence des travailleurs frontaliers, génératrice d'effets territoriaux surtout lorsque ces déplacements de travailleurs sont très nombreux. C'est le cas au Nord-Est de la nouvelle région française Grand-Est<sup>1</sup>, seule région française partageant ses frontières avec quatre pays : la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse. Elle est par conséquent très concernée par le travail frontalier. L'importance et la croissance des flux de travailleurs frontaliers n'est évidemment pas neutre pour le développement économique et social des territoires de résidence : Quelles sont alors les dynamiques économiques et sociales observables au sein de ces espaces frontaliers ? Ces mobilités transfrontalières constituent-elles une source d'opportunités ou bien d'entraves pour le développement économique et social des espaces de résidence ?

Dans la Région Grand-Est, beaucoup de ces espaces sont d'anciens sites industriels en reconversion depuis la fermeture des usines sidérurgiques à partir de la fin des années 1970. Nous

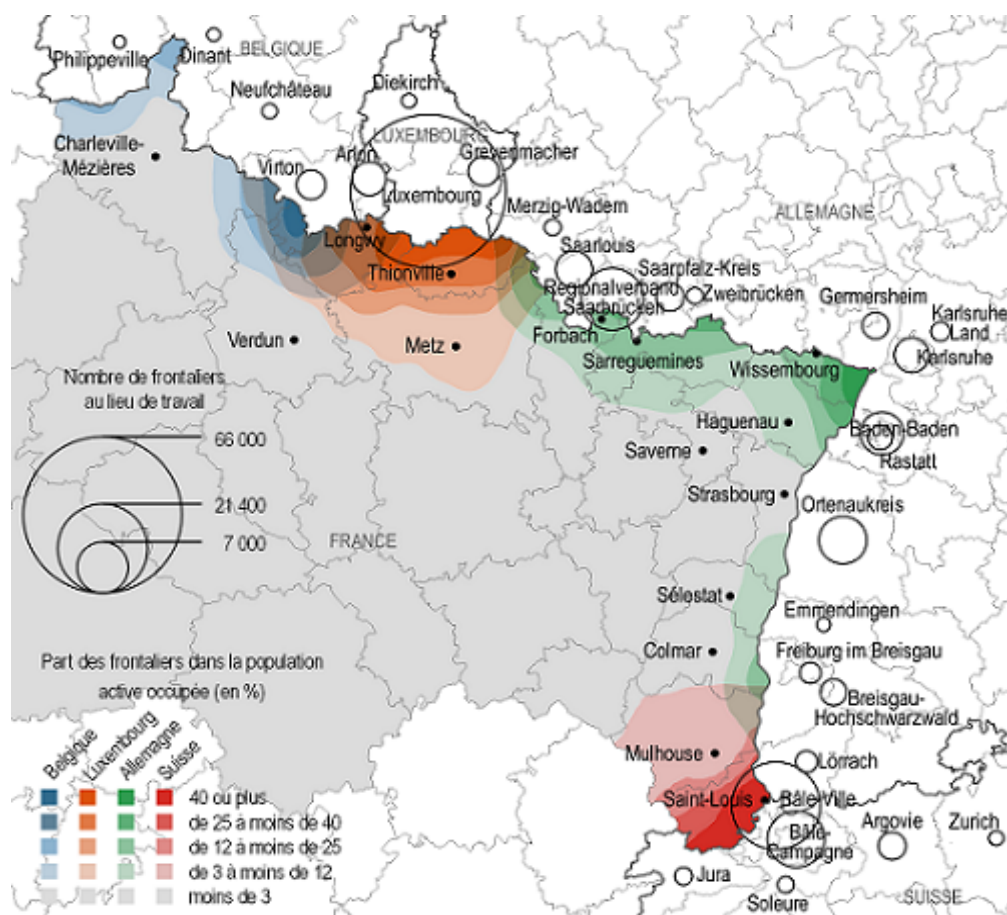
nous intéresserons plus particulièrement à la zone d'emploi<sup>ii</sup> de Longwy que nous mettrons en regard avec celle de Saint-Louis (proche de Bâle) pour certains aspects. Il s'agit de deux études de cas très intéressantes, à la fois pour leur histoire industrielle et évidemment pour leur positionnement géographique frontalier. Ces deux zones d'emploi sont parmi les territoires les plus concernés en France par le travail frontalier (Floch, 2015). Le manque d'informations détaillées et harmonisées au niveau des zones d'emploi ne permet pas de comparaison à proprement parler de ces deux territoires. C'est pourquoi nous proposons ici une mise en regard de ces deux territoires en livrant ainsi des premiers éléments de réflexion. Ce papier donnera lieu par la suite à des travaux d'approfondissement. Aussi, pour traiter cette question, à la fois délicate, audacieuse et complexe, commencerons-nous par fixer le cadre géographique de notre étude (point 1) pour ensuite mettre en avant quelques impacts territoriaux positifs de ces mobilités transfrontalières (point 2) et enfin s'interroger sur quelques impacts négatifs de la hausse du travail frontalier pour le développement propre de ces territoires frontaliers (point 3).

## Cadre géographique de l'étude : le bassin transfrontalier de Longwy

Le choix de notre cadre d'étude s'est porté sur les environs de Longwy, pour deux raisons principales, qui ont contribué à l'essor du nombre de travailleurs frontaliers résidant dans ce territoire. Tout d'abord, sa position géographique frontalière à la fois du Luxembourg et de la Belgique. Ensuite, il s'agit d'un ancien bastion de la sidérurgie française.

## Un territoire frontalier ouvert sur l'Europe

La particularité géographique majeure de la zone d'emploi de Longwy est qu'il s'agit d'un territoire frontalier à la fois de la Belgique et du Luxembourg (cf. Figure 1). Ce positionnement géographique est le premier déterminant du travail frontalier selon l'INSEE (Isel et Kuhn, 2016). Sur les 160 000 travailleurs frontaliers recensés par l'INSEE (*ibid.*) dans le Grand-Est, la moitié habite dans seulement trois zones d'emploi en 2012 : Thionville (33 800 travailleurs frontaliers), Saint Louis (23 100) et Longwy (22 200).



L'importance du travail frontalier dans la Région Grand-Est en 2012 Fig. 1

Source : Isel et Kuhn, 2016

Champ : Le lieu de travail représenté contient au minimum 400 travailleurs frontaliers du Grand Est (régions Alsace, Champagne-Ardennes et Lorraine) et correspond à l'ensemble de la « région » (NUTS 3 au sens de la nomenclature européenne).

La zone d'emploi de Saint-Louis est, quant à elle, située à l'extrême Sud-Est du Grand-Est. Elle est à la fois limitrophe de la Suisse et de l'Allemagne.

Au sein de ces espaces frontaliers, la mobilité transfrontalière des travailleurs est un fait historique ancien. Elle constitue un produit social, codifié par des pratiques, des règles juridiques nationales, supranationales et des conventions entre pays (Pigeron-Piroth et Belkacem, 2015). En matière fiscale, le statut de travailleur frontalier est précisé par des conventions bilatérales entre pays, afin de déterminer le pays de règlement des impôts et d'éviter ainsi une double imposition. En matière de sécurité sociale, le statut de ces travailleurs est établi par un critère géographique et temporel de navettes entre deux Etats membres défini dans le règlement européen (CE) 883/2004. Celui-ci indique que «le terme de travailleur frontalier désigne toute personne qui exerce son activité salariée ou non salariée dans un Etat membre et qui réside dans un autre Etat membre où elle retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine ».

Pour ces deux zones d'emploi retenues dans notre étude, le travail frontalier constitue un important pilier de leur marché du travail local, plus encore pour la zone d'emploi de Longwy (voir encadré pour les caractéristiques socio-économiques des deux zones). En effet, la Figure 1 indique que plus la couleur est foncée, plus les flux de travailleurs frontaliers sont importants à destination des pays limitrophes. A destination de la Belgique et du Luxembourg, pour la zone d'emploi de Longwy et, à destination de l'Allemagne et de la Suisse, pour celle de Saint Louis, les mobilités pendulaires apparaissent très vives et très localisées.

Le Luxembourg est la première destination des travailleurs frontaliers résidant dans la Région Grand-Est (Isel et Kuhn, 2016). Ce petit pays accueillait en 2012, 70 000 travailleurs frontaliers de France (96 500 en mars 2018). Caractéristique importante, le travail frontalier est un phénomène géographiquement très concentré aux frontières du Grand-Est sur une bande frontière relativement étroite.

La zone d'emploi de Longwy rassemble une centaine de communes pour un total de

111 885 habitants selon l'INSEE. A l'Est de cette zone d'emploi, nous trouvons l'unité urbaine<sup>iii</sup> de Villerupt, qui caractérise un effectif élevé de travailleurs frontaliers parmi la population active. Ils sont en effet 6 570, en 2016, à habiter dans cette commune tout en travaillant au Luxembourg (données IGSS/CCSS). L'unité urbaine de Villerupt est ainsi sous l'influence économique du Luxembourg et en particulier du site d'Esch-Belval situé à quelques kilomètres et connaissant une très forte hausse d'activité ces dernières années.

Par ailleurs, dans la zone d'emploi de Longwy, se trouve la commune de Mont-Saint-Martin, frontalière du Luxembourg et de la Belgique. Cette dernière a une histoire particulièrement

remarquable. Elle fait en effet partie des communes de la zone les plus concernées par le travail frontalier et, surtout, elle a été le théâtre de nombreux dispositifs de politiques européennes territoriales de reconversion après la fermeture des usines (Schulz, 1996). Elle accueille la partie française du Pôle Emploi de Développement (aujourd'hui appelé le Pôle Europe) et son parc international d'activités. De nombreuses firmes multinationales (Allied signal, Daewoo notamment) s'y sont implantées (Renard-Grandmontagne, 2006). Ces unités internationales ont importé de nouveaux modèles de gestion de la main-d'œuvre plus flexibles, en rupture avec le modèle paternaliste qui prévalait à l'époque de la sidérurgie.

#### Quelques caractéristiques socioéconomiques des zones d'emploi de Longwy et de Saint-Louis

Ces deux zones d'emploi font partie des 31 zones d'emploi de la Région Grand-Est.

Elles se caractérisent à la fois par des points communs et des différences socioéconomiques. Les points communs concernent leur positionnement géographique. Elles sont toutes deux frontalières de deux pays, respectivement le Luxembourg et la Belgique pour la zone d'emploi de Longwy, et l'Allemagne et la Suisse pour la zone d'emploi de Saint-Louis. Un autre point commun concerne le déclin industriel de ces deux espaces géographiques, intervenu selon une même temporalité, mais avec des intensités différentes. La crise industrielle des années 1970 a en effet marqué plus profondément la zone d'emploi de Longwy. Il ressort aujourd'hui des caractéristiques socioéconomiques très différentes.

Principales caractéristiques socioéconomiques en 2015	Zone d'emploi de Saint-Louis	Zone d'emploi de Longwy
<b>Population</b>	122 056	112 574
<b>Superficie en km<sup>2</sup></b>	752,3	963,7
<b>Densité de la population au km<sup>2</sup></b>	162,2	116,8
<b>Taux d'activité des 15 à 64 ans</b>	78,0%	72,7%
<b>Taux de chômage des 15 à 64 ans</b>	11,5%	14,1%
<b>Indice de concentration des emplois</b>	48,8%	48,3%
<b>Part des ménages imposés</b>	70,4%	34,0%
<b>Taux de pauvreté</b>	8,5%	16,7%

*NB : L'indice de concentration des emplois mesure le nombre d'emplois offerts dans la zone d'emploi pour 100 habitants ayant un emploi.*

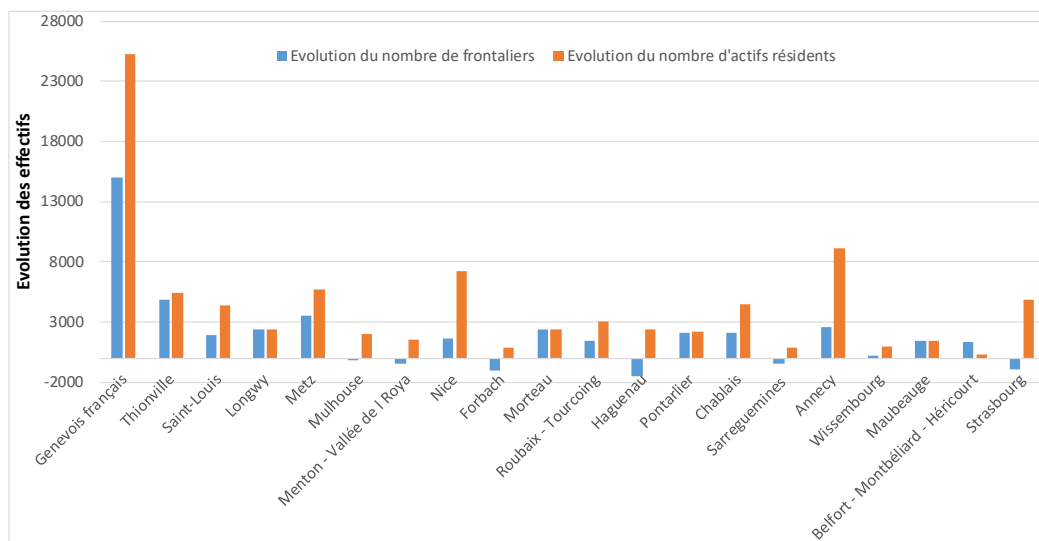
Source : INSEE

Pour la zone de Longwy : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=ZE2010-4101>

Pour la zone de Saint-Louis : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=ZE2010-4209>

Au sein de la zone de Longwy, la hausse du nombre d'habitants ayant un emploi n'a été

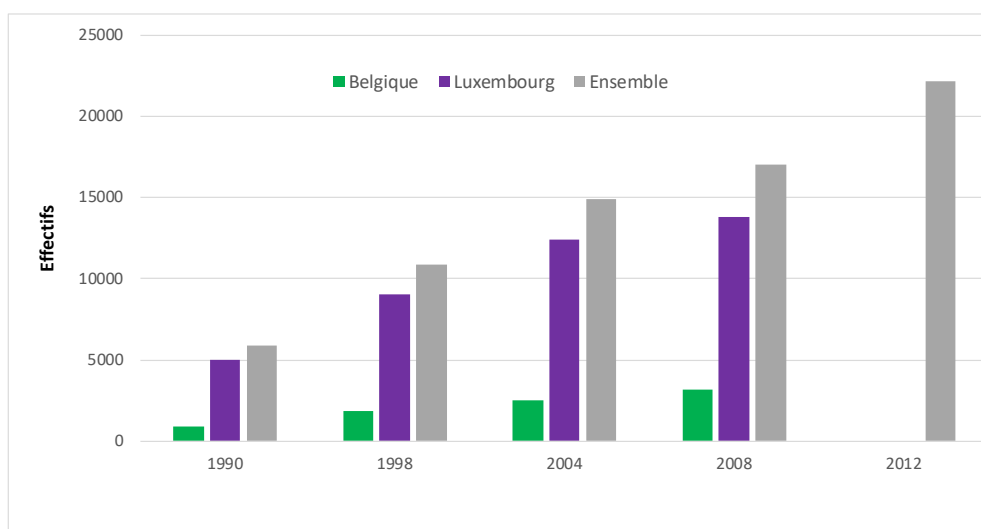
permise que grâce au développement du travail frontalier sur cette période, et très peu par la création d'emplois sur place (cf. Figure 2).



**Evolution du nombre de travailleurs frontaliers et d'actifs résidents sur les zones d'emploi les plus concernées en France par les navettes transfrontalières entre 2006 et 2011 Fig. 2**  
Source : INSEE, recensements de la population

Les travailleurs frontaliers, au sein de la zone d'emploi de Longwy sont aujourd'hui quatre fois plus nombreux qu'en 1990 comme le montre la Figure 3. La progression a été continue depuis la fin des années 1980. Le travail frontalier s'est

ainsi profondément ancré dans l'économie locale de ce territoire. Presque 1 actif occupé sur 2 est concerné par le travail outre-frontière (Floch, 2015).



**Nombre de travailleurs frontaliers résidant dans la zone d'emploi de Longwy selon le pays d'emploi Fig. 3**  
Source : INSEE

La position géographique frontalière n'est pas l'unique explication du développement du travail frontalier.



## Un territoire frappé par la crise de son système productif local

---

Rappelons que ce territoire a été façonné depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle par la sidérurgie et aussi, au départ, par les mines de fer. Comme bien des régions d'industrialisation ancienne, ce territoire a été structuré par et pour cette activité (May, 1988). La rupture décisive est intervenue au début des années quatre-vingts, plus précisément en 1983. C'est en effet à cette date que la sidérurgie est abandonnée comme référence principale de l'activité économique locale. Aussi, les unités sidérurgiques se sont-elles désengagées définitivement du territoire. Le passage de la mono-industrie à la nécessaire diversification du tissu économique local n'est pas allé de soi. Il a ainsi nécessité de nombreuses initiatives émanant des autorités aux différents niveaux : local, régional, national et européen. La zone d'emploi de Longwy a été alors le lieu de la mise en place de dispositifs ambitieux, très coûteux institutionnellement qui, centrés sur l'aménagement du territoire avaient comme objectif de reconstruire de toute pièce, de restructurer un territoire entier afin de générer de nouvelles dynamiques positives d'emploi (Schulz, 1996). Il a fallu alors à la fois accompagner les déstructurations et les restructurations industrielles et mettre en œuvre un processus de diversification productive. Deux principaux dispositifs ont été mis en place : les pôles de reconversion et le pôle européen de développement. Les résultats ont été mitigés. Des emplois ont pu être créés, mais n'ont pas pu compenser les pertes massives d'emplois sidérurgiques. Pour de nombreuses personnes, victimes des fermetures d'usines qui ont souhaité rester en Lorraine, le travail frontalier a constitué dans les années 1980-1990, une alternative au chômage. Aujourd'hui, le sens des flux de travailleurs frontaliers montre l'importance de l'attractivité du Luxembourg et dans une moindre mesure de la Province belge du Luxembourg sur le bassin de Longwy. Le décalage de développement économique avec ses voisins est à la fois une source d'opportunités pour la zone d'emploi de Longwy, mais également une source d'entraves à son propre développement, un point sur lequel nous reviendrons.

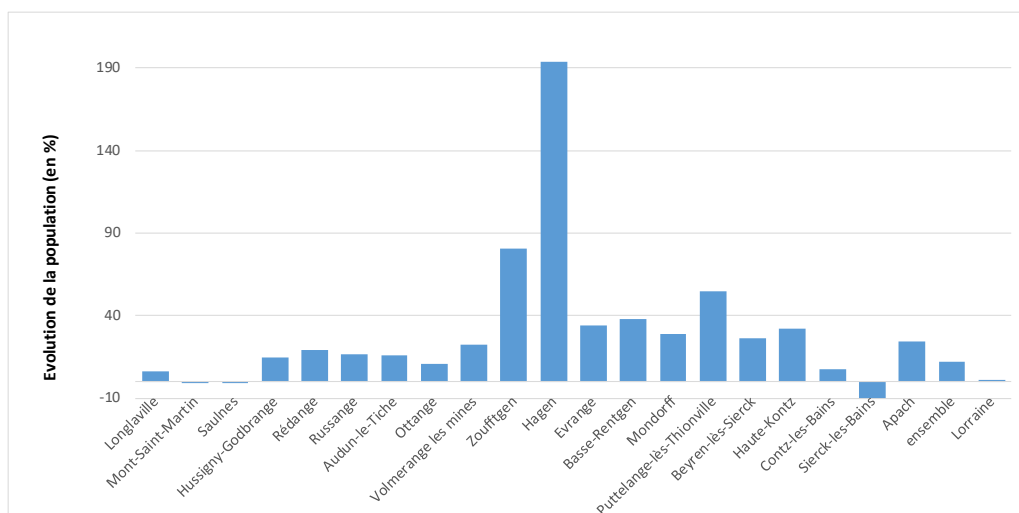
## L'essor du travail frontalier : des impacts territoriaux positifs

Nous pouvons repérer trois principaux impacts territoriaux positifs de l'essor du nombre de travailleurs frontaliers pour la zone d'emploi de Longwy, observables dans une moindre mesure également dans la zone d'emploi de Saint-Louis. Le premier impact concerne une nouvelle dynamique démographique autour d'un redémarrage de la croissance de la population et du processus de rajeunissement de cette dernière. Le second impact concerne l'amortissement du chômage local grâce aux offres d'emploi plus nombreuses de l'autre côté des frontières. Le troisième impact concerne le début d'un mouvement de diversification de l'économie locale autour d'une nouvelle forme d'économie locale résidentielle en rupture avec le passé industriel de ces deux territoires frontaliers.

## Un facteur de dynamisme démographique

---

Le travail frontalier a permis non seulement de maintenir sur place une frange de la population locale après la fermeture des usines, mais également, d'attirer de nouveaux habitants préférants habiter en France près de la frontière pour des raisons de coûts de l'immobilier relativement moins élevés qu'au Luxembourg. Pratiquement pour toutes les communes frontalières avec le Luxembourg, même pour celles qui ne figurent pas directement dans la zone d'emploi de Longwy, nous pouvons observer une progression significative de la population locale (cf. Figure 4). Pour l'ensemble des communes situées à proximité directe des frontières avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne tout au nord de l'ancienne région Lorraine, le nombre d'habitants a augmenté de 12% alors que celle-ci n'est que de 1.3% pour l'ensemble de l'ancienne région française. Nous pouvons même observer des progressions exceptionnelles dans certaines communes frontalières du Luxembourg comme Hagen et Zoufftgen. De nouveaux espaces résidentiels ont émergé à proximité directe des frontières contribuant à dynamiser ces anciens bastions sidérurgiques et territoires ruraux.



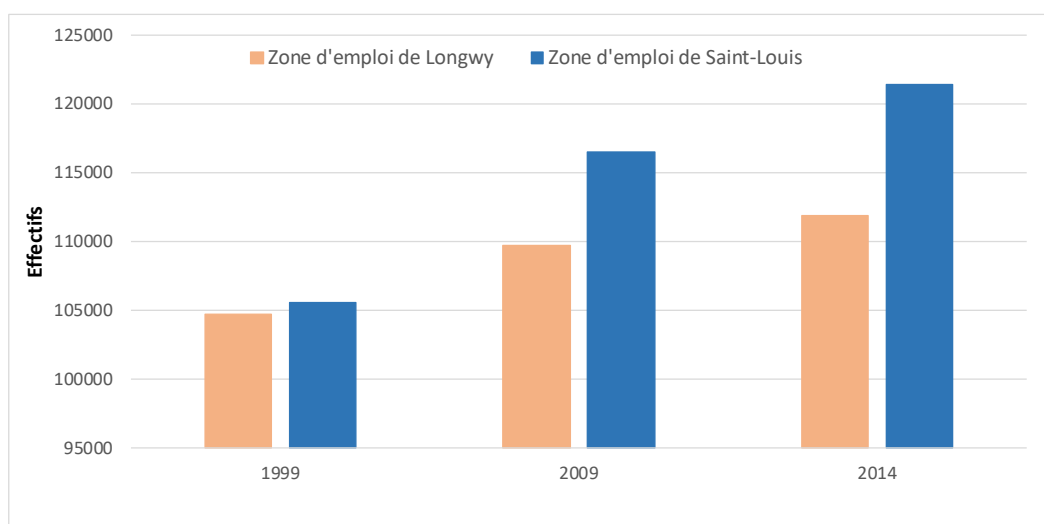
**Evolution de la population entre 1999 et 2017 dans les communes françaises directement frontalières du Luxembourg Fig. 4**  
Source : INSEE

D'après les derniers résultats des recensements, les zones d'emploi de Longwy et de Thionville ont connu les plus fortes croissances annuelles moyennes de leur population (respectivement 0.5% et 0.4% par an) à partir des années 2000 (Gascard et Van Lu, 2017). L'INSEE indique :

« [La dynamique] du pôle luxembourgeois, particulièrement depuis la fin des années 1990, profite aux zones du Nord de la Lorraine : les zones de Longwy et de Thionville s'inscrivent

depuis 1999 dans un développement de type résidentiel, succédant à une période de déclin démographique et de recul généralisé de l'emploi » (Gascard et Van Lu, 2017, p. 4).

Cette progression de la population est également observable pour la zone d'emploi de Saint-Louis. Elle est même plus importante comme le montre la Figure 5. Cette zone d'emploi a gagné 15 000 habitants entre 1999 et 2014, une progression très nettement supérieure à la dynamique régionale et nationale (Isel et Kuhn, 2016).



**Evolution de la population locale des zones d'emploi de Longwy et de Saint-Louis entre 1999 et 2014 Fig. 5**  
Source : INSEE, recensements de la population

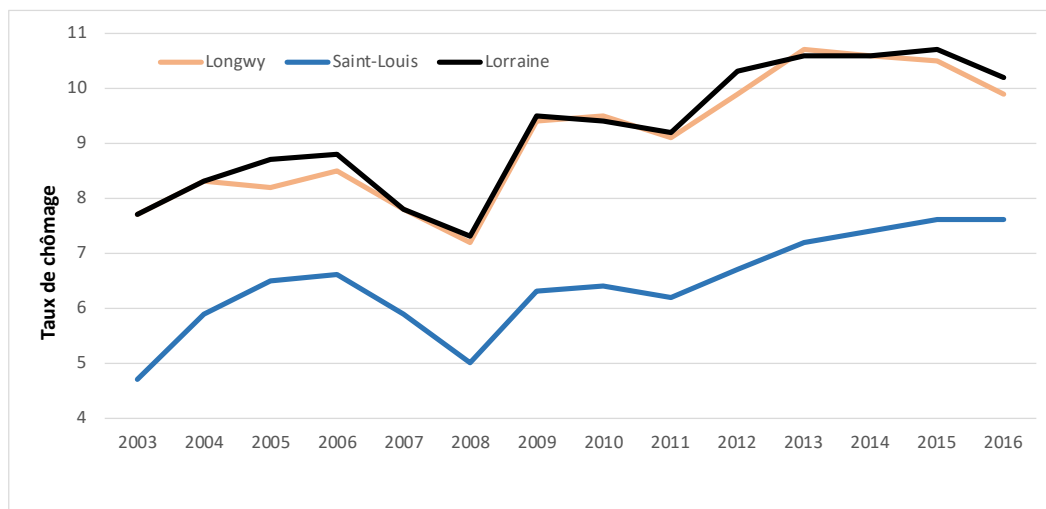
Ce renouveau démographique des zones d'emploi frontalières s'accompagne d'un second impact territorial positif : une progression contenue du chômage local.



## Une progression contenue du chômage local

Pour un territoire qui a vu l'anéantissement complet de son appareil productif local, la zone

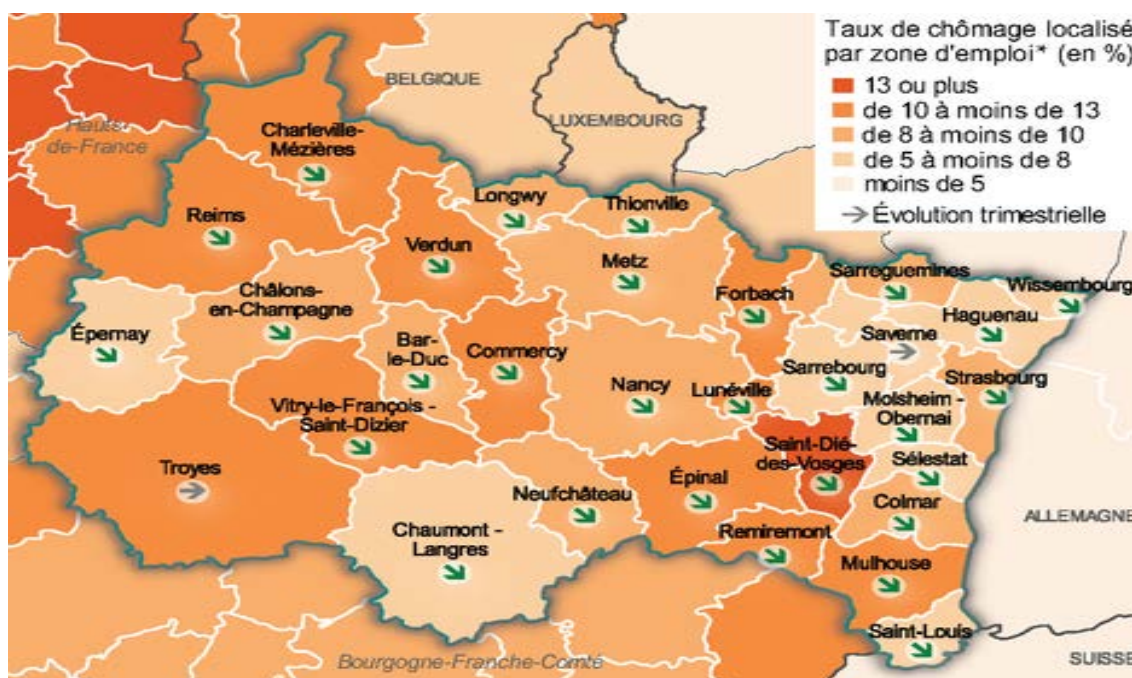
d'emploi de Longwy caractérise aujourd'hui des taux de chômage qui ne sont que légèrement supérieurs aux moyennes nationales (cf. Figure 6). Plus dynamique, la zone d'emploi de Saint-Louis se caractérise par des taux locaux du chômage comparativement plus faibles par rapport à ceux observés au plan national.



Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi de Longwy et de Saint Louis de 2003 à 2016 (%) Fig. 6  
Source : INSEE

Cette observation est corroborée par une carte des taux de chômage par zones d'emploi. On peut y voir que la quasi-totalité des zones d'emploi voient leur taux de chômage se réduire par rapport au trimestre précédent (cf. Figure 7).

Les zones d'emploi de Longwy et Thionville ont un chômage plutôt moyen, ni parmi les plus élevés (comme Saint-Dié-des-Vosges), ni parmi les plus faibles (Sarrebouurg par exemple).

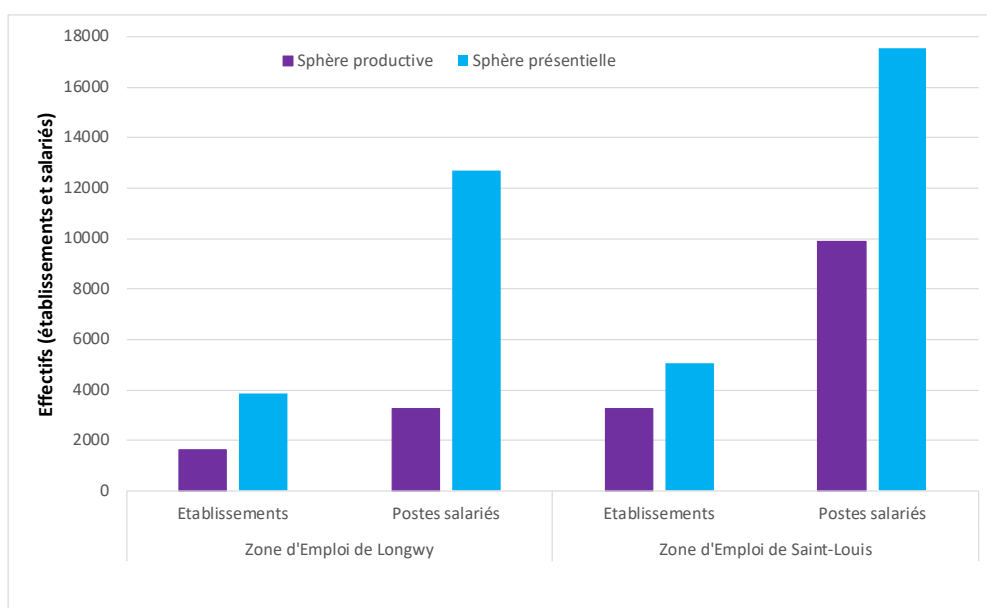


Taux de chômage localisés par zone d'emploi au 2e trimestre 2016 Fig. 7  
Source : INSEE

Le travail frontalier offre ainsi aux demandeurs d'emploi des solutions alternatives pour échapper soit temporairement ou durablement au chômage. Les conditions de rémunération au Luxembourg paraissent, de plus, attractives (Belkacem et al., 2018). Le travail outre-frontière constitue aussi pour les jeunes diplômés des solutions d'insertion dans l'emploi. De plus en plus de travailleurs frontaliers vivent par ailleurs de longues carrières, voire toute leur carrière professionnelle dans l'emploi frontalier. De plus, 93% des actifs frontaliers bénéficient de statut d'emploi stable contre 86% pour leurs homologues qui résident et travaillent dans la Région Grand-Est (Isel et Kuhn, 2016). Cela signifie aussi que les revenus générés par le travail frontalier sont non seulement plus importants comparés à ceux perçus en France mais surtout ils sont réguliers. Ceux-ci permettent alors d'alimenter la dynamique économique locale au sein des territoires de résidence, un troisième et dernier impact territorial positif que nous avons observé.

## Emergence d'une nouvelle forme d'économie locale au sein des territoires de résidence des travailleurs frontaliers

Le développement du travail frontalier a permis de nourrir une troisième dynamique territoriale. Il s'agit du développement d'une forme d'économie locale en rupture avec le passé sidérurgique de la zone d'emploi de Longwy : l'économie *présentielle*, observable également dans la zone d'emploi de Saint-Louis (cf. Figure 8). Ce type d'économie locale consiste en des activités économiques de production de biens et de services pour les populations résidentes ou passagères : commerce, tourisme, culture, services à la personne, services aux entreprises (Davezies, 2004). Ces différentes activités économiques participent à un mouvement de diversification du tissu économique local (cf. Figure 8).



**Le poids des sphères productives et présentesielles dans l'économie locale des zones d'emploi de Longwy et de St-Louis en 2014**  
Fig. 8

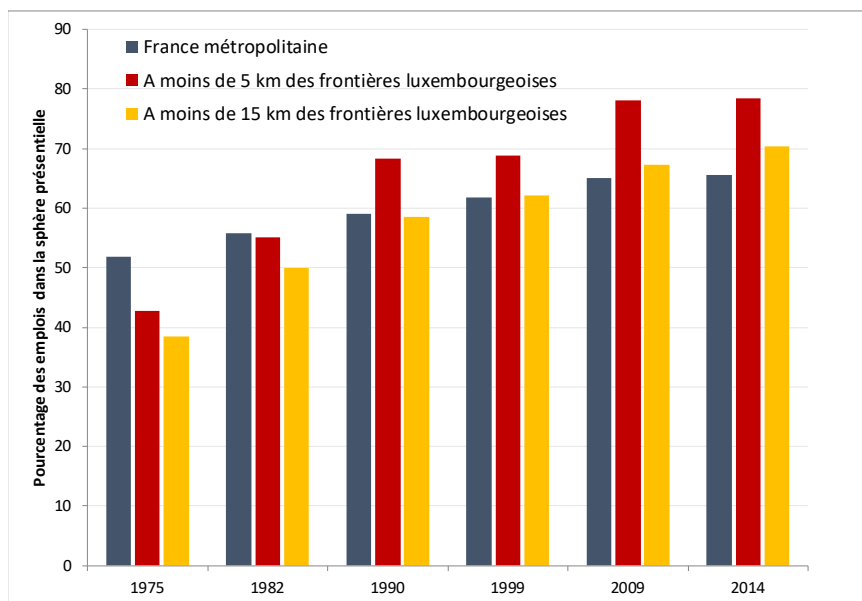
Source : INSEE

La zone d'emploi de Longwy compte en 2016 près de 3 500 entreprises localisées sur son territoire. Parmi elles, environ les neuf dixièmes sont des très petites unités (très petites entreprises - TPE comprenant moins de 10 salariés). Ces dernières caractérisent dans le même temps un quart (23%) des emplois de la zone. Nous trouvons également 8 entreprises de plus de 200 salariés (soit 45% des emplois de la zone). Ces unités de production sont porteuses d'axes nouveaux de développement de l'écono-

mie locale autour du commerce et de la distribution (Auchan, Leclerc), de l'industrie automobile (Faurecia et Kaiser pour la carrosserie), l'industrie métallurgique (Arcelor Tubes) ... Dans les deux zones d'emploi étudiées, l'économie présenteielle est devenue un axe structurel du développement économique et social de ces territoires. La sphère présenteielle de l'économie concentre très nettement la majorité des établissements (environ 70% des établissements de ces deux zones). Elle caractérise 4 emplois

sur 5 dans la zone de Longwy. Les activités présentes ont vu ainsi leur part augmenter très nettement au sein des emplois de la zone (Figure 8), une tendance que nous retrouvons de

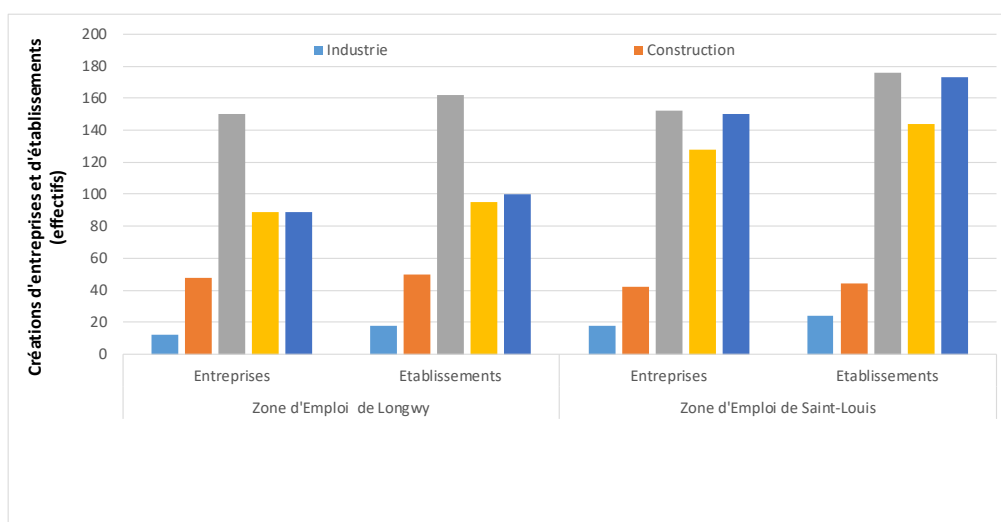
façon plus marquée à proximité des frontières par rapport à la moyenne française (Figure 9).



Evolution de la part de la sphère présente dans l'emploi local en France et à proximité des frontières Fig. 9  
Source : Université du Luxembourg d'après les données INSEE

L'émergence de l'économie présente est surtout portée par le commerce, les loisirs et la culture. L'implantation récente d'un grand magasin Leclerc vient renforcer le potentiel de cette branche d'activité déjà bien présente sur la zone avec l'enseigne Auchan à laquelle il faut ajouter d'autres commerces spécialisés dans le sport, les loisirs, l'habillement ... sur le Pôle Europe. La majeure partie des créations d'entreprises à Longwy a effectivement lieu dans le commerce, transport, hébergement et restauration (Figure 10).

Par ailleurs, la construction d'un golf sur les anciennes friches industrielles, le projet de ré-exploitation des thermes, un important complexe cinématographique, sans oublier la valorisation du patrimoine culturel avec la Citadelle de Vauban reconnue à l'Unesco constituent autant de symboles forts d'une réorientation du développement économique local en rupture avec le passé industriel de ce territoire.



Les secteurs d'activité des créations d'entreprises dans les zones d'emploi de Longwy et de St-Louis en 2014 Fig. 10  
Source : INSEE, fichiers Sirène

## Le travail frontalier, également source de déséquilibres et d'instabilité

Si le travail frontalier est une source d'effets territoriaux positifs, il produit aussi des contraintes pour l'émancipation de ces territoires frontaliers. Nous avons repéré trois principaux impacts territoriaux négatifs des mobilités transfrontalières. Le premier concerne un mouvement de stratification sociale locale plus prononcé. Le second est en rapport avec les pénuries de main-d'œuvre qualifiées sur la zone. Le troisième se rapporte aux insuffisances de ressources financières de ces territoires pour gérer l'augmentation importante de la population locale dans certaines communes.

### Une stratification sociale locale prononcée entre frontaliers et non frontaliers

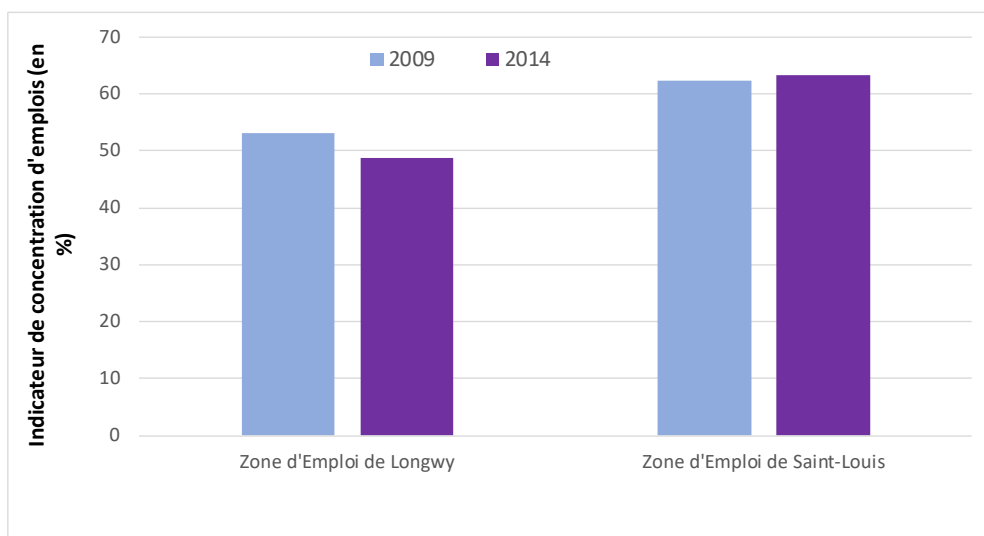
---

Cette stratification sociale s'est même exacerbée en raison d'une dépendance plus forte du territoire au travail frontalier. Les offres d'emploi proviennent essentiellement de l'autre côté des frontières. Mais tous les actifs n'accèdent pas aussi facilement au travail frontalier. Ce sont en premier lieu les plus qualifiés qui arrivent à s'insérer sur un marché du travail luxembourgeois plus concurrentiel et plus exigeant aussi.

L'indicateur de concentration des emplois indique le nombre d'emplois dans la zone pour 100 habitants de la zone ayant un emploi (cf. Figure 11). Cet indicateur s'est réduit traduisant ainsi une dépendance plus forte aux emplois extérieurs. Ils étaient 53% en 2009 à résider et à travailler dans la zone d'emploi de Longwy. Ils ne sont plus que 48.8% dans ce cas en 2014. Pour la zone d'emploi de Saint-Louis, cette dépendance, bien que significative, est cependant plus faible. Au sein de ce territoire, un peu plus

d'un actif résidant dans la zone sur 3 est occupé de l'autre côté de la frontière. Cette influence moins forte du travail frontalier dans la zone de Saint-Louis s'explique par un tissu productif local encore étoffé avec la présence de grandes entreprises, notamment dans l'industrie pharmaceutique (Novartis, Weleda), chimique (BASF, DSM nutritional products), la fabrication d'équipements électriques et l'implantation d'institutions franco-allemandes de recherche à Saint-Louis, capables de générer davantage d'emplois propres à la zone. L'INSEE classe d'ailleurs cette zone d'emploi parmi les territoires les plus productifs en France avec un haut niveau de qualification de la main-d'œuvre locale qui la rend très attractive pour les entreprises situées dans les pays voisins. De plus, à la différence de la zone d'emploi de Longwy, des relations de proximité entre les sièges sociaux des grandes entreprises suisses, allemandes et françaises existent au sein et autour de ce territoire qui permettent de fixer davantage les emplois côté France. Mais ces emplois restent fortement dépendants des centres de décision étrangers.

Dans la zone d'emploi de Longwy, cette dépendance croissante aux emplois frontaliers génère des clivages au sein de la population locale. Ces différences sociales sont moins marquées dans la zone de Saint-Louis. Ces différences sociales s'observent entre travailleurs frontaliers aux revenus élevés, accédant plus facilement à la propriété, et non frontaliers aux revenus plus modestes ou demandeurs d'emploi. Comme l'observe l'INSEE (Thanry, 2012), travail frontalier et réelle pauvreté coexistent au sein de ce territoire. La zone d'emploi caractérise aujourd'hui un taux de pauvreté parmi les plus forts en France. En 2014, ce taux s'établit à 16.4% dans la zone d'emploi de Longwy (INSEE) soit deux fois plus que dans la zone d'emploi de Saint-Louis (8.2%)<sup>iv</sup>. Le développement de la précarité de l'emploi est un phénomène corollaire de la pauvreté. Un emploi sur 5 localisé dans la zone d'emploi de Longwy (20.1%) est à temps partiel soit trois fois plus que pour la zone d'emploi de Saint-Louis (6.2%).



**Indicateur de concentration des emplois en % dans les zones d'emplois de Longwy et de Saint-Louis Fig. 11**

Sources : INSEE, recensements de la population

Note de lecture : Il s'agit du nombre d'emplois offerts dans la zone d'emploi pour 100 habitants ayant un emploi.

## Une pénurie de main-d'œuvre qualifiée

Pour beaucoup des entreprises de la zone d'emploi de Longwy se pose un double problème. D'une part, les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre qualifiée sont importantes. En effet, le personnel qualifié est plus enclin à traverser la frontière afin de bénéficier des salaires comparativement plus élevés au Luxembourg comme nous l'avons souligné précédemment. Pour un même niveau de qualification, les niveaux du salaire net marquent des différences importantes de part et d'autre des frontières s'expliquant par la spécificité des cadres institutionnels respectifs en matière de législations sociales et fiscales (Belkacem et al., 2018). Des salaires élevés contribuent en effet à stabiliser et à fidéliser la main-d'œuvre qualifiée. A ces salaires élevés, il faut également ajouter des prestations sociales relativement plus généreuses au Luxembourg comme les allocations familiales qui accroissent l'attractivité du statut de travailleur frontalier.

Tout cela génère évidemment des difficultés pour les petites entreprises de la zone d'emploi de Longwy à trouver et à fidéliser leur main-d'œuvre. Ces problèmes de recrutement et de stabilisation de la main-d'œuvre entravent leur développement. C'était le cas d'une entreprise locale célèbre « La manufacture de Longwy » (un cas parmi d'autres) qui avait fait l'objet d'une liquidation judiciaire au début de 2003. Cette entreprise avait alors été confrontée dès le départ à deux problèmes de personnel. Elle n'avait pas trouvé sur la zone les techniciens de maintenance qualifiés indispensables aux fonctionnements régu-

liers des outils de production. Les lignes de production n'ont jamais pu fonctionner à leur capacité maximale. Le second problème était celui du turn-over élevé (Belkacem, 2008). En matière de recrutement de travailleurs qualifiés, le Luxembourg, pour sa part, se voit contraint de recruter de plus en plus loin de ses frontières pour des profils spécifiques qu'il peine parfois à trouver à proximité des frontières.

## Financement des collectivités territoriales

Les travailleurs frontaliers au Luxembourg sont soumis au régime du paiement des impôts à la source dans le pays d'emploi, ce qui signifie que la France et par voie de conséquence les territoires de résidence des frontaliers ne bénéficient pas des retombées fiscales du travail frontalier. Ces territoires sont confrontés, comme nous l'avons vu, à une augmentation de leur population locale. Les collectivités territoriales doivent par conséquent assumer des dépenses supplémentaires dans les domaines de l'enseignement, culturels et aussi sportifs qui relèvent de leurs attributions.

Pour faire face à ces dépenses, dans un contexte de réduction des transferts de l'Etat, et à défaut de contracter des emprunts, ces petites collectivités territoriales ont comme autres sources de financement possibles la taxe d'habitation, des taxes foncières et la contribution économique territoriale héritière de l'ancienne taxe profession-



nelle (qui fait d'ailleurs défaut à ces petits territoires du fait de la faible présence d'unités de production).

## Conclusion

Pour les zones d'emploi frontalières du Grand-Est, comme la zone d'emploi de Longwy et celle de Saint-Louis, la mobilité générée par le travail frontalier peut être abordée comme une ressource territoriale construite et partagée entre les territoires de part et d'autre des frontières. Elle peut être une source d'opportunité pour leur développement économique et social. En favorisant la dynamique démographique locale, l'amortissement du chômage dans un contexte de restructuration industrielle ainsi que la diversification du tissu économique local, la mobilité frontalière génère des impacts territoriaux plutôt positifs. Elle contribue en effet à redynamiser ces territoires marqués encore par la crise industrielle et à impulser une nouvelle dynamique de développement en rupture avec leur passé industriel. Elle peut néanmoins générer des contraintes pour leur émancipation, particulièrement marquées pour la zone d'emploi de Longwy. Car cette mobilité frontalière est aussi la marque d'une dépendance plus forte

du territoire aux emplois de l'autre côté des frontières. Les entreprises locales souffrent d'un turnover élevé de leur main-d'œuvre locale et d'une pénurie chronique de personnels qualifiés, plus enclins à traverser les frontières pour bénéficier de salaires et de prestations sociales comparativement plus élevés qu'en France. Autre impact territorial négatif, au cœur du débat local, la proximité de la frontière génère une croissance de la population locale qui correspond à une augmentation des dépenses des collectivités territoriales surtout dans un contexte où leurs ressources financières tendent à l'inverse à se réduire.

Quel avenir alors pour ces territoires frontaliers comme la zone d'emploi de Longwy ? Ils doivent sans doute s'orienter vers une stratégie de spécialisation territoriale du système productif autour de nouvelles activités en relation avec l'économie présentielle (services à la famille, aux habitants, éducation, tourisme, loisirs), des activités qui soient en même temps complémentaires aux activités développées de l'autre côté des frontières. C'est ce chemin que semble prendre la zone d'emploi de Longwy. Néanmoins la réussite d'un tel modèle de développement doit s'appuyer sur une véritable coopération non seulement entre les acteurs économiques, sociaux et politiques du territoire, mais également entre les territoires de la Grande Région.

## NOTES

<sup>i</sup> Il s'agit du nouveau découpage territorial en France à partir de 2016. Le Grand Est rassemble les anciennes régions Lorraine, Alsace, et Champagne Ardennes.

<sup>ii</sup> Les zones d'emplois constituent un découpage territorial créé par l'INSEE à partir des mobilités domicile-travail. C'est la zone dans laquelle la majorité des personnes habitent et travaillent.

<sup>iii</sup> Selon l'Insee, la notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle

unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants :

<sup>iv</sup> Ce taux mesure la part de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté soit, suivant la définition européenne, en dessous de 60% du revenu médian.

## RÉFÉRENCES

- Belkacem, R. et Pigeron-Piroth, I. (2016) 'L'intérim transfrontalier : les marges de l'emploi aux marges des territoires', *Revue Française de Socio-Economie*, 17 (2), p. 43.
- Belkacem, R., Kornig, C., Michon, F., Nosbonne, C. et Scalvinoni B. (2018) 'Les détachements transfrontaliers d'intérimaires du Luxembourg vers la Lorraine', *Revue de l'IREs*, 93, p. 39.
- Boyer, R., (1980) 'Rapport Salarial et analyses en terme de Régulation : une mise en rapport avec les théories de la segmentation du marché du travail', *Economie Appliquée*, 2, pp. 491-508.
- Davezies, L. (2004) 'Temps de la production et temps de la consommation : les nouveaux aménageurs du territoire ?', *Futuribles*, p. 295.
- Debreu, G. (1959) *Théorie de la valeur*, Dunod, Paris.
- Doeringer, P. B. et Piore, M. J. (1971) *Internal labor market and manpower analysis*, Heath Lexington Book,

Mass.

- Floch, J.M. (2015) 'Résider en France et travailler à l'étranger', *Insee Première*, 1537 (figure 3), pp. 3–6.
- Gascard, N. et Van Lu, A. (2017) 'Les mutations économiques renforcent les spécificités territoriales', *INSEE Analyses Grand Est*, 52, p. 5.
- Isel, A. et Kuhn, C. (2016) '160 000 travailleurs frontaliers en ACAL', *INSEE Analyses*, 3, p. 5.
- May, N. (1988) 'Transformations territoriales et politiques de développement local : le bassin sidérurgique Nord-Lorrain', *GIP, CNRS n°43 002*.
- Pigeron-Piroth, I. et Belkacem, R. (2015) 'Un marché de l'emploi intégré? L'emploi frontalier et ses dimensions socioéconomiques', dans Wille, C. (éd.) *Lebenswirklichkeiten und politische Konstruktionen in Grenzregionen. Das Beispiel der Grossregion SaarLorLux Wirtschaft-Politik-Alltag-Kultur*. Transcript, pp. 39–57.
- Thanry, J.-P. (2012) 'Revenus des frontaliers lorrains du Luxembourg : des atouts tirés de la métropole luxembourgeoise', *Economie Lorraine*, 280, p. 6.

## ADRESSES

---

Isabelle Pigeron-Piroth, collaboratrice de recherche, Institut de Géographie et d'aménagement du territoire, Université du Luxembourg, Campus Belval | Maison des Sciences Humaines, 11 Porte des Sciences L-4366 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, [isabelle.piroth@uni.lu](mailto:isabelle.piroth@uni.lu)

Rachid Belkacem, Maître de conférences en Economie, Laboratoire Lorrain des Sciences Sociales, Université de Lorraine, Campus Lettres et Sciences Humaines, 23 boulevard Albert 1er - BP 13397, F-54015 Nancy Cedex, France, [rachid.belkacem@univ-lorraine.fr](mailto:rachid.belkacem@univ-lorraine.fr)

## NOTES BIOGRAPHIQUES

---

**ISABELLE PIGERON-PIROTH** est collaboratrice de recherche à l'Université du Luxembourg et membre de l'UniGR-Center for Border Studies. Ses principaux domaines de recherche sont l'emploi et les mobilités (mobilité du travail, mobilité résidentielle, etc.) en contexte transfrontalier. Ses recherches concernent les marchés du travail transfrontaliers et leurs impacts et enjeux sur le développement transfrontalier au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux.

**RACHID BELKACEM** est Maître de conférences en économie à l'Université de Lorraine. Il est membre du Laboratoire Lorrain des Sciences Sociales (2L2S – Université de Lorraine) et de l'UniGR-Center for Border Studies. Son champ de recherche concerne le développement des nouvelles formes d'emploi dans une optique comparative internationale et transfrontalière.







# DECHIFFRER LE PHENOMENE DES TRAVAILLEURS TRANSFRONTALIERS EN SUISSE

Cédric Duchêne-Lacroix, Christian Wille, Isabelle Pigeron-Piroth

Les frontaliers forment une population peu connue et pourtant nombreuse en Suisse. Au-delà des clichés, cette contribution synthétise les caractéristiques principales de cette population en s'appuyant sur la Statistique suisse des Frontaliers, Eurostat et les dernières recherches scientifiques correspondantes. L'introduction de l'Accord de Libre Circulation des Personnes n'a pas changé la tendance à la hausse des effectifs, qui restent très majoritairement domiciliés et actifs professionnellement à la proximité immédiate de la frontière, sont toujours majoritairement résidents en France et plus nombreux proches des agglomérations frontalières suisses. Mais des changements de fond se dessinent comme la diversification des branches et des niveaux professionnels. Les frontaliers n'ont globalement pas d'influence négative sur le marché de l'emploi en Suisse sauf sur les niveaux de salaire de certaines branches dans le Tessin. L'entrée en vigueur de la « préférence indigène » ne devrait pas changer la situation soumise avant tout aux évolutions économiques.

**Travailleurs frontaliers, Suisse, statistiques, branches économiques, préférence indigène**

## Deciphering the phenomenon of cross-border workers in Switzerland

---

Cross-border workers form a little-known but numerous population in Switzerland. Beyond clichés, this contribution brings together the main characteristics of this population based on official statistics and the latest research. The introduction of the Freedom of Movement Agreement did not change the growth trend of the population that remains to live and work in proximity of the border, mostly in France and near-Switzerland agglomerations. Conversely, the occupational areas and levels have diversified. Generally, cross-border workers have no negative influence on the labour market, except on salary level in some economic sectors in Ticino. The initiation of the "priority to Swiss residents" will not change the situation, which relates above all to the economic evolution.

**Cross-border workers, Switzerland, statistics, economic sectors, priority to Swiss residents**

## Das Phänomen der grenzüberschreitenden Arbeitnehmer in der Schweiz entschlüsseln

---

Die Grenzgänger bilden eine wenig bekannte, jedoch große Gruppe in der Schweiz. Jenseits von Klischees führt dieser Beitrag die Hauptcharakteristika dieser Gruppe zusammen auf Grundlage der offiziellen Grenzgängerstatistik (BFS, Eurostat) und aktueller einschlägiger Forschungsergebnisse. Die Einführung des Frei-

zügigkeitsabkommens hat das Anwachsen der Gruppe der Grenzgänger nicht beeinträchtigt, die überwiegend in unmittelbarer Grenznähe wohnt und arbeitet und mehrheitlich in Frankreich sowie unweit von Schweizer Agglomerationen ansässig ist. Allerdings ist eine Diversifizierung der Beschäftigungsbranchen und Qualifikationsniveaus der Grenzgänger feststellbar. Generell geht von den Grenzgängern kein negativer Einfluss auf den Schweizer Arbeitsmarkt aus, mit Ausnahme des Einkommensniveaus in einigen Wirtschaftsbranchen im Tessin. Diese Situation wird auch mit der Inkraftsetzung der „flankierenden Maßnahmen“ unverändert bleiben, vor allem in den konjunkturabhängigen Bereichen.

**Grenzgänger, Schweiz, Statistiken, Wirtschaftsbranchen, flankierende Maßnahmen, Inländervorrang**

**CITATION PROPOSÉE**

Duchêne-Lacroix, C., Wille, C. et Pigeron-Piroth, I. (2019) : Déchiffrer le phénomène des travailleurs transfrontaliers en Suisse. Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2 : pp. 57-71. <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>

## Un marché de l'emploi attirant aussi des « semi-résidents », proches et lointains à la fois

La Confédération helvétique, pays de plus de 8 millions d'habitants, partage avec le Luxembourg (voir l'article d'Isabelle Pigeron-Piroth, dans ce cahier thématique) et d'autres pays d'Europe plus petits – comme le Liechtenstein voisin et Monaco – une particularité en Europe : une part de travailleurs frontaliers conséquente dans sa population active (environ 318 000 soit 6.2% de la population active).

L'attractivité du marché de l'emploi en est une des raisons principales. Le taux d'emploi des 20-64 ans est de plus de 82% en Suisse en 2017 (70.6% en France, 79.2 en Allemagne, 62.3% en Italie, 75.4% en Autriche, 71.5% au Luxembourg) (Eurostat/EFT, 2018). Le salaire moyen annuel en Suisse (72 134 Euros en 2014) est en équivalent de pouvoir d'achat 1.21 celui d'Autriche, 1.20 celui d'Allemagne, 1.45 fois celui en France et Italie, et équivalent à celui du Luxembourg (Eurostat/SES).

Le travail frontalier est « une activité professionnelle rémunérée et habituelle exercée dans un pays par un non-résident qui retourne chaque jour ou au moins chaque semaine dans son pays de domicile » (Duchêne-Lacroix et Maeder, 2019). Les frontaliers ne font pas partie de la population résidente de la Suisse mais ils font partie de sa population active. Homme des marges (Park, 1928) (voir la contribution quelle peut être la participation sociale des travailleurs transfrontaliers ? dans ce cahier thématique), ils sont en Suisse par intermittence. On pourrait à la rigueur, en empruntant un terme juridique voisin, les définir comme des semi-résidents. Ce ne sont pas nécessairement des étrangers. On compte de plus en plus de Suisses frontaliers travaillant en Suisse (environ 13 000) et on subodore qu'un certain nombre y sont de fait sans apparaître dans les statistiques (Duchêne-Lacroix, 2016). Le différentiel de pouvoir d'achat et le manque de logements abordables - entre autres - incitent les populations actives des cantons limitrophes à chercher à se loger dans le pays limitrophe, donc à devenir travailleur transfrontalier<sup>1</sup>. On compte par ailleurs environ 25 000 frontaliers habitant en Suisse et

travaillant dans un pays limitrophe (pour moitié des Suisses). Pour cette contribution, nous nous limiterons cependant aux seuls frontaliers non-suisses travaillant officiellement en Suisse. Cette population est présente tous les jours en Suisse mais méconnue, ce qui constitue l'un des ressorts des discours anti-frontaliers tenus dans certains cantons limitrophes à fort taux de frontaliers. Nous allons examiner la vraisemblance de certains lieux communs qu'on leur attribue en analysant les données officielles (essentiellement STAF de l'Office Fédéral de la Statistique) et nous référant à des rapports existants sur le sujet. Du fait de l'entrée en vigueur en 2002 de l'Accord de Libre Circulation des Personnes (ALCP), le nombre de frontaliers aurait explosé (1). Les frontaliers provoqueraient du chômage (2) et une baisse de salaire en Suisse (3). Ces trois idées constituent le fil conducteur de notre article.

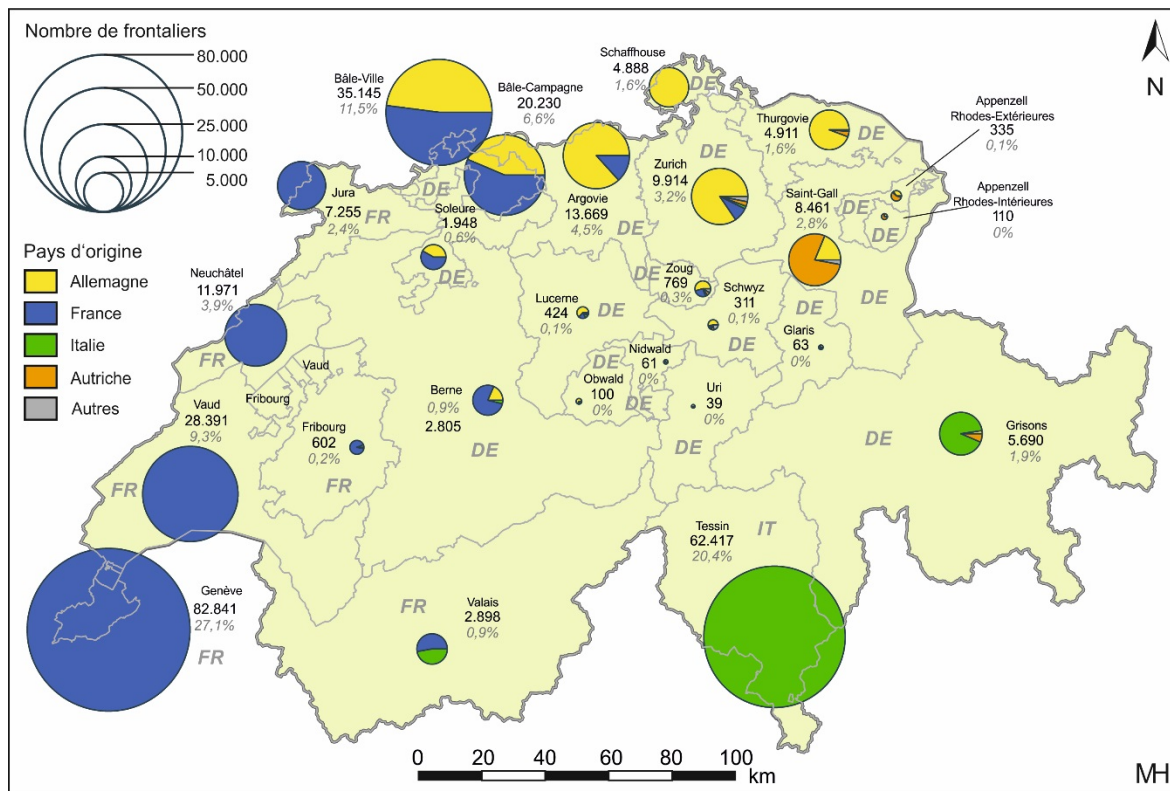
Cette contribution débute par une analyse géographique du phénomène, se poursuit par une analyse des grandes évolutions, des différentes branches concernées, de l'évolution des profils par branches. Le développement se terminera par une méta-analyse sur l'impact des frontaliers sur le marché de l'emploi avant de conclure sur les perspectives actuelles avec la mise en place de la « préférence indigène » à l'embauche.

## Les lieux de travail et de domicile : très polarisés

### Domicile : La moitié des frontaliers habitent en France

---

Environ la moitié des frontaliers étrangers habitent en France (54%), 23% en Italie, un cinquième en Allemagne (19%) et 3% en Autriche. Même si l'ALCP a aboli la zone frontière au-delà de laquelle on ne pouvait pas travailler légalement comme frontalier, les frontaliers travaillant en Suisse habitent très majoritairement à proximité de la frontière (96% dans un département français ou un Kreis allemand limitrophe). De même, comme nous allons le voir les frontaliers travaillent à proximité de la frontière.



**Effectif et provenance des travailleurs frontaliers étrangers dans les cantons suisses au 1er trimestre 2016 Fig.1**

Source : OFS (STAF) ; traitement : Université du Luxembourg

Note de lecture de la carte : FR, DE, IT signifient que le canton est majoritairement francophone, germanophone ou italophone. Dans le canton germanophone de Bâle-Ville, on compte 35 145 travailleurs frontaliers, soit 11.5% des frontaliers en Suisse. Ils viennent pour moitié de France et pour moitié d'Allemagne

Cartographie : Malte Helfer (Université du Luxembourg)

## Lieu de travail : Prépondérance de l'urbain frontalier

Certaines régions suisses sont plus concernées que d'autres par le phénomène frontalier (Figure 1). Les frontaliers travaillent principalement dans les cantons limitrophes suivants : Genève (27.1%), le Tessin (20.2%), Bâle ville (11.6%), Vaud (9.3%) et Bâle campagne (6.7%). Ces cantons étaient aussi les premiers où travaillaient les frontaliers en 1999 (Figure 2). Cependant, pour autant que le nombre de frontaliers augmente partout, l'évolution est très différente selon les cantons. Voyons cela dans le détail.

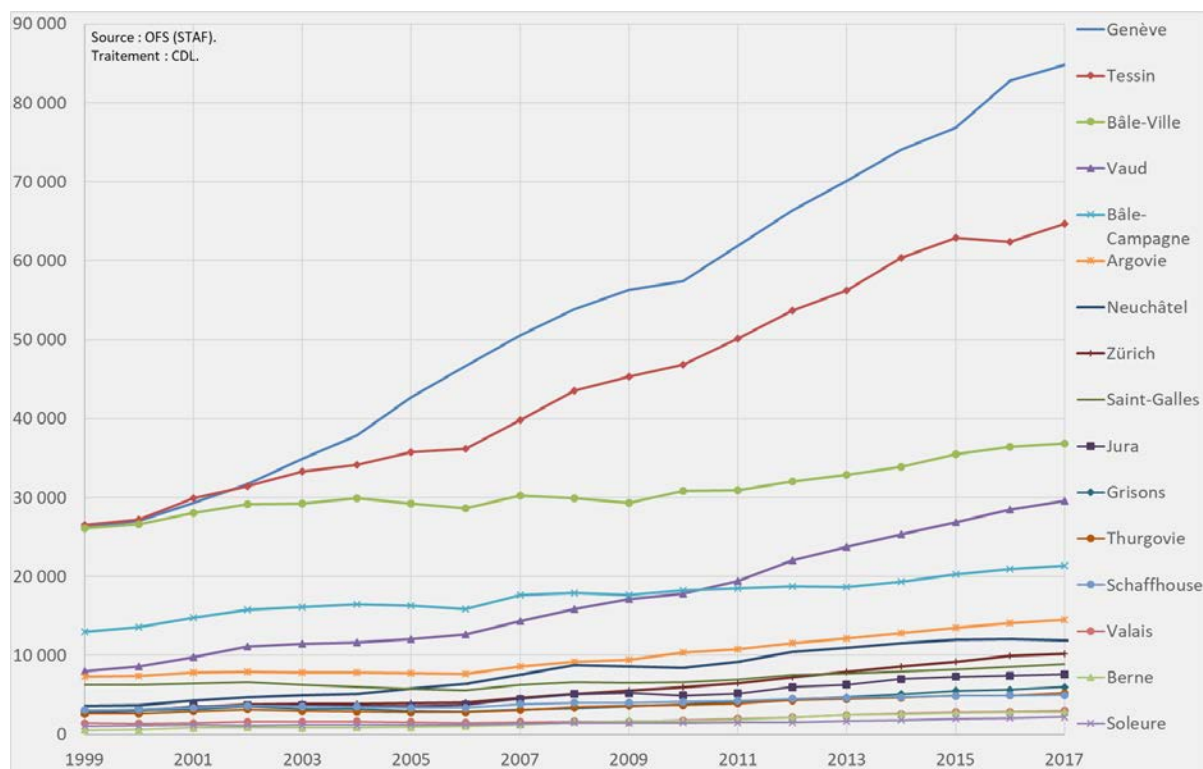
### Genève

La position actuelle de Genève est extrême par rapport aux autres cantons : le nombre de frontaliers y est le plus important en volume (83 000 en 2016) et en proportion parmi l'ensemble des actifs travaillant dans le canton (26%) et continue d'augmenter fortement et régulièrement. Ce canton, densément peuplé est entouré par la

France et compte seulement 4.5km de frontière terrestre avec le canton de Vaud. L'agglomération de Genève dépasse les frontières cantonales et fédérales et s'étend largement en France. Ainsi nombre de frontaliers vivent et travaillent dans la même agglomération – le même *bassin d'emploi* franco-suisse – tout en franchissant la frontière. En effet, par son histoire et sa situation géographique, le canton de Genève est étroitement lié à la France. Jusqu'en 1955, il n'y a néanmoins pas plus de 1 000 frontaliers travaillant à Genève. Au début des années 60 la main-d'œuvre frontalière y croît plus rapidement que dans le reste du pays. Puis, lorsque le pouvoir fédéral stoppe l'immigration des étrangers dans les années 70, limitant les constructions de logements et ne développant pas d'investissement économique dans son *Hinterland*<sup>ii</sup> français pour désengorger le canton, les acteurs économiques cantonaux importeront de la main-d'œuvre frontalière comme variable d'ajustement économique (Raffestin, 1973). Ses effectifs varieront en fonction de la conjoncture, avec une diminution lors de crises de 1975-76 et de 1992-93 et une augmentation constante lors des périodes de croissance. Les frontaliers viennent principalement des départements de la Haute-Savoie et de l'Ain. Ils

contribuent à près d'un franc sur cinq au PIB du canton de Genève (contre 2% dans le canton de Vaud et environ 0.5% en Valais) (Pellizari et al., 2016). Si on additionne aux frontaliers étrangers, les frontaliers suisses (souvent faute de logement en Suisse comme à Genève), les fonctionnaires internationaux et les navetteurs vaudois, la moitié des actifs ne résident pas dans le canton de Genève mais en est limitrophe. Ceci

montre la territorialité transfrontalière de l'écosystème économique genevois et suppose un besoin de gouvernance extra-cantonal. Nous définissons l'écosystème comme ensemble relationnel complexe situé sur un territoire dont les interactions internes sont importantes à la durabilité des parties prenantes et dont le volume ou la qualité est plus important que les interactions externes.



Évolution du nombre de travailleurs frontaliers étrangers pour les 15 cantons ayant le plus de frontaliers (1999-2017) Fig. 2  
Source : OFS – Statistique des frontaliers (STAF), traitement : CDL

## Tessin

Jusqu'en 2014, le développement du travail frontalier était similaire dans le Tessin à ce qu'il fut dans le Canton de Genève avec des volumes comparables (62 000 ; 27% des actifs). Les travailleurs frontaliers ont aussi permis à l'économie tessinoise de bénéficier d'une main-d'œuvre modulable – importer de la main-d'œuvre ou exporter le chômage – en fonction des besoins et des nécessités. À la fin des années 80, environ 40 000 frontaliers travaillaient dans le Tessin, région périphérique à l'échelle suisse mais ouvert géographiquement sur l'Italie, où petites et moyennes entreprises voient le jour ainsi que les activités bancaires au niveau international (Gandolla, 2016). Puis, la crise économique des années 90 a engendré de grandes restructurations qui ont fortement diminué le nombre de frontaliers (26 540 en

1999). Parallèlement à la reprise économique, le recours aux travailleurs frontaliers est resté soutenu jusqu'en 2014. À partir de 2008, l'Italie vit une crise économique importante qui renforce l'attractivité du marché de l'emploi tessinois. Après une pause entre 2014 et 2016, l'embauche de frontaliers repart à la hausse. Par rapport à Genève, la dimension du canton fait que la conurbation ne concerne qu'une part : l'agglomération de Chiasso-Como-Milan et aussi celle fragmentée de Varese-Stabio.



## Région de Bâle

---

L'ensemble Bâle-Ville, Bâle-Campagne est le troisième site de frontaliers en volume (resp. 35 000 et 20 000 ; 17.5% et 14.5% des actifs). Comme pour Genève, l'agglomération de Bâle dépasse les frontières et se prolonge en France mais aussi en Allemagne, d'où vient une bonne part des frontaliers. Les deux Bâle et Schaffhouse sont les cantons suisses ayant la plus faible croissance relative des effectifs frontaliers entre 2002 et 2016. Cette quasi-stagnation masque une évolution différente selon le pays de provenance. La majeure partie des nouveaux frontaliers travaillant à Bâle habite en Allemagne. Alors que les frontaliers domiciliés en France étaient largement plus nombreux que ceux d'Allemagne en 2002. Corollaire, les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, mais aussi leurs voisins d'Argovie et de Schaffhouse, ont une population de travailleurs frontaliers plus âgée (autour de 43 ans d'âge moyen) et vieillissante : ils sont très présents dans les classes d'âge de plus de 45 ans, et le renouvellement par des plus jeunes n'est pas suffisant pour assurer le rajeunissement de la population de frontaliers.

## Fortes augmentations dans trois cantons

---

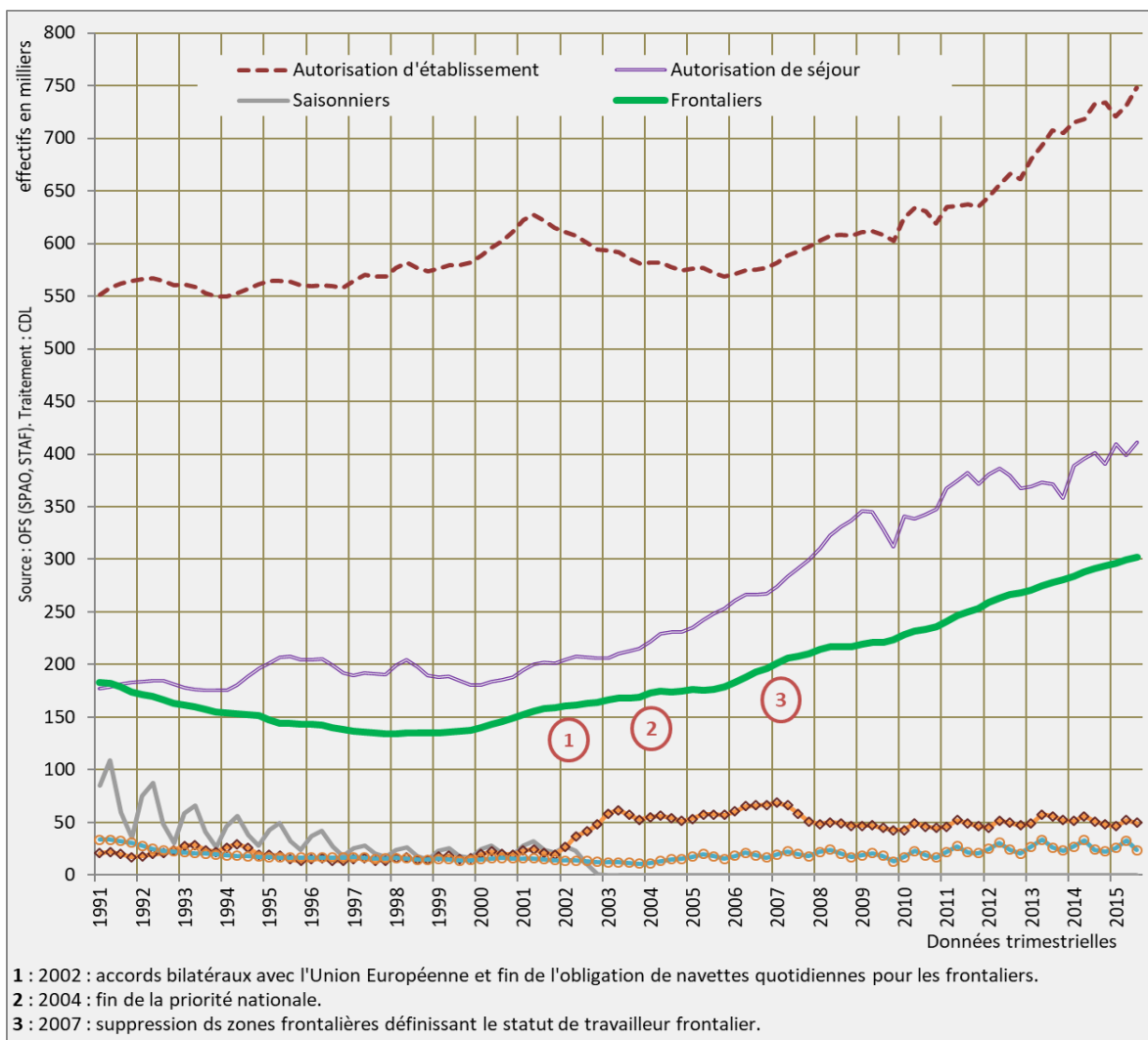
Enfin, partant d'un niveau plus modeste, trois cantons voient les effectifs de travailleurs frontaliers fortement augmenter : Neuchâtel (12 000 frontaliers en 2016, 11.6% des actifs), Zurich (10 000 ; 1% des actifs) et Vaud (28 000). Ces populations y sont relativement plus jeunes que dans les autres cantons. La progression des effectifs dans le canton de Vaud est telle qu'il est aujourd'hui le 4<sup>ème</sup> canton en nombre de travailleurs frontaliers (9.3% des actifs). Les autres cantons ont des effectifs de frontaliers plus modestes et peu significatifs dans la population active.

## Profils écosystémiques

---

Ces grandes différences entre cantons quant au nombre de travailleurs frontaliers, leur progression et leur part dans la population active mais aussi leur concentration domiciliaire suggèrent des écosystèmes transfrontaliers (Duchêne-Lacroix, 2019) très différents. Lorsque les frontaliers constituent plus du quart des actifs cantonaux (Genève ou Tessin), habitent très majoritairement la conurbation transfrontalière de leur lieu de travail<sup>iii</sup>, on pourrait parler d'écosystème transfrontalier mono-urbain. Ici la question frontalière n'est qu'un aspect de la configuration métropole/banlieue/hinterland qu'on retrouve dans et autour d'autres centres urbains non-frontaliers. Quand en plus les transports collectifs transfrontaliers sont déficitaires, cet écosystème se rend visible tous les jours par les plaques d'immatriculation des véhicules entrants et sortants et formant des bouchons.

Dans d'autres cas, l'écosystème produit est à la fois plus concentré sur certains sites, dont l'impact est plus sectoriel dans l'économie locale, mais n'est pas motivé par une pression immobilière plus élevée côté suisse. Ainsi, dans ces régions – comme par exemple la région transjurassienne – il y a peu de Suisses qui habitent « de l'autre côté » faute de place. Au contraire, lors de nos entretiens avec des experts, on nous a relaté le projet d'attirer des Français pour peupler le Val-de-Travers (vallée suisse peu peuplée limitrophe de la France). Il y a enfin une troisième situation, celle d'une continuité des coûts avantages entre être ou ne pas être frontalier. C'est le cas à la frontière germano-suisse, Liechtenstein-Suisse et austro-suisse. Un expert du transfrontalier et des mobilités professionnelles germano-suisse disait qu'avec la situation économique fleurissante dans le sud de l'Allemagne, son niveau et sa qualité de vie, de nombreux frontaliers ou d'expatriés décidaient facilement de revenir travailler au pays.



**Evolution des effectifs de populations de nationalité étrangère en Suisse selon le statut, dont les effectifs de frontaliers non-suisse Fig. 3**

Source : OFS (SPA0, STAF), traitement : CDL

## Evolution des travailleurs frontaliers

Suivant l'évolution du marché de l'emploi et de l'activité économique, les effectifs de frontaliers ont d'abord baissé continuellement durant la décennie 1990 (voir Figure 3). La baisse des besoins de main-d'œuvre a provoqué une hausse du chômage en Suisse et une baisse du nombre de frontaliers en Romandie (ensemble des cantons francophones situés à l'Ouest de la Suisse) et dans le Tessin (mais pas parmi les étrangers résidents). Au tournant du millénaire, avec la reprise, les entreprises suisses, ont eu recours à davantage de main-d'œuvre étrangère sous différents statuts (frontaliers, autorisations de séjour, autorisations d'établissement).

Les frontaliers ont donc augmenté pour regagner en 2006 leur niveau de 1990 et le dépasser largement ensuite.

Les assouplissements juridiques ne semblent pas jouer un rôle important sur l'évolution des effectifs frontaliers. La reprise à la hausse du nombre de frontaliers est forte avant l'ALCP de 2002 entre la Suisse et l'UE. Elle s'affaiblit ensuite. De même, la suppression de l'obligation de navettes quotidiennes (Conseil fédéral suisse, 2007) ou celle des zones frontalières (Conseil fédéral suisse, 2002) définissant le statut de travailleur frontalier ont introduit davantage de souplesse dans ce statut sans pour autant changer radicalement l'allure de la courbe.

## Le tertiaire vigoureux et l'industrie manufacturière stable

À l'échelle fédérale, les activités exercées par les frontaliers sont très diversifiées. Près des deux tiers travaillent dans le secteur tertiaire (dont près de 15% des activités dans le commerce, 10% dans les activités scientifiques et techniques et près de 10% dans la santé). Mais dans le secteur secondaire, ils sont proportionnellement aux locaux deux fois plus représentés que dans le secteur tertiaire. L'industrie manufacturière est la principale branche d'activité pour les hommes (28.4%) comme pour les femmes (22.5%). Il s'agit surtout de l'horlogerie/fabrication de produits informatiques et électroniques. Par ailleurs, 8% des frontaliers travaillent dans la construction.

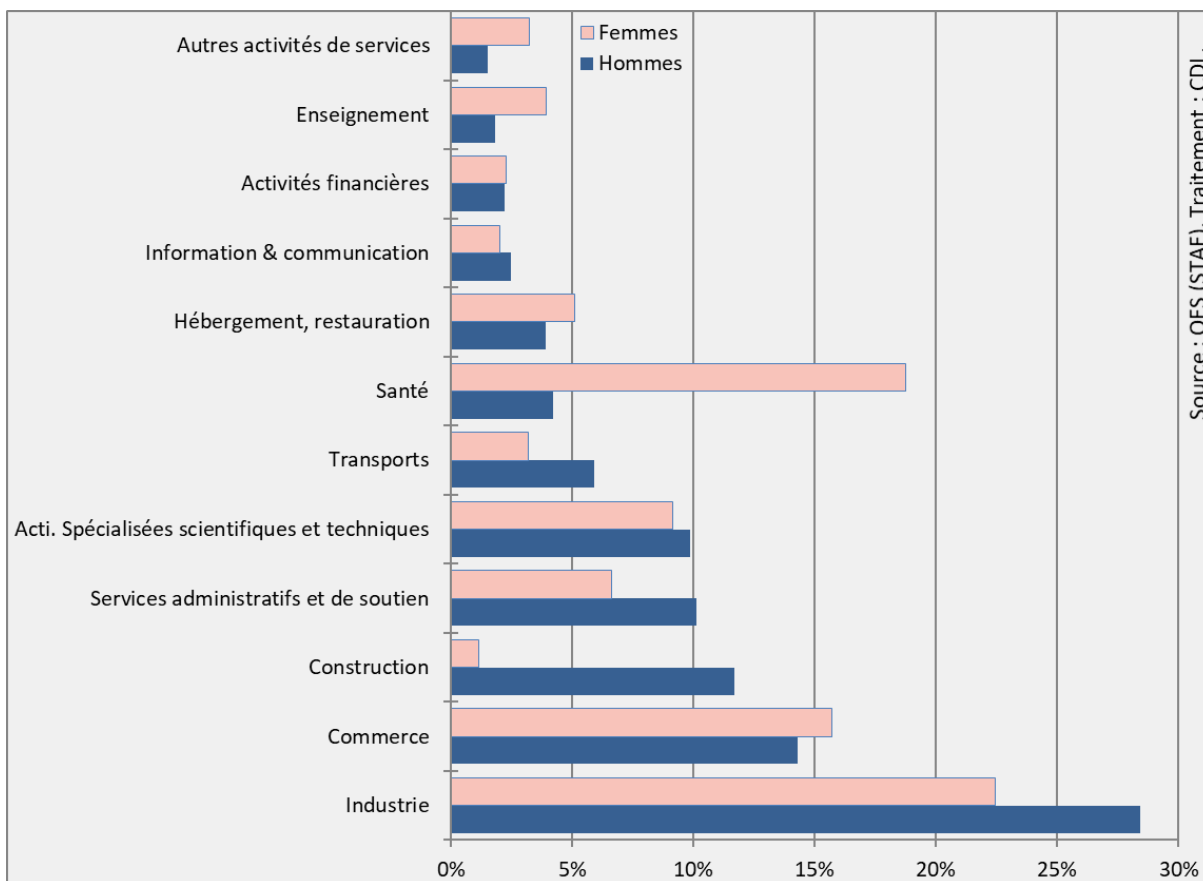
Selon le sexe, le palmarès change ensuite. Ainsi, le second secteur d'emploi pour les femmes frontalières est celui de la santé (18.8%) qui, par contre, n'attire que 4.2% des hommes frontaliers (voir Figure 4). Après l'industrie, les hommes sont majoritairement occupés dans le commerce (14.3% des hommes et 15.7% des femmes). Il est suivi de la construction (11.7% des hommes, mais peu de femmes 1.2%). Enfin, secteur en développement, les activités scientifiques et techniques (architecture et ingénierie principalement) attirent 9.9% des hommes et 9.2% des femmes. Par comparaison, d'après l'enquête suisse sur la population active (ne comptabilisant que les actifs résidents et donc à comparer avec prudence), le principal secteur d'activité des Suisses est la santé, suivie de l'industrie et du commerce en 2015. Pour les étrangers qui résident en Suisse, c'est l'industrie, le commerce, puis la santé. Ainsi, les profils sectoriels des frontaliers se rapprocheraient plus de ceux des actifs étrangers résidents que des actifs suisses.

Si les travailleurs frontaliers représentent environ 6% des actifs occupés en Suisse, leur poids est plus important dans certains secteurs d'activité. Dans le secteur industriel par exemple, ils constituent plus de 12% des actifs en 2016 et cette part est en hausse par rapport à 2011. Le secteur des activités de services administratifs et de soutien est le second secteur dans lequel les frontaliers ont le plus de poids. Il englobe notamment les travailleurs intérimaires. Près de 9% des salariés du secteur sont des frontaliers, une part croissante par rapport à 2011. Les activités scientifiques et techniques sont le troisième secteur dans lequel les frontaliers constituent une part importante des actifs occupés

(près de 8%). Et cette part est en nette hausse depuis 2011.

En fonction des cantons, ces proportions peuvent varier. Dans le Tessin, les frontaliers représentent plus de la moitié (56%) des actifs travaillant dans l'industrie, c'est 40% à Genève, 37% à Bâle ville et 30% dans le Jura. Pour les activités spécialisées scientifiques et techniques, on note également de fortes proportions de frontaliers dans le Tessin, car 26% des actifs de cette section sont des frontaliers. À Genève et à Bâle-Ville, les proportions sont quasi-identiques (25% et 24%). Au Tessin, on notera encore que 38% des actifs de la construction sont des frontaliers et 33% de ceux du commerce (respectivement 32% et 29% dans ces deux secteurs à Genève).

Entre 2002 et 2016 tous les secteurs d'activité ont connu une hausse des travailleurs frontaliers pour un total de 155 000 frontaliers supplémentaires. Les secteurs ayant gagné le plus de travailleurs frontaliers sont : l'industrie manufacturière, les activités spécialisées scientifiques et techniques et le commerce (plus de 21 000 chacun) puis la santé (près de 17 000). La hausse des effectifs a également été importante dans les activités de services administratifs et de soutien qui recensent entre autres les travailleurs temporaires<sup>iv</sup>. Ainsi, les activités des travailleurs frontaliers se diversifient dans le tertiaire. Les activités spécialisées scientifiques et techniques, mais aussi de nouvelles formes d'emploi comme le travail temporaire se développent. Enfin, parallèlement à cette diversification économique, on note une diversification et une montée en qualification des frontaliers<sup>v</sup>. Par exemple, en 2008 les frontaliers domiciliés en Alsace ont la même proportion de diplômés que ceux qui travaillent en Alsace. Depuis 1999, parmi ceux-ci les effectifs de cadres frontaliers ont augmenté de 130% alors qu'ils n'augmentaient que de 47% en Alsace.



Part des principales branches d'activité des frontaliers hommes et femmes en 2016 Fig. 4

Source : OFS (STAF), traitement : CDL

## Diversification du travail frontalier

### Des particularités locales

Certains cantons connaissent des sur- et sous-représentations de profils de frontaliers à l'image de leur économie. On peut premièrement distinguer les cantons non-métropolitains du Nord et de l'Ouest de la Suisse dont les frontaliers sont les plus présents dans l'industrie manufacturière (en 2016 Neuchâtel et Jura : plus de 50% ; Schaffhouse, Argovie, Saint Gall puis Solothurn entre 46% et 40% des frontaliers du canton) et moins dans le tertiaire. Deuxièmement dans les cantons du sud de la Suisse, les frontaliers sont très présents dans le commerce (Grison 19%, Tessin et Vaud 17%, Genève 16%) ou/et dans la construction (Grison 19%, Valais 15%, Tessin 12%). Troisièmement, les cantons métropolitains où travaillent proportionnellement davantage de frontaliers dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi que la communication (Bâle-Ville 20%, Zürich 19%, Genève 13%). Bâle et

Genève ont aussi une part importante de frontaliers dans les services administratifs et de soutien (12%), branche regroupant aussi les travailleurs temporaires (5% en 2016, en forte augmentation).

### Moindre part du secteur industriel

Ces particularités sont anciennes mais on constate cependant que l'emploi industriel frontalier a augmenté moins vite dans le Jura, Neuchâtel, Argovie et Schaffhouse que l'emploi tertiaire ce qui produit que même dans ces cantons la part relative du secteur industriel décline aussi. Une industrie emblématique de la région transjurassienne est l'horlogerie.

C'est un exemple typique d'économie productive donc exportatrice dont la conjoncture impacte fortement l'embauche des frontaliers et qui pourrait disparaître en raison de la concurrence ou d'une diminution de la demande mondiale. Elle est le fruit de circulations de savoir-faire, d'entreprises et de personnes entre la France et la Suisse suivant notamment les difficultés politiques locales (comme l'intolérance genevoise envers les Catholiques qui poussera les horlogers – catholiques – à émigrer sur les contreforts du Jura) ou

les choix industriels concurrents (cf. Moine, 2003). L'Arc jurassien (cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura et les départements de Belfort, du Doubs et du Jura), mais aussi les frontaliers dépendent de l'industrie horlogère : les cantons de Neuchâtel et le Jura comptent respectivement 27% et 22.2% d'« horlogers » parmi les travailleurs frontaliers. La main-d'œuvre de France est globalement appréciée pour des prestations de qualité à salaire modéré (entretien employé horlogerie). Début 2016, 18 300 travailleurs frontaliers avaient un emploi dans le secteur « fabrication de produits électriques et électroniques, horlogerie »<sup>vi</sup> Entre 2002 et 2016, ces effectifs (61.5% d'hommes) avaient presque doublé. Mais depuis peu la baisse de la demande de montres de luxe en Asie, principalement en Chine a obligé les entreprises locales à se séparer d'une partie de leur personnel (Le Bec, 2016). Enfin, le *made in Switzerland* des montres est de fait une collaboration franco-suisse tant dans l'exécution mais aussi le management avec l'acquisition par le groupe Artémis (anciennement Pinault) spécialisé dans le luxe de l'horloger suisse SoWind.

## Le rôle des femmes dans le domaine sanitaire

---

Dans certains cantons, la part des frontaliers travaillant dans la branche santé – faisant partie de l'économie présentielle<sup>vii</sup> – est importante. La santé employait 17'000 travailleurs frontaliers en 2016 (6% de l'ensemble des frontaliers), dont plus de 70% sont des femmes. Les travailleurs frontaliers de la santé sont trois fois plus nombreux qu'en 1999 et 2.2 fois plus nombreux qu'en 2002. C'est en Argovie, à Vaud et à Genève que les femmes frontalières sont les plus nombreuses à travailler dans la santé (respectivement 16%, 14.7% et 13.1% contre 10.4% dans l'ensemble du pays et 6% au Tessin) et en forte augmentation dans le canton de Vaud. Pour des questions de coûts, de pénurie de personnel, le secteur de la santé dépend de la main-d'œuvre frontalière et migrante dans toutes les parties de la Suisse. D'après nos interviewés employés dans ce secteur, le personnel hospitalier de France et d'Allemagne semble être très apprécié dans les cantons limitrophes pour leurs compétences et connaissances techniques. Ainsi comme pour l'industrie horlogère – transjurassienne –, la branche santé des cantons frontaliers est dépendante du personnel soignant frontalier. Inversement, les habitants limitrophes de la Suisse peuvent être en situation de dépendance vis-à-vis des prestations médicales d'un établissement hospitalier suisse. La réforme de l'assurance sociale des frontaliers en France en rendant moins facile la consultation

en Suisse a fait perdre des clients dans certains établissements ou praticiens de villes frontières suisses.

## Ecosystème transfrontalier formation-emploi

---

Ces deux exemples – industrie et santé – montrent des ancrages locaux plus complexes que la simple distinction productif/présentiel laisse soupçonner. L'ancrage local d'un savoir-faire et de filières jouent dans le maintien de l'économie locale. Effet de l'histoire, certaines régions limitrophes sont pourvoyeuses d'un savoir-faire particulier, produisant des synergies transfrontalières comme, par exemple, les écoles de micromécanique liées à l'horlogerie en Franche-Comté en face des Cantons du Jura et de Neuchâtel (Moine, 2003)<sup>viii</sup> L'excellence de la formation du personnel soignant frontalier est lui moins local que national. En revanche, il peut l'être côté suisse. Cette question devient politique lorsque certaines filières cantonales ne peuvent pas être pourvues d'une majorité de résidents ou que l'on préfère embaucher du personnel déjà formé mais venant de l'étranger plutôt que de former du personnel. Il y a externalisation du coût de formation.

## Le niveau de qualification monte

---

À des niveaux et selon des temporalités certes différents, la plupart des cantons voient leur population de frontaliers non seulement augmenter mais devenir de plus en plus qualifiée et accéder à d'autres branches économiques que l'industrie ou la construction. L'évolution de la composition de la population frontalière des deux cantons bâlois est à ce titre paroxystique : la relative faible hausse des effectifs cache de grandes variations selon les sections économiques équivalentes. Dans les deux demi-cantons, le commerce, l'hôtellerie-restauration, la construction ont perdu des centaines d'emplois frontaliers, pour la quasi-totalité domiciliés en France. Inversement, les frontaliers sont plus présents dans les activités techniques, scientifiques et de la santé (presqu'exclusivement des frontaliers venant d'Allemagne), plus diplômés, spécialisés et présents à différents niveaux de l'économie (architecture et ingénierie, mais aussi activités juridiques et comptables). Ces modifications affectent particulièrement les frontaliers de France qui étaient peu qualifiés et nombreux à travailler dans le commerce, les hôtels/restaurants et la construction, et que la hausse des effectifs dans les activités scientifiques parvient à peine à compenser. Ainsi on

peut généraliser à la plupart des régions frontalières suisses pourvoyeuses de travail frontalier. Les profils professionnels des frontaliers et leurs secteurs d'insertion ressemblent de plus en plus à ceux de la population résidente, il y a donc une concurrence entre indigènes et pendulaires qui crée des nouveaux défis sur le marché du travail. Les transformations récentes du marché du travail montrent que désormais le modèle traditionnel basé sur une main-d'œuvre frontalière peu qualifiée, confinée à des secteurs traditionnels et à des emplois modestes n'existe plus (Gonzalez, 2013; Losa et al., 2014). « Ils arrivent de plus loin, ils sont de plus en plus formés et qualifiés et ils occupent des places de travail occupées auparavant par les résidents » (Gonzalez, 2016, p.48). Au Tessin, davantage de locaux se sentent ainsi directement en concurrence avec eux. Mais le Tessin a une particularité – qui n'est pas nouvelle – d'un niveau de salaire pour frontalier tendanciellement bien inférieur (tout en ayant les mêmes niveaux de formation et de compétence) par rapport à la main-d'œuvre résidente laissant craindre des effets de substitution de la main-d'œuvre (ibid.).

Le rôle des frontaliers dans la circulation de la richesse dans un écosystème transfrontalier est multiple : il participe par son activité de plus en plus à l'économie présentielle, il consomme partout mais surtout au domicile.

## Impact des frontaliers sur le marché du travail

### Embauches

L'embauche des travailleurs frontaliers n'influence à la hausse le chômage cantonal ou le taux d'emploi des résidents ni au niveau fédéral, ni au niveau cantonal en Suisse. Au niveau fédéral, l'*Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE* est chargé au SECO (Secrétariat d'Etat à l'Economie) d'observer cette question spécifiquement sur le niveau d'emploi/de chômage et sur le niveau des salaires. Chaque année, sur la base des Statistiques fédérales données du recensement, SYMIC, ESPA, STAF (Statistique des frontaliers), Enquête sur la structure des salaires de l'OFS, l'OFAS et d'Eurostat, il publie un rapport annuel qui systématiquement montre que les populations salariées étrangères tendent à avoir un salaire identique aux autres salariés au fur et à mesure de leur ancienneté salariale en Suisse. Ils ont un plus gros risque de chômage – dont les indemnités sont

payées par le pays de résidence pour les frontaliers – et demandent bien moins souvent l'aide sociale (pas du tout dans le cas des frontaliers). Pour le Canton de Vaud, Piguet et Martin (2016) ont calculé les effets de l'application de quotas hypothétiques de travailleurs étrangers sur l'économie. Ces effets se révèlent négatifs pour la croissance et l'emploi dans le canton de Vaud. Inversement, les évolutions du nombre de frontaliers et du nombre de chômeurs dans les cantons ne semblent pas associées. Ainsi, le chômage dans le canton de Genève a baissé de 6.9% en 2010 à 5.5% en 2016 alors même que le nombre de frontaliers augmentait de 40.7% (60 289 en 2010 à 84 832 au troisième trimestre 2016). Dans le cas pourtant plus controversé du Tessin, les chercheurs Moreno Baruffini et Valentina Mini (2015) constatent aussi que l'emploi des frontaliers n'a pas d'effet conduisant à la hausse du chômage dans le Tessin.

Pour prendre un exemple simple, le taux de chômage a baissé entre 2015 et 2014 de 3.9% à 3.4% malgré l'afflux de frontaliers alors que celui de la Suisse augmentait de 3.0% à 3.2%. Mais les auteurs sont allés plus loin. Ils ont mesuré d'une part les effets directs par régression en choisissant les indicateurs de performance comme le salaire ou le statut (actif, employé, au chômage) pour des populations frontalières, résidentes étrangères et résidentes suisses et d'autre part par la méthode de production qui permet de calculer indirectement un indice de substitution entre employés résidents étrangers, nationaux et frontaliers étrangers. (Sources utilisées : ESPA (enquête suisse sur la population active), STAF et Protection sociale et marché du travail (SESAM) qui est un assemblage entre ESPA et des données des assurances sociales). Ils trouvent que l'effet de l'augmentation du nombre de frontaliers est légèrement positif pour l'emploi des résidents au niveau de la Suisse et non significatif pour l'emploi des habitants du Tessin. Des résultats similaires ont été trouvés en utilisant les données de l'enquête sur la structure des salaires (ESS) (Beerli et Peri, 2015). Ces résultats tessinois ont suscité une vive polémique, car ils contredisaient les convictions profondes selon lesquelles une telle proportion de frontaliers parmi les actifs (plus du quart) ne pouvait se créer qu'au détriment des actifs locaux.

En fait, les mécanismes de création et de destruction d'emploi sont plus complexes qu'un simple solde à la fin de chaque mois. Dit autrement, le travail frontalier ne peut être résumé à un ratio entre offre et demande de main-d'œuvre (Baruffini, 2011; Isserman, 1987). Moreno Baruffini montre par exemple sur la base de la STAF que les navetteurs frontaliers apportent une plus-value dans certaines branches, un « innovative



boost » qui seraient impossibles sans eux et donc diminueraient l'activité. Constat similaire dans l'étude de Favre, Lavive et Zweimüller (2013) qui montre qu'un emploi frontalier en plus ne veut pas forcément dire un emploi en moins pour les chômeurs cantonaux. Il peut au contraire entraîner d'autres emplois induits par une innovation technologique ou l'amélioration d'une position sur le marché. Les auteurs ont observé en revanche une mise en concurrence plus importante des profils hautement qualifiés entre ceux nés en Suisse, ceux nés à l'étranger, qu'ils résident ou non dans le canton.

## Salaires

Outre l'effet sur le chômage et le taux d'emploi, l'emploi de frontaliers est accusé de faire baisser les salaires moyens. C'est-à-dire de travailler en dessous des salaires minimums fixés soit par une convention collective de travail, soit par rapport aux standards observés dans la région et le même profil de salarié (BV Motion 11.4040 v. 08.11.2011)<sup>ix</sup>. En 2017, les frontaliers en Suisse ont perçu un salaire de 4% plus faible que l'ensemble des travailleurs, tandis que leurs salaires nominaux augmentaient de façon similaire à ceux des Suisses, soit 1% en moyenne par an. Toutes les études économiques montrent que les travailleurs frontaliers n'ont pas d'effets négatifs sur le niveau de salaire suite à l'introduction de la libre circulation (Müller, Asensio, et Graf, 2013), même à Genève (Ramirez, 2009)<sup>x</sup> mais à l'exception du Tessin où à poste équivalent les frontaliers ont des salaires inférieurs (Koller, 2013, p.16 ; Losa, Origoni, et Caprara, 2008)<sup>xi</sup>, et où la pression sur les salaires a augmenté entre 2002 et 2010 (De Ciccio, 2014). Mais qu'un sous-groupe d'actifs occupés ait des salaires plus bas ne veut pas dire qu'il entraîne le reste du marché. Au contraire, à l'échelle de la Suisse, une étude par régression sur les données ESPA menée par Dominique Cueni et Georges Sheldon (2011) suggère que l'immigration pour le travail aurait un effet positif sur le salaire des habitants de nationalité suisse. On observe que la présence des travailleurs frontaliers n'a d'effets négatifs ni sur les comptes et prestations chômage cantonaux, ni sur le marché de l'emploi cantonal en partie en raison du régime frontalier. Mais ces études s'arrêtent à la frontière alors que ces économies sont – au moins par le flux de frontaliers – transfrontalières était plus. Une courte étude descriptive sur les activités présentes dans l'arc jurassien pourrait ouvrir la voie transfrontalière (Hmamma et Quillery, 2015).

## Perspectives

On voit que les frontaliers certes en forte augmentation depuis vingt ans et constituant une main-d'œuvre irremplaçable dans certains cantons limitrophes comme à Bâle, dans le Jura, Genève et le Tessin et dans certaines branches comme l'horlogerie, les services ou la santé ne déstabilisent pas *globalement* le marché de l'emploi de ces cantons (contre les thèses 2 et 3). Le Tessin peut être une exception pour la question des salaires dans certaines branches. En fait, on ne peut raisonner en terme purement et simplement comptable entre taux de chômage ou niveau de salaire et part de frontaliers sur le marché du travail. D'autres « variables » comme l'emploi occupé mais aussi l'efficacité des employés peuvent induire des possibilités d'embauches supplémentaires ou non.

Suite à l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse, le 1<sup>er</sup> juillet 2018 entrera en vigueur la « préférence indigène », « light » (par rapport à ce qu'elle était avant l'entrée en vigueur de l'ALCP) et qui oblige à réserver pour un temps donné les nouvelles offres d'emploi aux seuls résidents dans les branches pour lesquelles on compte plus de 8% (bientôt 5%) de chômage. Le fait de réserver pour quelques semaines l'exclusivité de l'offre d'emploi aux chômeurs habitant dans le canton n'est pas choquant (cependant le système n'est pour l'instant pas régionalisé et oblige à recruter d'abord sur toute la Suisse, même s'il n'y a pas de chômage dans le canton en question). Mais de même que l'introduction de l'ALCP n'avait pas modifié les tendances à la hausse du nombre de frontaliers (contre la thèse 1), cette mesure ne va pas freiner l'augmentation du nombre de frontaliers dans les cantons frontaliers, car elle correspond à une demande de main-d'œuvre soutenue. Pour à la fois assurer la pérennité du niveau de vie des frontaliers et des locaux et les rassurer sur l'avenir et tout particulièrement au Tessin, il pourrait être utile non seulement de créer ou de renforcer les conventions collectives de branches dans certains cantons et le contrôle de l'observation de celles-ci, mais aussi d'investir dans la formation.

## NOTES

---

<sup>i</sup> Il est plus juste de dire „transfrontalier“ que „frontalier“ puisqu’il y a passage de frontière quotidien. Mais dans le langage courant on parle de « travailleurs frontaliers » voire de « frontaliers » tout court. Terme simplifié que nous emploierons dans cette contribution.

<sup>ii</sup> Arrière-pays qui est en interdépendance avec une ville centre, une métropole.

<sup>iii</sup> L’agglomération de Genève comptait 818 700 habitants en 2012 répartis dans 200 communes dont les 45 du canton de Genève, 43 des 47 communes du district de Nyon, 25 communes du département français de l’Ain et 87 de celui de la Haute-Savoie (Source : Observatoire statistique Transfrontalier)

<sup>iv</sup> Les données utilisées répertorient les travailleurs temporaires dans le secteur « Activités de services administratifs et de soutien » et non pas dans le secteur d’activité dans lequel ils effectuent réellement leur activité. Ils sont embauchés et rémunérés par une entreprise de travail temporaire qui les met à disposition d’une entreprise utilisatrice pour une durée limitée.

<sup>v</sup> Pour des questions de catégorisation, l’office fédéral de la statistique a retiré les données correspondantes, nous nous contentons ici de données françaises (INSEE) et donc ne correspondant qu’à une partie des frontaliers en Suisse.

<sup>vi</sup> Il s’agit de la division 26 de la Nomenclature NOGA. Cette division comprend principalement l’horlogerie, même s’il n’est pas à exclure que certains de ces salariés travaillent dans la fabrication de produits électriques et électroniques.

<sup>vii</sup> C’est l’économie territoriale basée sur la population réellement présente à des degrés d’intermittence variables et qui produit et/ou consomme sur place. Ce concept permet de mieux comprendre les flux de richesse de même que les limites territoriales et l’intensité des interactions d’écosystèmes territoriaux.

<sup>viii</sup> Autre exemple de savoir-faire local utile au travail frontalier : longtemps le bilinguisme en Alsace facilitait l’embauche de frontaliers à Bâle. Aujourd’hui, les acteurs économiques et politiques locaux français ont pris conscience de la baisse du niveau d’allemand des nouvelles générations et de l’absence de progression des qualifications, alors même que les offres d’emploi à Bâle sont nombreuses, faisant augmenter le nombre de frontaliers allemands.

<sup>ix</sup> „Die Unterschreitung von in allgemeinverbindlichen GAV oder Normalarbeitsverträgen festgelegten Mindestlöhnen.“ „ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20114040> (Stand 17.11.2016)

<sup>x</sup> Sur la base de l’enquête sur la structure des salaires (ESS).

<sup>xi</sup> Une influence « très bénéfique pour l’économie, mais qui se traduit pour l’administration et la population autochtone par une surcharge de trafic, davantage de contrôles de police et de demandes envers les services de migration, ainsi que de pression sur les postes de travail et les salaires » p.16

## RÉFÉRENCES

---

- Baruffini, M. (2011) ‘Cross-border commuting in the Swiss-Italian region; labour market effects of progressive integration’, dans Larsen, C. et al. (éds.) *Measuring Geographical Mobility in Regional Labour Market Monitoring State of the Art and Perspectives*. Mering: Rainer Hampp Verlag, p. 11. Disponible à : [https://www.researchgate.net/publication/247773767\\_Cross-border\\_commuting\\_in\\_the\\_Swiss-Italian\\_region\\_labour\\_market\\_effects\\_of\\_progressive\\_integration](https://www.researchgate.net/publication/247773767_Cross-border_commuting_in_the_Swiss-Italian_region_labour_market_effects_of_progressive_integration) (accédé : 24 novembre 2016).
- Baruffini, M. et Mini, V. (2015) *Rapporto di ricerca: “Approfondimento della situazione del mercato del lavoro ticinese negli anni successivi all’introduzione dell’Accordo sulla Libera Circolazione delle Persone (ALCP)”*. By order of the State Secretariat for Economic Affairs of Switzerland SECO. Lugano: Osservatorio Mercato del Lavoro (O-Lav) / Osservatorio delle Politiche Economiche (O - Pol) Università della Svizzera italiana (USI), p. 102. Disponible à : [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen\\_Dienstleistungen/Publikationen\\_und\\_Formulare/Arbeit/Personenfreizuegigkeit\\_und\\_Arbeitsbeziehungen/Studien\\_und\\_Berichte/rapporto-di-ricerca--approfondimento-della-situazione-del-mercat.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Personenfreizuegigkeit_und_Arbeitsbeziehungen/Studien_und_Berichte/rapporto-di-ricerca--approfondimento-della-situazione-del-mercat.html) (accédé : 24 novembre 2016).
- Beerli, A. et Peri, G. (2015) *The Labor Market Effects of Opening the Border: Evidence from Switzerland*. 21319. National Bureau of Economic Research, Inc. Disponible à : <https://ideas.repec.org/p/nbr/nberwo/21319.html> (accédé : 15 November 2018).
- Conseil fédéral suisse (2002) *Ordonnance sur l’introduction de la libre circulation des personnes (OLCP)*. RS 142.203 *Ordonnance du 22 mai 2002 sur l’introduction progressive de la libre circulation des personnes entre, d’une part, la Confédération suisse et, d’autre part, l’Union européenne et ses Etats membres, ainsi qu’entre les Etats membres de l’Association européenne de libre-échange*. Disponible à : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20021010/index.html> (accédé : 22 avril 2017).

- Conseil fédéral suisse (2007) *Ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE)*. Disponible à : [http://www.bfm.admin.ch/etc/medialib/data/migration/buergerrecht/auslaender-gesetz/anag\\_und\\_vollzugsverordnungen/franzoesisch.Par.0012.File.tmp/823.21.fr.pdf](http://www.bfm.admin.ch/etc/medialib/data/migration/buergerrecht/auslaender-gesetz/anag_und_vollzugsverordnungen/franzoesisch.Par.0012.File.tmp/823.21.fr.pdf).
- Cueni, D. et Sheldon, G. (2011) *Arbeitsmarktintegration von EU/EFTA-Bürgerinnen und Bürgern in der Schweiz*. Bundesamt für Migration. Disponible à : <http://edoc.unibas.ch/dok/A5665286> (accédé : 1 août 2013).
- Duchêne-Lacroix, C. (2016) 'Les habitants suisses des régions françaises limitrophes de la Suisse', *Politorbis*, (3), pp. 17–20. Disponible à : <https://www.eda.admin.ch/eda/de/home/dienstleistungenundpublikationen/publikationen/alle-publikationen.html/content/publikationen/de/eda/schweizer-aussenpolitik/reihe-politorbis/politorbis-63> (accédé : 20 novembre 2016).
- Duchêne-Lacroix, C. (2019) 'Examining aspects of cross-border cooperation from a sociological standpoint. Contributing to a toolbox of transdisciplinary analysis in the social sciences'. dans Beck, J. (éd.) *Transdisciplinary Discourses on Cross-Border Cooperation in Europe*. Bruxelles: Peter Lang, pp. 147–172.
- Duchêne-Lacroix, C. et Maeder, P. (2019) 'Le travail frontalier', dans Bonvin, J.-M., Hugentobler, V., Knöpfel, C., Maeder, P. et Tecklenburg, U. (éds.) *Dictionnaire de politique sociale*. Lausanne, Switzerland: Seismo Verlag.
- Favre, S., Lavive, R. et Zweimüller, J. (2013) *Verdrängungseffekte des Freizügigkeitsabkommens Schweiz-EU auf dem Schweizer Arbeitsmarkt*. Lausanne: Université de Lausanne (im Auftrag des Staatssekretariats für Wirtschaft SECO), p. 146. Disponible à : [https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html) (accédé : 21 novembre 2016).
- Gandolla, A. (2016) 'Uomini sul confine del lavoro. Cenni storici sui frontalieri fra il Ticino e la Lombardia', dans Costa, G. (éd.) *Non avete pane a casa vostra?: mezzo secolo di frontalierato italo-svizzero (1965-2015)*. Milano: BiblioLavoro.
- Gonzalez, O. (2016) *La vigorosa progressione dei 'nuovi' frontalieri in Ticino. Chi sono e dove trovano impiego?* Dati - Statistiche e società A.XIII, n°1. Giubiasco: Ufficio di Statistica, pp. 45–53. Disponible à : <http://www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=temi.pubblicazioni&p1=35&p2=151&p3=160&prold=159> (accédé : 22 avril 2017).
- Hmamda, N. et Quillery, P. (2015) *Activités présentesielles: Un moteur de l'économie de l'Arc jurassien*. Neuchâtel/Besancon: Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), p. 6. Disponible à : [www.ostaj.org](http://www.ostaj.org).
- Isserman, A. et al. (1987) 'Chapter 13 Regional labor market analysis', dans *Handbook of Regional and Urban Economics*. Elsevier (Regional Economics), pp. 543–580. doi: 10.1016/S1574-0080(00)80016-4.
- Koller, C. (2013) *Comparaison de la structure du personnel du canton du Tessin avec six autres cantons, globalement et pour sept secteurs d'activité 2008-2012. (Rapport à l'attention du Département des finances et de l'économie)*. Lausanne: IDHEAP, p. 78. Disponible à : <http://docplayer.fr/11060408-Rapport-a-l-attention-du-departement-des-finances-et-de-l-economie.html> (accédé : 21 novembre 2016).
- Le Bec, E. (2016) 'Une nouvelle crise horlogère plomberait toute la Vallée', *24Heures*, VQH, 12 June. Disponible à : <http://www.24heures.ch/val-de-romandie/nouvelle-crise-horlogere-plomberait-vallee/story/28837879> (accédé : 17 février 2017).
- Losa, F. B., Origoni, P. et Caprara, D. (2008) 'L'impiego in Ticino ai massimi storici', *Dati statistiche e società*, VIII, 1, p. 10.
- Moine, A. (2003) 'Évolution d'un espace transfrontalier: le territoire horloger franco-suisse de l'arc jurassien', *L'information géographique*, 67(1), pp. 21–34. doi: 10.3406/ingeo.2003.2873.
- Müller, T., Asensio, N. et Graf, R. (2013) *Les effets de la libre circulation des personnes sur les salaires en Suisse*. By order of the State Secretariat for Economic Affairs of Switzerland SECO. Genève: Université de Genève, p. 102. Disponible à : [https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html) (accédé : 21 novembre 2016).
- Park, R. E. (1928) 'Human Migration and the Marginal Man', *American Journal of Sociology*, 33(6), pp. 881–893. doi: 10.1086/214592.
- Piguet, Y. et Martin, M.-J. (2016) *Votations du 9 Février 2014: Quels effets des contingents sur l'économie vaudoise?* Lausanne: Statistique Vaud (SCRIS), p. 10. Disponible à : [http://www.scris.vd.ch/Data\\_Dir/ElementsDir/8387/3/F/01\\_Prospectif-avec-Essentiel-en-bref\\_2016.pdf](http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/8387/3/F/01_Prospectif-avec-Essentiel-en-bref_2016.pdf) (accédé : 22 novembre 2016).
- Raffestin, C. (1973) 'Les conséquences économiques et socio-géographiques d'une frontière: le cas Franco-genevois', pp. 87–93. Disponible à : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:5502> (accédé : 28 février 2017).

Ramirez, J. (2009) *La question du lien entre la main-d'œuvre frontalière et les salaires dans le canton de Genève au regard de la votation sur la reconduction de l'ALCP*. Haute école de gestion de Genève. Disponible à : <http://doc.rero.ch/record/17272> (accédé : 21 novembre 2016).

## ADRESSES

---

Cédric Duchêne-Lacroix, enseignant chercheur, département des sciences de la société, Université de Bâle, Petersgraben 27, 4051 Basel, Suisse [c.duchene@unibas.ch](mailto:c.duchene@unibas.ch)

Christian Wille, senior researcher, Institut de Géographie et d'aménagement du territoire, Université du Luxembourg, Campus Belval | Maison des Sciences Humaines, 11 Porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette, Luxembourg. [christian.wille@uni.lu](mailto:christian.wille@uni.lu)

Isabelle Pigeron-Piroth, collaboratrice de recherche, Institut de Géographie et d'aménagement du territoire, Université du Luxembourg, Campus Belval | Maison des Sciences Humaines, 11 Porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette, Luxembourg. [isabelle.piroth@uni.lu](mailto:isabelle.piroth@uni.lu)

## NOTES BIOGRAPHIQUES

---

**CEDRIC DUCHENE-LACROIX** est enseignant-chercheur en sciences de la société à l'université de Bâle depuis 2007. Il y enseigne en sociologie, sciences culturelles (Kulturwissenschaften) et études africaines. Il enseigne aussi les comparaisons culturelles à l'Université de Freiburg/B. Docteur en sociologie de l'université Humboldt de Berlin, il travaille dans les domaines de la sociologie de l'espace (multilocalité résidentielle, phénomènes transfrontaliers) et des études culturelles (identité des Français de Berlin, identité transfrontalière, différence d'appréhension et des stratégies des entreprises du Rhin supérieur face au changement climatique, etc.). Il est l'auteur de nombreuses contributions ([https://www.researchgate.net/profile/Cedric\\_Duchene-Lacroix/contributions/](https://www.researchgate.net/profile/Cedric_Duchene-Lacroix/contributions/)) notamment sur les multilocalités résidentielles. Dans ce domaine, comme celui du transfrontalier, il est co-fondateur de réseaux européens de chercheur. Il co-anime le groupe de recherche *Migration* de Bâle. Il est régulièrement invité comme conférencier en Europe.

**CHRISTIAN WILLE** est chercheur à l'Université du Luxembourg et directeur de la cellule de coordination du réseau UniGR-Center for Border Studies. Ces domaines de recherche sont actuellement l'histoire de l'étude des frontières et la théorie de la frontière. Il a co-édité les ouvrages « Spaces and Identities in Border Regions » (2016) et « Border Experiences in Europe » (2019).

**ISABELLE PIGERON-PIROTH** est collaboratrice de recherche à l'Université du Luxembourg et membre de l'UniGR-Center for Border Studies. Ses principaux domaines de recherche sont l'emploi et les mobilités (mobilité du travail, mobilité résidentielle, etc.) en contexte transfrontalier. Ses recherches concernent les marchés du travail transfrontaliers et leurs impacts et enjeux sur le développement transfrontalier au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux.





# TRAVAIL FRONTALIER ET MAUX DU MARCHE DU TRAVAIL : Le cas suisse

Sylvain Weber, José V. Ramirez, Giovanni Ferro Luzzi

Le marché suisse du travail se caractérise par des salaires élevés et un taux de chômage faible, attirant ainsi de nombreux travailleurs étrangers, en particulier frontaliers. L'acceptation sociale de ces travailleurs est cependant mitigée et de forts ressentiments s'expriment à leur égard. Les travailleurs frontaliers sont ainsi fréquemment tenus pour responsables de divers maux, tels que chômage ou pression sur les salaires. Notre contribution brosse un tableau descriptif de la situation des frontaliers en Suisse et retrace l'évolution de la législation les concernant. Les impacts potentiels du travail frontalier dans le pays de destination sont discutés à la lumière de la théorie économique. Un survol de la littérature empirique est ensuite présenté. De manière générale, il en ressort que les effets du travail frontalier sont tout au plus modestes. S'il existe un lien de causalité entre travail frontalier et chômage, celui-ci semble aller principalement du chômage vers les travailleurs frontaliers, ces derniers étant repoussés lorsque le chômage augmente.

**Travail frontalier, chômage, salaires, Suisse**

## **Cross-border workers and labor markets ills: the swiss case**

---

The Swiss labour market is characterised by high wages and low unemployment, attracting many foreign workers, in particular cross-border workers. However, the social acceptance of these workers is mixed, and strong resentment exists against them. Border workers are often held responsible for various ills, such as unemployment or pressure on wages. Our contribution provides a descriptive overview of the situation of cross-border workers in Switzerland, and the development of related legislation. The potential impact of border workers in the destination country is discussed in light of economic theory, and an overview of the empirical literature is then presented. The broad picture that emerges is that the effects of border workers are at best modest. If a causal link between border workers and unemployment exists, it seems to concern mainly the unemployment of border workers being pushed away when unemployment increases.

**Cross-border workers, unemployment, wages, Switzerland**

## **Grenzarbeit und Arbeitsmarktprobleme: der Schweizer Fall**

---

Der Schweizer Arbeitsmarkt ist durch hohe Löhne und niedrige Arbeitslosigkeit gekennzeichnet und zieht deshalb viele ausländische Arbeiterkräfte, insbesondere Grenzgänger, an. Allerdings ist die soziale Akzeptanz dieser Arbeitnehmer gemischt und es wird ein starker Groll gegen sie geäußert. Grenzgänger werden oft für verschiedene Probleme wie Arbeitslosigkeit oder Lohndruck verantwortlich gemacht. Unser Beitrag gibt einen anschaulichen Überblick über die Situation von Grenzgängern in der Schweiz und die Entwicklung der sie betreffenden Gesetzgebung. Die möglichen Auswirkungen der Grenzarbeit im Zielland werden im Lichte der Wirtschaftstheorie diskutiert. Anschliessend wird ein Überblick über die empirische Literatur gegeben. Generell zeigt sich, dass die Auswirkungen der Grenzgängerbeschäftigung bestenfalls bescheiden sind. Zwar besteht ein kausaler Zusammenhang zwischen Grenzgängerbeschäftigung und Arbeitslosigkeit,



der jedoch hauptsächlich von Arbeitslosigkeit auf Grenzarbeitnehmer überzugehen scheint, die bei steigender Arbeitslosigkeit zurückgedrängt werden.

### **Grenzgänger, Arbeitslosigkeit, Löhne, Schweiz**

#### **CITATION PROPOSÉE**

Weber, S., Ramirez, J. V. et Ferro Luzzi G. (2019) : Travail frontalier et maux du marché du travail : Le cas Suisse. Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2 : pp. 73-84.  
<https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>

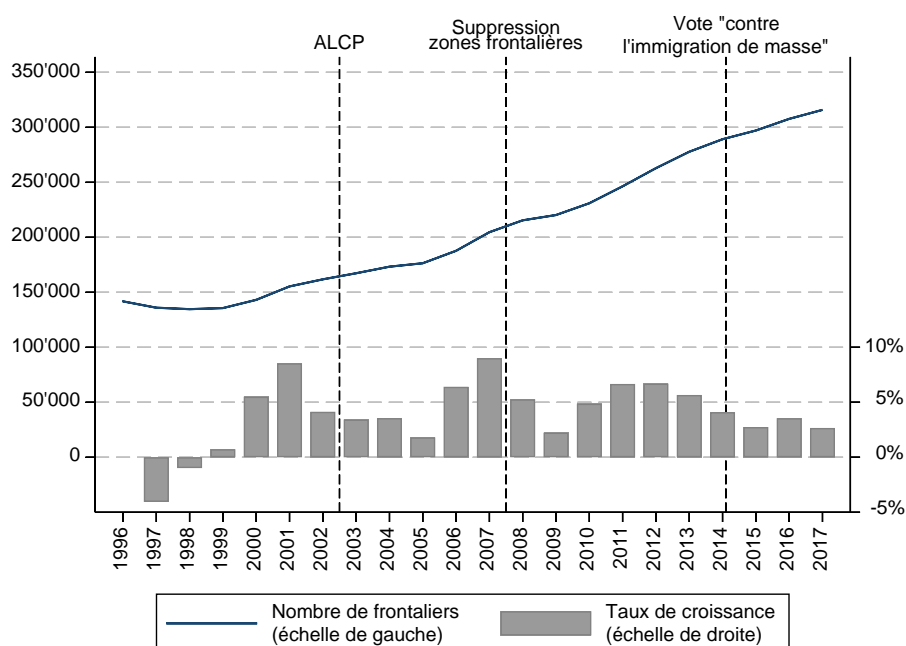
## Introduction

Le marché suisse du travail se caractérise par une combinaison de salaires élevés, de taux de chômage bas et de relations du travail relativement pacifiques, attirant ainsi d'importants flux d'investissements directs et de nombreux travailleurs internationaux (Flückiger, 2008 ; OCDE, 2015, 2017). La population étrangère vivant en Suisse est ainsi importante en comparaison internationale. Elle représente aujourd'hui un quart de la population résidente et plus de 30% de la population active occupée<sup>1</sup>. Les travailleurs étrangers sont classés en différentes catégories de permis de travail (A, B, C, G et L), qui impliquent des droits économiques différents. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, la politique d'immigration en Suisse s'est essentiellement axée sur les pays d'Europe du Sud et orientée vers le court terme, sur le principe du « travailleur invité » (*guest worker policy*). Ce type de politique a incité les entreprises à recruter majoritairement des travailleurs non ou peu qualifiés, dont la plupart venaient d'Italie, d'Espagne puis du Portugal. La plupart de ces immigrants ont d'abord obtenu un permis de travail saisonnier (permis A) et ne pouvaient travailler que dans un nombre limité de secteurs. Ce n'est qu'après plusieurs années consécutives de travail saisonnier qu'ils obtenaient le droit à un permis de travail plus stable (permis B renouvelable annuellement) qui leur offrait une libre mobilité sectorielle et/ou professionnelle. Un

grand nombre de ces travailleurs a finalement obtenu un permis de séjour permanent (permis C), leur offrant des droits économiques équivalents à ceux des citoyens suisses.

Ce n'est qu'au cours des années 2000 que le gouvernement suisse a réorienté sa politique en négociant des accords bilatéraux relatifs à la mobilité des personnes avec l'Union européenne (UE), mettant ainsi fin à un processus d'intégration qui s'entamait par l'obtention d'un permis saisonnier. Avec une durée maximale de 12 mois, le « nouveau » permis de travail de court terme (permis L), qui offre des droits économiques différents de ceux de l'ancien permis saisonnier, ne constitue plus la principale porte d'entrée pour la population migrante.

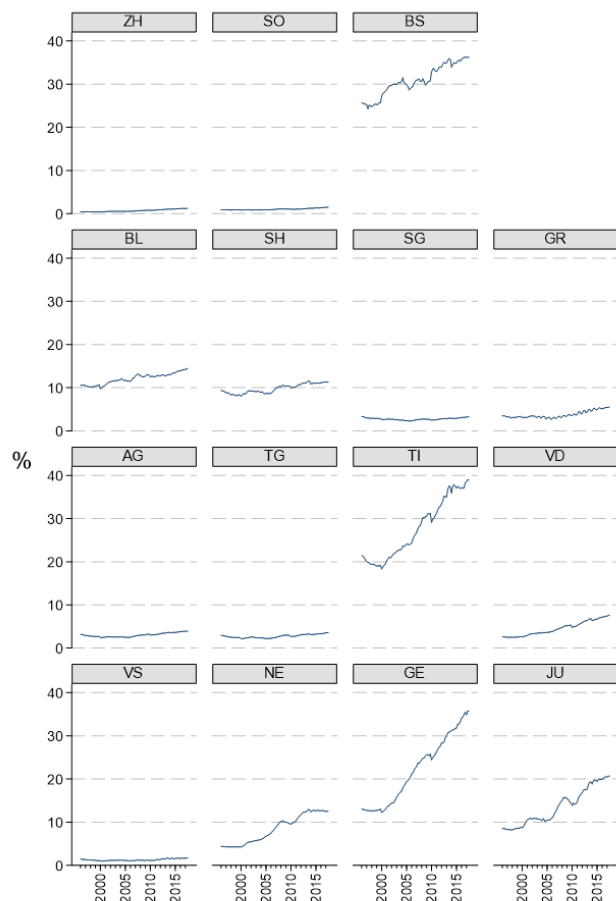
Le statut de frontalier (permis G) a depuis longtemps été utilisé en Suisse. Leur nombre a augmenté plus rapidement que les autres catégories de travailleurs étrangers au cours des dernières années et dépasse actuellement les 300 000, ce qui représente plus de 6% de la population active occupée (voir OFS, 2018). La Figure 1 montre l'évolution du nombre de travailleurs frontaliers depuis 1996. On remarque que l'effectif de ces travailleurs augmente sans cesse depuis 1999, avec des périodes de hausses plus marquées que d'autres. Les changements de législation (signalés sur le graphique) ne semblent cependant pas engendrer de rupture majeure dans le taux de croissance.



Évolution du nombre de frontaliers en Suisse Fig. 1

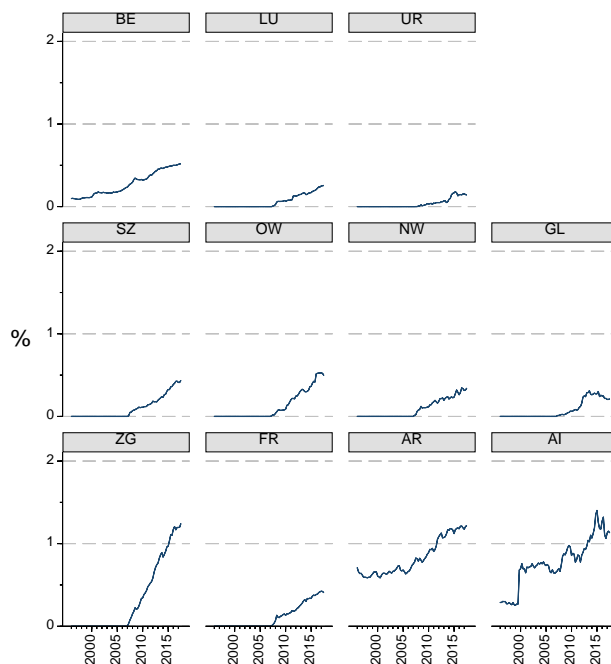
Note : Élaboration par les auteurs à partir des données de la Statistique des frontaliers (STAF, OFS)





**Évolution des proportions (%) de frontaliers dans les cantons frontaliers Fig. 3A**

Note : Élaboration par les auteurs à partir des données de la Statistique des frontaliers (STAF, OFS). Les proportions de frontaliers sont obtenues en rapportant le nombre de frontaliers à la population active dans chaque canton.



**Évolution des proportions (%) de frontaliers dans les cantons non-frontaliers Fig. 3B**

Note : Élaboration par les auteurs à partir des données de la Statistique des frontaliers (STAF, OFS). Les proportions de frontaliers sont obtenues en rapportant le nombre de frontaliers à la population active dans chaque canton.

Les différentiels de salaires entre la Suisse et les pays voisins jouent sans doute un rôle prépondérant dans l'attraction des travailleurs frontaliers. Par rapport à la France, l'Allemagne et l'Italie, les salaires suisses sont en effet environ deux fois supérieurs<sup>iii</sup>. De même, on observe un différentiel de taux de chômage habituellement favorable à la Suisse par rapport à ses voisins (hormis l'Allemagne). Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, le taux de chômage au sens du BIT s'élevait à 4.5% en Suisse alors qu'il était de 9.2% en France, 11.2% en Italie, et 3.5% en Allemagne (OFS, 2018). Certains secteurs d'activité, dans lesquels la main-d'œuvre indigène est relativement peu abondante en comparaison avec la demande de travail, sont logiquement de gros employeurs de travailleurs frontaliers. C'est globalement le cas des secteurs industriels, et plus particulièrement de l'industrie pharmaceutique ou de l'horlogerie dans le canton de Neuchâtel (Péclat et Weber, 2016) et de la mécanique de précision dans le canton de Genève (Kempeneers et Flückiger, 2012). Le fait que la Suisse partage des langues avec ses pays voisins facilite bien entendu l'intégration des travailleurs venant de l'extérieur du pays.

Plusieurs changements profonds ont affecté le statut des travailleurs frontaliers au cours des quinze dernières années. En juin 2002, l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) est entré en vigueur, levant ainsi les restrictions pour les citoyens de l'UE qui veulent vivre ou travailler en Suisse. En juin 2007, l'obligation pour les frontaliers de vivre et de travailler dans les régions frontalières a été levée. Désormais, ils peuvent travailler dans n'importe quelle région suisse et ne sont pas tenus de rentrer chez eux tous les soirs<sup>iv</sup>.

Dans l'ensemble, ces changements dans la politique migratoire de la Suisse ont profondément modifié la structure de qualification de la population active étrangère. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP, les vagues d'immigration qui se sont succédées sont majoritairement composées de personnes qualifiées voire hautement qualifiées. En d'autres termes, la main-d'œuvre étrangère couvre aujourd'hui un plus large éventail d'emplois que dans les années 90, ce qui a naturellement amplifié l'impact social de la main-d'œuvre étrangère, notamment sur les perceptions de la population autochtone.

Les partis populistes ont ainsi intensifié leur pression pour des contrôles plus stricts de la main-d'œuvre étrangère, ce qui a abouti en février 2014 à l'acceptation par les Suisses d'une initiative « contre l'immigration de masse ». Les détails d'application du vote ont été publiés en février 2017, presque sans aucune référence aux travailleurs étrangers. Afin de ne pas compromettre l'ensemble des accords bilatéraux, le gouvernement

a prudemment modifié la loi d'application, où les entreprises sont tenues d'annoncer leurs offres d'emploi aux offices de placement de manière anticipée dans les professions où le taux de chômage est élevé. La valeur seuil applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 est de 8%, puis elle passera à 5% le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dans tous les cas, et comme dans d'autres pays européens, ces décisions politiques successives révèlent des changements évidents dans la tolérance vis-à-vis des travailleurs étrangers, malgré les évidences empiriques tirées de la littérature sur l'impact global de l'immigration sur le bien-être dans les pays d'accueil.

Dans la suite de ce papier, nous présentons un survol de la littérature internationale sur le sujet ayant trait exclusivement aux effets du nombre de frontaliers sur le marché du travail local. Ceci nous permettra d'explicitier les différents scénarios qu'il est possible de formuler sur la base d'une analyse économique « classique » (autrement dit basée sur les principes d'offre et de demande) sur la relation entre les travailleurs frontaliers, les bas salaires et le chômage dans la population locale. Nous présenterons ensuite les principaux enseignements que l'on peut tirer à ce jour de la situation en Suisse, et plus particulièrement sur le lien causal existant entre le nombre de frontaliers et le nombre de chômeurs. La dernière section conclut.

## L'offre et la demande en action

Les effets de la migration sur le marché du travail sont l'objet d'une controverse datant de plusieurs décennies. Parmi les auteurs les plus influents de cette littérature, on trouve d'un côté David Card, dont les résultats démontrent que les effets de l'immigration sont négligeables. Par exemple, Card (1990) montre qu'une vague d'immigration massive de Cuba vers Miami (USA) a eu un impact virtuellement inexistant sur les salaires et le taux de chômage de la ville américaine. À l'inverse, George Borjas et ses coauteurs (1996, 1997, 2003) font ressortir des effets néfastes et de taille considérable. Une revue détaillée ainsi qu'une méta-analyse de cette littérature se trouvent dans Longhi et al. (2010), qui tendent à confirmer que les effets de l'immigration sont faibles. Plus récemment di Giovanni et al. (2015) ont suggéré que la migration internationale exerce des effets positifs à long terme sur le bien-être des pays de destination, de même que sur celui des pays de provenance, grâce aux renvois de fonds par les travailleurs vers leur pays d'origine (*remittances*). Toutefois, le chemin vers l'équilibre de

long terme peut s'avérer délicat pour certains, notamment les travailleurs locaux ayant des compétences relativement faibles qui subissent des pertes à court terme, tant en termes d'emploi que de salaires. Ces remaniements peuvent expliquer, du moins en partie, l'opposition à l'immigration dans les pays à revenu élevé.

Le travail transfrontalier doit toutefois être considéré comme une forme particulière de mobilité spatiale du travail, dans laquelle des personnes travaillent dans un pays mais vivent dans un autre. Aussi, bien que les effets de la migration au sens large aient été largement étudiés, nous n'en savons que peu au sujet des effets du travail transfrontalier sur le bien-être ou plus spécifiquement sur le marché du travail du pays de destination. Néanmoins, il semble évident que ces effets puissent différer de ceux observés sur l'immigration « classique » et ce pour plusieurs raisons (voir par exemple Russo et al., 2014). Premièrement, par définition, les travailleurs frontaliers vivent à l'étranger et, par conséquent, se déplacent tous les jours pendant que les travailleurs immigrés restent dans le pays de destination. L'impact de la main-d'œuvre frontalière sur la consommation locale et donc sur la demande locale de travail est probablement plus faible que celui exercé par les immigrés. Deuxièmement, le niveau d'éducation comme la distance socio-culturelle par rapport à la population autochtone devraient a priori être moindre pour les travailleurs frontaliers que pour les étrangers résidents. Shields et Swenson (2000) montrent ainsi que les pendulaires (*commuters*) ont une propension élevée à obtenir des emplois de bonne qualité. L'impact des deux groupes de travailleurs étrangers sur l'offre locale de travail est donc sans doute distinct.

Les études empiriques sur les effets du travail transfrontalier sont toutefois assez rares, ce qui s'explique probablement par son importance limitée dans les grandes économies. Les travailleurs frontaliers représentent moins de 1% de la main-d'œuvre de l'UE-28 (Eurostat, 2015), même si d'importantes différences nationales et régionales existent, et une tendance à la hausse est attendue à mesure que l'intégration européenne se développe. Les salariés frontaliers représentent ainsi plus de 44% de l'emploi salarié au Luxembourg, et cette région concentre ainsi un cinquième de l'ensemble des travailleurs frontaliers des 27 pays membres de l'Union européenne, (Belkacem et Pigeron-Piroth, 2011 ; Damette et al., 2018).

Buettner et Rincke (2007) discutent des effets sur le marché du travail de la réunification allemande en comparant les régions ouest-allemandes à la frontière entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est aux autres régions ouest-alle-

mandes, avant et après 1990, date de la réunification. Conformément au cadre théorique standard utilisé par les économistes, ils constatent que les travailleurs d'Allemagne de l'Est qui se rendent dans les régions frontalières de l'Allemagne de l'Ouest élargissent l'offre locale de travail, entraînant des salaires plus bas et un chômage plus élevé.

Dans l'esprit de la théorie de la recherche d'emploi (Mortensen et Pissarides, 1999), Pierrard (2008) construit un modèle pour comprendre la concurrence entre résidents et frontaliers. Les simulations basées sur ce modèle montrent que la combinaison d'un choc externe (c'est-à-dire une augmentation de l'offre étrangère de travail) et d'un choc domestique (c'est-à-dire une augmentation de l'offre domestique de travail) est nécessaire pour expliquer l'augmentation simultanée de l'emploi et du chômage au Luxembourg sur la période 2004-2006. La concurrence en matière d'emploi ne peut à elle seule expliquer l'évolution observée, ce qui implique que les travailleurs frontaliers génèrent des externalités positives en augmentant l'emploi dans le pays d'accueil.

De manière synthétique, trois hypothèses principales peuvent être formulées quant aux relations entre le nombre de frontaliers et le chômage.

Premièrement, les travailleurs frontaliers pourraient faire augmenter le chômage, en accord avec les sentiments populaires. Autrement dit, les travailleurs locaux seraient grandement substituables aux travailleurs frontaliers et une concurrence plus intense pour l'emploi évincerait les travailleurs locaux les moins compétitifs. Une certaine rigidité des salaires (par exemple, en raison de minimas dans les conventions collectives de travail) générerait ainsi du chômage dans les professions où l'offre de travailleurs frontaliers augmente. Buettner et Rincke (2007) et Hazans (2004) obtiennent des résultats à l'appui de ces effets dans leurs enquêtes respectives de la réunification allemande et du travail frontalier en provenance des États baltes.

Dans la deuxième hypothèse, les travailleurs frontaliers font diminuer le chômage. Bien que cela puisse paraître contre-intuitif, cette prédiction repose simplement sur l'hypothèse que les travailleurs frontaliers sont complémentaires aux travailleurs locaux et génèrent donc des externalités positives sur le marché du travail du pays d'accueil. Par exemple, il est possible qu'une entreprise décide de rester à son emplacement actuel parce qu'elle peut embaucher les travailleurs dont elle a besoin parmi les travailleurs frontaliers qui ne se trouvent pas parmi les travailleurs locaux. Au lieu de délocaliser ses activités, une telle entreprise resterait grâce à la possibilité de faire appel à des travailleurs frontaliers, qui aident ainsi à



garder des emplois dans la région. Si la production augmente pour ces entreprises, l'emploi augmente pour les travailleurs locaux comme pour les travailleurs frontaliers. Même si les travailleurs frontaliers ne sont pas complémentaires, on pourrait en principe observer une augmentation de l'emploi des frontaliers avec un emploi constant de travailleurs locaux si la cause sous-jacente de l'embauche est une augmentation de la demande de travail. Outre les résultats favorables à cette hypothèse que Pierrard (2008) a obtenu pour le Luxembourg, Russo et al. (2014) aboutissent à une conclusion similaire pour les flux régionaux de frontaliers en Allemagne.

La troisième et dernière hypothèse est que le chômage entraîne une diminution du nombre de travailleurs frontaliers : si le chômage augmente, cela peut décourager les travailleurs frontaliers de chercher un emploi dans le pays. Cette relation s'apparente à ce qu'il est courant d'appeler « l'effet du travailleur découragé », traduisant une situation où les demandeurs d'emploi ne parviennent pas à (re)trouver du travail en période de chômage élevé et finissent par quitter complètement le marché du travail. On remarque que le lien de causalité de cette troisième explication va du chômage vers le travail frontalier et est donc en sens opposé de celui des deux premières explications, selon lesquelles c'est le travail frontalier qui influence le niveau de chômage.

Ainsi, bien que les frontaliers soient perçus comme ayant un impact néfaste sur le chômage ou encore les salaires, encore faut-il démontrer que cette relation soit causale, et non qu'il s'agisse d'une simple corrélation. De plus, si une relation causale existe, sa direction n'est de loin pas évidente.

## Le cas suisse

Les études empiriques réalisées au niveau de l'ensemble du pays sont relativement rares en Suisse. La majorité des articles existant examinent en effet l'impact des travailleurs frontaliers au niveau d'un canton (ou groupe de cantons) spécifique et sont généralement basés sur une seule année d'observation.

Sur la question des salaires, Ramirez et Asensio (2013), par exemple, étudient la possibilité d'une violation des salaires minima conventionnels dans le canton de Genève, mais n'obtiennent des résultats significatifs en faveur de cette hypothèse que dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration alors que les effets semblent négligeables dans les secteurs de la construction et du bâtiment, du commerce de détail et du transport routier. Par contre, le phénomène de surqualification par rapport aux compétences requises pour

le poste de travail est de manière générale plus importante parmi la population des travailleurs frontaliers que dans la population autochtone.

Concernant les préférences du côté de la demande de travail, Flückiger et al. (2012) ont enquêté sur les pratiques d'embauche des employeurs dans le canton de Genève en utilisant des curriculum vitae fictifs pour répondre à de véritables ouvertures de postes. De manière générale, ils constatent que les employeurs contactent les demandeurs d'emploi locaux avant les demandeurs d'emploi vivant à l'étranger, ce qui va plutôt à l'encontre du sentiment populaire selon lequel les travailleurs frontaliers seraient activement recherchés voire favorisés par les employeurs locaux.

Du côté de l'offre, Kempeneers et Flückiger (2012) comparent quant à eux les caractéristiques des chômeurs et des travailleurs frontaliers à Genève. Leur principal constat est que les deux groupes sont très dissemblables et qu'un travailleur frontalier sur dix seulement aurait éventuellement pu être remplacé par un chômeur. Péclat et Weber (2016) ont réalisé une analyse comparable dans le canton de Neuchâtel et parviennent également à la conclusion que chômeurs locaux et travailleurs frontaliers sont difficilement substituables.

Au niveau national, Beerli et Peri (2015) étudient les impacts de l'ALCP en exploitant le calendrier échelonné de sa mise en œuvre dans les cantons frontaliers et non-frontaliers. Ils constatent une augmentation significative du nombre de nouveaux immigrants (c'est-à-dire travailleurs frontaliers et travailleurs immigrés titulaires d'un permis B ou L), mais pas d'effet général sur les salaires ni sur le chômage des travailleurs locaux (c'est-à-dire travailleurs de nationalité suisse et travailleurs étrangers détenteurs d'un permis C). Cependant, en décomposant l'effet le long de la distribution des compétences, ces mêmes auteurs constatent de faibles impacts négatifs sur l'emploi des travailleurs semi-qualifiés et un impact positif sur le salaire des travailleurs autochtones hautement qualifiés. Losa et al. (2014) ont étudié le même changement de politique et constatent également des effets mitigés, créant de nouveaux emplois dans certains secteurs mais générant du chômage dans d'autres.

En utilisant une approche spatiale, Lalive et al. (2013) ne trouvent aucun effet négatif de l'ALCP sur l'emploi des travailleurs locaux. Cependant, ils décèlent un impact faible mais significatif sur la probabilité de chômage des travailleurs hautement qualifiés nés en Suisse. Un tel résultat est également conforme aux conclusions de Müller et al. (2013), qui analysent l'impact de l'ALCP sur les salaires et trouvent un impact légèrement négatif mais significatif sur les salaires des travail-

leurs locaux les plus qualifiés.

Afin d'étudier spécifiquement la relation entre travail frontalier et chômage en Suisse, nous avons collecté et combiné des données provenant de diverses sources publiques<sup>v</sup>. Les chiffres détaillés sur le chômage proviennent du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Les nombres de frontaliers sont quant à eux disponibles au travers de la Statistique des frontaliers (STAF) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). En combinant les deux sources, on peut reconstituer des séries trimestrielles à partir de 1996 permettant d'analyser de manière approfondie la relation entre travail frontalier et chômage au niveau national ou au niveau des cantons. Le PIB suisse et le taux de change EUR|CHF sont également pris en compte dans l'analyse, puisque ce sont deux éléments susceptibles de jouer un rôle dans la relation entre chômage et travail frontalier.

Par rapport à la littérature existante, cette analyse est exhaustive, en ce sens qu'elle se base sur l'ensemble de la Suisse (séries temporelles) et sur tous les cantons ou toutes les régions (données de panel). L'analyse porte de plus sur une longue période d'observation (1996-2017) caractérisée par une fréquence élevée (trimestres), contrairement aux autres études réalisées en Suisse comme à l'étranger qui utilisent généralement des données transversales ou se concentrent sur un changement de politique spécifique, comme discuté plus haut. Cet aspect est important puisqu'on peut en effet supposer qu'il est nécessaire de couvrir une période d'observation suffisamment étendue pour pouvoir étudier les diverses hypothèses que l'on peut tirer de la théorie économique.

L'analyse économétrique repose sur tests de causalité "à la Granger" (1969). Cette technique permet d'étudier la direction de la causalité (unidirectionnelle ou bidirectionnelle) entre deux variables. Afin de pouvoir intégrer plus de deux variables dans les analyses, et donc prendre en compte les effets du PIB et du taux de change sur le travail frontalier et le chômage, l'extension de Pesaran et al. (2001) a été mise en œuvre.

Les résultats obtenus pour l'ensemble du pays indiquent qu'il n'existe aucune relation de cause à effet allant du travail frontalier vers le chômage. Il n'y a donc apparemment pas de substitution entre les populations de frontaliers et de chômeurs. En revanche, la relation causale allant du nombre de chômeurs vers le nombre de frontaliers est clairement négative, suggérant que toute hausse du chômage en Suisse freine l'arrivée de nouveaux travailleurs frontaliers, comme le suppose l'hypothèse du "travailleur découragé" discutée plus haut. Quantitativement parlant, nos résultats indiquent qu'une augmentation de 1% du

nombre de chômeurs entraîne une réduction d'environ 0.2% du nombre de frontaliers. Nous trouvons par ailleurs que la croissance économique (mesurée par le PIB par habitant) fait baisser le taux de chômage et attire les travailleurs frontaliers.

Il est à signaler que nos résultats sont en phase avec ceux de Fromentin (2018), qui effectue une analyse de la relation entre le niveau d'activité économique et le travail frontalier au Luxembourg sur la base de tests de Granger (1969). Ses résultats démontrent que l'activité économique impacte le nombre de travailleurs frontaliers à destination du Luxembourg alors que l'inverse n'est pas vrai (ou en tout cas dans une moindre mesure).

Les données de panel permettent de tirer profit de la variabilité entre cantons en sus de la variabilité temporelle. Elles sont analysées grâce à la méthode développée par Dumitrescu et Hurlin (2012), et Lopez et Weber (2017). Dans l'ensemble, les résultats obtenus au niveau cantonal confirment ceux basés sur les séries temporelles au niveau national : il existe une causalité très claire allant du taux de chômage vers la proportion de travailleurs frontaliers, que ce soit pour les cantons frontaliers ou non, alors que presque rien n'indique que les travailleurs frontaliers sont à l'origine du taux de chômage. Le seul résultat statistiquement significatif pour cette direction est obtenu lorsque nous limitons l'échantillon aux cantons frontaliers, mais il est à relever que ce résultat est nettement moins robuste que pour la relation en sens opposé. Pour autant qu'il existe, l'effet du travail frontalier semble avoir une incidence *négative* (statistiquement parlant) sur le taux de chômage. Les effets estimés sont très proches de zéro voire légèrement négatifs. Lorsque la proportion de frontaliers augmente de 1 point de pourcentage, le taux de chômage *diminue* de moins de 0.1 point de pourcentage. Pour les cantons frontaliers, les effets ne sont que légèrement plus marqués que pour l'ensemble du pays. Dans l'ensemble, nos résultats indiquent donc que les répercussions du travail frontalier sur le taux de chômage sont faibles.

D'autre part, quand le taux de chômage augmente de 1 point de pourcentage, la proportion de frontaliers diminue de 2.2 points de pourcentage. L'effet répulsif du chômage étant, dans ce cas également, plus fort dans les cantons frontaliers.

## Conclusion

Bien que la théorie économique n'exclue aucunement la possibilité que les travailleurs frontaliers exercent un impact négatif sur les salaires et le chômage par la simple augmentation de l'offre de

travailleurs étrangers, les résultats empiriques obtenus à ce jour, en Suisse comme ailleurs, ne confirment pas cette hypothèse. Globalement, il n'existe pas de preuve empirique solide validant l'idée largement répandue de l'existence d'une substitution entre les travailleurs locaux et les travailleurs frontaliers. En fait, le cas échéant, les estimations les plus récentes et complètes réalisées sur des données du marché du travail en Suisse suggèrent qu'il existe davantage un effet répulsif du chômage local sur les travailleurs frontaliers.

Sur la base des études existantes à ce jour, il est possible de formuler les recommandations de politique économique suivantes. Considérant que la causalité allant des travailleurs frontaliers en direction du chômage ou des bas salaires semble faible, la solution populiste visant à réduire radi-

calement ou même exclure les travailleurs frontaliers du marché suisse du travail pour résoudre les problèmes de chômage local ne devrait pas permettre d'atteindre les résultats escomptés à long terme. D'autre part, étant donnée l'existence d'un lien négatif allant du chômage vers les travailleurs frontaliers, nous pouvons nous attendre à ce qu'une réduction du chômage local s'accompagne d'une augmentation du nombre de travailleurs frontaliers qui sont attirés par un marché du travail qui fonctionne globalement bien. Autrement dit, si les politiques mises en œuvre en Suisse réussissent à résoudre les problèmes de chômage, elles profiteront également (en partie) aux travailleurs frontaliers. Les décideurs politiques devraient donc tolérer une augmentation du nombre de travailleurs frontaliers et même envisager de telles augmentations comme des retombées positives de leurs politiques.

## NOTES

<sup>i</sup> Voir les données de l'Office Fédéral de la Statistique : « Statistique de la population et des ménages STAT-POP » et « Statistique de la population active occupée SPAO »

<sup>ii</sup> Afin de permettre des comparaisons inter-cantoniales pertinentes, les nombres de frontaliers sont transformés en proportions en les divisant par la population active de chaque canton.

<sup>iii</sup> Lorsque les salaires sont ajustés pour les parités de pouvoir d'achat, la différence diminue, mais reste importante (env. 50% pour l'Italie, 40% pour la France, 30% pour l'Allemagne).

<sup>iv</sup> La proportion des travailleurs frontaliers provenant de pays non-limitrophes reste très marginale en Suisse (< 1%).

<sup>v</sup> Tous les détails techniques concernant cette analyse se trouvent dans Weber et al. (2018). Il est à noter que les travailleurs frontaliers ne bénéficient pas de l'assurance-chômage en Suisse et sont donc exclus de la statistique sur le chômage, indépendamment de leur nationalité, contrairement aux autres catégories de travailleurs étrangers résidant sur le territoire.

## RÉFÉRENCES

- Beerli, A. et Peri, G. (2015) 'The labor market effects of opening the border: New evidence from Switzerland', *NBER Working Paper*, No. 21319.
- Belkacem, R., et Pigeron-Piroth, I. (2011) 'Travail frontalier et développement transfrontalier au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux', *Géo-Regards, Revue neuchâteloise de géographie*, No. 4, pp.13-28.
- Borjas, G. (2003) 'The labor demand curve is downward sloping: Reexamining the impact of immigration on the labor market', *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 118 No. 4, pp.1335-1374.
- Borjas, G., Freeman, R. et Katz, L. (1996) 'Searching for the effect of immigration on the labor market', *American Economic Review*, Vol. 86 No. 2, pp.246-251.
- Borjas, G., Freeman, R. et Katz, L. (1997) 'How much do immigration and trade affect labor market outcomes?', *Brookings Papers on Economic Activity*, Vol. 1997 No. 1, pp.1-90.
- Buettner, T. et Rincke, J. (2007) 'Labor market effects of economic integration: The impact of re-unification in German border regions', *German Economic Review*, Vol. 8 No. 4, pp.536-560.
- Card, D. (1990) 'The impact of the Mariel boatlift on the Miami labor market', *Industrial and Labor Relations Review*, Vol. 43 No. 2, pp.245-257.
- Damette, O., Fromentin, V. et Salesina, M. (2018) 'Cluster financier luxembourgeois et travailleurs frontaliers dans la Grande Région', *Revue de l'Union Européenne*, No. 617, pp.230-239.
- Di Giovanni, J., Levchencko, A. et Ortega, F. (2015) 'A global view of cross-border migration', *Journal of the European Economic Association*, Vol. 13 No. 1, pp.168-202.

- Dumitrescu, E. et Hurlin, C. (2012) 'Testing for Granger non-causality in heterogeneous panels', *Economic Modelling*, Vol. 29 No. 4, pp.1450-1460.
- Eurostat (2015) 'Statistics on commuting patterns at regional level', [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Statistics\\_on\\_commuting\\_patterns\\_at\\_regional\\_level](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Statistics_on_commuting_patterns_at_regional_level) (accédé : 15 novembre 2018).
- Flückiger, Y. (2008) 'The labour market in Switzerland: The end of a special case?', *International Journal of Manpower*, Vol. 19 No. 6, pp.369-395.
- Flückiger, Y., Ferro Luzzi, G., Graf, R., Ortega, B. et Wolf, T. (2012) 'Main-d'œuvre frontalière et pratiques d'embauche sur le marché genevois du travail', Observatoire universitaire de l'emploi, Université de Genève.
- Fromentin, V. (2018) 'Cluster financier et travailleurs frontaliers dans le territoire de la Grande Région', dans Nobile, D. et Marin, A. (éds.), *Management de la dynamique territoriale*, Presses universitaires de Nancy - Editions Universitaires de Lorraine, Chapitre 9.
- Hazans, M. (2004) 'Does commuting reduce wage disparities?' *Growth and Change*, Vol. 35 No. 3, pp.360-390.
- Granger, C. (1969) 'Investigating causal relations by econometric models and cross-spectral methods', *Econometrica*, Vol. 37 No. 3, pp.424-438.
- Kempeneers, P. et Flückiger, Y. (2012) 'Immigration, libre circulation des personnes et marché de l'emploi', Observatoire universitaire de l'emploi, Université de Genève.
- Lalive, R., Zweimüller, J. et Favre, S. (2013) 'Les effets d'éviction restent faibles sur le marché suisse de l'emploi', *la Vie économique*, No. 6, pp.8-11.
- Longhi, S., Nijkamp, P. and Poot, J. (2010) 'Joint impacts of immigration on wages and employment: Review and meta-analysis', *Journal of Geographical Systems*, Vol. 12 No. 4, pp.355-387.
- Lopez, L. et Weber, S. (2017) 'Testing for Granger causality in panel data', *Stata Journal*, Vol. 17 No. 4, pp.972-984.
- Losa, F., Bigotta, M, et Gonzalez, O. (2014) 'La libre circulation: Joies ou douleurs?', Office de la statistique, République et Canton du Tessin.
- Mortensen, D. et Pissarides, C. (1999) 'Job reallocation, employment fluctuations and unemployment', dans Taylor, J. et Woodford, M, (éds.), *Handbook of Macroeconomics*, North-Holland, Amsterdam, pp.1171-1228.
- Müller, T., Asensio, N. et Graf, R. (2013) 'L'impact de la libre circulation des personnes sur les salaires en Suisse', *La Vie économique*, No. 1-2, pp.43-47.
- OCDE (2015) 'Études économiques de l'OCDE: Suisse 2015', *Éditions OCDE*, Paris.
- OCDE (2017) 'Perspectives des migrations internationales 2017', *Éditions OCDE*, Paris.
- OFS (2018) 'Indicateurs du marché du travail 2018', Office Fédéral de la Statistique, Neuchâtel (Suisse).
- Péclat, M. et Weber, S. (2016) 'Chômeurs et travailleurs frontaliers sur le marché neuchâtelois du travail', *Institut de recherches économiques*, Université de Neuchâtel.
- Pesaran, M., Shin, Y. et Smith, R. (2001) 'Bounds testing approaches to the analysis of level relationships', *Journal of Applied Econometrics*, Vol. 16 No. 3, pp.289-326.
- Pierrard, O. (2008) 'Commuters, residents and job competition', *Regional Science and Urban Economics*, Vol. 38 No. 6, pp.565-577.
- Ramirez, J. et Asensio, N. (2013) 'Analyse empirique du risque de sous-enchère salariale sur le marché du travail à Genève', Haute école de gestion de Genève.
- Russo, G., Tedeschi, F., Reggiani, A. et Nijkamp, P. (2014) 'Commuter effects on local labour markets: A German modelling study', *Urban Studies*, Vol. 51 No. 3, pp.493-508.
- Shields, M. et Swenson, D. (2000) 'Regional labor markets: The relationship between industry level employment and in-commuting in Pennsylvania counties', *Journal of Regional Analysis and Policy*, Vol. 30 No. 2, pp.81-94.
- Weber, S., Ferro Luzzi, G. et Ramirez, J. (2018) 'Do cross-border workers cause unemployment in the host country? The case of Switzerland', *Espace populations sociétés*, Vol. 2017 No. 3, pp.1-29.

## ADRESSES

---

Sylvain Weber, Chercheur post-doctoral, Université de Neuchâtel, Institut de Recherches Économiques (irene), Abram-Louis Breguet 2, 2000 Neuchâtel, Suisse, [sylvain.weber@unine.ch](mailto:sylvain.weber@unine.ch)

José V. Ramirez, Professeur HES, Haute école de gestion de Genève, HES-SO, Rue de la Tambourine 17, 1227 Carouge, Suisse, [jose.ramirez@hesge.ch](mailto:jose.ramirez@hesge.ch)

Giovanni Ferro Luzzi, Professeur associé, Institut d'économie et d'économétrie, Université de Genève, Boulevard du Pont-d'Arve 40, 1211 Genève 4, et Haute école de gestion de Genève, HES-SO, Rue de la Tambourine 17, 1227 Carouge, Suisse, [giovanni.ferro-luzzi@unige.ch](mailto:giovanni.ferro-luzzi@unige.ch)

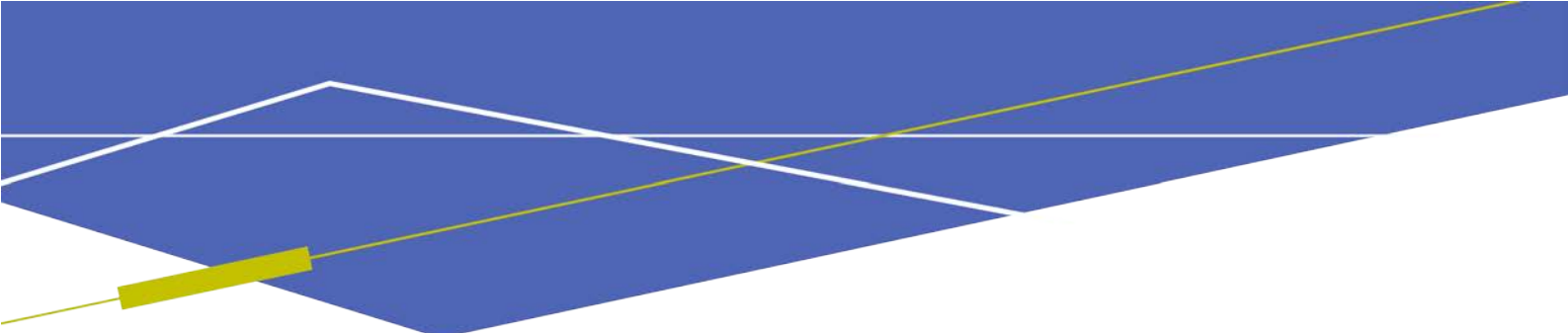
## NOTES BIOGRAPHIQUES

---

**SYLVAIN WEBER** a obtenu son doctorat à l'Université de Genève en 2011, avec une thèse réalisée dans le domaine de l'économie du travail. Il est maintenant chercheur post-doctoral à l'institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel (UniNe) et à l'institut de recherche appliquée en économie et gestion (IREG). Sylvain Weber est l'auteur de plusieurs articles publiés dans des revues scientifiques de niveau international, en particulier dans les domaines de l'économie du travail et de l'économie de l'énergie. Il est spécialisé en microéconomie appliquée et dispose de compétences particulièrement pointues dans l'utilisation des logiciels économétriques Stata et R.

**JOSÉ V. RAMIREZ** est professeur d'économie politique à la Haute école de gestion de la HES-SO Genève et membre du pôle de recherche national PNR *LIVES*. Ses domaines de recherche et d'expertise sont directement en lien avec le marché du travail et l'éducation, notamment sur les questions d'inégalités, les mesures de discrimination salariale et les méthodes quantitatives d'évaluation des politiques publiques dans le domaine.

**GIOVANNI FERRO LUZZI** est professeur à la Haute école de gestion de la HES-SO Genève et à l'Université de Genève où il dirige l'Institut de recherche appliquée en économie et gestion (IREG). Ses publications portent notamment sur les politiques du marché du travail, le chômage, les inégalités de salaires, la discrimination et la pauvreté. Il a également été consultant pour l'OCDE et le BIT.



# QUELLES ATTITUDES ET SATISFAC- TION ENVERS LES MOYENS DE TRANSPORT ?

## Le cas des frontaliers travaillant au Luxembourg

Philippe Gerber, Marius Thériault, Samuel Carpentier-Postel, Christophe Enaux

À partir d'une base conceptuelle s'appuyant sur la théorie du comportement planifié développée par Bamberg et Schmidt, l'objectif de cet article est d'estimer, en tant que facteur latent, l'utilité du choix des différents moyens de transport des frontaliers luxembourgeois lors de leurs déplacements domicile-travail, en tenant compte de leurs pratiques et de leurs représentations, tout en ajoutant leur satisfaction relative à ces déplacements. En exploitant une enquête effectuée en 2010-2011, plusieurs modèles d'équations structurales ont été élaborées en prenant en considération l'ensemble de ces éléments. Les résultats principaux du modèle retenu montrent une meilleure estimation du choix modal grâce à la prise en compte de la satisfaction, qui reflète le caractère routinier des trajets quotidiens. Dans notre cas d'étude, le modèle permet également de saisir que les attitudes liées aux moyens de transport ont un meilleur pouvoir explicatif que les attitudes pro-environnementales.

**Intention, utilité, attitudes, décisions, théorie du comportement planifié, modèle d'équations structurales**

### **Attitudes and satisfaction towards transport modes: The case of the cross-border workers in Luxembourg**

---

Extending the Theory of Planned Behaviour conceptual framework presented by Bamberg and Schmidt to relate the intention towards a transportation mode to its utility, this article aims at including self-reported satisfaction to estimate a latent factor of the perceived utility that is used for modelling the commuting mode choice, accounting usages and representations. Using a mobility survey among cross-border workers in Luxembourg in 2010-2011, this article brings together these elements with structural equations. The main results of this research are the use of satisfaction feedback to overcome partly the fact that the commute choices are related to habits despite a cross-sectional design, and it provides some longitudinal perspectives. Transport attitudes are, in fact, better predictors of the utility/intention and the commuting mode choice than pro-environmental attitudes.

**Intention, Utility, Attitudes, Decisions, Theory of planned behaviour, Structural equation modelling**

### **Einstellungen und Zufriedenheit von Grenzgängern in Luxemburg mit Verkehrsmitteln**

---



Auf der konzeptionellen Grundlage einer Theorie des geplanten Verhaltens von Bamberg und Schmidt will dieser Artikel die Wahl von Verkehrsmitteln der Grenzgänger in Luxemburg für ihren Arbeitsweg bestimmen. Dabei berücksichtigt werden Praktiken und Repräsentationen von Grenzgängern sowie ihre Zufriedenheit mit den Fahrten an den Arbeitsplatz. Dafür werden eine Befragung aus dem Jahr 2010/2011 herangezogen und verschiedene Strukturgleichungsmodelle entwickelt. Die Hauptergebnisse des ausgewählten Modells zeigen eine bessere Bewertung der Verkehrsmittelwahl durch den Einbezug der Zufriedenheit, die eine Routine beim Zurücklegen der täglichen Strecken widerspiegelt. Das Modell dieser Fallstudie ermöglicht ebenfalls zu zeigen, dass die Einstellungen gegenüber Verkehrsmitteln eine größere Erklärungskraft besitzen als umweltbezogene Einstellungen.

**Intention, Sinnhaftigkeit, Einstellungen, Entscheidungen, Theorie des geplanten Verhaltens, Strukturgleichungsmodell**

**CITATION PROPOSÉE**

Gerber, P., Thériault, M., Carpentier-Postel, S., et Eaux, C. (2019) : Quelles attitudes et satisfaction envers les moyens de transport ? Le cas des frontaliers travaillant au Luxembourg. Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2 : pp. 85-99. <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxx-2824-db4c>

## Introduction

Il est reconnu que les transports, et plus particulièrement les transports privés routiers, sont une des causes essentielles des émissions de gaz à effet de serre (EEA, 2018). Malgré un phénomène, encore relativement limité, de plafonnement de l'usage de la voiture ou 'peak car' (Kuhnimhof et al., 2013 ; Newmann et Kenworthy, 2015), l'utilisation de la voiture privée reste majoritaire, tant pour les trajets domicile-travail que les autres motifs de déplacement. Ainsi, selon les chiffres récents délivrés par le ministère du Développement durable et des Infrastructures du Luxembourg, fondés sur la campagne d'enquête « LuxMobil » de 2017, les déplacements quotidiens des résidents et frontaliers travaillant au Luxembourg sont effectués à hauteur de 69% en voiture, suivis par 17% en transports en commun, les modes actifs arrivant en dernière position avec 14% (Département des Transports, 2018). Plus précisément, en 2010, dans le cas des travailleurs frontaliers luxembourgeois, qui se caractérisent par un éloignement relativement important de leur lieu de travail, le recours à la voiture atteint 86%, les transports publics couvrant le reste.

Malgré certains efforts réalisés par les pouvoirs publics pour infléchir le partage modal, l'automobile reste ainsi pour une grande majorité de travailleurs un objet indispensable, une facilité de déplacement, dont les modèles statistiques de choix modal rendent généralement relativement bien compte grâce à la théorie sous-jacente de l'utilité (par exemple Ben-Akiva et al., 2002). Les déterminants utilisés dans ces modèles sont généralement objectifs, comme le coût du déplacement, la possession d'un permis de conduire, la prise en compte de la structure urbaine, etc. Or les causes de l'utilisation de la voiture relèvent également de facteurs plus subjectifs de nature socio-psychologique.

Sans vouloir prendre en considération toutes les composantes complexes pertinentes, l'objectif de cet article est, à l'aide du croisement des théories de l'utilité et du comportement planifié (Ajzen, 1991), d'analyser et modéliser les choix modaux des frontaliers luxembourgeois. Formellement, il s'agira de tester l'impact de la satisfaction des modes de transport sur le choix modal, tout en tenant compte de facteurs socio-psychologiques et de certaines contraintes matérielles et spatiales. Pour cela, nous utiliserons une enquête effectuée en 2010-2011 par le LISER et le CNRS.

L'article est composé en premier lieu d'une revue de littérature reprenant les mouvements

conceptuels majeurs liés au transport et à la mobilité, tout en se concentrant davantage sur celui de la théorie du comportement planifié. La deuxième partie est consacrée aux aspects méthodologiques utilisés ainsi qu'à la description de la base de données d'enquête. La troisième partie présente les résultats et leur discussion avant de conclure.

## Etat de l'art et question de recherche

Le comportement lié au choix des modes de transport est le résultat d'une combinaison complexe de facteurs. Plusieurs courants théoriques se sont attelés à appréhender ce phénomène. Ils peuvent se résumer en trois catégories selon Schwanen et Lucas (2011) : la *Time geography*, la théorie de l'utilité et les théories socio-psychologiques.

Au sein de la *Time geography*, initiée grâce à Hägerstrand (1970), le comportement modal est essentiellement mis sous contrainte par l'espace et le temps. Ces contraintes peuvent être résumées selon trois facteurs. Le premier est lié aux contraintes des personnes par rapport à leurs capacités physiques et physiologiques (handicap éventuel, âge avancé, capacité à se déplacer en voiture...). Le deuxième facteur est de l'ordre de la coprésence, dans le sens où les déplacements sont contraints par la nécessité de savoir où, quand et pour combien de temps une personne doit organiser et réaliser ses activités quotidiennes. Enfin, le troisième type de contrainte repose sur l'autorité en ce sens qu'il est possible ou non de pratiquer des activités en fonction des lois, individus, normes ou autres régulations régissant la société dans un sens large. Pour résumer, la *Time geography* stipule que les individus disposent d'un budget-temps limité pour atteindre et réaliser leurs activités, une conjonction qui peut se résumer par le prisme spatio-temporel du quotidien ou espace d'action potentiel, selon les auteurs (Dijst, 1999, Schönfelder et Axhausen, 2010). La *Time geography* a souvent été critiquée dans la mesure où elle ne prend pas en compte les conditions sociodémographiques des individus ou la question de la perception subjective du temps. Pour autant, cet apport théorique rend bien compte de la complexité des rapports entre homme et milieu, dans le sens où l'accessibilité propre à chaque individu est notamment dépendante de l'organisation des liens entre formes urbaines

et transport, ainsi que de la flexibilité des activités elles-mêmes (horaires d'ouverture...).

Concernant la théorie de l'utilité, deuxième courant mobilisé ici, les individus sont au cœur du processus de choix. Il s'agit en effet de mesurer les différentes alternatives de transport qui s'offrent à eux en fonction de l'utilité de ces alternatives pour l'individu, le choix s'effectuant alors en faveur de celui qui offre le plus haut niveau d'utilité. En général, l'utilité représente une fonction des préférences liée à la satisfaction que procure un bien (ou un lot de biens), satisfaction qui peut se mesurer selon le temps et/ou le coût de déplacement, mais également selon la présence (ou absence) de ces alternatives à disposition de l'individu. L'utilité sera ainsi composée d'une fonction rassemblant ces facteurs en association avec les caractéristiques socio-économiques et démographiques du décideur (par exemple l'âge, les revenus ou le niveau d'éducation), ainsi que les caractéristiques inhérentes à la situation contextuelle où s'opère le choix (comme la densité des lieux d'origine et de destination...). La popularité de ce champ théorique de l'utilité réside essentiellement dans le fait qu'il associe des méthodes statistiques d'estimation des choix de modes de transport aujourd'hui largement éprouvées, notamment les modèles de régression logistique, rendant par là-même les coefficients des variables indépendantes très explicites pour l'aide à la décision (Ben Akiva et Lerman, 1985). Néanmoins, certains inconvénients liés à la simplification du comportement selon les principes de l'*homo oeconomicus* existent : principe unique de la maximisation de l'utilité (au niveau de la variable dépendante), information exhaustive et sans biais des individus sur l'ensemble des alternatives, ou encore la non prise en compte de variables psycho-sociales ou cognitives, qui peuvent jouer un rôle essentiel dans le choix du mode de transport (Steg, 2005).

Ainsi, la théorie du comportement planifié (TCP), dont le but général est de comprendre et prédire les comportements humains (du plus singulier au plus banal), offre une approche alternative en posant les jalons conceptuels liés notamment aux attitudes et aux normes. Elaborée suite à la théorie de l'action raisonnée (Fishbein et Ajzen, 1975), la TCP part du principe que la majorité des comportements sociaux sont sous le contrôle de la volonté des personnes (Ajzen, 1991). Avant d'adopter (ou non) un comportement, l'individu compare les possibles comportements alternatifs qui peuvent se présenter à lui en pesant les avantages et les inconvénients de ces alternatives (ce qui se rapproche de la théorie de l'utilité). L'intention

d'agir résulterait ainsi de la prévision de possibles bénéfiques ; l'intention peut alors être considérée comme un déterminant direct (un indicateur, une variable latente) de l'action (le comportement effectif). Cette intention d'action est soumise à l'influence 1) des *attitudes* : des jugements de valeur portés sur un objet ou une situation (ces attitudes pouvant elles-mêmes être influencées par les conséquences possibles du comportement) ; 2) des *normes subjectives* : elles correspondent à la part de valorisation ou de pression sociale liée à l'action ; et 3) du *contrôle perçu du comportement* : cela correspond à la croyance de l'individu dans l'idée qu'il lui sera facile ou non d'adopter un certain comportement. Il s'agit donc d'un jugement intégrant les capacités de la personne pour réaliser un acte qui tient à la fois compte des expériences passées et de l'anticipation des éventuels obstacles qui peuvent arriver si on adopte le comportement en question (Dubois, 2004). Ainsi, le permis de conduire est une capacité, une ressource nécessaire pour conduire la voiture ou avoir l'opportunité de la conduire, mais si la personne ne développe pas de fortes intentions pour prendre l'automobile (ancien accident, peur de conduire seul...), la personne ne l'utilisera pas. Par rapport à ses propres capacités, un jugement pourra donc être favorable (« je pense conduire comme un as ! »), moyen/neutre, ou défavorable (« j'ai peur de conduire »).

La TCP a été utilisée de nombreuses fois, que ce soit dans le domaine des transports, comme le relève notamment Thøgersen (2006), mais également dans les sciences sociales ou de la santé. Davis et al. (2015) dressent ainsi, à partir d'une revue de littérature systématique, une comparaison de théories utilisées au sein de la santé publique : 82 théories ont été relevées, dont deux sortent clairement du lot dans leur utilisation explicite : la « Transtheoretical/Stages of Change Model », citée dans 91 articles, et la TCP citée dans 36 articles. Sniehotta et al. (2014) restent sans doute les plus critiques par rapport à la TCP au niveau de la santé publique. Dans leur éditorial du numéro spécial consacré à la TCP, qui a donné lieu à de nombreux échanges dans la communauté scientifique (dont Ajzen (2015) lui-même), les auteurs déclinent les faiblesses de cette théorie en trois volets principaux. Le premier concerne le faible pouvoir prédictif de la TCP, notamment pour les individus qui ont une intention mais ne la transforment pas en tant que comportement. Ajzen et Sheikh (2013) démontrent cependant le contraire dans leur enquête concernant le fait de boire (ou non) de l'alcool et de manger (ou non)

dans les fast food, ceci dès lors que le protocole d'enquête prévoit qu'il existe d'éventuels effets anticipés. Le deuxième volet questionne la validité de la TCP, dans le sens où toutes les variables explicatives ne sont pas forcément prises en compte (notamment les variables socio-économiques ou démographiques, les contraintes spatiales et/ou environnementales). Le dernier volet concerne l'utilité de la TCP. Plus de trente ans après, de nombreuses autres théories sont apparues (voir par exemple Davies et al. 2015, Sniehotta et al. 2014), remettant en cause la pertinence de la TCP. Pourtant, dans le domaine des transports, selon les différentes revues de littérature (Avineri, 2012, Cass et Faulconbridge, 2016), la TCP reste largement dominante. Généralement, il en ressort que les modèles classiques basés sur l'utilité incorporent parfois certains aspects de la socio-psychologie en général et de la TCP en particulier, sous forme de dimensions latentes, renforçant ainsi les liens entre les variables situationnelles ou socio-économiques et les attitudes, les normes ou les habitudes.

Au sein de cette théorie, le concept d'intention reste à préciser, ce que Bamberg et Schmidt (1998) essaient de mettre en place en complétant l'intention par l'utilité. Pour ce faire, ils ont réalisé une expérimentation de baisse de coût de l'abonnement du transport public pour les étudiants, ce phénomène changeant leur comportement, à ceci près que ce comportement demeure médiatisé par les attitudes et les normes. C'est à ce niveau que nous poursuivons la discussion car Bamberg et Schmidt (1998), à travers l'inclusion de l'utilité dans l'intention, restent relativement vagues quant à la qualité intrinsèque de cette utilité et sa mesure. Ainsi, en tenant compte des avantages et inconvénients de la TCP identifiés dans la littérature, nous posons la question suivante : dans quelle mesure l'utilité perçue complète-t-elle l'intention telle que mesurée à travers la TCP ? Dans cet article, l'utilité perçue est considérée comme une variable latente expliquant le choix du mode de transport selon : (i) la satisfaction liée aux déplacements domicile-travail, (ii) les attitudes spécifiques liées aux modes de transport, (iii) le coût perçu du déplacement, et (iv) la durée perçue du déplacement. En ce sens, nous posons l'hypothèse selon laquelle l'estimation de l'intention est améliorée notamment grâce à la satisfaction. Cette dernière représente une composante affective (au sens du bien-être subjectif décrit par Ettema et al. 2010) liée à l'expérience vécue jour après jour du déplacement domicile-travail, tout en sachant que cette expérience, positive ou négative, peut renforcer

ou défaire les habitudes liées à ce type de déplacement. En effet, les individus accumulent des expériences au fur et à mesure de leurs actions passées et auront tendance à choisir le mode de transport qui leur donne le plus de satisfaction dans les derniers mois (Kahneman et Krueger, 2006), tout en sachant que d'autres facteurs peuvent encore jouer sur ce choix modal et son évolution, comme les expériences de mobilité développées au cours de la vie (Lanzendorf, 2003) ou les habitudes de plus court terme (Donald et al., 2014 ; Lo et al., 2016). Ici, nous nous intéressons au choix d'un moyen de transport utilisé par les travailleurs frontaliers du Luxembourg, essentiellement en fonction du degré de satisfaction et des attitudes, du coût et de la durée du déplacement. Nous décrivons ci-après les données utilisées pour aboutir aux choix méthodologiques qui émanent du modèle conceptuel.

## Données mobilisées et méthodologie

L'étude de la variabilité du comportement modal des frontaliers du Luxembourg s'appuie sur une enquête postale réalisée courant 2010-2011 auprès d'un échantillon représentatif des frontaliers travaillant au Luxembourg et résidant en France, en Allemagne ou en Belgique, construit sur la base d'une stratification spatiale de 25 zones (découpées au sein de la Lorraine, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, ainsi que la Wallonie) ainsi que de critères socio-économiques (Gerber et Bienvenue, 2005). Dans sa première phase (7235 personnes ont répondu, soit un taux de réponse de 18%), l'enquête porte sur les thématiques classiques d'une enquête nationale de transport (origine et destination des déplacements, modes de transport utilisés, caractéristiques sociodémographiques...). Dans sa seconde phase (51% des personnes de la première phase y ont répondu), l'enquête comporte également un volet spécifique consacré aux attitudes et représentations liées aux modes de déplacement (satisfaction, sécurité...) et à l'énergie. Pour les principaux résultats descriptifs, nous renvoyons le lecteur à Schmitz et al. (2012), ainsi qu'à Drevon et al. (2018), pour une étude détaillée des espaces d'action des frontaliers. Nous détaillons simplement ici les variables principales utilisées dans le modèle lié aux analyses factorielles confir-

matoires et aux modèles d'équations structurales<sup>i</sup> (voir plus loin pour les aspects méthodologiques).

La variable à expliquer, à savoir le mode de transport usuel pour se rendre au travail, est dominée par l'utilisation de la voiture, avec 84.9% des frontaliers<sup>ii</sup>. Les autres modes de transport se répartissent entre le train (9.3%) et le bus interurbain (5.5%), les modes actifs étant marginaux (0.3%, supprimés par la suite dans cette étude), notamment du fait de la longue distance à parcourir (en moyenne 43.4 km pour un trajet aller). Selon le pays de résidence (France, Allemagne ou Belgique) et le lieu de travail des frontaliers au Luxembourg, les proportions de l'utilisation des modes changent. La structure urbaine et l'offre de transport afférente sont donc des caractéristiques importantes dans le choix modal. Par exemple, 35% des frontaliers travaillant au sein de la capitale luxembourgeoise viennent en transport en commun ; ils ne sont plus que 5.4% pour les destinations de travail du reste du pays. De même, les frontaliers de France sont les plus faibles utilisateurs de la voiture (77.7%), les frontaliers d'Allemagne les plus grands utilisateurs (86.2%), les Belges étant dans une situation intermédiaire (82.3%). Cela s'explique en partie grâce à une meilleure accessibilité en transport en commun entre la Lorraine et le Luxembourg, comparativement aux autres régions limitrophes (Schiebel et al., 2015).

Les questions d'attitudes et de représentations sont essentiellement liées aux modes de transport, à la satisfaction des déplacements et à l'énergie (pour les détails de ce thème lié à l'énergie, se reporter à Enaux et Gerber, 2014). Par exemple, 53% des frontaliers estiment que la préservation du style de vie ne doit pas s'effectuer aux dépens de la conservation de la nature (variable de croyance 'LifeStand'), et ils sont 48% à déclarer essayer de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre lors de leurs déplacements (variable 'LowerEmis'). D'autres variables complètent les aspects énergétiques, comme les différentiels sémantiques caractérisant certaines attitudes liées au train et à la voiture (tableau 1). D'une manière générale, les attitudes des frontaliers à propos de la voiture sont assez contrastées. Au niveau des éléments positifs, ils reconnaissent à l'automobile un côté pratique, flexible, une certaine rapidité ainsi qu'un sentiment de confort. En revanche, du côté négatif, ils lui reprochent son coût élevé, son caractère polluant et, dans une certaine mesure, sa dangerosité. La représentation du train est, quant à elle, l'opposé de celle de la voiture. Là où l'automobile connaît des faiblesses, sécurité et écologie notamment, le train s'avère perçu de manière bien plus favorable. À l'inverse, les points forts de la voiture, flexibilité, confort et rapidité, sont évalués de manière beaucoup plus contrastée pour le train.

Attitudes liées au train		Very		Neutral		Very	
TrainComfy	Uncomfortable	3	20	31	41	5	Comfortable
TrainRestful	Tiring	2	11	22	50	15	Relaxing
TrainSecure	Risky	1	3	23	47	26	Secure
TrainEnvir	Polluting	3	7	14	50	26	Clean
TrainNoise	Noisy	3	23	40	29	5	Quiet
TrainCost	Expensive	7	30	31	27	5	Cheap
TrainFlex	Rigid	22	40	24	12	1	Flexible
TrainRelia	Unreliable	11	35	29	23	2	Punctual
Attitudes liées à la voiture		Very		Neutral		Very	
CarComfy	Uncomfortable	4	9	11	42	34	Comfortable
CarRestful	Tiring	14	49	28	8	1	Relaxing
CarSecure	Risky	9	37	35	16	3	Secure
CarEnvir	Polluting	28	52	16	3	1	Clean
CarNoise	Noisy	2	17	45	30	6	Quiet
CarCost	Expensive	32	52	12	3	1	Cheap

**Tableau 1 : Attitudes liées au train et à la voiture ; différentiels sémantiques (en % - N=2819)**

Source : Enquête Mobilité des Frontaliers, 2010-2011, LISER-CNRS

Note de lecture : Sur les 2819 frontaliers interrogés, concernant la variable 'TrainComfy', 3% considèrent que le train est 'très inconfortable', ils sont par contre 5% à le considérer 'très confortable'.

Le type d'activité est prépondérant dans la satisfaction ressentie par les individus. Plus précisément, alors que 62% des enquêtés se déclarent (très) satisfaits de leurs déplacements do-

micile-travail, quel que soit le mode de transport, ce taux monte à 88% pour les autres déplacements quotidiens. La faible marge de manœuvre liée au déplacement vers le travail, tant

du point de vue du lieu que des horaires, se traduit plus fréquemment par une insatisfaction. Si le niveau de satisfaction est globalement

plus faible pour le déplacement de travail, certaines nuances apparaissent en fonction du mode de transport utilisé (voir tableau 2).

Variable	Attribut	Categories (% of respondents)
Satisfaction Car users	Satisfied of commute trip conditions	[-2] Very unsatisfied (8.6); [-1] Unsatisfied (35.1); [1] Satisfied: (50.4); [2] Very satisfied (5.9)
Satisfaction Bus riders	Satisfied of commute trip conditions	[-2] Very unsatisfied (5.0); [-1] Unsatisfied (16.8); [1] Satisfied: (68.7); [2] Very satisfied (9.5)
Satisfaction Train passengers	Satisfied of commute trip conditions	[-2] Very unsatisfied (2.6); [-1] Unsatisfied (26.1); [1] Satisfied: (67.4); [2] Very satisfied (3.8)

**Tableau 2 : Satisfaction selon les modes de transport du trajet domicile-travail (N=2819)**

Source : Enquête Mobilité des Frontaliers, 2010-2011, LISER-CNRS

Note de lecture : Sur les 2819 frontaliers interrogés, la variable 'Satisfaction/car users' montre que 8,6% des automobilistes se considèrent comme étant 'très insatisfaits' de leurs déplacements domicile-travail en voiture, alors qu'ils sont 5,9% à être 'très satisfaits'.

Ainsi, les automobilistes sont seulement 56.3% à se déclarer satisfaits ou très satisfaits, contre 78.2% des frontaliers qui utilisent le bus, et 71.1% pour ceux qui prennent le train. De prime abord, le niveau de satisfaction des automobilistes peut ainsi sembler relativement faible. Pour compléter le descriptif qui recoupe les principales variables liées à l'intention et à l'utilité perçue, le tableau 3 rassemble les coûts et

durées perçus de la navette domicile-travail. Du fait des longues distances parcourues, plus de 8 frontaliers sur 10 ont des durées de trajet supérieures à 31 minutes. Malgré cela, plus de 10% des salariés frontaliers considèrent que les coûts perçus des navettes sont relativement peu élevés. Par contre, une courte majorité (52.7%) estime que le train est moins onéreux que la voiture.

Variable	Attribute	Categories (% of respondents)
PercDuration	Self-reported duration of commute from home to work (minutes)	0-15(3.4); 16-30(13.7); 31-45(25.1); 46-60(23.8); 61-90(23.5); 91 and more (10.5)
PercCostDif	Perceived differences of cost between car and train	Car and train are both cheap (10.6); Car is cheaper (6.5); Train is cheaper (52.7); Car and train are both expensive (30.2)

**Tableau 3 : Durée et coût perçus du trajet domicile-travail (N=2819 - en %)**

Source : Enquête Mobilité des Frontaliers, 2010-2011, LISER-CNRS

Note de lecture : Sur les 2819 frontaliers interrogés, la variable 'PercDuration' montre que 3,4% d'entre eux considèrent mettre entre 0 et 15 minutes de temps de déplacement domicile-travail, ils sont 10,5% à mettre 91 minutes ou plus.

Enfin, le tableau 4 concerne toutes les restrictions, éléments incitatifs ou caractéristiques alternatives qui sont susceptibles de favoriser l'usage de la voiture ou des transports en commun. En 2011, on découvre que 15% des frontaliers bénéficient d'une voiture de service ou de fonction ; près de la moitié (47%) disposent d'un

parking gratuit, tandis que plus d'un cinquième a des difficultés de stationnement (21%). Concernant les transports en commun, des facilités de déplacement sont assurées aux frontaliers grâce à des bus directs (pour 21% d'entre eux) et trains directs (15%).

Perceived behavioural control		No (0)	Yes (1)
Firm Car	The employer provides a company car to the commuter	85	15
Free Parking	There is available and free parking near the work place	53	47
Parking Issue	Parking is problematic (or scarce) at the work place	79	21
Direct Train	There are direct intercity trains from the home town to the work place	85	15
Direct Bus	There are direct intercity buses from the home town to the work place	79	21

**Tableau 4 : Freins et facilités au déplacement domicile-travail (N=2819 - en %)**

Source : Enquête Mobilité des Frontaliers, 2010-2011, LISER-CNRS

Note de lecture : Sur les 2819 frontaliers interrogés, la variable 'FirmCar' montre que 15% d'entre eux disposent d'une voiture de société ou de service.

Ces variables font ensuite l'objet de plusieurs analyses intégrées dans différents modèles afin de déterminer les facteurs explicatifs du

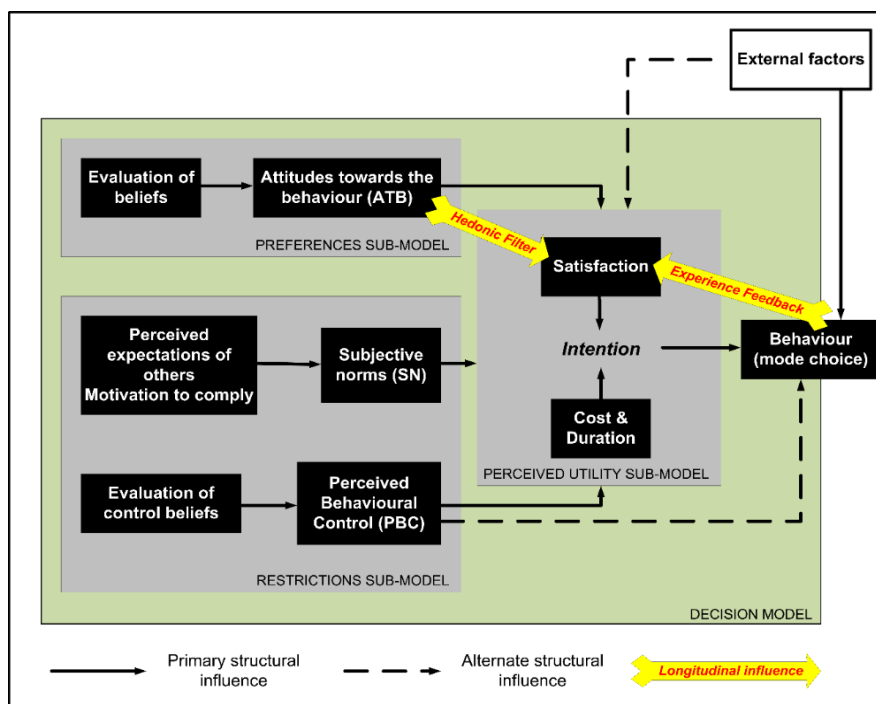
choix modal des navettes domicile-travail des frontaliers. En raison de la complexité des phé-



nomènes étudiés, la recherche en sciences sociales bute régulièrement sur la difficulté de mesurer les composantes sociocognitives ou personnelles de croyances, d'attitudes et de décisions qui mènent aux choix et à l'action, ici le choix du mode de transport. Dans cette étude, deux approches de synthèse sont utilisées, à savoir les analyses factorielles confirmatoires (AFC) et les modèles d'équations structurales (MES), ces dernières correspondant à une modélisation de régression avec une ou plusieurs variables de réponse à expliquer simultanément. Ainsi, ces approches nécessitent plusieurs instruments qui se combinent (variables latentes, indicateurs et variables observées, variables à expliquer) dans une imbrication de plusieurs phénomènes pris en considération simultanément selon le modèle conceptuel préétabli par le modélisateur. Ainsi, en se basant sur l'extension de la TCP de Bamberg et Schmitt (1998), nous établissons d'abord le modèle conceptuel (figure 1) accompagné des variables afférentes présentées plus haut. Le sous-modèle des préférences est composé essentiellement

des attitudes liées aux modes de transport (ici, la voiture et le train, tableau 1), de sorte à fournir une propension à prendre ou non ces modes, indépendamment des restrictions éventuelles susceptibles d'exister dans les différents contextes des frontaliers (accessibilités différenciées, absence d'alternative de transport en commun...). Les expériences passées (de choix de mode de transport notamment) peuvent influencer ces attitudes : si l'expérience est positive, formant ainsi un filtre hédonique, cette expérience interagit sous la forme d'une boucle de rétroaction avec la satisfaction (De Vos et al., 2015, tableau 2).

Le sous-modèle de restrictions combine les normes subjectives (les croyances liées au comportement et la possible conformité de s'y plier) et le contrôle perçu du comportement (les croyances liées aux ressources ou compétences dont on dispose). Il s'agira ici des freins et facilités liés au déplacement domicile-travail, comme l'existence de lignes directes de bus ou de train, etc. (tableau 4).



**Modèle conceptuel Fig. 1**  
Source : Adapté de Bamberg et Schmidt (1998)

Enfin, le sous-modèle d'utilité perçue rassemble à la fois la satisfaction et les perceptions liées au coût et à la durée de déplacement domicile-travail au sein d'une même variable latente reflétant le concept d'intention. Cette combinaison laisse entendre que le frontalier choisit la meilleure alternative en maximisant son utilité

(par exemple à minimiser son coût et son temps de déplacement, cf. McFadden, 1986), tout en tenant compte de ses attitudes liées aux transports, à la satisfaction ou à des contraintes contextuelles (notamment celles correspondant aux « external factors » de Bamberg et Schmitt,

1998), ces paramètres étant souvent négligés dans les modèles de choix discrets.

En y ajoutant comme variable dépendante le comportement de choix de mode de transport, le modèle conceptuel est alors en place. Au niveau méthodologique, l'utilisation des modèles d'équations structurales (MES) se prête parfaitement à l'analyse empirique de ce modèle conceptuel. Tout d'abord, l'étape d'analyse factorielle confirmatoire (AFC) permet de combiner les variables observées au sein de variables latentes correspondant à des préconstruits théoriques (Brown, 2006). L'analyse de MES permet ensuite de les intégrer dans des modèles de régressions simultanées afin de tester la signification d'interactions présumées entre les composantes cognitives et les attributs sociaux, économiques et/ou contextuels usuels dans la formation des choix modaux. Ces types de modèles de régression sont inter-reliés afin de vérifier la significativité des relations et le caractère direct ou indirect des effets. Comme le précise Rabe-Hesketh (2004), les MES s'utilisent lorsque les variables d'intérêt ne peuvent pas être mesurées parfaitement. Il s'agit alors à ce moment de constructions conceptuelles hypothétiques, utilisant différents instruments de mesure, où les variables latentes deviennent les instanciations concrètes de ces hypothèses (Golob, 2003 ; Vredin Johansson et al., 2006). De plus, cela réduit les écueils habituels de la modélisation statistique, comme la multi-colinéarité ou l'intégration possible de variables endogènes, avec une gestion explicite de l'endogénéité (Van Acker et Witlox, 2010).

La congruence et l'ajustement statistique des modèles sont évalués grâce à trois principaux indices complémentaires : le « Comparative fit index » (CFI, Bentler, 1990), qui indique un ajustement satisfaisant dès lors qu'il est supérieur à 0,9, un bon à très bon ajustement au-delà de 0,95 ; le « Root mean square error of approximation » (RMSEA), qui signale un bon ajustement en-dessous de 0,06 ; enfin le « Standardized root mean square residual » (SRMR), où une valeur de 0,08 ou moins caractérise un ajustement raisonnable (Hooper et al., 2008).

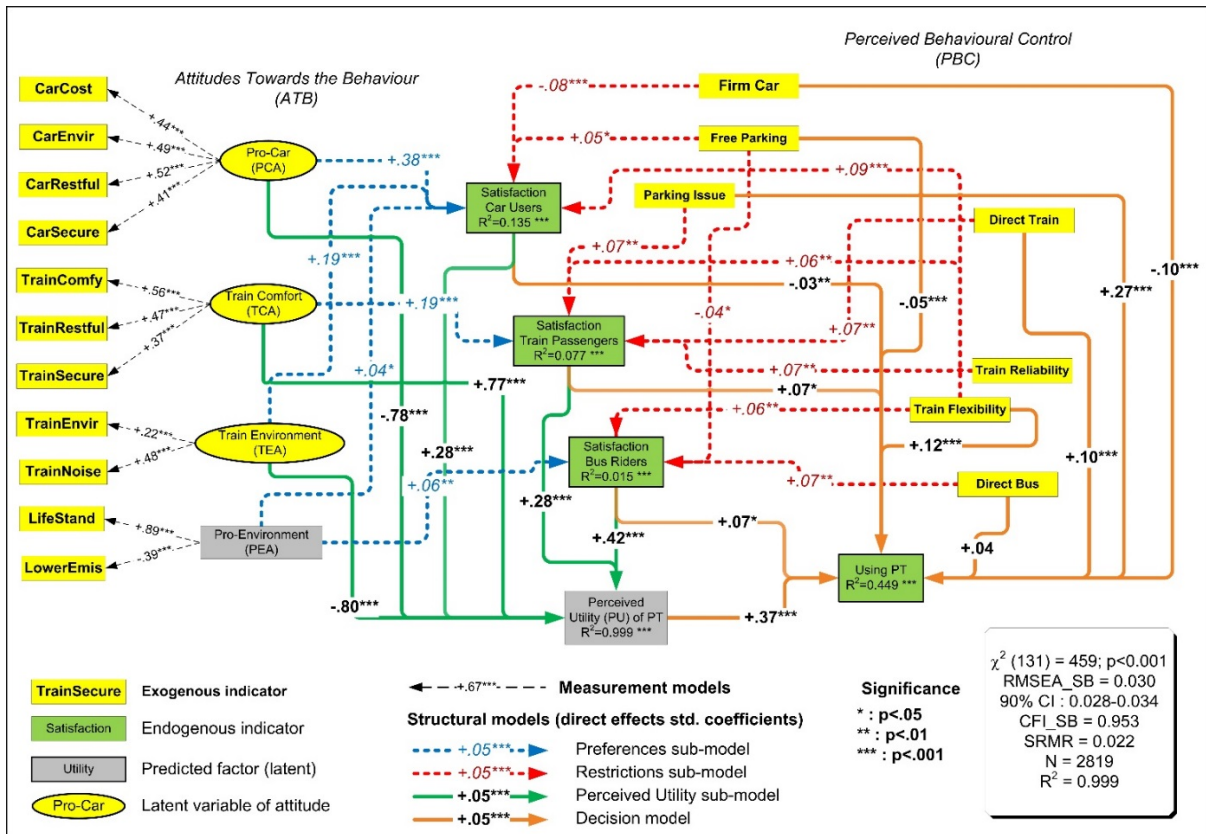
Ces éléments statistiques permettent alors d'affirmer ou d'infirmer la validité de notre construction conceptuelle a priori (figure 1) au niveau des variables observées et des facteurs latents (figure 2 dans la section suivante).

## Résultats principaux

Plusieurs étapes sont encore nécessaires afin d'ajuster le modèle théorique en fonction des données disponibles. En reprenant les sous-modèles conceptuels articulés dans la figure 1, il semble logique de procéder en trois étapes. Sans vouloir toutes les décrire, nous pouvons résumer les deux premières intermédiaires pour nous concentrer sur les résultats de la dernière étape (figure 2).

Ainsi, le sous-modèle des préférences a été testé en y intégrant les croyances énergétiques ('LowerEmis' et 'LifeStand') et les différentiels sémantiques (8 pour la voiture, 9 pour le train) tels que présentés dans le tableau 1. Au final, après tests de Cronbach, AFC et MES (ce modèle intermédiaire étant destiné à expliquer uniquement la satisfaction du déplacement domicile-travail), trois variables latentes d'attitudes ont été définies et un facteur latent issu de deux croyances, respectivement : 'Pro-Car', 'Train Comfort', 'Train Environment' et 'Pro-Environment'. Ce MES est bien ajusté avec des indices très satisfaisants (RMSEA: 0,028; RSMR: 0,022; CFI: 0,954). Le sous-modèle d'utilité et d'intention combine la satisfaction et les perceptions du coût de transport et de durée de déplacement, en y associant les variables latentes d'attitudes précédentes, tout en contrôlant l'intention en fonction du pays de résidence et du lieu de travail (à Luxembourg-Ville ou ailleurs). Toutes choses égales par ailleurs, les attitudes et la durée de déplacement ont un fort impact sur l'intention et l'utilité perçue, ce qui n'est pas le cas pour les coûts de transport. Par exemple, la voiture sera davantage utilisée lorsque la durée de déplacement est comprise entre 16 et 45 minutes, alors qu'on privilégie le transport en commun pour les navettes plus longues.

Le dernier sous-modèle de décision intègre ces deux sous-modèles en y ajoutant le contrôle perçu de comportement, permettant ainsi de prendre en compte simultanément, dans un seul système d'équations, les préférences, les restrictions, l'utilité/intention et le comportement de choix de mode de transport (figure 2).



MES sur le choix modal des transports publics (PT) Fig. 2

Notes de lecture : (i) CFI et RMSEA ajustés selon les critères de Satorra et Bentler (1994), tenant compte de la non-normalité des données. (ii) Terme d'erreur associé à chaque attribut recevant une flèche (non représenté pour des raisons de lisibilité). (iii) Représentation des liens significatifs uniquement. (iv) Coefficients standardisés correspondant aux effets directs (effets indirects non analysés dans le cadre de cet article). Par exemple, la variable latente 'Train Confort (TCA)' créée entre autres à partir des variables mesurées 'TrainComfy', 'TrainRestful' et 'TrainSecure', a un coefficient explicatif de 0,77 (au seuil significatif inférieur à 0,1%) expliquant l'utilité perçue des transports publics (variable 'Perceived Utility (PU) of PT'), tout en tenant compte des liens et des facteurs explicatifs des autres variables. (v) Modèle expliquant (par exemple) 44,9% ( $R^2$ ) de la variation à utiliser les transports publics (PT) versus la voiture.

Plusieurs résultats marquants apparaissent dans les effets directs du modèle d'équations. Concernant les attitudes liées au mode de transport (tiretés bleus, sous-modèle de préférences), la satisfaction des utilisateurs automobile augmente logiquement avec l'attitude 'Pro-Car' (+0,38 en coefficient standardisé), mais également avec l'attitude 'TrainEnvironment' (+0,19) et 'Pro-Environment' (marginale, +0,04 significatif à moins de 5%). Par rapport au contrôle perçu du comportement (tiretés rouges), la satisfaction des utilisateurs de voiture augmente comme attendu avec la facilité d'accès au parking au lieu de travail (+0,05, moyennement significatif). Toutefois, cette même satisfaction décroît lorsque le frontalier dispose d'une voiture de fonction ou de service, ce phénomène étant vraisemblablement dû à l'obligation de la prendre (-0,08, très fortement significatif). La satisfaction liée au bus ou au train augmente dès lors qu'il existe des problèmes de stationnement (+0,07 vers la satisfaction des utilisateurs de trains), une desserte

directe en train (+0,08) ou en bus, mais également en fonction d'une certaine considération de fiabilité (+0,07) et de flexibilité. Le modèle de l'utilité perçue (liaisons vertes) est réévalué sur la base du précédent sous-modèle, ce qui explique le coefficient presque parfait du  $R^2$ . Ainsi, les valeurs de satisfaction liées au déplacement en bus (+0,42), train (+0,28) ou voiture (+0,28) sont très significatives et positives en expliquant l'utilité. Les valeurs sont fortement négatives pour les variables d'attitudes 'Pro-Car' (-0,78) ou 'Train Environment' (-0,80) ; seule la variable d'attitude liée au confort du train est positive (+0,77) pour l'explication de l'utilité perçue. La maximisation de l'utilité (perception du coût et de la durée du déplacement) ne passe donc pas nécessairement par l'utilisation de l'automobile. Ainsi, dans le dernier sous-modèle de décision (en fléché orange), cette utilité joue positivement et très significativement pour l'utilisation des transports publics (PT) avec un coefficient de +0,37. De même, logiquement, plus l'offre en infrastructure de transport public (PT)

est élevée, plus l'utilisation en PT sera élevée (la présence d'un train direct entre le domicile et le lieu de travail augmente avec un coefficient de 0,10 par exemple).

## Discussion – conclusion

Cet article permet de positionner les concepts d'intention et d'utilité (perçue) en complémentarité entre les approches socio-économiques, géographiques et psychosociales sur la question du choix d'un mode de transport des navettes domicile-travail grâce à la notion de satisfaction. Elle offre une médiation entre les sous-modèles de préférences, restrictions, intention et décision, la théorie du comportement planifié (TCP) et son extension proposée par Bamberg et Schmidt (1998) fournissant alors une grille conceptuelle intégrative des différentes dimensions du comportement. Différents facteurs latents ont été estimés et ajustés, notamment au niveau d'attitudes tantôt pro-environnementales, pro-train ou tantôt pro-automobile, facteurs latents qui expliquent une bonne partie du choix modal. De plus, les résultats quantitatifs issus des modèles d'équations structurales témoignent également d'une prise en considération forte des contraintes spatiales et fonctionnelles, notamment en contrôlant les différences d'infrastructures ou de répartition inégale de la main-d'œuvre. En ce sens, l'extension de la TCP aux contextes extérieurs (échelle macro) comme aux caractéristiques individuelles (micro) s'avère riche et pertinente. Néanmoins, certains écueils demeurent.

L'intégration de la satisfaction par exemple, même si elle parvient à rendre compte d'une partie des routines liées aux navettes domicile-travail, n'en est pas moins incomplète. Ainsi, dès lors qu'une habitude se met en place, comme c'est la plupart du temps le cas pour les déplacements domicile-travail, Verplanken et ses collègues (1998) observent que les mesures anciennes de comportement expliquent mieux le comportement actuel que l'intention ou les attitudes. En effet, les résultats obtenus leur permettent d'avancer que la TCP est pertinente pour la modélisation des comportements tant que les habitudes sont peu développées ; mais lorsque celles-ci sont installées, les comportements observés ne présentent plus de relations significatives avec les intentions d'action. Un lien peut donc être établi entre les habitudes et les comportements planifiés passés. Cependant, comme les panels liés aux comportements de mobilité sont rares, voire n'existent pas pour les résidents ou frontaliers au Luxembourg, il est difficile de tenir compte des habitudes passées. Des articles plus récents comme ceux de Osman Idris et ses collègues

(2015) ou Lanzini et Kahn (2017) renforcent cette tendance en montrant que l'intention, associée à l'habitude, peuvent également apporter un plus grand pouvoir explicatif, en tenant compte d'éventuelles expériences passées (avec la satisfaction notamment).

Par ailleurs, la théorie de l'utilité, destinée notamment à mesurer les choix de mode de transport issus d'un ensemble de possibilités (choix considérés comme indépendants par l'utilisation des modèles logistiques multinomiaux notamment) permet généralement de ne saisir que les déterminants les plus importants, de type instrumental, comme la possession d'une voiture et d'un permis, le temps de déplacement ou encore le coût (Schwanen et Lucas, 2011). Dans cet article, ces attributs jouent certes un rôle, mais les attitudes et croyances tout autant, comme cela est le cas dans d'autres modèles (Gärling et al. 1998, Aarts et al. 1997, Ma et al. 2015). Il est encore possible d'aller plus loin, si du moins les variables le permettent, notamment avec les nouvelles théories développées comme la 'théorie des perspectives' ou la 'théorie de la rationalité limitée', issues essentiellement de l'économie comportementale (voir Garcia-Serra et al. 2015 pour un tableau récapitulatif). Ainsi, des phénomènes comme l'incertitude, les humeurs ou les aléas temporels sont également des facteurs influençant les choix de modes de transport. Ajzen (2011) précise d'ailleurs que, même si la TCP est orientée vers les décisions plus ou moins rationnelles (car planifiées), elle n'empêche pas les croyances, l'incertitude ou les émotions irrationnelles d'influencer à la fois les attitudes et les normes.

Il n'en demeure pas moins que les possibilités d'extension de la TCP et sa flexibilité restent des atouts indéniables, d'autant que des aspects tels que des caractéristiques socio-démographiques ou économiques, ou encore les informations liées au travail lui-même (horaires fixes ou variables, etc.), disponibles au sein de la plupart des enquêtes, peuvent également trouver leur place au sein de montages conceptuels exploitant le potentiel analytique des modèles d'équations structurales.

*Ce papier est lié au projet de recherche CONNECTING (Consequential Life Cycle Assessment of multimodal mobility policies - the case of Luxembourg, FNR CORE C14/SR/8330766). Il a été initié lors de la visite scientifique du Prof. Marius Thériault en 2015 avec le soutien du LISER. La base de données utilisée a été créée dans le cadre du projet CABaC (Construction et Analyse d'une BAse de Connaissance des pratiques de mobilité et des représentations énergétiques des frontaliers du*

Luxembourg, FNR INTER/CNRS/09/01). L'enquête de terrain a été cofinancée par le ministère de l'Enseignement Supérieur du Luxembourg.

## NOTES

<sup>i</sup> En langue française, nous appliquons la terminologie « structurales » faisant référence à Reuchlin (1995), l'un des précurseurs français à avoir utilisé cette méthode statistique. Plus récemment, Gana et Broc (2018) ont

consacré un ouvrage sur la question en employant également cette terminologie.

<sup>ii</sup> Tous les chiffres sont délivrés ici sans pondération et peuvent être légèrement différents des chiffres déjà exposés dans des publications antérieures.

## RÉFÉRENCES

- Aarts, H., Verplanken, B. et Van Knippenberg, A. (1997) 'Habit and information use in travel mode choices', *Acta Psychologica*, 97, pp.25–35.
- Ajzen, I. (1991) 'The theory of planned behavior', *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50(2), pp.179–211.
- Ajzen, I. (2015) 'The theory of planned behaviour is alive and well, and not ready to retire: a commentary on Sniehotta, Presseau, and Araújo-Soares', *Health Psychology Review*, 9(2), pp.131–137.
- Ajzen, I. (2011) 'The theory of planned behaviour: Reactions and reflections', *Psychology and Health*, 26(9), pp.1113–1127.
- Ajzen, I. et Sheikh, S. (2013) 'Action versus inaction: Anticipated affect in the theory of planned behavior', *Journal of Applied Social Psychology*, 43(1), pp.155–162.
- Avineri, E. (2012) 'On the use and potential of behavioural economics from the perspective of transport and climate change', *Journal of Transport Geography*, 24, pp.512–521.
- Bamberg, S. et Schmidt, P. (1998) 'Changing Travel-Mode Choice As Rational Choice: Results From A Longitudinal Intervention Study', *Rationality and Society*, 10(2), pp.223–252.
- Ben-Akiva, M. et al. (2002) 'Hybrid Choice Models: Progress and Challenges', *Marketing Letters*, 13(3), pp.163–175.
- Bentler, P.M. (1990) 'Comparative Fit Indexes in Structural Models', *Psychological Bulletin*, 107 (2), pp.238–46.
- Brown, T.A. (2006) *Confirmatory Factor Analysis for Applied Research. Methodology in the Social Sciences*, The Guilford Press, New York (USA).
- Cass, N. et Faulconbridge, J. (2016) 'Commuting practices: New insights into modal shift from theories of social practice', *Transport Policy*, 45, pp.1–14.
- Davis, R. et al. (2015) 'Theories of behaviour and behaviour change across the social and behavioural sciences: a scoping review', *Health Psychology Review*, 9(3), pp.323–344.
- Département des transports (2018) 'Modu 2.0. Stratégie pour une mobilité durable', MDDI – Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département des transports, Direction de la planification et de la mobilité, Luxembourg.
- Dijst, M. (1999) 'Action space as planning concept in spatial planning', *Netherlands Journal of Housing and the Built Environment*, 14(2), pp.163–182.
- Donald, I.J., Cooper, S.R. et Conchie, S.M. (2014) 'An extended theory of planned behaviour model of the psychological factors affecting commuters' transport mode use', *Journal of Environmental Psychology*, 40, pp.39–48.
- Drevon, G. et al. (2018) 'Measuring Functional Integration by Identifying the Trip Chains and the Profiles of Cross-Border Workers: Empirical Evidences from Luxembourg', *Journal of Borderlands Studies*, 33(4), pp.549–568.
- Dubois, N. (2004) *L'automobile : un espace vécu comme un autre chez-soi*. Thèse de doctorat, Université Paris X – Nanterre.
- EEA – European Environment Agency (2018) *Annual European Union greenhouse gas inventory 1990–2016 and inventory report 2018. Submission to the UNFCCC Secretariat*. EEA Report on behalf of the European Commission, Copenhagen.
- Enaux, C. et Gerber, P. (2014) 'Beliefs about energy, a factor in daily ecological mobility?', *Journal of Transport Geography*, 41, pp.154–162.



- Ettema, D. et al. (2010) 'Out-of-home activities, daily travel, and subjective well-being', *Transportation Research Part A*, 44, pp.723–732.
- Fishbein, M. et Ajzen, I. (1975) *Belief, attitude, intention and behavior: An introduction to theory and research*. Mass: Reading Addison-Wesley.
- Gana, K. et Broc, G. (2018) *Introduction à la modélisation par équations structurales. Manuel pratique avec laavan*. ISTE Editions.
- Garcia-Sierra, M., Van Den Bergh, J.C.J.M. et Miralles-Guasch, C. (2015) 'Behavioural economics, travel behaviour and environmental-transport policy', *Transportation Research Part D*, 41, pp.288–305.
- Gärling, T., Gillholm, R. et Gärling, A. (1998) 'Reintroducing attitude theory in travel behaviour research. The validity of an interactive interview procedure to predict car use', *Transportation*, 25, pp.129-146.
- Gerber, P. et Bienvenue, J.-Y. (2005) 'Echantillonnage spatial et difficultés de production de données d'enquête à l'échelle intra-urbaine : l'exemple de la Ville de Luxembourg'. Dans Ramadier, T. et Bronner, A.C. (éds), *Techniques d'enquête. Actualité scientifique de la méthode et des outils*, Strasbourg: CNRS et CEMAGREF [CD-ROM], pp.19-23.
- Golob, T.F. (2003) 'Structural equation modeling for travel behavior research', *Transportation Research Part B* 37(1), pp.1–25.
- Hägerstrand, T. (1970) 'What about people in Regional Science?', *Papers of the Regional Science Association*, 24(1), pp.6–21.
- Hooper, D., Coughlan, J. et Mullen, M. (2008) 'Structural equation modelling: Guidelines for determining model fit', *Electronic Journal of Business Research Methods*, 6(1), pp.53–60.
- Kahneman, D. et Krueger, A.B. (2006) 'Developments in the Measurement of Subjective Well-Being', *Journal of Economic Perspectives*, 20(1), pp.3–24.
- Kuhnimhof T., Zumkeller D. et Chlond B. (2013) 'Who made peak car, and how? A breakdown of trends over four decades in four countries', *Transport Reviews*, 33(3), pp.325-342.
- Lanzendorf, M. (2003) Mobility biographies. A new perspective for understanding travel behaviour. 10th International Conference on Travel Behaviour Research: Moving Through Nets: The Physical and Social Dimensions of Travel, pp.1–20.
- Lanzini, P. et Khan S.A. (2017) 'Shedding light on the psychological and behavioral determinants of travel mode choice: A meta-analysis', *Transportation Research Part F*, 48, pp.13–27.
- Lo, S.H. et al. (2016) 'Commuting travel mode choice among office workers: Comparing an Extended Theory of Planned Behavior model between regions and organizational sectors', *Travel Behaviour and Society*, 4, pp.1–10.
- Ma, T.Y. et al. (2015) 'Mode choice with latent preference heterogeneity: a case study for employees of the EU institutions in Luxembourg', *Transportmetrica A: Transport Science*, 11(5), pp.441–463.
- McFadden, D. (1986) 'The Choice Theory Approach to Market Research', *Marketing Science*, 5(4), pp.275–297.
- Newman, P. et Kenworthy, J. (2015) *The End of Automobile Dependence: How Cities Are Moving Beyond Car-Based Planning*, Island Press, 300 p.
- Osman Idris, A. et al. (2015) 'Investigating the effects of psychological factors on commuting mode choice behaviour', *Transportation Planning and Technology*, 38(3), pp.265–276.
- Rabe-Hesketh, S. (2004) 'Generalized multilevel structural equation modelling', *Psychometrika*, 69(2), pp.167–190.
- Reuchlin, M. (1995) *Totalités, éléments, structures en psychologie*. Paris : PUF.
- Satorra, A. et Bentler, P.M. (1994) Corrections to test statistics and standard errors in covariance structure analysis. Dans Von Eye, A. et Clogg, C. (éds.) *Latent variables analysis: Applications to developmental research*. Thousand Oaks, CA: SAGE Publications, pp.339–419.
- Schiebel, J., Omrani, H. et Gerber, P. (2015) 'Border effects on the travel mode choice of resident and cross-border workers in Luxembourg', *European Journal of Transport and Infrastructure Research*, 15(4), pp.570–596.
- Schmitz, F., Drevon, G. et Gerber, P. (2012) 'La mobilité des frontaliers du Luxembourg : dynamiques et perspectives', *Les Cahiers du CEPS/INSEAD*, 40 p.
- Schönfelder, S. et Axhausen, K.W. (2010) *Urban Rhythms and Travel Behaviour: Spatial and Temporal Phenomena of Daily Travel*. Surrey: Ashgate Publishing.
- Schwanen, T. et Lucas, K. (2011) Understanding auto motives. Dans Lucas, K., Blumenberg, E., et Weinberger R. (éds.) *Auto Motives: Understanding Car Use Behaviours*. Bingley (UK), pp.3–38.
- Sniehotta, F.F., Presseau, J. et Araújo-Soares, V. (2014) 'Time to retire the theory of planned behaviour', *Health Psychology Review*, 8(1), pp.1–7.
- Steg, L. (2005) 'Car use: Lust and must. Instrumental, symbolic and affective motives for car use', *Transportation Research Part A*, 39, pp.147–162.



- Thøgersen, J. (2006) 'Understanding repetitive travel mode choices in a stable context: A panel study approach', *Transportation Research Part A*, 40(8), pp.621–638.
- Van Acker, V. et Witlox, F. (2010) 'Car ownership as a mediating variable in car travel behaviour research using a structural equation modelling approach to identify its dual relationship', *Journal of Transport Geography*, 18(1), pp.65–74.
- Verplanken, B. et al. (1998) 'Habit versus planned behaviour: A field experiment', *British Journal of Social Psychology*, 37(1), pp.111–128.
- Verdin Johansson, M., Heldt, T. et Johansson, P. (2006) 'The effects of attitudes and personality traits on mode choice', *Transportation Research Part A*, 40(6), pp.507–525.

## ADRESSES

---

Gerber Philippe, Senior researcher, Urban Development and Mobility, Luxembourg Institute of Socio-Economic Research – LISER, Maison des Sciences Humaines, 11, Porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette/Belval, Luxembourg, [philippe.gerber@liser.lu](mailto:philippe.gerber@liser.lu)

Marius Thériault, Professeur émérite, ESAD-CRAD, Université Laval, Québec, G1K 7P4, Canada, [Marius.theriault@esad.ulaval.ca](mailto:Marius.theriault@esad.ulaval.ca)

Samuel Carpentier-Postel, Maître de conférences, UMR 7300 ESPACE, Aix Marseille Université, Université Côte d'Azur, Avignon Université, CNRS, Avignon, France, [samuel.carpentier@univ-amu](mailto:samuel.carpentier@univ-amu)

Christophe Eaux, Professeur, Faculté de Géographie et d'Aménagement, Université de Strasbourg, Laboratoire Image Ville Environnement (UMR 7362), 3, rue de l'Argonne 67000 Strasbourg, France, [christophe.eaux@live-cnrs.unistra.fr](mailto:christophe.eaux@live-cnrs.unistra.fr)

## NOTES BIOGRAPHIQUES

---

Chargé de recherche en géographie, **PHILIPPE GERBER** s'intéresse aux interactions entre mobilités résidentielle - quotidienne - professionnelle. Il s'appuie entre autres sur des modèles LUTI (Land Use and Transport Interaction) qui nécessitent la combinaison de méthodes statistiques, économétriques et spatiales. Il dispose également d'une expertise dans le domaine des techniques d'enquête. Ces travaux lui permettent de mieux comprendre les comportements de mobilités au-delà du prisme de la rationalité limitée, en se concentrant notamment sur les questions d'attitudes et de représentations. Il travaille au Luxembourg Institute of Socio-Economic Research – LISER – depuis 2001, après avoir obtenu son doctorat en 2000 sur la problématique de la mobilité résidentielle en général, la gentrification et le confort urbain en particulier.

Le professeur **MARIUS THÉRIAULT** est géographe de formation. Il détient une maîtrise es arts et un doctorat de l'Université Laval. Il a enseigné à l'université Laval de 1979 à 2013 au département de géographie (climatologie, statistique, analyse spatiale et systèmes d'information géographique – SIG) et à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (statistique, SIG et transport). Il a été professeur titulaire de l'Université Laval de 1993 à 2013 et fut nommé professeur émérite en septembre 2015. Il a été directeur du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) de 2000 à 2006 et professeur/chercheur invité dans plusieurs universités européennes dont : L'École polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse, en 1992 et 1994), l'Institut de recherche de la marine nationale (France, 2002), l'Institut universitaire européen de la mer (France, 2010), et au LISER (2015).

**SAMUEL CARPENTIER-POSTEL** est titulaire d'un doctorat de géographie de l'Université de Strasbourg et d'une Habilitation à Diriger des Recherches en géographie de l'Université d'Avignon. De 2007 à 2012, il a occupé le poste de chargé de recherches au CEPS/INSTEAD (aujourd'hui Luxembourg Institute of Socio-Economic Research – LISER). Depuis 2012, il est maître de conférences à Aix-Marseille Université et rattaché à l'UMR ESPACE. Il est aujourd'hui directeur-adjoint de l'UMR ESPACE et responsable du Master « Géomatique et Modélisation Spatiale » d'Aix-Marseille Université. Ses travaux portent sur l'analyse et la modélisation des comportements de mobilités quotidienne et résidentielle en milieu urbain.

**CHRISTOPHE ENAUX** est professeur de géographie à l'Université de Strasbourg. Il est actuellement responsable de la thématique "Dynamique urbaine, Risques et Mobilité - DYRIM" au sein du laboratoire Image Ville

Environnement (UMR 7362) ainsi que du Master GEAD de la Faculté de Géographie et d'Aménagement. Au cours de sa formation de géographe, il s'est spécialisé dans la modélisation du comportement de mobilité à l'échelle intra-urbaine des systèmes métropolitains. Ses travaux les plus récents portent sur l'activité physique et la consommation énergétique dans le cadre de la mobilité quotidienne. Il fait notamment appel aux outils de l'analyse spatiale et de la simulation pour tester des scénarii d'urbanisme.





# TRAVAILLER ET VIVRE DANS LES CONFINS

## Modes d'aménagement de la vie quotidienne des frontaliers travaillant dans le « Grand Genève »

Nasser Tafferant, Claudio Bolzman

Cet article s'intéresse à l'expérience du travail frontalier à partir du point de vue de celles et ceux qui exercent cette activité. Il s'agit de considérer ce travail comme un processus dynamique dans lequel on peut distinguer au moins trois moments marquants. Tout d'abord, nous analysons les conditions d'accès au travail frontalier, tel qu'il se construit en amont. Dans un deuxième temps, nous évoquons le quotidien des travailleurs frontaliers tant dans l'espace des relations professionnelles qu'extra professionnelles. Enfin, dans un troisième temps, nous traitons des circonstances dans lesquelles le travail frontalier prend fin, et l'ajustement consécutif, nécessaire, soudain et parfois brutal, associé à la perte d'un statut et à la mutation progressive des ancrages territoriaux. L'exploration de cette expérience se fait sur la base d'entretiens semi-directifs avec des travailleurs frontaliers exerçant leur activité professionnelle dans les cantons de Genève et Vaud, ainsi qu'avec des experts de la problématique.

**Travail frontalier, perspective compréhensive, approche dynamique, carrières, conditions d'accès, vie quotidienne, sortie du travail frontalier**

### **Working and living in the confines. Circumstances and everyday lives of cross-border workers in the "Greater Geneva" area**

---

This article explores the experience of cross-border work from the worker perspective. Here we consider this work as a dynamic process in which we can distinguish at least three key moments. First, we analyze the conditions of access to cross-border work, as it is built upstream. In a second step, we evoke the daily life of the cross-border workers, both in the space of the professional relations as well as in the extra professional one. Thirdly, we deal with the circumstances in which border labor ends, and the consequent, necessary, sudden and sometimes brutal adjustment associated with the loss of status and the gradual transfer of territorial ties. The exploration of this experience is based on semi-structured interviews with cross-border workers employed in the cantons of Geneva and Vaud, as well as on semi-structured interviews with experts in the field.

**Cross-border work, comprehensive perspective, dynamic approach, careers, access conditions to cross-border work, everyday life, exit from cross-border work**

## Arbeiten und Leben an den Rändern. Organisationsformen und Alltag von Grenzgängern im Großraum Genf

---

Dieser Artikel untersucht die Erfahrung grenzüberschreitender Erwerbstätigkeit aus Sicht derjenigen, die diese Aktivität ausführen. Grenzgängerbeschäftigung betrachten wir hier als einen dynamischen Prozess, in dem wir mindestens drei Schlüsselmomente unterscheiden können. Zunächst analysieren wir die Bedingungen für den Zugang zu grenzüberschreitender Beschäftigung, wie sie sich in hierarchischer Staffelung darstellen. In einem zweiten Schritt thematisieren wir den Alltag der Grenzgänger, sowohl im beruflichen als auch im außerberuflichen Bereich. Drittens befassen wir uns mit den Umständen, unter denen Grenzgängerbeschäftigung endet und mit den daraus resultierenden erforderlichen, unvermittelten und zum Teil brutalen Veränderungen, die mit dem Verlust des Arbeitnehmerstatus und der allmählichen Wandlung von räumlichen Bindungen einhergehen. Die Untersuchung dieser Erfahrung geschieht auf Grundlage halbstrukturierter Interviews mit Grenzgängern, die in den Kantonen Genf und Waadt arbeiten sowie auf halbstrukturierten Interviews mit Experten auf diesem Gebiet.

**Grenzüberschreitende Beschäftigung, verstehende Perspektive, dynamischer Ansatz, Karriere, Zugangsbedingungen zu grenzüberschreitender Beschäftigung, Alltagsleben, Austritt aus grenzüberschreitender Beschäftigung**

### **CITATION PROPOSÉE**

Tafferant, N., Bolzman, C. (2019) : Travailler et vivre dans les confins. Modes d'aménagement de la vie quotidienne des frontaliers dans le « Grand Genève ». Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2 : pp. 101-112. <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>

## Introduction : Une enquête sociologique exploratoire sur l'expérience du travail frontalier

La question de la place du travail frontalier dans la région du Grand Genève, ou plus largement dans la région lémanique, comprenant aussi le canton de Vaud, intéresse davantage les chercheurs ces dernières années. On ausculte ainsi l'impact économique régional du travail frontalier (Hüssy, 2016), tout comme l'effet de la présence frontalière sur les salaires (Ramirez, 2009). On examine également la manière dont les habitants du Grand Genève pratiquent et se représentent la région (Baranzini et Schaerer, 2016). On étudie aussi les caractéristiques sociales des frontaliers (Bolzman, 2011; Bolzman et Vial, 2007; Bruno et al., 2001; Conseil du Léman et Wenker-Pont, 2013), ainsi que leurs pratiques socioculturelles et représentations sociales (Bolzman, 2012).

Cet article adopte une perspective quelque peu différente. Il s'intéresse à l'expérience du travail frontalier à partir du point de vue de celles et ceux qui exercent cette activité. Il s'agit de considérer ce travail non pas comme une photographie instantanée, mais comme un processus dynamique dans lequel on peut distinguer au moins trois moments marquants. Tout d'abord, nous analysons les conditions d'accès au travail frontalier tel qu'il se construit en amont. Dans un deuxième temps, nous évoquons le quotidien des travailleurs frontaliers tant dans l'espace des relations professionnelles qu'extra professionnelles. Enfin, dans un troisième temps, nous traitons des circonstances dans lesquelles le travail frontalier prend fin, et l'ajustement consécutif, nécessaire, soudain et parfois brutal, associé à la perte d'un statut et à la mutation progressive des ancrages territoriaux.

Cette enquête exploratoire de type qualitative<sup>i</sup>, menée dans le cadre de la Haute école de travail social de Genève, a démarré en 2016 et s'est achevée en 2017. Elle a été rendue possible au moyen de l'outillage ethnographique mêlant des observations participantes, des entretiens approfondis, une analyse documentaire, des photographies des lieux frontières (frontières naturelles, frontières douanières)<sup>ii</sup>, ainsi que des travailleurs frontaliers en situation de déplacement et dans des lieux de halte.

Le canton de Genève est celui dans lequel on recense le plus grand nombre de travailleurs frontaliers en activité en Suisse – soit 82 840 au 1<sup>er</sup> tri-

mestre 2016 d'après l'Office fédéral de la statistique<sup>iii</sup>. Ces travailleurs frontaliers sont majoritairement domiciliés en France (99.4% d'après l'OFS). Nous avons situé l'enquête de part et d'autre de la frontière franco-suisse, précisément en Suisse romande – dans les cantons de Genève et de Vaud – et en France voisine – dans plusieurs départements de la région Auvergne-Rhône Alpes (la Savoie, la Haute-Savoie et l'Isère). Pour ce faire, et suivant Bertaux (1980), nous avons cherché à varier au maximum les profils des travailleurs frontaliers interrogés. En effet, dans le cadre d'une enquête exploratoire avec un nombre réduit d'interviewés, il s'agissait d'accéder à des situations diverses en tenant compte du genre (hommes et femmes), de l'âge, de l'état civil, de la structure familiale, du lieu de domicile, des secteurs d'activité professionnelle, de l'expérience plus ou moins récente dans le travail frontalier.

Nous avons interrogé, sur le mode de l'entretien semi-directif, la situation de onze travailleurs frontaliers selon des perspectives complémentaires, tant dans les catégories de perception qu'à travers les logiques d'attache réelles à un espace de vie à géométrie variable. Notre guide d'entretien abordait plusieurs thématiques parmi lesquelles le mode d'accès à l'emploi frontalier, les modes de déplacement, l'organisation de la vie quotidienne, en tenant compte à la fois du type d'emploi occupé, du type de ménage, de la distance entre son lieu de domicile et de travail.

Les personnes interrogées occupent un emploi respectivement dans l'import-export, la finance, le secrétariat, l'ingénierie, les soins, les transports, la restauration, le commerce, la comptabilité, le travail social et l'enseignement. La durée de leur contrat et leur taux de travail varient selon les cas. Aux entretiens approfondis s'ajoutent des observations participantes facilitées par le fait que l'un des chercheurs engagés dans cette étude est lui-même aussi travailleur frontalier. L'opportunité lui a été donnée à maintes reprises, au cours des trajets reliant son domicile situé en Savoie à son lieu de travail localisé à Genève, d'observer et d'engager la conversation avec d'autres travailleurs frontaliers sur les aspirations personnelles et professionnelles, les occupations extraprofessionnelles (les temps voués aux loisirs, à la famille), les contraintes diverses consécutives au travail frontalier.

Ainsi, le choix de l'approche qualitative nous a paru évident pour la raison suivante : si la photographie statistique des travailleurs frontaliers en Suisse est utile pour constater l'évolution des entrants et des sortants d'un marché du travail, quelques-unes de leurs propriétés sociales et les secteurs d'activité professionnelle qu'ils irriguent, elle nous apprend finalement peu de choses sur la carrière du travailleur frontalier<sup>iv</sup>. Une carrière



qu'il faut comprendre sur le plan des dispositions « objectives » et des aspirations « subjectives » (Darmon, 2008). Nous avons donc tenu compte de l'accumulation de titres, de qualifications, des compétences et des positions professionnelles occupées par les individus. Nous avons aussi abordé la carrière sous l'angle des représentations sociales d'un droit d'entrée dans le travail frontalier. Notre enquête qualitative entendait ainsi révéler des objets méconnus d'une situation réellement complexe (Becker, 2002). A ces témoignages, nous avons recueilli la parole d'individus que nous apparentons à des « experts » qui se préoccupent continûment à titre personnel, professionnel, politique, associatif ou syndical de la question transfrontalière et du sort des travailleurs frontaliers. Il s'agit entre autres d'un représentant du parti politique genevois « Les Verts », d'un secrétaire régional d'un syndicat et de deux délégués syndicaux, d'un blogueur/éditeur d'un guide du travail frontalier en Suisse, d'un économiste, d'un membre-conseiller d'une fédération d'entrepreneurs, d'une conseillère Pôle emploi international – EURES, du président du Groupement transfrontalier européen, d'un cinéaste ayant co-réalisé un film documentaire sur le sujet<sup>v</sup>.

## A l'entrée du travail frontalier

Une démarche qualitative permet de saisir la complexité des circonstances et des motivations qui ont amené des personnes à travailler dans le Grand Genève. En effet, si l'on se fie uniquement aux enquêtes quantitatives, on pourrait hâtivement réduire les trajectoires des frontaliers à une question d'une pure logique rationnelle de calcul des coûts-bénéfices et risques. En effet, les réponses aux enquêtes fermées soulignent l'importance d'une plus grande offre d'emplois en Suisse ou les meilleurs salaires comme les facteurs principaux de la décision de travailler dans la Confédération (Baranzini et Schaerer, 2016 ; Bolzman et Vial, 2007). Sans nier l'importance des facteurs économiques dans la décision, d'autres considérations peuvent aussi entrer en ligne de compte pour accéder au travail frontalier.

Le témoignage de Jean<sup>vi</sup>, 38 ans, qui travaille depuis trois ans dans l'import/export à Genève montre bien le caractère imprévisible de l'accès au travail frontalier ainsi que le rôle des réseaux dans l'information sur ce type de travail :

« Je n'ai jamais pensé travailler un jour en Suisse. Ce n'était pas le fait de vouloir travailler ou de ne pas vouloir travailler à l'étranger. Dans mes fantasmes, j'imaginai m'expatrier au Canada, aux Etats-Unis ou dans les îles. Pour moi, l'étranger ça voulait dire partir loin, quitter l'Europe. Puis le hasard a fait que j'ai atterri un jour à Aix-les-Bains, où j'ai rencontré ma copine qui était de la région, et qui m'a dit que des frontaliers faisaient la route tous les jours jusqu'à Genève, et même jusqu'à Lausanne. Au début, je n'y croyais pas trop. Je trouvais que ça faisait sacrément loin. Puis, nous sommes partis un jour en vacances. On devait prendre une navette spéciale à la gare routière de Chambéry, assez tôt le matin, pour nous rendre à l'aéroport de Genève. Là (dans la navette), j'ai vu des touristes, mais aussi des passagers qui semblaient prendre la route du travail. J'ai osé poser quelques questions à l'un d'entre eux qui m'a dit que c'était possible de vivre ici et de travailler là-bas grâce à ce moyen de transport. C'est là que j'ai commencé à m'y intéresser, sur la route des vacances ».

Les moyens par lesquels les personnes que nous avons interrogées ont trouvé un emploi en Suisse nous renseignent sur un droit d'entrée dans le marché du travail qui dépend de plusieurs facteurs. Nous reprenons ici à notre compte le concept de « droit d'entrée » étayé par Gérard Mauger (2007) dans l'univers des pratiques artistiques, et que nous transposons à d'autres univers professionnels afin de décrire « les conditions et les modalités d'accès » au travail frontalier « à tel ou tel moment de son histoire », mais aussi « les ressources – en termes de compétences et de dispositions – qui sont requises ou susceptibles de valoir » dans la perspective d'une formation professionnelle ou d'une embauche à l'étranger.

Parmi les personnes que nous avons interrogées, la recherche d'emploi a pu prendre les allures d'un défi lancé au destin, contrairement à l'idée selon laquelle le choix de travailler en Suisse, tout en restant vivre en France, est toujours le résultat d'une planification de longue date. Les témoignages que nous avons recueillis auprès de personnes plus ou moins qualifiées indiquent dans l'ensemble que le projet de travailler en Suisse ne relève pas systématiquement d'un plan de carrière. En effet, pour certains, travailler à l'étranger a plutôt été le fait d'une opportunité à la faveur d'un capital réseau associé à une expérience professionnelle stable dans un secteur d'activité spécifique. C'est donc par le travail en France qu'une porte s'est entrouverte en Suisse.

C'est le cas de Fabien, 39 ans, originaire de Picardie, marié, un enfant. Après le bac, Fabien met rapidement fin à ses études d'ingénieur. Il se forme alors au métier de l'animation socioculturelle et rejoint durant cinq années les équipes d'un centre social et d'un centre de loisirs. Puis il quitte le milieu de l'action sociale et culturelle pour celui du tourisme. Son expérience d'animateur est remarquée par un tour-

opérateur qui organise des voyages à l'étranger. Durant les sept années qui vont suivre, Fabien prend la direction des animations des villages vacances dans plusieurs pays. C'est sur le tas qu'il perfectionne ses compétences managériales. Le retour en France fait suite à la rencontre de celle avec qui il partagera sa vie. Mais Fabien « galère » pour trouver un emploi stable sur un marché du travail qui fait la part belle aux personnes qualifiées. Les attestations de ses anciens employeurs ne suffisent pas à contrebalancer un curriculum vitae où les diplômes d'études supérieures font défaut. La bienveillance d'un gérant (auto-didacte) d'une boutique de luxe à Paris le remet en selle. Dans le cadre d'une formation interne, Fabien fait la rencontre d'un agent commercial basé à Genève qui lui décrit des conditions de travail qui font rêver en Suisse, ce qui pousse Fabien à prospecter sur internet dans les secteurs du commerce et de l'hôtellerie. Ces démarches, Fabien les accomplit dans le secret, sans dire un mot à sa femme, parce qu'il ne croit pas du tout en ses chances. Mais le destin lui joue un drôle de tour. Il est convoqué à Genève pour un entretien qui se conclut par une période d'essai de trois mois dans le secteur de la vente. Il quitte donc Paris et s'installe provisoirement seul à Annecy durant sa période d'essai. Le soir, dans son studio, il révise le droit du travail suisse. La période d'essai est concluante, et Fabien est embauché à temps plein à Genève.

Pour d'autres, l'expérience du chômage durable et l'accumulation des contrats précaires les ont poussés à tourner leur regard vers la Suisse, et ce, plutôt sur un mode résigné, peu enthousiaste, sans plus de conviction. Si l'occasion leur avait été donnée de travailler en France, ils se seraient abstenus de travailler en Suisse en raison des sacrifices consécutifs tels que devoir réaménager la vie familiale, et travailler parfois dans un contexte stressant, amplifié par l'initiative populaire contre l'immigration de masse votée en 2014<sup>vii</sup>. Les observations que nous avons réalisées dans un centre de Pôle emploi dans le département de la Haute-Savoie en France, mais aussi dans un forum des métiers de la santé et du social à Genève (forum organisé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – OFPC) sont intéressantes à cet égard. En effet, les conseillers d'orientation, qui font office de régulateurs à l'entrée du marché du travail en faisant le choix de promouvoir les secteurs d'activité professionnelle dans lesquels un besoin de main-d'œuvre se fait sentir (comme c'est le cas dans les métiers de la santé), ne se limitent pas à informer les candidats des démarches formelles à accomplir en vue d'une embauche. Face aux candidats dubitatifs qui proviennent de France, les conseillers tentent de susciter des vocations au travail frontalier en spécifiant les avantages divers liés au statut, dans le but d'atténuer l'appréhension d'un marché du travail perçu comme insécurisé, exigeant, voire inhospitalier. Dans les échanges tant formels qu'informels, les professionnels de l'orientation essaient, tant bien que mal, de relativiser les représentations que portent les candidats français sur les conditions du travail en Suisse qu'ils estiment difficiles et instables, par comparaison au « contrat de travail à durée indéterminée à la française » beaucoup plus sûr selon ces derniers. De sorte que le discours de certains conseillers d'information et

d'orientation va parfois jusqu'à intégrer un sens de l'emphase pour les « motiver et les bousculer dans leur projet professionnel transfrontalier » (propos tenus par un conseiller de l'OFPC).

De son côté, Tony, 37 ans, originaire de Haute-Savoie, marié et père de deux enfants, demandeur d'emploi dans le secteur du bâtiment, raconte :

« Quand tu assistes à l'une de ces réunions, tu te dis d'abord que c'est bienveillant. C'est vrai que tu apprends pas mal de choses sur les secteurs qui recrutent et les autres sur lesquels il ne faut plus compter du tout comme l'horlogerie. Je ne dis pas que ces renseignements sont inutiles, mais je trouve qu'on nous inonde d'informations et parfois c'est déroutant. Ce n'est pas simple de prendre une décision et de se lancer dans le travail en Suisse. Pour moi, il y a une vie de famille et des habitudes à prendre en compte. Le salaire, ça ne règle pas tout pour moi. Je pourrais sans doute gagner deux voire trois fois plus en Suisse par rapport à ce que je gagne en France, mais je vois de grands risques aussi comme ne plus voir aussi souvent ma femme et mes enfants. Ce qui me gêne dans ces séances, c'est que le (projet) professionnel empiète sur le privé (i.e. la vie privée) alors qu'on projette de rester vivre en France. Des fois, j'ai envie de quitter la salle. Sauf que je ne peux pas, ça fait partie de certaines obligations que je dois suivre pour prouver ma motivation (auprès de l'agence Pôle emploi) ».

Enfin, il y a celles et ceux qui ont passé une grande partie de leur vie, ou qui vivent encore, dans les départements limitrophes de la Suisse et qui ont toujours été familiarisé-e-s au travail frontalier à notamment par l'entourage. Cette familiarité durable ne suscite pas toujours une vocation au travail frontalier. C'est même le contraire dans certains cas, dès lors qu'ils/elles ont pu être témoins et/ou subir des aléas relatifs à un mode de vie. Le cas d'Eva, 30 ans, originaire de Haute-Savoie, célibataire et sans enfants, est à ce titre exemplaire :

Après un périple de quatre ans au cours desquels elle enchaîne les contrats dans l'hôtellerie en France, au Luxembourg, en Angleterre puis en Australie, Eva décide de rentrer chez elle en Haute-Savoie. Elle décroche un emploi dans un hôtel à Genève, mais les choses ne se passent pas très bien. Les responsabilités sont immenses et le salaire ne suit pas. Son petit ami, qui est aussi travailleur frontalier, déplore ses absences le week-end et certains jours de fête. Mais Eva n'y peut rien, c'est le métier qui veut ça. Dans ces circonstances, la relation ne dure pas. C'est le coup de grâce pour Eva qui donne sa démission. Son père l'invite à candidater dans le restaurant où il travaille comme cuisinier dans un quartier de Genève, et elle est recrutée comme serveuse à temps plein. Bien qu'elle travaille aux côtés de son père, les occasions sont rares où père et fille peuvent passer du temps ensemble en dehors du travail. Les coupures sont des moments privilégiés qu'elle réserve à la détente et au repos. Après le service du midi, Eva fait les boutiques. Parfois, elle rentre chez elle. Le trajet en voiture ne dure qu'une demi-heure en dehors des heures de pointe. Puis elle repasse la frontière pour le service du soir. Si elle ne se plaint pas de son travail, la solitude lui pèse parfois. Elle se demande aussi combien de temps elle tiendra ce rythme. Elle repense à son enfance, à une mère souvent absente à cause de son travail à Genève. Eva imagine, au contraire, passer plus de temps avec ses enfants.

Pour conclure cette première partie, on retiendra l'idée que les chemins menant à l'emploi frontalier sont divers et rarement tracés à l'avance. Le droit d'entrée dans le travail frontalier dépend de l'ajustement des besoins objectifs d'un marché du travail aux qualifications professionnelles des candidats. Toutefois, le besoin de main-d'œuvre se faisant beaucoup plus sentir dans certains secteurs d'activité que d'autres, des recruteurs deviennent moins regardants sur les prérequis habituels, ce qui attire certains candidats au travail frontalier qui, de fait, n'excluent pas la possibilité d'une reconversion professionnelle. Par ailleurs, les dispositifs d'information et d'orientation professionnelle opèrent comme des dispositifs vocationnels afin d'attirer les candidats au travail frontalier dans les secteurs qui ne souffrent pas de pénurie d'emploi. Les agents d'orientation n'hésitent pas à évoquer, sans tabou, les contraintes mais aussi bon nombre d'avantages liés à la situation du travail frontalier, notamment en termes de pouvoir d'achat. Enfin, vivre en France voisine ne rend pas toujours le projet d'un travail frontalier évident. Des facteurs d'épanouissement au travail doivent être considérés. Le mode de vie d'un travailleur frontalier reste marqué, dans les représentations sociales, par un certain nombre de contraintes sur le plan physique (fatigue, épuisement), relationnel (vie de couple, vie familiale) et mental (stress, perte d'épanouissement au travail).

## Le travail frontalier au quotidien : les déplacements

Le quotidien des frontaliers peut être vécu différemment selon la distance qui sépare le lieu de

résidence du lieu de travail, le moyen de transport emprunté, les exigences du métier, le salaire, la structure familiale, le temps et l'espace consacrés aux loisirs (Bolzman, 2011). Il s'agit de montrer dans cette seconde partie combien ces facteurs, qui ne sont pas exclusifs les uns des autres, président à un équilibre de vie qui demeure perfectible dans les représentations des travailleurs frontaliers interrogés.

Pour le sens commun, la distance séparant le domicile du lieu de travail est un paramètre important qui permet d'apprécier la qualité de vie au quotidien. C'est en effet le cas avec les travailleurs frontaliers qui résident dans les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain qui sont limitrophes à la Suisse. Cependant, d'autres pendulaires relativisent le confort induit par cette proximité géographique, dans la mesure où matin et soir ils se retrouvent inévitablement coincés dans les bouchons qui se durcissent à mesure qu'ils s'approchent de la douane. Toutefois, la spécificité de certains métiers, qui rend possible le travail à domicile par exemple, permet d'éviter les heures de pointe et l'inconfort d'un trafic dense et ralenti. En outre, les personnes interrogées nous ont affirmé que la lenteur du trajet est parfois plus insupportable que la distance réellement parcourue. Ils cherchent donc un moyen de se distraire en chemin (lire un livre ou la presse, visionner un film, écouter de la musique, finir de se maquiller ou parler au téléphone avec les enfants qui sont sur le chemin de l'école). Celles et ceux qui prennent les transports en commun peuvent aussi faire provision de sommeil. D'autres s'arrangent pour quitter plus tôt ou un peu plus tard le travail afin d'éviter les heures de pointe. D'autres enfin ont pris l'habitude de passer le début de soirée à Genève ou Lausanne, et dorment occasionnellement chez un-e ami-e ou collègue. On comprend

alors que ces ajustements dépendent grandement du type d'emploi occupé, des obligations qui attendent les uns et les autres à domicile, ou encore du réseau de contacts établis en Suisse. Mais de manière globale, pour celles et ceux qui ont une vie de famille, la possibilité de faire bouger les lignes du temps est minime.

Par ailleurs, le choix de résider dans les départements limitrophes afin de garantir un accès rapide au travail ne s'impose pas à tous comme une évidence. En effet, l'évolution des moyens de transport au cours de ces dernières années a facilité un accès rapide à la frontière. Nos observations concluent à une augmentation, au cours de ces dernières années, des travailleurs frontaliers résidant dans les départements de la Savoie et de l'Isère, soit à une distance de 100 à 150km de la frontière. Ces travailleurs, qui travaillent à temps plein ou à mi-temps, font ainsi le trajet régulièrement vers les cantons de Genève et Vaud. Ce qui ne manque pas de surprendre les collègues suisses, mais aussi les collègues frontaliers résidant dans les départements limitrophes, qui vont parfois jusqu'à railler et dénigrer les travailleurs frontaliers provenant de Chambéry, Grenoble ou Lyon, en les apparentant à de « faux frontaliers ». Cette opération de classement opère également dans des services administratifs ou commerciaux dans la ville de résidence, ainsi que l'illustre Yassine, 38 ans, originaire de Savoie, père de trois enfants, qui travaille dans un centre de formation pour adultes à Genève.

« L'an dernier, il m'a fallu cinq mois pour trouver un appartement à Chambéry. Jamais je n'aurais imaginé cette galère, d'autant que j'avais déjà donné mon préavis de départ à mon ancien propriétaire. Avec l'augmentation de mon temps de travail, j'avais un salaire très confortable. Je cherchais donc un logement plus grand pour moi et ma famille. Le problème s'est posé avec les agences immobilières et certains propriétaires. En leur disant que je travaillais à Genève, ils faisaient les gros yeux comme si j'étais un extraterrestre qui s'était installé dans la région. Et là, j'ai eu droit à des arguments frisant le ridicule pour justifier le rejet de mon dossier de location. On m'a dit par exemple que je n'étais pas considéré comme un « vrai frontalier » parce que je n'habite pas en Haute-Savoie, alors que j'avais joint une copie de mon Permis G. On m'a aussi posé des tas de questions sur comment je vivais la distance avec le travail, c'était suspect parfois. Finalement on s'intéressait plus à moi qu'à ma recherche d'appartement. On m'a aussi dit que je ne payais pas d'impôts en France, alors que je les déclare bien en France même si je suis pris à la source. Du côté des propriétaires qui s'étaient assurés contre les loyers impayés, mon contrat et mes fiches de paie n'avaient aucun effet. J'ai

même parfois eu l'impression qu'ils trouvaient mes salaires indécents, alors qu'ils ne se privent pas de rehausser un loyer. Ils me demandaient continuellement des garants. J'avais l'impression qu'ils me mettaient des bâtons dans les roues. Sûrement que du côté d'Annemasse ou d'Annecy, les mentalités sont plus ouvertes vis-à-vis des frontaliers. Mais moi je n'ai pas envie de vivre dans ces villes dortoirs. Je suis bien ici avec ma famille. Quant à m'installer à Genève, c'est hors de prix, à tel point que j'ai des collègues genevois qui projettent de s'installer en France voisine ». L'enquête révèle les multiples aménagements, parfois combinatoires, qu'opèrent les travailleurs frontaliers afin d'atténuer les contraintes des longues journées de travail et la routine fatigante des déplacements. Ces aménagements visent autant que possible à :

- 1) Baisser le taux d'activité pour dégager du temps libre au profit de la vie familiale, des loisirs et du repos.
- 2) Effectuer une partie du travail à domicile d'un commun accord avec son employeur.
- 3) Permuter des jours de travail au cours de la semaine, ce qui permet par exemple de dégager du temps libre le mercredi pour passer du temps avec les enfants, ou venir travailler au bureau le samedi dans une atmosphère plus tranquille.
- 4) Privilégier des horaires décalés, ce qui permet, comme nous l'avons vu, de contourner les pics d'affluence sur les routes.
- 5) Déménager et se rapprocher de la frontière pour gagner un temps précieux sur plusieurs plans.

Bien entendu, ces aménagements ne sont possibles qu'en fonction des marges de manœuvre au travail qui ne sont pas sans lien avec le type d'emploi et la position occupée, mais aussi des rapports de confiance avec la hiérarchie. Si pour certains la routine a du bon, dans le sens où elle permet de fixer un cadre de vie cadencé avec des repères solides, pour d'autres elle menace, dans la durée, l'épanouissement au travail. La durée du trajet domicile-travail est ainsi l'occasion de penser à des aménagements possibles. C'est aussi le temps propice à donner du sens à l'effort et aux sacrifices consentis, les aménagements dans la vie professionnelle et familiale qu'il a fallu opérer. Les trajets sont aussi l'occasion de livrer des confidences sur les problèmes divers que pose le travail frontalier en termes d'organisation de la vie familiale, du temps libre dégagé pour soi, d'épuisement physique et moral etc. Au cours du trajet

reliant le domicile au travail, des travailleurs frontaliers nous ont ainsi confié à plusieurs reprises la possibilité de mettre un terme au travail frontalier, pour renouer, selon leurs propos, avec « une vie normale » en travaillant dans le pays de résidence, idéalement près de leur domicile (Tafferrant, 2017).

## Le travail frontalier au quotidien : les relations sociales

Le temps passé dans les trajets pourrait laisser penser que les frontaliers n'ont guère l'occasion de développer des relations dans leur pays d'emploi et qu'ils se limitent à accomplir leurs heures de travail avant de rentrer « chez eux ». La réalité rencontrée est en fait plus complexe. En effet, pour nombre d'entre eux l'activité professionnelle est bien plus qu'une activité instrumentale. Pour eux, c'est également l'occasion d'établir des relations avec les collègues qui dépassent le cadre du travail, de construire parfois des relations amicales ou de développer des loisirs comme nous le verrons dans ce qui suit.

En effet, l'observatoire des frontaliers 2015 établit que 96% des frontaliers de France se sentent intégrés dans leur entreprise et que les deux-tiers ont une vie sociale en Suisse romande (Blineau et al., 2015). Les frontaliers travaillent le plus souvent avec des collègues suisses. C'est le cas de neuf frontaliers interrogés sur dix à Genève (Bolzman et Vial, 2007). Dans ce contexte, près de quatre frontaliers français sur dix entreprennent des activités ou passent du temps après ou en dehors du travail au moins une fois par mois avec des collègues suisses, et c'est le cas d'une bonne moitié des frontaliers suisses et binationaux. La qualité des liens entre frontaliers et collègues est à souligner : 84% des frontaliers de Savoie et de Haute-Savoie déclarent que la votation du 9 février 2014 visant à limiter la main d'œuvre étrangère n'aura pas d'impact sur la relation avec leurs collègues de travail (Blineau et al., 2015, 29).

En fait, les contacts extra-professionnels avec les collègues peuvent être fort variables et il n'y a pas une tendance unique dans ce domaine.

Certains facteurs influencent cependant les contacts extraprofessionnels :

1) L'expérience de vie en Suisse. Le fait d'avoir résidé et/ou étudié en Suisse accroît considérablement le taux de fréquentation des collègues helvétiques. Comme le constate Eddy, 45 ans, marié et trois enfants qui a vécu en Suisse pendant 8 années et qui a donc bien appris les us et coutumes helvètes, au point que son retour France l'a

quelque peu perturbé. Il est ensuite revenu travailler en Suisse comme frontalier. Il estime que, pour un frontalier qui passe uniquement du temps de travail en Suisse, il est plus difficile de comprendre les codes culturels implicites, de comprendre comment les gens entrent en relation. Il aura donc besoin d'un temps plus long d'adaptation pour découvrir son nouveau milieu et éviter les malentendus culturels avec ses collègues de travail. « Si vous voulez vraiment vous intégrer, comprendre comment les gens fonctionnent, il faut vraiment vivre là. Il faut vraiment avoir des voisins suisses » dit-il. De ce point de vue, pour certains Suisses qui ont choisi de s'expatrier en France voisine après plusieurs années de résidence et de travail dans leur canton, le déménagement n'affecte pas de manière sensible les relations déjà établies avec leurs collègues qui demeurent étroites. C'est le cas d'Anna qui habite depuis dix ans à côté de Genève :

« Pour moi rien n'a changé, les relations avec les collègues sont les mêmes que quand je vivais à Genève. On continue à se voir avec certains collègues en dehors du travail ».

2) La situation familiale. Tout comme pour les loisirs, le fait d'être célibataire rend plus facile la disponibilité pour les contacts avec les collègues de travail. C'est le cas de Selma, 28 ans, originaire de Savoie, sans enfants et qui vit toujours chez ses parents. Elle a aussi de la belle-famille localisée en Suisse. A propos des relations avec ses collègues, elle raconte :

« Sur le plan amical, j'ai aussi tissé des liens avec des collègues suisses en dehors du travail une fois qu'ils avaient quitté la société (...) C'est principalement aller manger ensemble entre amis. En semaine, je n'ai pas forcément le temps. Mais on prend le temps de se retrouver en dehors du travail. On garde contact ». Pour Yanis en revanche, la vie familiale le rend moins disponible aux rencontres, même s'il a de bons contacts, « un bon feeling » dit-il, avec les collègues: « Quand j'étais jeune et célibataire, c'est clair que je passais ma vie ici. Avant de travailler ici, je venais plus souvent les weekends faire un tour en Suisse avec les enfants au bord du lac, visiter les musées. Maintenant, je me dis que je me déplace juste pour le travail ».

3) Le niveau d'études et la profession. L'ouverture vis-à-vis des collègues suisses varie avec le type de diplôme, les diplômés du degré secondaire général et les détenteurs d'un diplôme tertiaire professionnel détenant la palme de la sociabilité transfrontalière, tout comme, du point de vue du statut socioprofessionnel, les cadres (Bolzman et Vial, 2007). En effet, certaines fonctions au sein



des organisations et des entreprises sont plus favorables à une vie sociale en dehors du temps de travail, car la séparation entre monde professionnel et monde extraprofessionnel est moins marquée. A l'inverse dans d'autres postes, le temps libre est trop limité ou les horaires sont trop contraignants pour pouvoir développer les relations avec les collègues en dehors du temps de travail. Le cas d'Eva l'atteste. Elle travaille comme serveuse à 100% dans un restaurant dans lequel travaille aussi son père (58 ans) qui exerce comme cuisinier (il détient un CAP - Certificat d'aptitude professionnelle - Cuisine). Ils sont donc collègues, mais la charge de travail est telle (du lundi au samedi, avec dimanche comme jour de repos) qu'en dehors des heures de travail, ils n'arrivent pas à passer du temps ensemble. Ce sont les horaires particuliers de la restauration qui empêchent aussi Eva d'avoir un contact avec une ancienne collègue qui vit en Suisse :

« Ce n'est pas que je ne veux pas. J'ai gardé contact avec une ancienne collègue dont je me suis attachée, mais on n'arrive pas à se capter à cause des horaires (de travail) qui sont différents, on n'a pas les mêmes jours de congé... Je n'ai pas plus d'affinités que ça avec des suisses ».

4) La distance domicile/travail. Plus la distance entre le domicile et le lieu de travail est grande, moins on peut fréquenter, hors travail, des collègues en général, et des collègues suisses en particulier. Comme l'explique Eddy qui quitte son domicile peu après 5h du matin pour rentrer le soir vers 21h30, et ce, du lundi au jeudi :

« On sent qu'on n'est pas dans le même tempo (que les collègues qui résidents en Suisse ou proche de la frontière). Les gens disent « on va boire un coup dans le bar à côté », mais moi je ne peux pas le faire parce que j'ai mon train à prendre, et c'est dommage parce qu'on rate plein de choses ». C'est également le cas d'Helena, 43 ans, qui réside en Savoie, qui partage avec son ex-époux la garde de son enfant. Depuis un an et demi, elle travaille à Lausanne comme assistante administrative à 80%. L'entretien révèle particulièrement les contraintes de l'éloignement de son lieu de travail – 2h30 de trajet à l'aller et 2h30 de trajet au retour. Dans ces conditions, même si les relations avec les collègues sont bonnes, il est difficile pour Helena de les voir en dehors du travail. Comme elle l'explique :

« Ça reste professionnel pour des questions pratiques. Eux vivent sur place, moi j'ai mes trajets (...). Ils sortent souvent pour boire une bière, moi j'y vais qu'une fois par mois. Mais c'est plutôt chacun sa vie. »

Malgré certains obstacles à l'établissement de relations avec les collègues, le fait de passer de

nombreuses heures ensemble sur le lieu de travail contribue, pour une partie des frontaliers, au développement de relations sociales plus larges.

## Sortir du travail frontalier

Le témoignage ci-après de Fabien, travailleur frontalier dans la vente, illustre bien les tiraillements liés au futur incertain de celles et ceux qui exercent une activité professionnelle impliquant des contraintes importantes pour leur vie familiale, tout en reconnaissant des avantages financiers et des perspectives de carrière :

« J'ai cette contrainte de travailler loin. On a souvent cette discussion avec ma compagne pour savoir comment envisager l'avenir. Est-ce qu'on va se rapprocher de la Suisse ? On n'en est pas certain. Quand ce n'est pas ta région d'origine, ce n'est pas évident. On se renseigne mais on n'a pas envie que ça se fasse tout de suite. On attend que le petit entre au collège, car on lui a déjà fait subir un stress (en venant s'installer à Chambéry). J'avoue avoir pensé plusieurs fois à cesser de travailler. Ce qui me retient c'est le challenge professionnel qui m'est offert, ce que je n'aurais jamais obtenu en France vu que je n'ai pas fait de longues études. Bien sûr, le salaire me retient en Suisse. Je m'étonne encore de toucher autant d'argent, et j'en profite car la vie est courte comme on dit. Mais je ne vois plus le temps défiler depuis que j'ai décroché ce poste. Le travail c'est bien, mais la vie de famille, celle de mon enfant, c'est ce qui compte le plus pour moi. Un job, ça se remplace. L'enfance, une fois passée, tu n'as plus que les souvenirs pour t'y replonger ». Enquêter le travail frontalier, lorsqu'il arrive à terme dans le contexte d'une fin de contrat de travail, ou lorsque les personnes évoquent elles-mêmes l'idée d'y mettre fin prématurément, nous a semblé d'une très grande importance pour comprendre les effets soudains de la transition activité/inactivité professionnelle sur la vie quotidienne. Le temps nous a malheureusement manqué pour explorer d'avantage l'expérience vécue d'une sortie du travail frontalier. Cependant, nous avons pu tirer de certains témoignages des éléments que nous livrons ici, et qui motivent une suite à l'enquête.

Si les frontières physiques et administratives qui séparent le pays de résidence et le pays où s'exerce le travail sont bien distinctes, la cessation d'une activité professionnelle ne s'accompagne pas simultanément d'un « deuil » de la vie transfrontalière. Des liens sociaux survivent parfois à la cessation d'une activité professionnelle. Ce capital relationnel est, selon les cas, mobilisé dans la recherche d'un nouvel emploi. En effet, la permanence des liens sociaux transfrontaliers



contribuerait, d'après les points de vue recensés, à rebondir plus ou moins vite professionnellement. La crainte étant en effet de « vieillir » prématurément au cours de la recherche d'emploi à mesure que les semaines, les mois défilent.

Par ailleurs, nous avons constaté le fait que, quelle que soit la durée du contrat de travail – qu'elle soit déterminée ou indéterminée – les travailleurs frontaliers que nous avons interrogés ont en commun un rapport incertain à leur avenir professionnel. Le marché du travail en Suisse leur paraît comporter de nombreux risques, au point que le contrat à durée indéterminée est apparenté à une forme d'extension virtuelle du contrat à durée déterminée<sup>viii</sup>. La représentation domine d'un marché du travail qui n'autorise aucune marge d'erreur, et la moindre faute professionnelle, aussi minime soit-elle, ferait prendre le risque, d'après les personnes interrogées, d'être mis à la porte. Une déléguée syndicale à Genève constatait ainsi la faible propension qu'ont les travailleurs frontaliers à s'engager dans une procédure en cas de litige avec un employeur. Un des paradoxes que soulève cette déléguée syndicale est que les travailleurs frontaliers se mobilisent trop tard dans l'épreuve de la contestation : « ils se bougent une fois le contrat de travail terminé ». Ce qui, en la circonstance, devient une cause perdue. Pour d'autres, c'est le souci de préserver la réputation professionnelle qui décourage les recours, ainsi que l'évoque Thomas, 40 ans, qui travaille dans la finance à Lausanne :

« Une fois, j'ai eu un conflit avec mon ancienne direction. Je me suis défendu comme j'ai pu, c'est-à-dire avec de faibles moyens. Un collègue suisse, qui travaille dans la boîte depuis pas mal de temps, m'avait conseillé dans une pause-café d'éviter le recours aux Prud'hommes comme si c'était perdu d'avance. Il me disait surtout que ça me poursuivrait jusqu'à ternir ma réputation, et que j'aurais du mal par la suite à retrouver un travail en Suisse. Dans ces conditions, tu ne sais plus quoi faire. Baisser la tête et te remettre au travail en ravalant ta fierté, ou te battre en assumant les risques. J'ai préféré donner ma démission d'un commun accord avec ma cheffe. D'un côté, je perdais mon travail, de l'autre je retrouvais ma liberté pour pouvoir rebondir un peu plus sereinement sur autre chose ».

Enfin, le stress induit par la cessation d'une activité dans des circonstances imprévues révèle une souffrance d'autant plus grande chez les travailleurs qui misaient gros sur le fait de travailler en Suisse, un travail qui satisfaisait aussi bien les aspirations personnelles que professionnelles. De quelle mise s'agit-il ? Il y a bien sûr les avantages tirés d'un salaire qui assurent un confort de vie en France jugé au-dessus de la moyenne. Mais il y a aussi les profits symboliques associés au statut

de travailleur frontalier. Ce fut récemment le cas lorsque nous avons assisté, au cours de l'été 2017, à la lente chute d'une femme vers la dépression. Elle avait en effet très mal vécu la fin de son contrat de travail, que la direction justifiait, malgré ses qualifications et ses compétences, par un plan de restructuration de l'entreprise. L'importance qu'elle avait accordée à ce travail ne peut se comprendre que si l'on reconstitue un parcours migratoire exemplaire depuis la Pologne jusqu'à la France, un parcours durant lequel elle avait cultivé le « rêve français » – comme on parle couramment du « rêve américain » – avant de nourrir le rêve d'une expérience professionnelle en Suisse. Cette rupture soudaine avec le monde du travail ruinait du même coup le capital social et symbolique qu'elle avait cumulé dans et en dehors du cadre du travail. Il lui fallait, dans son esprit, reprendre tout à zéro, doutant de ses forces et de son courage, en se demandant si la France était encore son pays de résidence, en se demandant si la Suisse voudrait bien encore d'elle au travail.

## Remarques finales

L'entrée en travail frontalier ne peut pas être vue exclusivement comme une décision individuelle, prise par des personnes complètement libres et autonomes. On l'a vu, cette décision est complexe et une série d'acteurs et de facteurs entrent en ligne de compte. En tout état de cause, le travail frontalier intervient rarement au début de la carrière professionnelle. Il est souvent nécessaire d'avoir accumulé de l'expérience pour voir ses qualifications reconnues sur le marché du travail helvétique.

La vie quotidienne des travailleurs frontaliers, comme celle des autres pendulaires, pose un certain nombre de défis en lien avec l'importance du temps passé dans les transports, la conciliation de la vie professionnelle et familiale en raison des exigences accrues du marché du travail, des horaires irréguliers, etc. Les frontaliers tentent d'aménager des modes de vie leur permettant d'améliorer leur qualité de vie, en fonction des marges de manœuvre dont ils disposent au sein de leur entreprise.

Même si les travailleurs frontaliers en Suisse reconnaissent globalement qu'ils gagnent en pouvoir d'achat, de l'avis des uns et des autres, c'est l'incertitude qui caractérise leur avenir professionnel. De ce point de vue, certaines personnes interrogées se perçoivent comme des travailleurs « précaires », révocables à tout moment (Langevin, 1997). A cela s'ajoute la difficulté de (se) vivre comme étranger de passage, tantôt malvenu, tan-

tôt incompris. Un étranger à la fois proche et lointain, familier et suspect. Un étranger qui est constamment en quête de reconnaissance (Simmel, 1979 ; Wille, 2011).

## NOTES

<sup>i</sup> A travers cet article, nous entendons ouvrir des pistes de réflexion qui ont pour visée des travaux complémentaires afin d'approfondir l'importance sociale de certaines dimensions qui émergent de notre terrain.

<sup>ii</sup> Pour une histoire spatiale des frontières séparant le canton de Genève et les départements limitrophes français, on se rapportera à l'article suivant : « Genève et Savoie, une histoire, une frontière » (auteur-s non cité-s) in *Géomatique expert*, n° 62, 2008, pp. 32-40 ; voir aussi Hüsey, 2016.

<sup>iii</sup> Ces chiffres n'incluent pas les travailleurs frontaliers suisses résidant en France voisine qui n'ont pas besoin d'une autorisation de travail pour exercer une activité professionnelle en Suisse. Les experts interviewés situent leur nombre entre 20 000 et 30 000.

<sup>iv</sup> Nous ne négligeons pas pour autant complètement les statistiques, lesquelles nous permettent de rendre compte de certaines dimensions de la vie quotidienne des frontaliers.

<sup>v</sup> Marcel Schüpbach, Marc Wolfensberger, *Frontaliers entre deux eaux*, Thin Line Productions, 2015, 53 min.

<sup>vi</sup> Nous utiliserons tout au long de cet article des prénoms d'emprunts, conformément au respect de l'anonymat des participant-e-s à l'étude.

<sup>vii</sup> Le 9 février 2014, 50,3 % des votants et 17 cantons ont accepté l'initiative populaire "Contre l'immigration de masse". Les nouvelles dispositions constitutionnelles (art. 121a de la Constitution fédérale) donnaient trois ans au Conseil fédéral et au Parlement pour instaurer un nouveau système de gestion de l'immigration qui tienne compte des intérêts économiques globaux de la Suisse et qui consacre la priorité des travailleurs en Suisse. Le Conseil fédéral avait indiqué avant la votation déjà que la modification constitutionnelle proposée n'était pas compatible avec l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et, partant, avec les autres accords bilatéraux conclus avec l'UE.

<sup>viii</sup> Il est vrai que dans la législation suisse, un contrat à durée indéterminée protège moins contre les licenciements que dans la législation française. Le contrat à durée déterminée se caractérise en effet par son extrême « flexibilité ».

## RÉFÉRENCES

- Baranzini, A., Schaerer, C. (2016). *Grand Genève : sa population et son désir de vivre ensemble*. Rapport de recherche, Genève : Haute école de gestion, HES-SO.
- Becker, H. S. (2002). *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris : La Découverte.
- Bertaux, D. (1980). 'L'approche biographique. Sa validité méthodologique, ses potentialités.', *Cahiers internationaux de sociologie*, 69, pp. 197-226.
- Blineau, V., David, C., Groupement Transfrontaliers Européen, 2015. Observatoire des frontaliers 2015, IPSOS/Crédit Agricole/GTE, Paris.
- Bolzmann, C., (2011) 'Le (trans)frontalier. Identités, représentations, pratiques,' dans Koukoutsaki-Monnier, A. (éd.), *Représentations du transfrontalier*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy, pp. 149-164.
- Bolzmann, C. (2012) 'Les frontaliers travaillant en Suisse : pratiques socioculturelles et représentations sociales de la région franco-genevoise', dans Belkacem, R. et Pigeron-Piroth, I. (éds.) *Le travail frontalier au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux. Pratiques, enjeux et perspectives*, Nancy : Presses universitaires de Nancy – Editions universitaires de Lorraine, pp. 255-278.
- Bolzmann, C. et Vial, M., (2007) *Migrants au quotidien : les frontaliers : Pratiques, représentations et identités collectives*, Zürich/Genève : Editions Séismo.
- Bruno, A. (éd.) (2001). *Qui sont ces frontaliers ?*, Bourg en Bresse : Edition Conservation Départementale - Musées des pays de l'Ain.
- Darmon, M. (2008) 'La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation', *Politix*, 82, pp. 149 - 167.
- Conseil du Léman, Wenker-Pont, C. (2013) *Les frontaliers dans le périmètre du Léman*, Genève : Conseil du Léman.
- Hüsey, Ch. (2016) *Atlas du Grand Genève*, Genève : Slatkine.
- Langevin, A. (1997) 'Destabilisation des temps sociaux et précarisation des statuts', dans Appay, B. et Thébaud-Mony, A. (éds.), *Précarisation sociale, travail et santé*, Paris : IRESO, pp. 261-272.

- Mauger, G. (2007) *Droits d'entrée. Modalités et conditions d'accès aux univers artistiques*, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme.
- Office fédéral de la statistique (2016) *Statistiques des travailleurs frontaliers en Suisse*, Berne : OFS.
- Ramirez, J. (2009) *La question du lien entre la main-d'œuvre frontalière et les salaires dans le canton de Genève au regard de la votation sur la reconduction de l'ALCP*, Rapport de recherche, Genève : Haute école de gestion, HES-SO.
- Simmel, G. (1979) 'Digressions sur l'étranger', dans Grafmeyer, Y., Joseph, I. (éds.), *L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris : Camp Urbain, pp. 53-59 (1<sup>ère</sup> éd. 1908).
- Tafferant, N. (2017) 'Journal de bord d'un travailleur frontalier', *Terra Cognita*, 33, pp. 34-36.
- Wille, C., (2011) 'Etrangers familiers. Représentations et statut des travailleurs frontaliers au Luxembourg', dans Koukoutsaki-Monnier, A. (éd.), *Représentations du transfrontalier*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy, pp. 189–200.

## ADRESSES

---

Nasser Tafferant, adjoint scientifique, Haute école de travail social HES-SO Genève, 28, rue Prévost-Martin, case postale 80, 1211 Genève 4, Suisse, [nasser.tafferant@hesge.ch](mailto:nasser.tafferant@hesge.ch)

Claudio Bolzman, Professeur, Haute école de travail social HES-SO Genève, 28, rue Prévost-Martin, case postale 80, 1211 Genève 4, Suisse, [claudio.bolzman@hesge.ch](mailto:claudio.bolzman@hesge.ch)

## NOTES BIOGRAPHIQUES

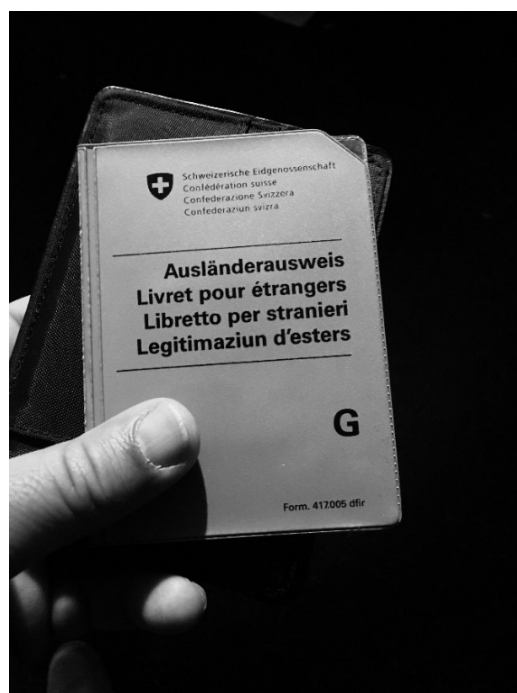
---

**NASSER TAFFERANT** est docteur en sociologie et adjoint scientifique à la Haute école de travail social, HES-SO-Genève. Il est un spécialiste des méthodes qualitatives et notamment des enquêtes ethnographiques de terrain. Il a mené à bien plusieurs études sur les populations en situation précaire, notamment migrantes, et il est l'auteur de diverses publications sur ces thématiques.

**CLAUDIO BOLZMAN** est docteur en sociologie et professeur à la Haute école de travail social, HES-SO-Genève. Il est un spécialiste des thématiques liées à la relation entre parcours de vie et parcours migratoires. Avec Marie Vial il a mené une enquête pionnière sur les travailleurs frontaliers à Genève, en s'inspirant de la perspective de parcours de vie. Il est l'auteur de nombreuses publications sur les questions migratoires et transfrontalières.

# Le travail frontalier à travers quelques illustrations photographiques

Nasser Tafferant



Livret pour Etrangers Permis G, 3 février 2017 Fig. 1  
Photo : Nasser Tafferant



Douane de Bardonnex (Canton de Genève) en direction de la France, 23 février 2017 21H57 Fig.2  
Photo : Nasser Tafferant





Douane de Bardonnex en direction de la Suisse, 9 février 2017 8H05 Fig. 3  
Photo : Nasser Tafferant



Douane d'Anières, 24 février 2017 11H59 Fig. 4  
Photo : Nasser Tafferant



Douane de Veyrier en direction de la France, 24 février 2017 10H18 Fig. 5  
Photo : Nasser Tafferant



Station-service avec change proche de la Douane d'Anières, 24 février 2017 12H31 Fig. 6  
Photo : Nasser Tafferant





Douane de Bardonnex, opération de contrôle (entrée en Suisse), 9 février 2017 8H05 Fig. 7

Photo : Nasser Tafferant



Dans le bureau d'une professeure vaudoise travaillant à Genève, 9 mars 2017 Fig. 8

Photo : Nasser Tafferant



# QUELLE PEUT ETRE LA PARTICIPATION SOCIALE DES TRAVAILLEURS TRANSFRONTALIERS ?

## Réflexions sur la territorialité, la marginalité et le bien commun en contexte frontalier

Cédric Duchêne-Lacroix

Homme des marges (Park) au quotidien entre deux pays différents, le travailleur transfrontalier courrait le risque de la double absence (Sayad) et de la double illégitimité. Dans l'espace public de certains cantons suisses, un discours anti-frontalier délégitime le frontalier, cupide et peu investi dans la vie sociale et économique du lieu de travail. Au-delà des polémiques, nous proposons de questionner ce que peut être la participation sociale, comment les frontaliers dans leur diversité participent aux sociétés. Le raisonnement est étayé par des analyses empiriques secondaires et des entretiens semi-directifs propres de frontaliers menés dans la région de Bâle et en Suisse romande. Les frontaliers participent aux sociétés de résidence et de travail à différents niveaux, mais de façons très diverses selon les profils que certains paramètres rendent intelligibles et questionnent les territorialités des actions et l'importance des manières de faire.

**Travailleurs frontaliers, Suisse, participation sociale, engagement, marginalité, territorialité, archipel**

### What kind of social participation is possible for cross-border workers?

---

Daily Marginal man (Park) in two different countries, cross-border workers run the risk to be doubly absent (Sayad) and doubly illegitimate. In the public space of certain cantons, an anti-cross-border-worker discourse delegitimizes the cross-border workers, describing them as greedy or hardly invested in the social and economic life of their place of employment. Beyond polemics, this contribution questions the meaning and forms of social participation of the cross-border workers in Switzerland and the diversity of their participation. The analysis is based on portraits of interviewed cross-border commuters in Basel and in Romandy as well as secondary analysis. Cross-border workers participate differently depending on their situations. Some identified parameters make these differences understandable and question territoriality of contribution and the importance of cultural ways of proceeding.

**Cross-border workers, Switzerland, social participation, engagement, marginality, territoriality, archipel-ago**

## Soziale Partizipation von grenzüberschreitenden Arbeitnehmern

---

Als *Marginal man* (Park) in zwei unterschiedlichen Ländern geht der Grenzgänger alltäglich das Risiko der doppelten Abwesenheit (Sayad) und doppelten Illegitimität ein. In der Öffentlichkeit von bestimmten Schweizer Kantonen ist ein Antigrenzgängerdiskurs auszumachen, der den Grenzgängern ihre Legitimität abspricht, sie als gierig beschreibt und wenig engagiert im lokalen, sozialen und wirtschaftlichen Leben. Jenseits dieser Polemik diskutiert der Beitrag die Bedeutung von sozialer Partizipation und die Art und Weise, wie Grenzgänger in ihrer Diversität am gesellschaftlichen Leben teilnehmen. Die Argumentation stützt sich auf Leitfadeninterviews mit Grenzgängern aus der Region Basel und der Romandie sowie auf Sekundäranalysen. Die Grenzgänger nehmen zwar auf unterschiedlichen Ebenen am gesellschaftlichen Leben am Wohn- und Arbeitsort teil, jedoch auf verschiedene Weisen, die auf Grundlage verschiedener Parameter erschlossen und besser verstanden werden sollen.

**Grenzgänger, Schweiz, soziale Partizipation, Engagement, Marginalität, Raum, Archipel**

### **CITATION PROPOSÉE**

Duchêne-Lacroix, C. (2019) : Quelle peut être la participation sociale des travailleurs transfrontaliers ? Réflexions sur la territorialité, la marginalité et le bien commun en contexte frontalier. Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2 : pp. 117-128. <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>

## Légitimité territoriale, légitimité sociale et engagement

Le travail transfrontalier est « une activité professionnelle rémunérée et habituelle exercée dans un pays par un non-résident qui retourne chaque jour ou au moins chaque semaine dans son pays de domicile » (Duchêne-Lacroix et Maeder, 2019). Sa particularité fondamentale n'est pas son contenu (bien qu'il existe des niches économiques comme l'horlogerie dans le Jura ou la santé pour les femmes ; (voir l'article de Cédric Duchêne-Lacroix, Christian Wille et Isabelle Pigeron-Piroth, dans ce cahier thématique) mais l'intermittence des territoires nationaux entre lieu de travail et lieu d'habitation. Sur ces territoires s'établissent des politiques publiques et des régimes sociaux qui sont nationaux mais aussi régionaux et supranationaux (bilatéraux-nationaux, bilatéraux-européens) dont les publics (ayant droits, cotisants pour la retraite, les soins en cas de maladie, le chômage, etc.) sont définis par le lieu de résidence ou le lieu de travail. De plus, les travailleurs transfrontaliers sont soumis à un régime frontière (autorisation ou attestation de travail, etc. selon certains critères comme la nationalité, le lieu de résidence, la durée du contrat de travail, etc.), des réglementations, des accords bilatéraux qui leur sont propres (lieu de paiement des impôts avec rétrocession par l'administration perceptrice d'une partie à la collectivité de l'autre territoire (de travail ou de domicile), prestations sociales, etc.). D'un point de vue économique, le différentiel de niveaux de vie entre lieu de travail et lieu de résidence peut être important et un motif du choix de devenir et de rester travailleur transfrontalier. Ce différentiel est d'autant plus visible statistiquement et symboliquement qu'il s'agit de territoires nationaux différents. Ainsi les « travailleurs transfrontaliers » sont dans une situation complexe entre plusieurs régimes, politiques publiques, niveau de vie souvent plus favorables mais parfois moins favorables financièrement que dans une situation mononationale.

Cette complexité et variabilité de la condition transfrontalière commune entre un ici et là séparés politiquement mais aussi distingués culturellement donnent aux travailleurs transfrontaliers des caractéristiques diverses et ambivalentes. « Marginaux » (Park, 1928), ils vivent en situation d'exception par rapport à la quasi-totalité des actifs habitants des pays de travail et de résidence. Leur double expérience travaille leur personnalité, leurs manières de faire. Le frontalier est un « Janus politique », il présente

plusieurs visages et est perçu différemment selon les perspectives : dépendant de deux législations nationales à la fois, étant ici et là au quotidien, pouvant être doublement intégré, asymétriquement intégré ou doublement absent (Sayad, 1999). « Migrant au quotidien » (Bolzman et Vial, 2007), « étranger familier » (Wille, 2011), il est à la fois alternativement à proximité et méconnu dans le sens ou une partie de sa vie nous échappe, échappe à la familiarité du quotidien. Ces dualités se retrouvent jusque dans les perceptions qui peuvent être générées de part et d'autre de la frontière, côté domicile et côté lieu de travail.

Travail dans un pays, domicile dans un autre, la condition de travailleur transfrontalier pose la question de la légitimité territoriale et sociale et de l'engagement en raison du différentiel économique entre les deux pays de résidence et de travail : gagner supposément plus que son voisin de domicile ou son collègue de bureau par le simple différentiel de niveau de vie. Il est ensuite facile d'en déduire que les frontaliers ne travaillent que pour l'argent sans engagement pour leurs lieux de vie, travail, canton de travail, commune de résidence, etc.

Pour certains groupes politiques de certains cantons l'affaire est entendue : Des discours et des affiches spectaculaires représentent le frontalier comme profiteur cupide (ci-dessous, la figure 1 représentent le frontalier italien et le ressortissant européen masqué sous la forme de rat vorace, obèse et peu travailleur), le groupe des frontaliers comme une invasion, une plaie (Roulet, 2013). D'autres discours surtout sur les réseaux sociaux – tenus aussi par des frontaliers – différencient entre des « bons » frontaliers, originaires de la région frontalière des autres venant de plus loin et n'ayant pas tous les codes culturels.



« Sem a la früta... » affiche de campagne électorale Balairatt du parti UDC pour les élections législatives cantonales dans le Tessin en 2011 Fig.1  
Source : UDC Tessino, 2011)

Pourtant, toutes les études montrent que les frontaliers dans leur globalité ne pénalisent pas les travailleurs indigènes sur le marché du travail (Crea, 2016; De Ciccio, 2014; Favre et al., 2013; Garufo, 2009; Lhernould, 2006; Müller et al., 2013; Oberson et al., 2014; Péclat et Weber, 2016; Pellizzari et al., 2003; Ramirez, 2009). Les travailleurs frontaliers sont même globalement perçus par les acteurs économiques comme des travailleurs plutôt appliqués à la tâche (Duchêne-Lacroix, 2018). Inversement, les frontaliers pourraient être à l'instar des travailleurs étrangers résidant des « douleurs fantômes » (Leimgruber, 2014) des lieux de résidence et de travail. C'est-à-dire des représentations extériorisant un ou des problèmes intérieurs. Derrière la pathologisation sociale, il y a au moins une question de fond : celle des formes légitimes et légitimantes de participation de personnes perçues comme allogènes à la société : force de travail, consommation, civisme, association, etc. Or, la recherche sur la participation sociale au sens large des frontaliers est inexistante.

Pour cette contribution, nous proposons de questionner ce que peut être la participation sociale, nous focaliser sur les formes de participation des travailleurs transfrontaliers dans la globalité de leurs lieux de vie (résidence en France et travail en Suisse) et d'explorer des différences selon les types de frontaliers. Le raisonnement sera étayé par des analyses empiriques secondaires et des entretiens semi-directifs propres de frontaliers et d'acteurs économiques menés dans la région de Bâle et plus généralement en Suisse.

## Formes et indicateurs de participations sociales

La participation sociale est le fait de s'impliquer pour le bien de la société à quelque niveau que ce soit. Il n'y a pas de définition universelle de ce qu'est la participation sociale dans le détail. Mais c'est l'un des nœuds de la question de la légitimité des frontaliers : (comment) participent-ils au bien commun ? Cela suppose de préciser la définition du bien commun, les formes de participation, l'intensité de la participation, l'intensité de l'engagement des individus.

À quel collectif, à quel bien commun participent les frontaliers ? Comme ils partagent leur quotidien entre un travail dans un pays et un domicile dans un autre, il y a aussi partage asymétrique dans la forme de leur participation sociale : schématiquement ils participent tous au moins d'un côté par leur force de travail et les différentes taxes et impôts et de l'autre à la consommation produite avec les revenus perçus et par le paiement d'autres taxes et impôts. Ils participent de la sorte à l'économie de deux pays et plus finement à celle de deux sous-régions nationales. Mais la plupart participent aussi de façon intégrée à l'économie d'une région transfrontalière. De ce point de vue, les frontaliers ne sont pas différents d'autres navetteurs quotidiens travaillant par exemple à la métropole régionale et habitant en périphérie. Il y a donc au moins deux lectures du bien commun : le niveau juridique, légal et le niveau des représentations.

Deuxièmement, il y a différents domaines, qualités et degrés de participation. La participation peut être entendue comme participation à la vie



politique d'un territoire des citoyens selon différents modèles (Bresson, 2014). Arnstein (1969) a proposé une échelle célèbre de participation citoyenne en 8 degrés de la *manipulation* (subie par les citoyens) au *contrôle citoyen* en passant par *l'information*, la *consultation*. Dans le débat sur la place des frontaliers, le directeur du patronat de Genève propose un droit de vote donné à tous les résidents de l'agglomération transfrontalière genevoise (Emmanuel Jaud, 2015). Ainsi, il élargit le périmètre du bien commun politico-géographique et met pour les questions concernant la région transfrontalière en équivalence les habitants de part et d'autre de la frontière.

La participation économique peut être de plusieurs espèces : force de travail, consommation, impôts, contribution aux caisses d'assurances sociales. Il est ainsi difficile de totaliser les différents types. On a pu calculer la contribution à l'économie des frontaliers en Suisse (Pellizzari et al., 2003). Ceux-ci contribueraient à hauteur de 20% du PIB de Genève et 8% pour toute la Romandie.

La consommation des frontaliers dans le pays de travail est significative en Suisse<sup>i</sup>. C'est ce qu'a montré notamment Yann Dubois pour la région transjurassienne et à Bâle (Dubois, 2017; Dubois et Rérat, 2012) ainsi que pour le Genevois. Ainsi ils sont par exemple chaque semaine plus de 25% des travailleurs frontaliers domiciliés en France à faire des courses (nourriture) à Bâle (62% au moins une fois par mois<sup>ii</sup>). 45% des frontaliers du Grand Genève y font leur course au moins une fois par mois dans la métropole suisse. Par ailleurs, un frontalier sur deux a une épargne en Suisse (Blineau et al., 2015).

Les régimes fiscaux et sociaux, territorialisés, ont mis et mettent encore les frontaliers dans un entre-deux juridique et assurantiel qui a des conséquences sur le « côté » de leur contribution et de leur « consommation » sociale. En dépit des conventions, il n'est pas rare que des difficultés administratives surgissent. Selon le canton suisse, l'impôt est perçu soit à la source au pays de travail, soit au domicile<sup>iii</sup>. Longtemps les frontaliers de France ont cotisé à l'assurance invalidité sans en toucher les rentes en cas de propre invalidité (Bahy et Nicole, 1971). Aujourd'hui l'asymétrie subsiste pour les cotisations chômage payées côté suisse mais touchées dans le pays de domicile selon les règles de ce pays avec des différentiels de niveau et de durée de rente et des transferts transfrontaliers d'une partie des cotisations. Récemment, la fin de l'exception de l'assurance maladie privée en France a montré l'intérêt que portait l'Etat français pour récupérer dans les caisses de la CMU les cotisations maladies parfois en contradiction avec le droit européen (Cour de cassation, Deuxième chambre civile, 2018). La

durée légale de travail hebdomadaire et les règles de départ en retraite montrent qu'il est malaisé de tenir une comptabilité précise des flux de participations des frontaliers aux économies du pays de résidence et de travail.

Si la contribution économique des frontaliers aux économies du lieu de résidence et du lieu de travail semble attestée, qu'en est-il d'une participation plus « qualitative » qui serait liée à une représentation spécifique du bien commun ?

## Participations sociales contrastées de travailleurs transfrontaliers

Pour mieux comprendre la participation des frontaliers au-delà des clichés sur les expatriés frontaliers « hors-sol », des bons ou mauvais frontaliers, il apparaît utile de les situer par rapport à des territoires d'appartenance. Nos recherches menées sur toute la Suisse confirment l'importance des territoires comme cadre identitaire et praxéologique des frontaliers par rapport à une communauté imaginée – ce que montre Claudio Bolzman (2011) pour les frontaliers travaillant à Genève – mais aussi comme repère de projection d'un bien commun pour la participation sociale.

Les six portraits choisis présentés ci-après montrent la diversité des cas et les possibles liens entre situation, point de vue et participation. Chaque portrait de frontalier habitant en France et travaillant en Suisse comporte son emploi, l'origine de son travail, le bien commun qu'il a formulé et son intérêt dans sa situation de frontalier. Ces entretiens semi-directifs d'environ 90 minutes ont été menés en 2016 pour l'essentiel en face à face, à domicile, suivant un guide d'entretien touchant entre autres aux étapes qui ont conduit à être transfrontalier, aux pratiques quotidiennes, aux relations sociales et à la participation ici et là, au devenir de leur situation et leurs aspirations. Ils ont été choisis soit en passant par des institutions employantes ou en trouvant leur contact par Internet ou par la presse.

### Kevin, frontalier autochtone de rente

Très tôt dans sa scolarité, Kévin a suivi la voie de son père, également magasinier dans une entreprise de Bâle. Celui-ci disait qu'il n'y avait pas de problème pour trouver un travail "sur Suisse". Il habite avec sa famille dans le village de ses parents. Il n'est membre d'aucune association. Il a voté « pour Marine » (Front National aujourd'hui



Rassemblement National) aux dernières élections. Il a aussi par le passé voté « L'Alsace D'abord ». Il pense que Mme Le Pen ne sortira pas de l'Euro. Il ne veut pas de ‚Frexit‘.

Il veut voir restaurer le contrôle aux frontières françaises. Mais souhaite un statut spécial pour les frontaliers pour ne pas être contrôlé à la frontière. Il veut de la justice sociale pour les citoyens français et pas d'argent pour aider les migrants. Paradoxalement il se sent (considéré) comme un migrant au travail. Pour lui, travailler comme frontalier est une nécessité à cause du manque d'opportunités « sur France ». Il parle un allemand basique avec un accent prononcé français et alsacien. Et il est content de ne pas devoir écrire des lettres en allemand pour son job.

Le bien commun pour lui, c'est : l'Alsace (qui doit être préservée ; les « vrais frontaliers » par rapport aux frontaliers venus d'ailleurs), sa famille, la France (l'Etat doit subvenir aux besoins des Français –de nationalité- ; Paris est loin des réalités locales). La Suisse est juste son lieu de travail. Son propre intérêt est de garder son emploi rémunérateur.

## **Viktor, expatrié frontalier, en intégration ici comme là avec sa famille**

---

Viktor travaille depuis 2009 dans une multinationale basée à Bâle. Son épouse gère la maison. Il a loué une maison dans un village sundgoven (zone rurale près de la frontière franco-allemande) pour sa femme et ses enfants. Ils parlent russe ensemble mais les parents peuvent parler anglais et les enfants le français.

Ils ne peuvent pas voter. Mais son épouse et lui-même sont engagés dans la vie villageoise et participent aux événements et aux activités de l'école. Son épouse a choisi la maison à la campagne car cela lui rappelait sa région d'origine en Russie. Cette maison était proche d'une école bilingue franco-allemande pour les enfants. Chaque membre du ménage est membre de plus d'une association.

Ils aiment la proximité des offres culturelles de Bâle (anglais ou français pour les enfants) et de la région de Bâle (sport, etc.) et les utilisent très souvent.

Son bien commun, c'est la vicinalité du village et la région métropolitaine transfrontalière. Son intérêt personnel est de vivre comme des Français localement, saisir les offres de la région sans frontière à la fois globales et internationales.

## **Sophie, employée en injuste compétition**

---

Sophie travaille dans le secteur de la restauration depuis plus de 15 ans avec le même « chef » suisse à Bâle. Ils changèrent ensemble d'employeurs en 2013. Elle s'investit à fond dans son travail. Elle vit seule dans un appartement en France mais sur l'agglomération de Bâle.

Elle ne vote plus car « cela ne sert à rien ». Elle entretient un réseau relationnel en Alsace et à Bâle (mais pas de réseau virtuel). Elle est membre du plus grand syndicat en Suisse.

Elle parle couramment alsacien. Elle s'insurge que les employés étrangers sans niveau approprié de langue et de pratiques culturelles aient le même niveau et le même salaire. Elle se considère comme membre de la région transfrontalière de Bâle et l'alter ego des Bâlois.

Son bien commun c'est une culture d'entreprise juste et le respect d'une préférence autochtone. Désabusée par l'évolution du management culturel dans l'entreprise, son intérêt personnel est de travailler pour sa retraite en contribuant à une culture d'entreprise juste et amicale être reconnue pour cela.

## **Philippe, engagé politiquement à domicile**

---

Philippe travaille depuis 2010 comme « patron » d'une entreprise basé à Bâle. Son épouse travaille avec lui. Ils ont deux enfants et habitent très proche de la frontière dans l'agglomération de Saint-Louis (touchant la ville suisse de Bâle).

Après un travail en Allemagne comme employé-frontalier, il a l'opportunité de rebondir en créant son entreprise dans l'édition en Suisse.

Il est « attaché à la région » (qui est pour lui d'abord le sud Alsace) et ne souhaiterait pas déménager ailleurs. Figure politique locale, son père est la clef de son propre engagement politique passionné dans le sud Alsace.

Le bien commun, c'est un territoire politique à conquérir et à administrer, l'Alsace du Sud. Son intérêt personnel est la pérennité de son entreprise et d'être politicien reconnu et en responsabilité comme son père.

## **Yann, cadre international multilocal**

---

Yann est cadre international senior dans l'industrie. Les formes de vies domicile/travail ont beaucoup changé durant sa carrière à mesure qu'il gravissait les échelons. Il a toujours eu son domicile dans le même village de l'Est de la France.

D'abord prenant des cours du soir près de son travail dans son département, puis devenant expatrié à la semaine d'abord sur un site allemand puis suisse de son entreprise internationale. En Suisse, il est successivement résident avec sa famille pendant 18 mois (tout en conservant la maison de famille dans l'Est de la France), puis frontalier à la journée (il achète un chalet à la frontière pour y résider en semaine). En fait, il est un frontalier depuis 25 ans mais sous des formes très différentes.

Il vote à chaque élection, en France. Son épouse gère la famille et soigne sa socialisation locale, tandis que lui entretient des relations professionnelles partout en Europe. En dehors de ces deux cercles, il n'a pas le temps de se faire des amis ou de s'engager socialement. Conscient de perdre du temps de transport (domicile-travail transfrontalier de 1h30 aller et de 3h le weekend pour rentrer au foyer familial), il a acheté un petit appartement près du travail, ce qui lui permet de rencontrer ses voisins le soir en revenant du travail.

Son bien commun est sa famille et son territoire d'origine dans l'Est de la France, la France et la bonne marche du département qu'il dirige dans l'entreprise. Mais c'est finalement ce dernier centre d'intérêt qui l'occupe le plus. Il est tout entier engagé vers l'amélioration de ces compétences et de sa position dans l'entreprise.

## Mélanie, caméléonne impliquée et organisée

---

Avec sa charge de famille, une durée de navette d'une heure et son travail technique et humain, la vie de Mélanie, infirmière dans un hôpital de Normandie est bien remplie.

Loin du travail mécanique à la chaîne, ce sont les conditions de travail qui l'ont attiré en Suisse. Elle consacre le temps qu'il faut à chaque patient et s'engage complètement pour lui. Pour l'administration hospitalière toujours en recherche de personnel, les compétences techniques supérieures des infirmières françaises sont appréciées.

Elle est très sociable. Peu de collègues savent ou perçoivent qu'elle est frontalière. Elle dit se fondre dans la culture locale et fustige des collègues arrogants qui arrivent de France avec leur certitudes, aveugles à la culture locale.

Les horaires, 10 heures par jour, sont vues par elle comme une chance de concilier implication au travail et vie de famille. Elle concentre ses jours de travail dans la semaine, pendant que son mari s'occupe des enfants. À cause du changement à 8 heures par jour maximum de travail et la réorganisation des services sur plusieurs sites ses conditions de travail et la durée de trajet (déjà 90 min)

vont se détériorer. Elle pense arrêter et trouver du travail en France autour de son lieu de résidence. Son bien commun : la santé des patients, le respect des codes culturels, sa vie de famille. Son intérêt personnel : gérer son niveau d'énergie pour assurer ses différents rôles au mieux.

## Paramètres typologiques de participation active

Ces profils choisis pour leurs différences significatives suggèrent des liens entre participation, lieu de vie, autochtonie, position sociale, cycle de vie.

### Les lieux de l'action

---

On peut chercher à définir la participation au travail et au domicile comme deux îlots. De l'extérieur, on attend un engagement que l'intermittence spatiale des frontaliers questionne. Certains interviewés ont relaté leur engagement professionnel (p.ex. Sophie avec aussi sa fidélité à son chef suisse, Viktor et Yann ne comptent pas leurs heures, Mélanie auprès de ses malades). Certains interviewés, en partie les mêmes, participent au-delà de leur consommation à la vie locale (Philippe s'engage politiquement, la famille de Viktor s'implique localement). Mais tous ne le peuvent pas personnellement en raison du peu de temps qui leur reste au domicile si on compte en plus le temps de navettage (Yann et Mélanie). Mais une dichotomie nette entre lieux de vie ne correspond pas à toutes les visions des frontaliers. Ainsi, la question géographique du bien commun révèle que les frontaliers interrogés délimitent différemment leur territoire. Viktor et Sophie voient plus la continuité d'une région transfrontalière (pour l'un métropole/Hinterland, pour l'autre une continuité des amis et de la culture allemandique). Yann et Mélanie sont dans la discontinuité mais avec une grosse identification à leur métier et leur entreprise et une connaissance des codes internationaux pour l'un, régionaux et suisses pour l'autre. Enfin Kévin et Philippe sont plus attachés à leur lieu de résidence par identification culturelle et familiale.

### Choix frontalier et cycle de vie

---

La participation mais aussi le choix même d'être frontalier tiendraient aussi à deux paramètres : l'origine géographique et le cycle de vie. Philippe, Sophie, Kévin et Mélanie, originaire de la région

frontalière (éloignée pour la dernière), n'ont jamais envisagé de résider dans le canton du lieu de travail. Pour Viktor et Yann le choix d'être frontalier n'était pas d'origine mais la suite de considérations pratiques. Yann a vécu familialement dans le canton, mais l'intégration n'a pas marché, après une phase « frontalier au quotidien plus frontalier à la semaine » il est de nouveau par intermittence habitant du canton et frontalier lointain à la semaine. Viktor (surtout son épouse) a choisi une maison de campagne. Mélanie, Philippe, Viktor et Yann ont de plus une fixité familiale, celle de la scolarisation des enfants. Parmi les frontaliers que nous avons interrogés mais que nous ne pouvions présenter ici faute de place, il y a deux interviewés qui célibataires se sont installés au centre-ville de leur lieu de travail avant de trouver un logement moins cher et plus grand de l'autre côté de la frontière pour se mettre en ménage. Le rapport des frontaliers aux lieux de résidence et de travail change selon les phases de vie (taille et forme de ménage, centre d'intérêt, étudiant/actif/retraité) : recherche d'une maison accessible pour une famille amenant à habiter plus loin de la frontière en France ; la scolarisation des enfants qui permet l'intégration des parents nouveaux venus etc.

## Autochtonie

---

Le fait d'être originaire du lieu de résidence, du lieu de travail ou plus largement de la région transfrontalière agit sur les choix la participation des frontaliers. Mais comment ? Les caractéristiques autochtones rendent complexe l'analyse, examinons nos cas.

Tous les interviewés présentent un lien expérientiel particulier au lieu. Philippe a non seulement une primo-socialisation alsacienne (notamment il parle alsacien) mais aussi une filiation reconnue et un réseau politique alsacien. Sophie comme Mélanie ont été socialisées en région frontalière, connaissent les us et coutumes aussi sur le lieu de travail et ont des amis aussi au travail. Sophie est reconnue dans sa différence alsacienne, tandis que Mélanie s'est rendue locale et peu de collègues savent qu'elle est frontalière. Kevin, ancré dans son village et sa famille a eu son travail par son père et est entouré d'autres frontaliers. De ce fait, il est à la fois un « aristocrate » (Renahy et al., 2003) ouvrier tout en étant peu intégré socialement dans son canton de travail. Viktor et Yann n'ont pas d'origine autochtone sur la région transfrontalière. Mais la famille de Viktor travaille leur ancrage local. L'ancrage autochtone du village d'origine de Yann et de son épouse explique sa situation de frontalier lointain. La

« greffe » directement dans le canton de travail n'avait pas pris.

L'autochtonie est un avantage comme capital social sur le lieu de résidence, de travail (la définition courante du capital d'autochtonie (Bozon et Chamboredon, 1980), comme capital culturel (langue, us et coutumes) ou/et capital symbolique d'être reconnu comme un local. Mais il n'est pas l'assurance d'une participation sociale plus forte. Mélanie ne souhaite pas faire état de son lieu d'origine à son travail. Elle est autochtone de son canton par les pratiques et les connaissances mais sans résidence. Inversement, son implantation familiale sur le lieu de résidence lui donne des ressources notamment pour la garde des enfants par les grands-parents. La famille de Viktor sur le lieu de résidence est intégrée par leur action avec les autres parents d'élève mais comme étrangers.

En outre, parmi nos 6 cas, deux ont développé un discours différentialiste entre les « bons » frontaliers et les autres qu'ils attribuent au fait d'être originaires de la région frontalière ou non. Pour l'un, Kevin, il s'agit en quelque sorte de la reproduction pour une sous-population frontalière du discours anti-frontalier. Mélanie insiste sur le plus grand manque d'observation des spécificités culturelles locales légitimes en Suisse par les frontaliers venus d'ailleurs.

Enfin, évoquons brièvement le cas des frontaliers de nationalité suisse - de plus en plus à habiter de l'autre côté de la frontière (Duchêne-Lacroix, 2016) – qui en quelque sorte inverse les termes de la légitimité autochtone : Ne seraient-ils pas encore plus tenus moralement de vivre en Suisse, s'ils travaillent en Suisse ? Mais pour ces Suisses comme pour les autres frontaliers, si on réfléchit non plus en terme de territoires nationaux séparés par une frontière mais de centre urbain et périphérie il devient tout à fait logique que les actifs, faute de possibilités au centre-ville cherchent dans l'hinterland à se loger à moindre coût ou pour une meilleure qualité de vie.

## Sens pratique mobile et résidentiel inautochtone

---

L'autochtonie est une des ressources facilitant la participation, mais même diverse, elle n'est pas la seule. Comme il a pu être montré pour les migrants (Cattacin et Domenig, 2012), des compétences ou capacités peuvent être activées qui peuvent être façonnées par l'expérience d'autres déménagements ou d'autres lieux de travail : notamment savoir rapidement s'intégrer dans une association, se faire des amis, s'impliquer sur le lieu de résidence, trouver un lieu de vie, savoir circuler (Tarrus, 1992), etc. C'est clairement ce

qu'on perçoit dans le discours de Viktor pour le choix du lieu de résidence, de leur stratégie de socialisation, c'est aussi le travail d'adaptation résidentiel/mobilitaire de Yann.

Ce sont aussi des compétences linguistiques et des savoir-faire professionnels appris ailleurs ou n'ayant pas de spécificité locale. L'usage du dialecte alsacien était un avantage et le reste même si les locuteurs ne sont plus nombreux pour devenir frontaliers. Aujourd'hui il est de plus en plus exigé un niveau de langue de travail supérieur (allemand écrit, et plus seulement alsacien pour la région correspondante, un niveau d'anglais professionnel). La qualification demandée est de plus en plus haute, ce qu'on observe dans l'évolution des profils. Ces critères passent avant celui d'être du coin. Les frontaliers avec peu de qualification se retrouveraient en concurrence avec des étrangers résidant (cas de Sophie).

## La position professionnelle et sociale

De façon générale, le niveau professionnel mais aussi le type d'emploi joue un rôle sur l'engagement au travail. Activité plutôt subie pour les salariés peu qualifiés, vocation pour les travailleurs sociaux ou le personnel hospitalier, réalisatrice pour les cadres ou ceux du secteur public (Senik et al., 2006). On trouve parmi les cas de frontaliers ces tendances : schématiquement Mélanie s'implique dans son travail pour le bien des patients, Yann et Viktor pour leur carrière, leur réalisation, Sophie par amour du travail bien fait, Philippe pour son propre business et sa pérennité et Kévin pour la sauvegarde d'un emploi rémunérateur. Ainsi la question de l'implication des frontaliers au travail s'expliquerait en partie par la position professionnelle.

De même, plus on s'élève sur l'échelle sociale et plus la participation à une association est fréquente. Ici Viktor et sa famille s'engagent localement. Philippe est très actif dans un parti politique, il fait partie d'une association de soutien aux frontaliers, comme Kévin. Mélanie fait du sport à la pause sur son lieu de travail. Tandis que Sophie et Yann sont trop absorbés par leur travail. L'échelle de fréquence n'est pas respectée (trop petit nombre de cas). En revanche, l'orientation des associations est significative.

Enfin, le pouvoir d'achat influence aussi la participation sociale des frontaliers en Suisse (sortie, achat, ...)

## Conclusion

La participation sociale des frontaliers est une manière d'aborder la question polémique de la légitimité des travailleurs frontaliers en Suisse en raison de principes territoriaux résidentiels. Elle est un moyen de réfléchir à l'étendue des contributions d'une population « marginale » au sens de Park et dans une ambivalence « janustique » bi-territoriale. Ainsi c'est d'abord le contenu de la participation qui doit être précisée : force de travail, charge sociale, impôts, taxes, consommation, participation à des associations ou encore à la vie politique. C'est aussi une question d'intensité participative.

La participation des frontaliers est perçue à travers des lunettes déformantes : 1) Ne voir qu'une partie de l'implication de ces actifs en intermitte quotidienne entre un ici du travail et un là-bas dans un pays étranger avec souvent des contraintes de temps de transport entre les deux lieux ; 2) Une participation réussie peut être paradoxalement invisible : On voit les plaques d'immatriculation des voitures mais pas un employé qui fait tout et est perçu comme un indigène.

La participation sociale des travailleurs transfrontaliers est patente mais avec de grandes variations de formes et d'implication selon les profils (ici 6 cas contrastés de frontaliers ont été présentés) et de là selon un certain nombre de paramètres que cette contribution a proposé de rassembler sous 5 groupes: 1) le lieu de l'action (séparation politique frontalière mais aussi perception différente des espaces de vie des frontaliers, distance domicile/travail); 2) Le cycle de vie (les centres d'intérêt sont différents selon la situation d'ego comme jeune célibataire, parent, etc.); 3) L'autochtonie (le réseau social, le capital symbolique, les savoir-faire, etc.); 4) Le sens pratique inautochtonique (dont l'expérience d'un savoir-circuler, de l'entregent, etc.); 5) La position professionnelle et sociale (aspirations et ressources; capitaux culturels, sociaux, symbolique et économique etc.).

Réfléchir à la participation sociale en contexte transfrontalier aide à déconstruire le discours anti-frontalier: il se compose 1) de la définition du bien commun et 2) la contribution à celui-ci et 3) la manière de faire. À ces trois éléments, il n'y a pas de consensus, y compris parmi les 6 frontaliers présentés. Ainsi le paramètre „autochtonie“ peut insister sur les limites d'un entre-soi, une „chasse gardée“ ou des compétences culturelles „naturalisées“ permettant d'agir non seulement pour un résultat conforme mais aussi avec une manière conforme. Cette conformité est localisée mais pas toujours autochtonique. Certes, certains frontaliers se fondent dans le milieu professionnel comme un suisse (Mélanie) ou comme un

étranger familial (Sophie, Alsacienne acceptée) mais d'autres s'investissent dans une organisation qui reflète peu un caractère autochtone (Viktor et Yann sont très intégrés et investis chaque dans une entreprise internationale de langue an-

glaise sur sol suisse). On constate alors la multiscalairité et multidimensionalité des mêmes lieux et leur interconnexion dont la diversité des travailleurs transfrontaliers est une expression à creuser davantage.

## NOTES

<sup>i</sup> Comme au Luxembourg (Mathä, Pulina, et Ziegelmeyer 2018)

<sup>ii</sup> Inversement, GfK estimait que plus de la moitié des résidents suisses consommait au moins une fois à l'étranger par mois (« tourisme d'achat »). En 2015, les achats des résidents suisses à l'étranger dans le commerce

stationnaire représentaient 5 milliards en Allemagne et près de 2 milliards en France. (Hochreutener, 2018)

<sup>iii</sup> Le gouvernement français va mettre en place pour le 1er janvier 2019 le prélèvement à la source, ce qui ne manquera pas de susciter un débat sur le cas des frontaliers dont la „source“ est hors de France.

## RÉFÉRENCES

- Arnstein, S. R. (1969) 'A Ladder Of Citizen Participation', *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), pp. 216–224. doi: 10.1080/01944366908977225.
- Bahy, G. et Nicole, R. (1971) 'Le sort des frontaliers', *Affaires publiques*. RTS. Disponible à : <https://www.rts.ch/archives/tv/information/affaires-publiques/5955544-le-sort-des-frontaliers.html> (accédé: 11 juillet 2018).
- Blineau, V., David, C. et Groupement Transfrontaliers Européen (2015) *Observatoire des frontaliers 2015*, Paris: IPSOS/Crédit Agricole/GTE. Disponible à : <http://observatoire.ca-frontaliers.com/> (accédé : 12 janvier 2016).
- Bolzman, C. (2011) 'Le (trans)frontalier. Identités, représentations, pratiques', dans Koukoutsaki-Monnier, A. (éd.) *Représentations du transfrontalier: Série acte 12*, Nancy: Presses Universitaires de Nancy (Questions de communication, 12), pp. 149–164.
- Bolzman, C. et Vial, M. (2007) *Migrants au quotidien: les frontaliers: Pratiques, représentations et identités collectives*, Zürich/Genève: Séismo, Éditions de l'EESP.
- Bozon, M. et Chamboredon, J.-C. (1980) 'L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique', *Ethnologie Française anc Arts et Traditions Populaires Paris*, 10(1), pp. 65–88. Disponible à : <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsid=12609827> (accédé: 10 septembre 2012).
- Bresson, M. (2014) 'La participation: un concept constamment réinventé. Analyse sociologique des enjeux de son usage et de ses variations', *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, (9). Disponible à : <http://journals.openedition.org/socio-logos/2817> (accédé : 11 juillet 2018).
- Cattacin, S. et Domenig, D. (2012) *Inseln transnationaler Mobilität: Freiwilliges Engagement in Vereinen mobiler Menschen in der Schweiz*, Seismo Verlag.
- Cour de cassation, Deuxième chambre civile (2018) *Arrêt n°307 du 15 mars 2018 (17-21.991) - ECLI:FR:CCASS:2018:C200307*. Paris. Disponible à : [https://www.courdecassation.fr/jurisprudence\\_2/deuxieme\\_chambre\\_civile\\_570/307\\_15\\_38771.html](https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/deuxieme_chambre_civile_570/307_15_38771.html) (accédé : 16 juillet 2018).
- Crea (2016) *La valeur ajoutée des frontaliers et des pendulaires. Rapport sur le produit intérieur brut (PIB) romand*, Lausanne : Université de Lausanne - Banques cantonales romandes - Forum des 100 de l'Hebdo, p. 24. Disponible à : <https://www.bcv.ch/La-BCV/Actualite-et-medias/Actualites/2016/Autres-informations/PIB-romand-rebond-de-la-croissance-en-2016/Documents> (accédé : 8 mai 2017).
- De Ciccio, A. (2014) *Frontalieri e salari in Ticino: analisi quantitativa relativa ai cambiamenti occorsi nel ramo del commercio dal 2002 al 2010*, bachelor, Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana. Disponible à : <http://tesi.supsi.ch/1026/> (accédé : 21 novembre 2016).
- Emmanuel Jaud (2015) 'De plus en plus de frontaliers', *Journal Télévisé de 8 MontBlanc*. Epagny Metz-Tessy: 8montblanc Officiel. Disponible à : <https://www.youtube.com/watch?v=CuNrPpdwo0w> (accédé 2 mai 2017).
- Dubois, Y. (2017) 'Cross-Border Life in Europe: Daily Mobility in the Trinational Metropolis of Basel', *Cuadernos Europeos de Deusto*, (56), p. 133. doi: 10.18543/ced-56-2017pp133-160.
- Dubois, Y. et Rérat, P. (2012) 'Vivre la frontière: les pratiques spatiales transfrontalières dans l'Arc jurassien franco-suisse', *Belgeo. Revue belge de géographie*, (1–2). doi: 10.4000/belgeo.6249.

- Duchêne-Lacroix, C. (2016) 'Les habitants suisses des régions françaises limitrophes de la Suisse', *Politorbis*, (3), pp. 17–20. Disponible à : <https://www.eda.admin.ch/eda/de/home/dienstleistungenundpublikationen/publikationen/alle-publikationen.html/content/publikationen/de/eda/schweizer-aussenpolitik/reihe-politorbis/politorbis-63> (accédé: 20 novembre 2016).
- Duchêne-Lacroix, C. et Maeder, P. (2019) 'Le travail frontalier', dans *Dictionnaire de politique sociale*. Lausanne, Switzerland : Seismo Verlag.
- Favre, S., Lavive, R. et Zweimüller, J. (2013) *Verdrängungseffekte des Freizügigkeitsabkommens Schweiz-EU auf dem Schweizer Arbeitsmarkt*, Lausanne: Université de Lausanne (im Auftrag des Staatssekretariats für Wirtschaft SECO), p. 146. Disponible à : [https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html) (accédé: 21 novembre 2016).
- Garufo, F. (2009) 'Travail frontalier et segmentation du marché de l'emploi horloger dans l'Arc jurassien : le cas de Tissot SA (1960-1980)', *Géo-regards, revue neuchâteloise de Géographie*, n° 2, pp. 23–37. Disponible à : <http://www.alphil.com/index.php/auteurs/thievent-romaric/geo-regards-revue-neuchâteloise-de-geographie.html> (accédé: 20 novembre 2016).
- Hochreutener, T. (2016) *Achats à l'étranger en 2015*. Hergiswil NW: GfK (for the Interessensgemeinschaft Detailhandel Schweiz), p. 15. Disponible à : <https://www.gfk.com/de-ch/search/suchergebnisse/> (accédé : 16 juillet 2018).
- Leimgruber, W. (2014) 'Phantomschmerz der Globalisierung. Gastkommentar zur Migration', *Neue Zürcher Zeitung*, 17 November. Disponible à : <https://www.nzz.ch/meinung/debatte/phantomschmerz-der-globalisierung-1.18426175> (accédé : 2 mai 2017).
- Lhernould, J.-P. (2006) *Les travailleurs frontaliers dans l'Union européenne, l'EEE et la Suisse : des différentes facettes de l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale*. Post-Print halshs-00261545. HAL. Disponible à : <https://ideas.repec.org/p/hal/journal/halshs-00261545.html> (accédé: 22 avril 2017).
- Mathä, T. Y., Pulina, G. et Ziegelmeier, M. (2018) *The Cross-border Household Finance and Consumption Survey: Results from the second wave*. 119. Central Bank of Luxembourg. Disponible à : <https://ideas.repec.org/p/bcl/bclwop/bclwp119.html> (accédé : 16 juillet 2018).
- Müller, T., Asensio, N. et Graf, R. (2013) *Les effets de la libre circulation des personnes sur les salaires en Suisse*. Genève: Université de Genève (im Auftrag des Staatssekretariats für Wirtschaft SECO), p. 102. Disponible à : [https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html) (accédé: 21 novembre 2016).
- Oberson, X. et al. (2014) *Etude sur l'imposition à la source des travailleurs frontaliers pour les cantons du Jura et de Neuchâtel - République et canton de Neuchâtel*. Genève: Université de Genève (pour les cantons du Jura et de Neuchâtel), p. 10. Disponible à : <http://www.ne.ch/medias/Pages/140522-etude-imposition-travailleurs-frontaliers.aspx> (accédé : 24 novembre 2016).
- Park, R. E. (1928) 'Human Migration and the Marginal Man', *American Journal of Sociology*, 33(6), pp. 881–893. doi: 10.1086/214592.
- Péclat, M. et Weber, M. (2016) *Chômeurs et travailleurs frontaliers sur le marché neuchâtelois du travail*. Neuchâtel: Université de Neuchâtel, p. 80.
- Pellizzari, M., Ferro Luzzi, G. et Neacsu, S. (2003) *La contribution des actifs transfrontaliers à l'économie de l'Espace lémanique*. Rapport à l'intention du Conseil du Léman. Genève: Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève, p. 49. Disponible à : <http://www.bicweb.vd.ch/communique.aspx?pObjectID=596879> (accédé : 19 decembre 2016).
- Ramirez, J. (2009) *La question du lien entre la main-d'œuvre frontalière et les salaires dans le canton de Genève au regard de la votation sur la reconduction de l'ALCP*. Haute école de gestion de Genève. Disponible à : <http://doc.rero.ch/record/17272> (accédé : 21 novembre 2016).
- Renahy, N. et al. (2003) 'Two Ages of Worker Emigration: Migration and Non-Migration in an Industrial Village', *Population (English Edition, 2002-)*, 58(6), pp. 623–653. Disponible à : <http://www.jstor.org/stable/3246669> (accédé: 20 août 2010).
- Roulet, Y. (2013) 'Mauro Poggia s'embrouille sur les frontaliers', *Le Temps*, 25 September. Disponible à : <https://www.letemps.ch/suisse/2013/09/25/mauro-poggia-s-embrouille-frontaliers> (accédé : 6 mai 2017).
- Sayad, A. (1999) *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Liber. Paris: Seuil.
- Senik, C., Garner, H. et Méda, D. (2006) 'La place du travail dans les identités', *Économie et Statistique*, 393, pp. 21–40. doi: 10.3406/estat.2006.7140.
- Tarrius, A. (1992) *Les fourmis d'Europe: migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris: L'Harmattan.



UDC Tessino (2011) *Bala i ratt: Sem a la früta*. Disponible à : <http://www.ilfattoquotidiano.it/2011/04/11/svizzera-il-boomerang-della-lega-torna-indietro/103660/> (accédé : 16 juillet 2018).

Wille, C. (2011) 'Etrangers familiers. Représentations et statut des travailleurs frontaliers au Luxembourg', dans Koukoutsaki-Monnier, A. (éd.) *Représentations du transfrontalier : Série acte 12*, Nancy: Presses Universitaires de Nancy (Questions de communication, 12), pp. 189–200.

## ADRESSE

---

Cédric Duchêne-Lacroix, enseignant-chercheur, département des sciences de la société, Université de Bâle, Petersgraben 27, 4051 Basel, Suisse, [c.duchene@unibas.ch](mailto:c.duchene@unibas.ch)

## NOTE BIOGRAPHIQUE

---

**CEDRIC DUCHENE-LACROIX** est enseignant-chercheur en sciences de la société à l'université de Bâle depuis 2007. Il y enseigne en sociologie, sciences culturelles (Kulturwissenschaften) et études africaines. Il enseigne aussi les comparaisons culturelles à l'Université de Freiburg/B. Docteur en sociologie de l'université Humboldt de Berlin, il travaille dans les domaines de la sociologie de l'espace (multilocalité résidentielle, phénomènes transfrontaliers) et des études culturelles (identité des Français de Berlin, identité transfrontalière, différence d'appréhension et des stratégies des entreprises du Rhin supérieur face au changement climatique, etc.). Il est l'auteur de nombreuses contributions ([https://www.researchgate.net/profile/Cedric\\_Duchene-Lacroix/contributions](https://www.researchgate.net/profile/Cedric_Duchene-Lacroix/contributions)) notamment sur les multilocalités résidentielles. Dans ce domaine, comme celui du transfrontalier, il est co-fondateur de réseaux européens de chercheur. Il coanime le groupe de recherche Migration de Bâle. Il est régulièrement invité comme conférencier en Europe.



# WIE WERDEN GRENZGÄNGER VON INSTITUTIONELLEN AKTEUREN IN DER REGION BASEL WAHRGENOMMEN?

Nadja Lützel

Das sogenannte Dreiländereck, wie die Region um die Metropole Basel sowie die benachbarten Grenzräume der Staaten Frankreich und Deutschland bezeichnet wird, ist besonders. Es zeichnet sich einerseits durch Mehrsprachigkeit, grenzüberschreitende Zusammenarbeit und Verkehrsverbindungen zu Land, zu Wasser und in der Luft aus, andererseits durch eine starke Wirtschaftsstruktur sowie einen regional boomenden Arbeitsmarkt. Die engen Verflechtungen im trinationalen Grenzraum sind historisch gewachsen und ihr Erfolg ist mit den Grenzgängern verknüpft, die mitunter als einer der Faktoren für den wirtschaftlichen Erfolg der Region gelten. Grenzgänger haben hier eine lange Tradition, gehören zum Alltag dazu und sind als Phänomen etwas ganz Normales. Jedoch ist ihr Dasein und ihr öffentliches Bild von Ambivalenz geprägt, wenngleich der Grossraum Basel im Gegensatz zu anderen Regionen der Schweiz Grenzgängern gegenüber eher offen und liberal gegenübersteht. In Zentrum dieses Beitrags steht die Frage, wie Grenzgänger von institutionellen Akteuren in der Region Basel wahrgenommen werden.

**Grenzgänger, Grenzen, Pendeln, Schweiz, trinationaler Raum, Region Basel**

## **How do institutional actors perceive cross-border workers in the metropolitan region of Bâle?**

---

The tri-national area, a region located around the Swiss metropolis of Bâle and the neighboring country borders of France and Germany, is unique. On the one hand, it is characterized by its multilingualism, its cross-border cooperation, its transnational transport connections by air, water and land and, on the other hand, by its strong economic structure and its booming regional labor market. The tight integration of the tri-national area is shaped by its historical development and its success in connecting cross-border workers, which are noted as a major driver of economic prosperity in the region. Cross-border workers hail from a long tradition, and they are a normal part of daily life in the tri-national area. However, their existence and public image are regarded somewhat ambivalently, even though cross-border workers are more openly received in the metropolitan area of Basel than in contrast to other cantons of Switzerland. This article asks, how do institutional actors perceive cross-border workers in the metropolitan area of Bâle?

**Cross-border workers, commuters, Switzerland, tri-national area, metropolitan area of Bâle**

## **Comment les travailleurs frontaliers sont-ils perçus par des acteurs institutionnels dans la région de Bâle ?**

---

La région dite « des trois frontières » entourant la métropole de Bâle et les zones frontalières voisines des États français et allemand est particulière. Elle se caractérise d'une part par un multilinguisme, une coopération transfrontalière et des liaisons de transport terrestre, maritime et aérien; d'autre part par une structure

économique solide et un marché du travail en plein essor. Les liens étroits dans la zone frontalière trinationale ont connu une croissance historique et leur succès est lié aux travailleurs frontaliers, qui sont parfois considérés comme l'un des facteurs du succès économique de la région. Les frontaliers ont une longue tradition ici, ils font partie de la vie quotidienne et sont un phénomène tout à fait normal. Cependant, leur existence et leur perception publique sont marquées par l'ambivalence, même si la grande région de Bâle, contrairement aux autres régions de Suisse, est plus ouverte et libérale à l'égard des frontaliers. La question de savoir comment les travailleurs frontaliers sont perçus par les acteurs institutionnels de la région de Bâle est au centre de ce texte.

### **Travailleurs frontaliers, frontières, navettes, Suisse, espace trinational, région de Bâle**

#### **ZITIERVORSCHLAG**

Luetzel, N. (2019): Wie werden Grenzgänger von institutionellen Akteuren in der Region Basel wahrgenommen? In: *Borders in Perspective - UniGR-CBS Themenheft*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2: S.129-137. <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>

## Das Phänomen Grenzgänger und die Besonderheit des Grossraums Basel

Das Phänomen, dass Menschen über Grenzen hinweg ihren Lebens- und Arbeitsalltag organisieren ist weit verbreitet und alles andere als neu, hingegen schon die Bezeichnung für diese Menschen als Grenzgänger. Aus Schweizer Sicht werden vor allem diejenigen Arbeitskräfte, die ihren Wohnsitz im Ausland haben und deren Anzahl seit Mitte des letzten Jahrhunderts kontinuierlich ansteigt unter diesen Begriff subsumiert (Kreis, 2007). Der Anstieg der Arbeitnehmer, die in einem anderen Staat als ihrem Arbeitsstaat wohnen ist in der Schweiz in den vergangenen Jahren zunehmend in den Blickpunkt kritischer Betrachtung gerückt – mit dem Ergebnis, dass sie auch bei gesellschaftlichen und politisch diskutierten Themen wie Migration und Begrenzung von ausländischer Erwerbsarbeit miterfasst werden<sup>1</sup>. Dabei

pflügen die Einwohner der Region vielfältige soziale, wirtschaftliche und rechtliche Beziehungen untereinander, die sich auch aus der Lage des Grossraums Basel ergeben. Denn letzterer weist eine geographische Besonderheit auf, welche für die Region prägend ist: Zwei Drittel der Kantons-grenze Basel-Stadt sind gleichzeitig auch Staats-grenze zu Frankreich und Deutschland, weshalb im Volksmund diese Region auch als Dreiländer-eck bezeichnet wird. Aufgrund der geographischen Einbettung und Lage des Grossraums Basel zwischen Jura, Vogesen und Schwarzwald erstreckt sich auch der Einzugsbereich in die Nachbarländer Deutschland und Frankreich hinein. Dies zeigt sich auch in den aktuellen Zahlen für Grenzgänger der Kantone Basel-Stadt und des angrenzenden Kantons Basel-Landschaft, welche die Schweizerische Eidgenossenschaft für das dritte Quartal 2018 vorgelegt hat. Demnach weist der Grossraum Basel unter Einbezug des Kantons Basel-Landschaft insgesamt 55.960 Grenzgänger auf. Davon haben 55.357,2 Grenzgänger ihren Wohnsitz entweder in Frankreich oder Deutschland.

Grenzgänger	Deutschland	Frankreich	Gesamt D/F	Gesamt
Basel-Stadt	16.430,1	17.637,9	34.068	34.421,2
Basel-Landschaft	9.319,1	11.970,1	21.289,2	21.538,8
Gesamt	25.749,2	29.608	55.357,2	55.960

**Tabelle 1: Französische und deutsche Grenzgänger nach Arbeitskanton im 3. Quartal 2018**

Quelle: Schweizerische Eidgenossenschaft, Bundesamt für Statistik, STAT-TAB – interaktive Tabelle (BFS), 3. Quartal 2018

Vergleicht man nun die Anzahl der Grenzgänger aus Frankreich und Deutschland in den letzten Jahren, zeichnet sich hier eine interessante Entwicklung ab, denn nur die Anzahl der Deutschen Grenzgänger ist im Vergleich D/F stärker angestiegen (Schenk, 2014). Dies wirft die Frage auf, was die Gründe hierfür sind. Einer ist sicherlich, dass im Elsass die Sprachkenntnisse sowohl die Deutschen als auch die Elsässischen trotz der Grenz Nähe immer weiter abnehmen und sich das Französisch als alleinige Sprache zunehmend durchsetzt mit der Folge eines sukzessiven Aufbaus von Sprachbarrieren. Johan, Franzose und selbst Grenzgänger, beschreibt dies so:

„[...] Das ist für gewisse Leute in Frankreich halt, überhaupt eine Fremdsprache zu sprechen ist schon fast ein Wunder. [...] Sprachbarriere ist für einen Franzosen sehr groß [...]“ (Transkript Johan, 2018)

Dass es dennoch nach wie vor viele französische Grenzgänger gibt, lässt sich dadurch erklären, dass im deutschsprachigen Raum Basel-Stadt Deutsch nicht zwingend als Verständigungssprache vonnöten ist. Sowohl Französisch als auch

Italienisch sind offizielle Landessprachen der Schweiz und wie eingangs erwähnt, zeichnet sich gerade der trinationale Raum durch Mehrsprachigkeit und ein internationales Unternehmensumfeld aus.

„Sehr viele gehen eher in die Schweiz, also Franzosen gehen eher in die Schweiz, weil man im Basler Raum trotzdem auch sehr viel auch mit Französisch macht. [...] Also ich glaub' die Basler Ecke ist so ein bisschen so das Grenzgebiet in der Schweiz, wo man wirklich mit beiden Sprachen sehr gut zurechtkommt.“ (Transkript Johan, 2018)

Dennoch könnte sich diese Entwicklung langfristig und unter Berücksichtigung von unzureichenden Fremdsprachenkenntnissen bei Franzosen generell als problematisch erweisen, zumindest für die anderen deutschsprachigen Kantone der Schweiz. Dies deshalb, da dann weniger sprachkundige Arbeitskräfte verfügbar sein werden, auf die künftig zugegriffen werden kann. Hinzu kommt, dass die duale (Berufs-)Ausbildung in Deutschland von der Schweiz sehr geschätzt wird

(Schenk, 2014) und es dazu kein vergleichbares Pendant in Frankreich gibt.

Die Entwicklung der Mobilitätsströme von Grenzgängern, die sich auch in Tabelle 1 widerspiegelt, zeigt die Richtung, in die sich derzeit grenzüberschreitende Arbeitnehmer bewegen: aus ihren Wohnstaaten Frankreich und Deutschland heraus in die Schweiz hinein. Diese Bewegung vom Ausland in die Schweiz war nicht immer so. Im Gegenteil, diese doch eher moderne Entwicklung hat erst Mitte des letzten Jahrhunderts im trinationalen Raum eingesetzt. Um das Phänomen Grenzgänger und dessen Wahrnehmung im Grossraum Basel besser zu verstehen, ist es wichtig einen kurzen Blick in die Vergangenheit zu werfen, um sich dort die historische Entwicklung der Grenzgänger und deren Einfluss auf das Berufs- und Alltagsleben beidseitig der Grenze anzuschauen. Der Fokus hierbei liegt mehr auf dem Deutsch-Schweizer-Sprachraum respektive dem Deutsch-Schweizer-Grenzgebiet.

## Historische Entwicklung der grenzüberschreitenden Arbeitnehmer

Historisch gesehen ist die Entstehung und Entwicklung des Grossraums Basel und damit auch des Grenzraums an eine ganze Reihe von wirtschaftlichen, administrativen, physisch-geographischen, naturräumlichen und kulturellen Faktoren gebunden, welche erst den Pendelverkehr in der deutschsprachigen Nordwestschweiz ermöglichen haben. Die Stadt Basel wuchs durch die naturgegebenen Voraussetzungen im Rheinknie und ihre „zentrale[n] Lage zwischen dem Jura, dem Schwarzwald und den Vogesen“ zu einer Stadt heran, die „zum Mittelpunkt einer großen grenzüberschreitenden Region“ (Mohr, 1986, S. 30) avancierte (Mohr, 1986). Die Besonderheit bildet dabei die Agglomeration der Stadt, zu welcher neben dem Schweizer auch französisches und deutsches Gebiet zählt. Viele Schweizer Firmen aus der Aluminiumindustrie sowie Elektrochemie gründeten zum Beispiel aufgrund des Baus des ersten europäischen Flusskraftwerkes zwischen 1894-1898 in Rheinfelden Zweigniederlassungen im benachbarten Ausland, wodurch die Pendelbewegung von Arbeitnehmern vom Schweizer Grenzgebiet ins benachbarte Ausland nach Deutschland entstand, ebenso wie umgekehrt (Diezinger, 2010). Auch sprachlich passte sich das verwandte Alemannisch, wozu im weitesten Sinne auch das Elsässisch gezählt wird (Syn Alm Projekt), an die Schweizer Volkssprache an – mit

der Folge, dass sich die Pendelwanderer wie ‚Dahheim‘ fühlten und auch von den Einheimischen nicht mehr als Fremde wahrgenommen wurden. Die Arbeitskraft wurde für das Gedeihen der Stadt geschätzt und galt auch als nicht leicht ersetzbarer Beitrag (Wild, 1958). Bis zum Passzwang, der dem Schweizer Volk bis dahin unbekannt war und welcher 1914 eingeführt wurde, war eine Grenzüberschreitung und Arbeitsaufnahme ohne Formalitäten möglich. Das bedeutet, die früheren Grenzen waren keine Grenzen im heutigen Sinne mit wirklich trennendem, sondern eher durchlässigem Charakter. Statistisch wurden kontrollpflichtige ausländische Arbeitskräfte und damit auch Grenzgänger jedoch tatsächlich erst ab 1949, also nach Ende des zweiten Weltkrieges, erfasst (Banz, 1964).

## Die aktuelle Situation

„Man sagt üblicherweise: Man sollte in der Schweiz arbeiten, in Frankreich wohnen. Ich glaub‘ in Deutschland einkaufen.“ (Transkript Johan, 2018)

Diese Aussage gibt den als ideal betrachteten Berufs- und Lebensalltag von Grenzgängern in der Region wieder. Für Knotter (2002-2003) bildet die Grenze hierbei das konstituierende zentrale Element mit ambivalenter Funktion und Auswirkung. Sie fungiert als Brücke im Sinne einer Barriere, die Unterschiede, Differenzen und Ungleichheiten in vielen Feldern des sozialen Lebens beidseitig der Grenze aufzeigt, jedoch paradoxerweise gleichzeitig Austausch und Interaktion über die Grenze hinweg anregt und Mobilitätsbewegungen erzeugt (Knotter, 2002-2003). Es ist also gerade diese Durchlässigkeit der Grenze, welche das Übertreten, die Grenzüberschreitung zwischen Arbeits- und Wohnstaat, ermöglicht, wodurch sich Räume der Grenze ausbilden. Durch diese zirkuläre Mobilität werden, so Wille (2011), grenzüberschreitende, dauerhafte Sozialzusammenhänge aufgespannt. Sie relativieren die „strukturgebende Bedeutung von politisch-administrativen Raumkategorien“ und verhandeln diese „im Zuge alltäglicher Grenzüberschreitung neu“ (Wille, 2011, S. 537). Dabei nutzen Grenzgänger die Grenze, um sowohl ökonomisch als auch kulturell zu profitieren. Dieses Phänomen ist überall in Grenzräumen in unterschiedlichen Facetten anzutreffen (Knotter, 2002-2003) und trägt mitunter dazu bei, dass das öffentliche Bild der Grenzgänger von Ambivalenz geprägt ist, wie die nachfolgenden Perspektiven unterschiedlicher institutioneller Akteure zeigen.

## Wirtschaftliche und regionale Aspekte in Bezug auf Grenz-gänger

Im Dreiländereck sind neben den Personen- auch die Warenströme eng verflochten. Ihnen ist es zu verdanken, dass die Regionen im Dreiländereck eine überdurchschnittliche Wirtschaftsleistung verzeichnen. Dabei spielen die Grenzgänger eine existenzielle Rolle (Handelskammer beider Basel, 2015). Sie sind maßgeblich an der Entwicklung beteiligt, sind ein wichtiger Antriebsmotor der Schweizer Wirtschaft und ohne ihre Arbeitskraft würde es nicht funktionieren. Die Grenzgänger haben unabhängig von ihrer Nationalität eine lange Tradition, gehören zum Alltagsbild der Region und Stadt und genießen einen hohen Stellenwert (Transkript, Senior Projekt Manager, 2016), wie sich auch an weiteren Zitaten aus der Wirtschaft: „Grenzgänger sind für unsere Region absolut wichtig.“ (Schenk, 2014 [online]), aber auch aus dem universitären Lehr- und Forschungsbereich belegen lässt. So äußerte sich die Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten zu einem ‚Basel ohne Grenzgänger‘ wie folgt: Das wäre „wie der FC Basel ohne die Champions League.“ (NZZ, 2014, [online]) Um die Konkurrenzfähigkeit zu erhalten, muss man die Besten anziehen und gleichzeitig zeigen, dass man selbst gut ist. Dies gilt nicht nur für den Hochschulbereich, sondern insbesondere auch für international agierende Unternehmen, die in Basel-Stadt angesiedelt sind. Letztere sind auch auf Spitzenkräfte angewiesen, welche sie aus allen Teilen der Welt anwerben, so das gemeinsame Statement der Rektorenkonferenz (NZZ, 2014, [online]). Wie sich den hier angeführten Beispielen von Experten der Wirtschaft und Hochschulen deutlich entnehmen lässt, ist der Grossraum Basel eine Region, die zwingend auf Grenzgänger angewiesen ist.

Diese Einschätzung teilen auch Experten und Grenzgänger, die zu Grenzgängerthematiken im Rahmen der Studie „Les travailleurs frontaliers en Suisse: Chance ou menace? Leur emploi, leur quotidien et leurs pratiques“ (2016) sowie weiterer Grenzgänger, die für die eigene Master-Thesis „Wir sind Grenzgänger! Welche Bedeutung hat das Grenzgänger Sein für Grenzgänger in der Metropolregion Basel?“ (2018) befragt wurden. Für die beiden Forschungsprojekte wurde eine qualitative Vorgehensweise gewählt und für die Datenerhebung wurden Leitfadeninterviews durchgeführt (Brosius und Koschel, 2001). Das so erhobene Material wurde mittels qualitativer Inhaltsanalyse ausgewertet (Mikos und Wegener, 2005).

Diese Auswertungen geben erste Einblicke, wie Grenzgänger und Experten die wirtschaftliche Bedeutung von Grenzgängern einschätzen: Ein Grenzgänger aus dem Kanton Schaffhausen weist zum Beispiel auf die von ihm wahrgenommene Situation im Kranken- und Pflegebereich hin. Dort profitieren einerseits Grenzgänger als Arbeitnehmer vom Bedarf an Arbeitskräften in diesem Bereich. Andererseits entsteht dadurch jedoch ein regelrechtes Abhängigkeitsverhältnis von ihnen.

„[...] Ja, also wir brauchen eigentlich diese Grenz-gänger. Was eigentlich Fakt ist, gerade im gesundheitlichen Bereich, in den Hospitälern mit Ärzten usw., wenn Sie da gucken wie viel Deutsche oder wie viel Grenzgänger da arbeiten, wenn Sie die alle aussortieren wollen, dann hat sich die Schweiz, also dann wirklich ein Ei gelegt.“ (Transkript Grenzgänger Schaffhausen, 2016)

Einen weiteren Aspekt von grenzüberschreitender regionaler Bedeutung ergänzt der Schuldirektor eines grenznahen Gymnasiums:

„[u]nd ich denke auch, dass diese Regionen ohne die Schweiz arm dastände, ja, sowohl was die Arbeitsplätze angeht. Das sind ja alles gut dotierte Arbeitsplätze mit teilweise also in der Regel mit ausgebildeten Personen, die dort arbeiten in der Schweiz. Und auch [...] praktisch das, was die Schweizer bei uns einkaufen, das kommt ja auch der Region zugute. Also das ist sicherlich ein ganz wichtiger Wirtschaftsfaktor.“ (Transkript Schuldirektor, 2016)

Grenzgänger tragen also auch in ihrem Wohnstaat zum Wohlstand der Region bei, eben, weil sie sich eine Tätigkeit über die Grenzen hinweg suchen bei gleichzeitiger Beibehaltung ihres Wohnsitzes und weder ihre Region permanent verlassen noch wegziehen. Gleichzeitig fördert auch der sogenannte Einkaufstourismus (Scherer et al., 2015) – der sich aus der Asymmetrie der Lebensunterhaltskosten, der Besteuerung der angrenzenden Länder sowie der unterschiedlichen ökonomischen Kaufkraft ergibt – die Wirtschaft vor allem in den Wohnstaaten der Grenzgänger. Und nicht zuletzt ist der Grenzgänger selbst ein Wirtschaftsfaktor, mit dem sich Geld verdienen lässt. So existieren eine Vielzahl an Grenzgänger-Beratungsstellen, die Versicherungsverträge vermitteln (Transkript Geschäftsleiter Grenzgänger-Beratungsstelle, 2016) oder Firmen, die Unternehmensrevisionen durchführen und für welche die Überprüfung von Grenzgängern in Bezug auf Arbeits-, Steuer- und Sozialversicherungsrecht eine lukrative Einnahmequelle darstellt (Transkript Experte für internationales Sozialversicherungsrecht, 2016).



## Die gesellschaftliche und mediale Perspektive von und auf Grenzgänger

Grenzgänger gehören, wie dargelegt, aus ihrer historischen Entwicklung heraus zur trinationalen Region rund um Basel. Ob sie im Alltag jedoch als dazugehörend oder als nicht dazugehörend wahrgenommen werden, hängt mitunter auch von ihren Sprachkompetenzen ab, wie nachfolgende Aussage verdeutlicht:

„Also ich denke, es wird insofern unterschiedlich wahrgenommen so lange man die deutsche Sprache spricht im Grenzraum, [...] dann bin ich für die nicht dieser Migrant, der gebrochen Deutsch spricht und dadurch werde ich anders wahrgenommen.“ (Transkript Afa-Eures Beraterin und Grenzgängerin, 2016)

Sofern der Grenzgänger einen ähnlichen Dialekt wie Alemannisch oder Elsässisch spricht, ist er nur schwer von anderen Arbeitnehmern sprachlich zu unterscheiden. Daher bleiben zum Beispiel viele Grenzgänger regelrecht unsichtbar: „[...] die wenigsten, die mich sonst im Dialekt hören, vermuten, dass ich ein Grenzgänger bin.“ (Transkript Grenzgänger Schaffhausen, 2016). Doch es gibt auch negative und kritische Stimmen in Bezug auf Grenzgänger, die medial aufgegriffen werden: „Dramatische Folgen der Personenfreizügigkeit: Immer mehr "günstige" Grenzgänger konkurrieren Schweizer Jobs“ (Jäggi, 2017, [online]) oder „Grenzgänger in der Bodenseeregion: Spur des Geldes führt ins Nachbarland Schweiz“ (Thomas, 2017, [online]). Dies sind Schlagzeilen, die ein öffentliches Bild von Grenzgängern als eine ökonomisch profitorientierte Gruppe mit Verdrängungs- und Konkurrenzcharakter zeichnen. Sie sind ebenfalls ein Grund, weshalb in dem Zusammenhang Grenzgänger auch mit dem Thema Lohndumping in Verbindung gebracht werden. Dabei wurde in Gesprächen mit Schweizer Experten der Wirtschaftsförderung, der Gewerkschaft Unia und der regionalen Integrationsfachstelle Integres deutlich, dass Lohndumping allenfalls ein Thema bei fehlenden Gesamttarifverträgen ist. Es ist jedoch keines, das als akutes Problem der Region wahrgenommen wird (Transkripte CO-Geschäftsleiter Unia, Geschäftsleitung Integres and Senior Projekt Manager Wirtschaftsförderung, 2016), auch wenn vereinzelt über entsprechende Fälle gesprochen wird beziehungsweise Grenzgänger gegenläufige Erfahrungen gemacht haben.

„Ich glaube eher (Lachen), ist vielleicht jetzt eine böse Aussage oder eine böse Vermutung, aber diese Aussage habe ich teilweise schon bei anderen Firmen gehört, dass man sich lieber einen

Deutschen holt, mit der Qualifikation, weil den kriege ich noch günstiger.“ (Transkript Grenzgänger Schaffhausen, 2016)

Thomas, leitender Angestellter eines international operierenden Schweizer Unternehmens, der selbst Einstellungen in seiner Zeit als Grenzgänger vorgenommen hat, relativiert diese Aussage aus unternehmerischer Sicht:

„Das heißt, wir haben uns sehr schwer getan überhaupt in der Schweiz Leute zu finden, wenn wir jemand rekrutiert haben und [...] wenn jemand, dann haben sie halt sehr hohe Gehaltsvorstellungen und auf der anderen Seite haben wir halt, viele Bewerber, verhältnismässig viele Bewerber aus Deutschland gehabt, mit eher moderaten Gehaltsvorstellungen bei gleicher oder mindestens gleicher Qualifikation.“ (Transkript Thomas, 2018)

Ein gewisser Konkurrenzkampf und Lohndruck zeichnet sich hier ab. Wie jedoch von Seiten der Wirtschaftsförderung mehrfach betont wird und wie auch dieses Zitat zeigt, können die benötigten Fachkräfte nicht allein über den Schweizer Arbeitsmarkt akquiriert werden. Deshalb wird bei Firmenneuanstellungen auch explizit sowohl mit dem südbadischen als auch elsässischen Grenzraum als zusätzlicher Arbeitsmarkt geworben sowie mit dem Qualifikationspotential, welches die Grenzgänger mitbringen (Transkript Senior Projekt Manager Wirtschaftsförderung, 2016).

## Zusammenfassung und Ausblick

„Die Wirtschaft ohne die Grenzgänger würde nicht funktionieren, weil die Arbeitskräfte fehlen. Aber wenn sie halt dann [...] nach Deutschland wieder fahren und ihr Geld in Deutschland ausgeben, fehlt das natürlich der Schweizer Wirtschaft.“ (Transkript Afa-Eures Beraterin und Grenzgängerin, 2016)

Das ist die Kernaussage der zwar überwiegend positiven aber dennoch auch in gewissen Bereichen ambivalenten Wahrnehmung der Grenzgänger im Grossraum Basel-Stadt. Die geographische Lage macht die Region besonders, da zwei Drittel der Kantonsgrenze gleichzeitig auch Staatsgrenze ist. Die Region zeichnet sich durch starke historisch gewachsene wirtschaftliche Waren-, Verkehrs- und Personenströme aus. Noch Anfang des letzten Jahrhunderts verliefen die Pendelbewegungen aus der Schweiz hinaus in die angrenzenden Nachbarländer hinein, wohingegen es nun die Grenzgänger zum Arbeiten in die Schweiz zieht. Für die Wirtschaft stellt der Zugriff auf die regionalen Arbeitsmärkte Frankreichs und Deutschlands einen Gewinn dar, denn durch die

Personenfreizügigkeit können grenzüberschreitend qualifizierte Fachkräfte akquiriert werden. Dies trägt mitunter zum Erhalt des ökonomischen Erfolgs der Region bei und wird als soziale Erfolgsgeschichte für den Grossraum Basel angesehen (Loser, 2014). Aus staatlicher Sicht profitiert dieser doppelt von den Grenzgängern: Einerseits zahlen sie durch die Doppelbesteuerungsabkommen der Schweiz mit Frankreich und Deutschland in der Regel einen Teil ihrer Steuern (Enz, 2012), die sogenannte Quellsteuer, im Arbeitsstaat<sup>ii</sup>. Andererseits sieht das EU-Sozialversicherungsrecht, das auch für die Schweiz Anwendung findet<sup>iii</sup>, bei Vollzeitarbeitslosigkeit Arbeitslosenhilfe/-geld im Wohnstaat vor. Gerade die zuletzt genannte Regelung entlastet somit nicht nur den Arbeitsstaat und dessen Sozialwerke, sondern auch die Schweizer Bevölkerung. Dass der Grenzgänger im Grossraum Basel geschätzt wird und gesellschaftliche Anerkennung

erfährt, zeigte sich auch bei der Abstimmung zur Initiative „Gegen Masseneinwanderung“, bei der Basel-Stadt mehrheitlich (Bundesratsbeschluss, 2014) dagegen stimmte. Diese Haltung verwundert wenig, fallen doch bei einer so großen Stadt wie Basel die knapp 35.000 Grenzgänger kaum auf, weil sie sich einerseits über das Stadtgebiet und das Umland verteilen und andererseits aufgrund ihrer Sprachanpassung unter der mehrsprachigen Stadtbevölkerung praktisch unsichtbar bleiben. Die wenigen kritischen Stimmen, die als Schlagzeilen aufgegriffen werden und den Grenzgängern eine Profitorientierung unterstellen, sie für Lohndruck verantwortlich machen und als Konkurrenz sehen, überwiegen in der Wahrnehmung der institutionellen Akteure nicht und werden von daher für diese Region nicht als Problem angesehen. Festzuhalten ist ein überwiegend positives Gesamtbild der Grenzgänger im Dreiländereck.

## ENDNOTEN

---

<sup>i</sup> Als Beispiel sei hier die Initiative „Gegen Masseneinwanderung“ genannt, die am 09. Februar 2014 vom Schweizer Volk und den Ständen angenommen wurde und eine Änderung in der Schweizer Bundesverfassung zur Folge hatte. In der Folge werden laut Art. 121a Abs. 3 der Schweizer Bundesverfassung (BV) nun die Grenzgänger bei Höchstzahlen und Kontingenten von erwerbstätigen Ausländerinnen und Ausländern miterfasst.

<sup>ii</sup> DBA-Gre F/CH vom 11. April 1983 und DBA D/CH vom 11. August 1971.

<sup>iii</sup> EU-Verordnung über die Koordinierung der Sozialversicherungssysteme in Europa: (EG) 883/2004.

## REFERENZEN

---

- Banz, M. (1964) *Die deutschen und französischen Grenzgänger auf dem baselstädtischen Arbeitsmarkt*, Werner & Bischoff AG Basel.
- Brosius, H.-B. und Koschel, F. (2001) *Methoden der empirischen Kommunikationsforschung. Eine Einführung*, Westdeutscher Verlag GmbH, Wiesbaden.
- Enz, M. (2012) *Grenzgängerregelungen*, Stämpfli Verlag AG, Bern.
- Der Arbeitsmarkt (2005) ‚Mensch Beruf Berufung.‘ [online]  
<http://derarbeitsmarkt.ch/de/print-artikel/lch-bin-von-Geburt-Grenzgaenger> (Zugriff 31. Mai 2018).
- Der Schweizerische Bundesrat, Bekanntmachung der Departemente und der Ämter, Bundesratsbeschluss über das Ergebnis der Volksabstimmung vom 9. Februar 2014 (2014), [online].  
<https://www.admin.ch/opc/de/federal-gazette/2014/4117.pdf>.
- Diezinger, S. (2010) ‚Historisches Lexikon der Schweiz‘, Rheinfelden (Baden). [online]  
<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D32219.php> (Zugriff 02. November 2018).
- Handelskammer beider Basel (2015). Stellungnahme zur Änderung des Ausländergesetzes: Umsetzung von Art. 121a BV und Anpassung der Gesetzesvorlage zur Änderung des Ausländergesetzes [online].  
<https://www.hkbb.ch/docs/old/3257.pdf> (Zugriff 02. November 2018).
- Jäggi, M. (2017) ‚Dramatische Folgen der Personenfreizügigkeit: Immer mehr "günstige" Grenzgänger konkurrenzieren Schweizer Jobs.‘, Internetzeitung für Aargau-Solothurn und die Schweiz [online]  
[https://www.soaktuell.ch/index.php?page=/news/dramatische-folgen-der-personenfreizuegigkeit-immer-mehr-guenstige-grenzgaenger-konkurrenzieren-schweizer-jobs\\_28701](https://www.soaktuell.ch/index.php?page=/news/dramatische-folgen-der-personenfreizuegigkeit-immer-mehr-guenstige-grenzgaenger-konkurrenzieren-schweizer-jobs_28701) (Zugriff 31. Mai 2018).
- Knotter, A. (2002-2003) ‚The border paradox. Uneven development, cross-border mobility and the comparative history of the Euregio Meuse-Rhine.‘ (Zugriff 30. Juni 2018).

- Kreis, G. (2007) ‚Historische Lexikon der Schweiz‘, Grenzgänger.‘ [online]  
<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D7843.php> (Zugriff 31. Mai 2018).
- Loser, P. (2014) ‚Die Regierungen der Nordwestschweiz haben Angst um Ihre Grenzgänger.‘, TagesWoche [online]  
[http://www.tageswoche.ch/de/2014\\_02/schweiz/626856/](http://www.tageswoche.ch/de/2014_02/schweiz/626856/) (Zugriff 31. Mai 2018).
- Mayring, P. (2015) ‚Qualitative Inhaltsanalyse, Grundlagen und Techniken‘, Beltz, Weinheim.
- Mayring, P. und Hurst, A. (2005) ‚Qualitative Inhaltsanalyse‘, in Mikos, L., Wegener, C. (Hg.), *Qualitative Medienforschung, Ein Handbuch*, UVK Verlagsgesellschaft mbH, Konstanz, S. 436-444.
- Mikos, L. und Wegener, C. (2005) ‚Einleitung‘, in Mikos, L., Wegener, C. (Hg.), *Qualitative Medienforschung, Ein Handbuch*, UVK Verlagsgesellschaft mbH, Konstanz, S. 10-19.
- Mohr B. (1986) *Deutsche Grenzgänger in der Nordwestschweiz*, Helbich und Lichtenhahn, Basel, Frankfurt am Main.
- NZZ (2014) ‚Wie der FC Basel ohne die Champions League.‘, Neue Züricher Zeitung [online]  
<https://www.nzz.ch/schweiz/wie-der-fc-basel-ohne-die-champions-league-1.18246364> (Zugriff 31. Mai 2018).
- Thomas, S. (2017) ‚Grenzgänger in der Bodenseeregion: Spur des Geldes führt ins Nachbarland Schweiz.‘, Südkurier, Kreis Konstanz [online]  
<https://www.suedkurier.de/region/kreis-konstanz/kreis-konstanz/Grenzgaenger-in-der-Bodenseeregion-Spur-des-Geldes-fuehrt-ins-Nachbarland-Schweiz;art372432,9532706> (Zugriff 31. Mai 2018).
- Schenk, P. (2014) ‚Die Grenzgänger sind für unsere Region absolut wichtig.‘, bz Basel Nordwestschweiz, Region Basel [online]  
<https://www.bzbasel.ch/basel/basel-stadt/die-grenzgaenger-sind-fuer-unsere-region-absolut-wichtig-127548755> (Zugriff 31. Mai 2018).
- Scherer, R. et al. (2015) *Die (wirtschaftlichen) Verflechtungen des deutsch-schweizerischen Grenraums*, IHK Hochrhein Bodensee und Universität St. Gallen.
- Schweizerische Eidgenossenschaft STAT-TAB – interaktive Tabellen (BFS) ‚Ausländische Grenzgänger/innen nach Geschlecht, Arbeitskanton und Wohnsitzstaat‘, [online]  
[https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/de/px-x-0302010000\\_102/-/px-x-0302010000\\_102.px/?rxid=a2b5e0ce-85cf-4627-b916-1abb9f805a91](https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/de/px-x-0302010000_102/-/px-x-0302010000_102.px/?rxid=a2b5e0ce-85cf-4627-b916-1abb9f805a91) (Zugriff 28. Januar 2019).
- Syn Alm. Projekt, Alemannisch, [online] <https://cms.uni-konstanz.de/fileadmin/archive/syntax-alemannisch/projekt/alemannisch/> (Zugriff 02. November 2018).
- Wild, P. (1958) *Basel zu Beginn des ersten Weltkriegs 1914/1915*, Helbing und Lichtenhahn, Basel.
- Wille, C. (2011) ‚Flexive Zonen. Zur Konstruktion und Repräsentation von „Räumen der Grenze“‘, in Zinn-Thomas, S. et al. (Hg.), *Mobilitäten. Europa in Bewegung als Herausforderung kulturanalytischer Forschung*, Waxmann Verlag GmbH, Göttingen, S. 537-545.

## Empirisches Material

---

- Unveröffentlichte eigene Transkripte von Experten und Grenzgängern, die im Rahmen der Studie „Les travailleurs frontaliers en Suisse: Chance ou menace? Leur emploi, leur quotidien et leurs pratique“ (2016) erhoben wurden.
- Unveröffentlichte eigene Transkripte, die im Rahmen der Master-Thesis mit dem Titel: „Wir sind Grenzgänger! Welche Bedeutung hat das Grenzgänger Sein für Grenzgänger in der Metropolregion Basel? Eine forschungsbasierte Studie über Grenzgänger, ihre Lebensalltagswelt, ihre Identität, ihre gesellschaftliche Partizipation und Zugehörigkeit sowie ihre Handlungs- und Mobilitätsstrategien“ (2018) erhoben wurden.

## ADRESSE

---

Nadja Lützel, Master of Arts (MA) der Universität Basel (Schweiz) in Medienwissenschaft und Soziologie, [nadja.luetzel@gmx.de](mailto:nadja.luetzel@gmx.de)

## BIOGRAPHISCHE NOTIZ

---

**NADJA LÜTZEL** war von 2016-2017 wissenschaftliche Hilfskraft am Departement Gesellschaftswissenschaften, Fachbereich Soziologie an der Universität Basel. Ihre erste Forschungsarbeit beschäftigte sich mit der Omnipräsenz von Kinderfotos im Internet. Die Studie „Kinderbilder im Social Web, Eine empirische Studie zur internetbasierten Bildpräsenz und Bildnutzung von unter 12-Jährigen“ schliesst eine Forschungslücke mit der Analyse des Themas aus der Perspektive von 11 bis 12-jährigen Kindern auf Basis von Leitfadeninterviews. Davor arbeitet sie an einem Elternguide „Zu nackt für's Internet?“ mit. Sie hat ihre Masterarbeit zum Thema Grenzgänger geschrieben und sich mit der Frage „Wer sind diese Grenzgänger und welche Bedeutung hat das Grenzgänger-Sein für sie?“ beschäftigt. Sie argumentiert zum einen, dass die individuell getroffene Entscheidung Grenzgänger zu sein von unterschiedlichen Faktoren, biographischer, sozialer, arbeitsbedingter, persönlicher aber auch familiärer Natur beeinflusst werden und von daher der monetäre Anreiz wichtig, aber nicht allein entscheidend ist. Zum anderen stellt sie fest, dass es „den Grenzgänger“ nicht gibt, denn es fehlt an einer einheitlichen Definition, die alle Formen und Facetten des Grenzgänger-Seins umfasst.





# LES FRONTALIERS PERÇUS PAR LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DANS LE CANTON DU TESSIN

Paola Solcà

Le canton du Tessin, région périphérique par rapport aux grandes agglomérations urbaines suisses, est situé au Sud des Alpes et à la frontière de l'Italie, dans une position stratégique dans les domaines de la communication et du transport Nord-Sud. Les changements rapides liés à la globalisation, et aux transformations du marché du travail ont engendré dans les dernières années des réactions différentes autour du phénomène des frontaliers. Nous essayons de décrire son évolution historique, ses spécificités, ainsi que les changements récents.

Si auparavant les frontaliers étaient confinés à un marché du travail complémentaire et spécifique, leur présence est maintenant transversale à tous les secteurs économiques. Ils rivalisent avec la main-d'œuvre locale et dans certaines branches professionnelles, il y a crainte d'un effet de substitution. Les discours au niveau politique et public se polarisent entre les favorables et les défavorables aux frontaliers, occultant la complexité du phénomène et la multidimensionnalité des rapports transfrontaliers.

**Nouveaux frontaliers, qualifications professionnelles, concurrence sur le marché du travail, discours politiques, opinion publique**

## The perceptions of Cross-border workers by institutional actors in the canton of Ticino

---

The canton of Ticino, a peripheral region to major Swiss urban agglomerations, is located south of the Alps and on the border of Italy - an important strategic position in the field of communication and transport between north and south. In recent years, the rapid changes linked to globalization and changes in the labor market have generated very different reactions around the phenomenon of cross-border workers. We describe its historical evolution, special characteristics, and recent changes.

If formerly cross-border workers were active in a complementary and specific job market, their presence is now transversal to all economic sectors. They compete with the local workforce and in some professional branches, they even substitute it. The polarization of political and public discourses, between supporters and opponents of cross-border workers, obscures the complexity of the phenomenon and its multidimensionality.

**New cross-border workers, professional qualifications, competition in the labor market, political speeches, public opinion**

## Zur Wahrnehmung von Grenzgängern durch institutionelle Akteure im Kanton Tessin

---



Der Kanton Tessin, eine Randregion zu den großen schweizerischen städtischen Agglomerationen, liegt südlich der Alpen und an der Grenze zu Italien in einer wichtigen strategischen Position im Bereich der Kommunikation und des Nord-Süd-Verkehrs. Die rapiden Veränderungen im Kontext der Globalisierung sowie die Wandlung des Arbeitsmarkts haben in den letzten Jahren zu sehr unterschiedlichen Reaktionen auf das Grenzgängerphänomen geführt. In diesem Beitrag wird die Entwicklung der Grenzgängerbeschäftigung, ihre Besonderheiten sowie die jüngsten Veränderungen beschrieben.

Während Grenzgänger früher auf einem komplementären und spezifischen Arbeitsmarkt anzutreffen waren, sind sie heute in allen Wirtschaftszweigen vertreten. Sie konkurrieren mit den lokalen Arbeitskräften und können sie in einigen Berufszweigen ersetzen. Politische und öffentliche Diskurse der Befürworter und Gegner von Grenzgängerbeschäftigung polarisieren und verdecken die Komplexität des Phänomens und die Vielschichtigkeit der grenzüberschreitenden Beziehungen.

**Neue Grenzgänger, berufliche Qualifikationen, Arbeitsmarkt, Wettbewerb auf dem Arbeitsmarkt, politische Reden, öffentliche Meinung**

**CITATION PROPOSÉE**

Solcà, P., (2019) : Les frontaliers perçus par les acteurs institutionnels dans le canton du Tessin. Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2: pp. 139-147. <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>

## Le phénomène des frontaliers

Le canton du Tessin, avec une population résidente de 353 699 personnes (soit 4.2% de la population en Suisse (OFS, 2018a)), est le seul canton helvétique dont la langue officielle parlée est la langue italienne. Le canton des Grisons, pour sa part, compte une minorité italoophone. Tessin et Grisons ensemble représentent la Suisse italienne. Il faut rappeler qu'en Suisse, selon l'Office fédéral de statistique, le pourcentage des italo-phones était le 8.2% en 2016.

Le travail frontalier a marqué les relations entre la Suisse et l'Italie, en particulier entre le canton du Tessin et les provinces italiennes voisines à partir des années 1960. Ce mouvement pendulaire a transformé de manière significative les réalités territoriales, économiques et politiques de ces zones de frontières. Les travailleurs frontaliers ont été, et sont toujours, au centre de débats d'un côté et de l'autre: au Tessin, pour leur rôle dans l'économie, les risques potentiels de leur présence sur le marché du travail, la pression sur les salaires et l'éventuel effet de la substitution de la main-d'œuvre indigène; en Italie, pour les avantages et les privilèges salariaux. De plus, à l'heure actuelle, le canton du Tessin semble traversé par de nouvelles incertitudes et craintes qui polarisent les débats politiques et l'opinion publique à la suite de l'importante progression numérique des frontaliers (de 26 540 au 4<sup>ème</sup> trimestre 1999 à 55 554 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012)<sup>i</sup>, qui s'est concrétisée dans une phase de crise économique internationale, et de leur présence transversale dans tous les secteurs économiques (Gonzales, 2013, p.45). Cette polarisation des discours, entre les favorables et les défavorables à la présence de frontaliers sur le marché du travail cantonal, occulte la complexité du phénomène et la multi-dimension des rapports transfrontaliers.

Suite aux nouvelles possibilités offertes par les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, en particulier l'accord de libre circulation des personnes (ALCP) entré progressivement en vigueur à partir de juin 2002 et la hausse du chômage qui a frappé l'Italie, des frontaliers supplémentaires ont rejoint le marché du travail tessinois. Ils ont des qualifications plus élevées par rapport aux compatriotes qui travaillaient au Tessin auparavant; ils sont désormais dans tous les secteurs d'activité. Ils arrivent d'autres territoires de la Lombardie et d'autres régions d'Italie, au-delà des provinces italiennes traditionnelles, comme celles de Côme, Varese, Verbano-Cusio-Ossola.

Par ailleurs, des conditions attrayantes visant à garantir la qualité des services, des avantages fiscaux et une législation du travail plus légère et

moins contraignante ont encouragé l'implantation/création de nouvelles entreprises dans le canton du Tessin. Selon de nombreux experts<sup>ii</sup>, le marché du travail se caractérise par la flexibilité, la précarité, la déréglementation dans certains secteurs, ce qui engendre une pression à la baisse sur les salaires. En 2010, la médiane du salaire mensuel (brut) des frontaliers était de 4 484 francs suisses, celle des travailleurs suisses 5 498 et des étrangers résidents 5 010. La comparaison entre 2000 et 2010 montre une augmentation salariale de 10% pour les frontaliers contre 17.5% pour les résidents (Gonzales, 2013, p.52).

Les navetteurs frontaliers sont de fait de plus en plus qualifiés et apparaissent essentiels pour le fonctionnement de l'économie tessinoise, mais ils sont perçus aujourd'hui comme la catégorie responsable de la crise de l'emploi, de la baisse des salaires et du remplacement de la main-d'œuvre résidente (Costa, 2016).

Désormais le modèle traditionnel - basé sur une main-d'œuvre frontalière peu qualifiée, confinée à des secteurs précis comme les grands chantiers, la construction, l'industrie et la restauration, et à des emplois modestes - paraît dépassé (Losa et al., 2014). Les profils professionnels des nouveaux frontaliers et leurs secteurs d'insertion ressemblent de plus en plus à ceux de la population résidente.

En raison de ses caractéristiques, en particulier un niveau de qualification relativement plus élevé que celui des frontaliers des périodes précédentes, la 'nouvelle vague' de frontaliers alimente des débats politiques et publics, et de multiples prises de position souvent émotionnelles et polarisées. Les thèmes les plus débattus sont la concurrence, l'effet de substitution, le chômage, la croissance numérique, l'augmentation exponentielle du trafic sur l'autoroute et les routes cantonales.

## La contextualisation historique

Dès la moitié des années 1960 et surtout au début des années 1970, les frontaliers jouent un rôle central pour l'économie tessinoise. A partir de 1966 ils ne sont plus assujettis aux contingences fédérales, à condition qu'ils n'occupent pas les emplois des résidents<sup>iii</sup>. Durant cette période le nombre de frontaliers passe de 17 000 en 1966 à 32 000 en 1974. Et c'est en 1974 que la Convention entre la Suisse et l'Italie est signée, dans laquelle figurent les accords bilatéraux concernant en particulier les cantons des Grisons, Tessin et Valais (Costa, 2016, p.31). Ces accords déterminent le prélèvement d'impôts dans la région

suisse de l'activité professionnelle, et la compensation financière en faveur des communes au-delà de la frontière, à savoir le remboursement d'une partie des recettes fiscales aux communes italiennes concernées<sup>iv</sup>.

Selon l'historien Alberto Gandolla - qui a documenté l'évolution du travail frontalier au Tessin et les principaux changements dans les perceptions des acteurs institutionnels et de la population tessinoise pendant le dernier demi-siècle- la catégorie des frontaliers à la fin des années 1970 était perçue favorablement car elle ne créait ni une augmentation de la population résidente ni une demande supplémentaire de services ou d'infrastructures. «Les opinions étaient très diversifiées mais généralement elles n'exprimaient pas une peur particulière vis-à-vis de cette catégorie de travailleurs mais plutôt une certaine curiosité ou l'observation que les frontaliers étaient indispensables à la croissance économique du canton» (Costa, 2016, p.30).

Après la crise du pétrole de 1974, les travailleurs frontaliers, ainsi que les immigrés jouent le rôle d'amortisseur conjoncturel. Certains auteurs parlent d'exportation du chômage (Piguet, 2005; Greppi, 2002). Dans les années suivantes, la croissance économique reprend même si elle est plus lente par rapport aux décennies précédentes. En 1980 les frontaliers occupés au Tessin étaient 30 681, un quart de la population active du canton<sup>v</sup>. Cette main-d'œuvre était essentielle pour la vie économique de cette région. Il faut rappeler qu'à cette époque les autorités fédérales pouvaient intervenir sur la limitation des étrangers résidents afin d'équilibrer leur présence par rapport à la population locale: cette situation favorisait l'embauche de frontaliers. A la fin des années 80 environ 40 000 frontaliers travaillent dans le canton (Mirante, 2017) où des nouvelles entreprises (surtout de services) voient le jour. «La perception diffusée est celle d'une 'région ouverte' avec un développement périphérique émergent, favorable à la localisation d'importantes activités économiques : petites et moyennes entreprises innovantes, activités bancaires internationales. La vieille 'culture industrielle' d'une région périphérique, marginale et dépendante de l'étranger ou de la Suisse interne, semble avoir été remplacée par une position de périphérie intégrée» (Costa, 2016, p. 32).

Les difficultés de l'économie tessinoise des années 90 ont engendré des changements importants: on remarque l'exportation du chômage, le nombre de frontaliers à la fin de cette décennie a fortement diminué (ils sont passés de 40 692 en 1990 à 26 724 en 1999). Durant cette même période, au Tessin, commence à prendre forme un mouvement politique (Lega dei Ticinesi) qui cata-

lyse certaines craintes de la population et favorise une attitude de fermeture par rapport à l'Union européenne et aux étrangers.

Cette brève reconstruction historique montre que l'économie du Tessin a pu bénéficier d'une main-d'œuvre quasi illimitée et modulable selon ses besoins. Sa proportion varie selon la conjoncture: elle a contribué au développement économique du canton pendant les périodes de croissance et joué le rôle d'amortisseur du chômage dans les moments de crise, la fameuse pompe aspirante et refoulante du marché du travail (Salais, 1977).

## Les changements récents

A partir des années 2000, dans un contexte conjoncturel favorable, le recours aux travailleurs frontaliers reprend et progresse jusqu'à présent. L'introduction de l'ALCP, signé en 1999 et appliqué progressivement entre 2002 et 2007, a modifié profondément les conditions du travail frontalier en Suisse. En particulier, avec la suppression de l'obligation de rentrer à domicile chaque jour, adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2002 ; avec l'accord sur la fin de la priorité accordée aux travailleurs indigènes (abolition de la préférence nationale) par rapport aux ressortissants communautaires -1<sup>er</sup> juin 2004- et avec l'élimination des zones de frontière -1<sup>er</sup> juin 2007, la mobilité transfrontalière devient plus simple et flexible (Losa et al., 2014). De même, en 2008 l'Italie vit une hausse du chômage importante qui a créé une attractivité plus accentuée envers le marché du travail voisin tessinois. Avant 2008, le taux de chômage en Italie du Nord était inférieur à celui du Canton Tessin (Stephani et Mulatero, 2013). Les implications du phénomène des frontaliers sont plus prononcées au Tessin par rapport à d'autres régions de la Suisse. En effet, du point de vue numérique 64 885 frontaliers travaillaient au Tessin au quatrième trimestre 2017 (20.4 % des 318 002 frontaliers en Suisse) (OFS, 2018b). C'est le deuxième canton le plus concerné par le travail frontalier, après le canton de Genève, et celui qui a la proportion la plus élevée (27.1%) par rapport à l'ensemble des actifs occupés, contre 13 % pour la région lémanique et 11 % pour la Suisse du Nord-Ouest (SECO, 2017, p.52). La hausse des frontaliers au Tessin dans les quinze dernières années a été plus importante que pour l'ensemble des frontaliers en Suisse : le nombre a doublé et en 2017 il a dépassé celui des résidents étrangers. Les frontaliers ont donc joué un rôle central dans la croissance de l'emploi, supérieure à la moyenne Suisse. La tertiarisation croissante, l'économie des services, l'expansion de l'industrie et du secteur du bâtiment sont plus accentués dans ce canton à la frontière avec l'Italie.

La comparaison entre 2002 et 2017 par secteur économique montre que le secteur tertiaire a dépassé le secondaire quant au nombre de frontaliers qui y occupent un emploi. Il représente actuellement 63.1 % des frontaliers (secondaire 36.2 %) tandis qu'en 2002 le tertiaire était à 43.5 % et le secondaire à 55.7 %. Les principaux secteurs d'activité mobilisant des travailleurs frontaliers sont ceux de l'industrie manufacturière (24.6 %) -en particulier fabrication de matériel informatique, électronique et horloger-, le commerce (16.8 %), la construction (11.4 %), les activités spécialisées scientifiques et techniques (9.9 %) et les activités administratives privées ainsi que les services de soutien à la personne (8.6 %) (OFS, 2018b). Les secteurs traditionnels comme la construction et l'industrie occupent, en pourcentage, encore aujourd'hui plus de frontaliers au Tessin que dans l'ensemble de la Suisse. Mais durant les quinze dernières années, la montée des travailleurs frontaliers a été particulièrement accentuée dans les professions du tertiaire (Gonzalez, 2013), secteur qui occupait auparavant seulement les travailleurs indigènes. Désormais les frontaliers ont des profils qualifiés et ils occupent les mêmes emplois que les résidents (Alberton et al., 2008; Losa et al., 2014; Baruffini et Mini, 2015). Il y a donc une concurrence qui crée de nouveaux défis sur les marchés du travail et de la formation. De plus ces travailleurs arrivent de plus loin, de Milan ou d'autres régions d'Italie, ils se positionnent différemment par rapport aux 'anciens frontaliers dans leur travail (Gonzalez, 2013). Davantage de locaux se sentent ainsi directement en compétition avec les 'nouveaux' frontaliers, et ils craignent d'être remplacés. L'actuelle création d'emplois relève la tension entre la nouvelle offre de travail frontalier et la possibilité de perte de places de travail pour les locaux (Losa et al. 2014, p.14).

Un aspect particulièrement débattu et spécifique au canton, qui n'est pas nouveau, mais qui devient de plus en plus accentué, concerne les niveaux de salaires des frontaliers. Au Tessin, les frontaliers gagnent 12.4% de moins que les résidents suisses et 8.5% de moins que les résidents étrangers (Bigotta 2017, p.57), cela s'explique, en partie, par le niveau vie moins cher en Italie et donc l'acceptation de salaires plus bas. Au Tessin, cette pression sur les salaires est plus forte que dans les autres régions (SECO, 2017; Bigotta, 2017), d'où l'importance des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes spécifiques, à savoir la mise en place d'un système de contrôle du respect du minimum salarial dans les différentes branches économiques.

L'embauche des travailleurs frontaliers ne semble pas avoir une influence directe sur la hausse du

chômage ni au niveau fédéral, ni au niveau tessinois même si le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale, car il s'agit d'une région périphérique caractérisée par un taux constant plus élevé par rapport aux autres centres économiques de la Suisse (Losa et al. 2014; Bigotta, 2017). La situation du chômage au Tessin était marquée en 2012 et 2013, puis la situation s'est légèrement améliorée en 2015 et 2016 (SECO, 2017, p.55).

## Les opinions des milieux économiques et syndicaux

Les entretiens avec les référents des milieux économiques et syndicaux ont permis de comprendre les enjeux et les défis actuels qui traversent le canton. Selon un des représentants de l'association des industriels<sup>vi</sup>, l'ouverture du marché du travail à la main-d'œuvre frontalière a permis l'embauche de profils professionnels très qualifiés insuffisamment disponibles sur le marché local. Avec la digitalisation, la production industrielle a beaucoup changé, et l'industrie 4.0 a besoin de spécialisations toujours plus élevées : ingénieurs, techniciens, chimistes, etc. Sur le territoire cantonal, des entreprises de pointe au niveau mondial se sont installées. Il s'agit d'entreprises innovatrices, positionnées sur des secteurs spécialisés dans la recherche et le développement.

Une conférence permanente des partenaires sociaux - associations patronales et associations syndicales - a été instituée/mise en place. Différentes problématiques y sont abordées ainsi que des possibles solutions concrètes et concertées pour des thématiques ciblées (par exemple, médiation avec certaines entreprises en difficulté; gestion flexible du temps de travail).

Selon un représentant de la Chambre du commerce, il existe actuellement un battage médiatique: chaque fois que l'on parle de frontaliers, le lien avec les accords bilatéraux est évoqué, ainsi qu'une image négative:

"Il est vrai que les frontaliers ont augmenté dans les dernières années, mais le discours ne peut être abordé simplement en termes de milliers de navetteurs transfrontaliers. Nous avons besoin d'au moins 50 000 frontaliers pour faire fonctionner l'économie tessinoise. Aujourd'hui c'est un enjeu politique, car il est plus facile de trouver des coupables, des boucs émissaires, que de trouver des solutions. Mais avec des travailleurs exclusivement tessinois nous ne serions pas en mesure de fournir suffisamment de personnel formé pour certains profils professionnels"<sup>vii</sup>.



Du point de vue d'un représentant syndical<sup>i</sup> qui travaille dans un syndicat regroupant historiquement un nombre important de travailleurs frontaliers, ces derniers sont vitaux et font partie de la structure du canton, car ils fournissent du travail dans les secteurs que la main-d'œuvre locale ne peut couvrir (par exemple dans le secteur médical). L'économie tessinoise ne peut pas vivre sans les navetteurs transfrontaliers. Pour ce qui concerne l'essor important dans le secteur tertiaire:

"Si le marché du travail dans certaines branches professionnelles reste déréglementé, les travailleurs frontaliers continueront de croître en raison d'un nombre quasi illimité de demandeurs d'emploi en Lombardie. Je pense au secteur des services: sociétés fiduciaires, banques, communications, agences de voyages et immobilières, compagnies d'assurance, conseils en affaires, bureaux administratifs, cabinets de notaires, etc. Sans contrats collectifs de travail<sup>ix</sup>, les travailleurs frontaliers continueront d'arriver en masse. Si les mêmes conditions de travail étaient établies pour tous, les résidents et les travailleurs frontaliers reviendraient à une concurrence loyale, ce qui serait également bénéfique pour le canton par exemple dans la formation professionnelle"<sup>ii</sup>.

Selon les représentants d'associations syndicales, l'ALCP a été appliqué sans mesures d'accompagnement précises et adéquates dès le début (contrats, nombre d'inspecteurs, etc.). Après une phase de départ incertaine, des mesures ont été prises. Aujourd'hui au Tessin ont été introduits plusieurs contrats collectifs de travail. La libre circulation des personnes est essentielle pour la Suisse mais, au moins pour les cantons frontaliers, un renforcement et une différenciation régionale des mesures d'accompagnement de l'ALCP sont indispensables. Il s'agit de mesures introduites à partir du 1er juin 2004 afin de protéger les travailleurs contre les risques de dumping salarial. Les mesures d'accompagnement devraient aussi garantir des conditions de concurrence identiques pour les entreprises indigènes et étrangères (SECO, 2017).

Comme nous avons eu l'occasion de mentionner précédemment, les frontaliers sont présents dans tous les secteurs professionnels, de la santé à l'industrie, et aux services. Il convient toutefois de souligner l'un des effets de leur stigmatisation: l'augmentation du nombre d'Italiens qui ont déménagé en s'établissant dans le canton: ils sont venus vivre au Tessin pour différentes raisons, parmi elles, le fait de ne plus être considérés comme des frontaliers. Il y a évidemment aussi des avantages fiscaux pour ceux qui ont des re-

venus moyens ou hauts car les prélèvements fiscaux au Tessin sont moins élevés par rapport à l'Italie.

Mais la stigmatisation n'est pas liée seulement aux travailleurs frontaliers, aujourd'hui même les employeurs et les entrepreneurs sont sous pression: "Les médias et l'opinion publique parlent constamment d'entreprises qui n'embauchent que des frontaliers, qui paient des salaires bas, qui polluent ... certains entrepreneurs envisagent de quitter le Tessin parce qu'ils sont de plus en plus sous pression"<sup>xi</sup>.

## La perspective du gouvernement tessinois

Face aux préoccupations liées à la pression salariale dans certains secteurs, le gouvernement tessinois a mandaté le Professeur Ambühl de l'Ecole Polytechnique de Zürich, pour conduire une étude (expertise) sur la question. Cette expertise a notamment débouché sur la proposition d'un modèle de clause de sauvegarde pour l'application de l'initiative contre l'immigration de masse, initiative acceptée par le peuple suisse le 9 février 2014. Cette initiative, faite pour réduire les étrangers incluait les travailleurs frontaliers. Le modèle tessinois proposait des restrictions de l'immigration, ciblées et limitées dans le temps, là où la pression deviendrait trop grande sur les places de travail. Les employeurs devraient privilégier la main-d'œuvre indigène cantonale; des mesures seraient envisageables comme l'impôt sur l'immigration et enfin il faudrait renforcer les mesures d'accompagnement au niveau régional. Cette attitude proactive du gouvernement, à savoir une proposition concrète à l'attention de la Confédération helvétique, a été considérée positivement par l'opinion publique. Entre-temps, il y a eu déception quant aux résultats, cette voie étant politiquement impossible à tenir, car elle met en péril les accords bilatéraux de la Suisse avec l'Union européenne.

Actuellement un autre thème crée des controverses: l'accord fiscal avec l'Italie sur la double imposition qui n'a pas encore été ratifié par le gouvernement italien. À échéance régulière, le gouvernement tessinois envisage aussi de bloquer la rétrocession de l'impôt des frontaliers en échange de la participation de la Lombardie et du Piémont aux travaux d'amélioration du trafic transfrontalier. D'importants chantiers sont en cours.

## En guise de conclusions

Comme nous avons pu l'illustrer, aujourd'hui au Tessin, on assiste à une ambivalence entre discours et pratiques, qui engendre une polarisation entre les avis favorables et défavorables aux frontaliers. D'une part, les tenants des milieux économiques expriment des exigences professionnelles et soulignent la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre très qualifiée pour inciter les entreprises innovatrices à rester sur le territoire cantonal. Ces exigences sont difficiles à soutenir publiquement vu le climat très émotionnel, les externalisations discriminatoires et xénophobes, désormais répandues sur le plan local et dans d'autres pays européens. D'autre part, il y a des peurs et des craintes et la montée d'un sentiment anti-frontalier à travers leur stigmatisation. Ce discours est très prégnant et il a un impact transversal sur les électeurs, au-delà des partis politiques qui dénoncent l'augmentation des frontaliers (au élections cantonales deux partis, l'UDC et La Lega dei Ticinesi ont obtenu 30% des votes) (voir l'article d'Oscar Mazzoleni et Andrea Pilotti sur les perceptions citoyennes des frontaliers

dans le Tessin). Il a atteint une importance médiatique qui rend les autres discours comme celui des milieux économiques ou syndicaux moins visibles. Les frontaliers, au même titre que les migrants sont devenus des boucs-émissaires de problèmes de la société (Solcà, 2014).

La population tessinoise, qui dans les années soixante-dix rejetait les différentes initiatives xénophobes, est depuis les années quatre-vingt-dix de plus en plus réceptive aux thèses anti-européennes, anti-frontalières et anti-gouvernement fédéral, portées par les mouvements et partis populistes et racistes. Mais ces discours ne sont pas soutenus uniquement par les électeurs des deux partis populistes, ils se sont étendus à une partie plus large de la population tessinoise. Des positions intransigeantes et unilatérales risquent de véhiculer l'image d'un canton de frontière en train de devenir une 'double périphérie par rapport à Berne et à la Lombardie' (Pilotti et Mazzoleni, 2014). Comme l'a souligné récemment le Professeur Cattacin, « continuer à nourrir les craintes - dans un monde globalisé où la flexibilité du marché du travail est la norme - ne conduit pas à des solutions. Il serait important de penser à une seule agglomération transfrontalière qui aurait sa propre force »<sup>xii</sup>.

## NOTES

<sup>i</sup> Données fournies par l'Office cantonal de statistique, Statistiques des frontaliers.

<sup>ii</sup> L'auteur a réalisé dix entretiens avec des experts de la thématique des frontaliers, représentants de: syndicats, journaux, instituts de recherche, associations de frontaliers, associations industrielles et du commerce, administration cantonale, relations transfrontalières. Période: fin du 2016 et première moitié de 2017.

<sup>iii</sup> Auparavant, la Confédération helvétique limitait le nombre de frontaliers selon les exigences du marché du travail (Greppi S. et al. 2002).

<sup>iv</sup> En décembre 2015, Italie et Suisse ont défini les contenus d'un nouvel accord bilatéral sur la fiscalité des travailleurs frontaliers, accord qui n'a pas encore été signé et qui est régulièrement objet de débats au sein du gouvernement tessinois, et de prises de position anti-italiennes.

<sup>v</sup> Données élaborées par l'Office cantonal de statistique.

<sup>vi</sup> Il s'agit d'une association née en 1962 qui regroupe les petites et moyennes entreprises et industries tessinoises

<sup>vii</sup> Entretien avec un représentant de la Chambre du commerce.

<sup>viii</sup> Il s'agit de l'Organizzazione cristiano sociale ticinese (OCST).

<sup>ix</sup> Il s'agit d'accords entre les associations patronales et les syndicats concernant les salaires minima pour certaines branches professionnelles.

<sup>x</sup> Entretien avec un représentant d'une association syndicale.

<sup>xi</sup> Entretien avec un représentant de l'association des industriels.

<sup>xii</sup> Radiotélévision de la suisse italienne, Falò: Frontalieri: 'cronaca di ordinario odio', documentaire de Xavier Nicol et Valérie Teuscher, 25 mai 2017.



## RÉFÉRENCES

---

- Alberton, S., Gonzalez, O. et Guerra, G. (2008) *Le trasformazioni nel mercato del lavoro ticinese: il CODE fa il punto a sei anni dall'entrata in vigore dell'accordo sulla libera circolazione delle persone.*, Istituto di ricerche economiche (IRE), Università della Svizzera italiana, Lugano.
- Baruffini, M. et Mini, V. (2015) *Approfondimento della situazione del mercato del lavoro ticinese negli anni successivi all'introduzione dell'Accordo sulla Libera Circolazione delle Persone (ALCP).*, Osservatorio Mercato del Lavoro (O-Lav), Osservatorio delle Politiche Economiche (O - Pol), Università della Svizzera italiana, Lugano.
- Bigotta, M. (2017) 'Il differenziale salariale tra residenti e frontalieri', *Migrazione e integrazione: focus sul Ticino*, rivista Forum n. 9, Università di Neuchâtel, pp. 50-64.
- Conseil fédéral suisse, Gouvernement de la République italienne (1974) 'Accord du 3 octobre 1974 entre la Suisse et l'Italie relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers et à la compensation financière en faveur des communes italiennes limitrophes', Berne-Rome.
- Costa, G., (éd.) (2016) *Non avete pane a casa vostra? Mezzo secolo di frontalierato italo-svizzero (1965-2015).*, BiblioLavoro, Milano.
- Greppi, S. et al. (2002) *La popolazione straniera e i flussi migratori in Ticino.*, Dipartimento Lavoro sociale, Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana, Manno.
- Gonzalez, O. (2013) 'La vigorosa progressione dei nuovi frontalieri in Ticino. Chi sono e dove trovano impiego?', *Dati - Statistiche e società*, No. 1, Stato e Repubblica del Canton Ticino, Ufficio cantonale di statistica, Bellinzona, pp. 45-53.
- Gonzalez O., Stephani E. et Grignola Mammoli, S. (2015) 'Ai margini del mercato del lavoro. Stato e dinamica del mercato del lavoro ticinese con focus sulla disoccupazione', Stato e Repubblica del Canton Ticino, Ufficio di statistica, Bellinzona.
- Istituto di Ricerche Economiche (2011) 'Disoccupazione e frontalierato nel Canton Ticino', Rapporto commissionato dalla Commissione Tripartita Cantonale in materia di libera circolazione delle persone Cantone Ticino, Team CODE O-lav, Università della Svizzera italiana, Lugano.
- Losa, F.B., Origoni, P. et Caprara, D. (2008) 'L'impiego in Ticino ai massimi storici', *Dati statistiche e società*, VIII 1, 10, Stato e Repubblica del Canton Ticino, Ufficio di statistica, Bellinzona.
- Losa, F.B., Bigotta, M., et Gonzalez, O. (2014) 'La libre circulation : joies ou douleurs ? Evaluation des effets sur le marché du travail suisse de l'abolition de la priorité en matière d'emploi accordée aux travailleurs indigènes', République et Canton du Tessin, Office de la statistique, Bellinzona.
- Mirante, A. (2017) 'Struttura economica e mercato del lavoro in Ticino', *Migrazione e integrazione: focus sul Ticino*, rivista Forum n. 9, Università di Neuchâtel, pp. 34-49.
- Office fédéral de statistique (2018a) 'Bilan de la population résidante permanente selon le canton en 2017. Résultats annuels provisoires', Source: STATPOP, Neuchâtel.
- Office cantonal de statistique (2018b) 'Statistique sur les frontaliers (STAF), données relatives au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017', Neuchâtel.
- Piguet, E. (2005) *L'immigration en Suisse depuis 1948: une analyse des flux migratoires*, Seismo, Zürich.
- Pilotti A. et Mazzoleni O. (2014) 'Analisi del voto ticinese sull'iniziativa 'contro l'immigrazione di massa', *Cahiers de l'Institut d'Etudes Politiques et Internationales* (IEPI), Université de Lausanne.
- Salais R. (1977) 'Analyse des mécanismes de détermination du chômage', *Economie et statistique*, n.93, Persée Fribourg, pp. 21-37.
- Secrétariat d'Etat à l'économie - SECO (2017) 'Retour sur quinze années de libre circulation des personnes: Treizième rapport de l'Observatoire relatif à l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail en Suisse', Confédération suisse, Berne.
- Solcà, P. (2014) 'Protezione contro le discriminazioni in Ticino: stato dell'arte.', Rapporto di ricerca su mandato del Delegato cantonale all'integrazione degli stranieri, Dipartimento scienze aziendali e sociali, Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana, Manno.
- Solcà, P. (2013) 'La popolazione straniera e i flussi migratori in Ticino: aggiornamento dello studio 2003', capitoli 2, 3 e 5. Dipartimento scienze aziendali e sociali, Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana, Manno.
- Stephani E. et F. Mulatero (2013) 'Disoccupazione: Ticino e Lombardia si allineano', *Dati A.* XIII, n. 1, Stato e Repubblica del Canton Ticino, Ufficio di statistica, Giubiasco, pp. 34-43.

## ADRESSE

---

Paola Solcà, Enseignante et Chercheuse Senior, Centre for Documentation and Migration Research International Relations Coordinator, Social Sciences Palazzo E, CH-6928 Manno, Suisse, [paola.solca@supsi.ch](mailto:paola.solca@supsi.ch)

## NOTE BIOGRAPHIQUE

---

**PAOLA SOLCÀ** a fait ses études en sociologie et anthropologie à l'Université de Lausanne. Elle est enseignante et chercheuse senior auprès du Département d'économie d'entreprise, santé et travail social (DEASS) de la Haute école professionnelle de Suisse italienne (SUPSI). Depuis 2008, elle est responsable du Centre de documentation et de recherche sur les migrations. Elle est membre du Centre de compétence SUPSI en Coopération au développement et elle s'occupe des relations internationales pour le domaine du travail social. Au centre de ses activités d'enseignement et de recherche: politiques migratoires, mobilité humaine, migration transnationale, jeunes de deuxième génération, mineurs, processus d'intégration, formes de discriminations, mobilité transfrontalière.





# LA PERCEPTION CITOYENNE DES FRONTALIERS DANS LE CANTON DU TESSIN

Oscar Mazzoleni, Andrea Pilotti

Cette contribution illustre comment dans le canton du Tessin, le seul canton suisse situé entièrement au Sud des Alpes et à la frontière avec l'Italie, le thème des relations transfrontalières connaît depuis les années 2000 une politisation sans précédent. La présence accrue des travailleurs frontaliers est ainsi thématisée en lien avec les difficultés socio-économiques rencontrées par le canton italoophone, les relations avec Berne, la question européenne, ainsi que les controverses politiques et diplomatiques avec l'Italie. Les résultats de deux votations populaires, l'initiative fédérale « contre l'immigration de masse » du 9 février 2014 et l'initiative cantonale « Prima i nostri » du 25 septembre 2016, ont été fortement influencés par la perception que les citoyens tessinois ont des travailleurs frontaliers. Si une analyse des représentations sociales montre que les frontaliers sont perçus par les citoyens tessinois soit comme un « problème », soit comme une « ressource », une partie significative d'individus exprime une orientation ambivalente.

**Tessin, Suisse, comportement de vote, centre-périphérie, régionalisme, travailleurs frontaliers**

## The citizen's perception of cross-border workers in the canton of Ticino

---

This contribution shows how, since the turn of the millennium, the issue of cross-border relations has been increasingly politicized in the Swiss Canton of Ticino, the sole canton situated entirely south of the Alps and bordering Italy. The increase in the number of cross-border workers is discussed in connection with the canton's socio-economic challenges, its relationship to Berne, the European question and the political and diplomatic controversies with Italy. The results of two popular votes – both the federal “Stop mass immigration” initiative (voted upon on February 14th 2014) as well as the cantonal “Prima I nostri”, initiative (voted upon on September 25th 2015) – have been starkly influenced by the perception of cross-border workers by Ticinese citizens. The analysis of their social representations shows that cross-border workers are considered either as a “problem” or a “resource”. Yet a significant share of citizens holds a more ambivalent opinion.

**Ticino, Switzerland, voting behavior, centre-periphery, regionalism, cross-border workers**

## Zur Wahrnehmung von Grenzgängern durch die Bürger im Kanton Tessin

---

Dieser Beitrag zeigt wie die grenzüberschreitenden Beziehungen im Kanton Tessin – der einzige Kanton, welcher gänzlich jenseits der Alpen und an der Grenze zu Italien liegt – seit dem Jahr 2000 zunehmend politisiert worden sind. Die Zunahme der Grenzgänger wird im Zusammenhang mit den sozioökonomischen Herausforderungen dieses italienischsprachigen Kantons, den Beziehungen zu Bern, der europäischen Frage sowie den politischen und diplomatischen Kontroversen mit Italien diskutiert. Das Resultat der beiden Volksabstimmungen – die eidgenössische Volksinitiative „Gegen Masseneinwanderung“ vom 9. Februar 2014, wie auch die kantonale Initiative „Prima i nostri“ vom 25. September 2016 – wurde sehr stark von der

Wahrnehmung der Grenzgänger durch die Tessiner Bürger beeinflusst. Während die Analyse der gesellschaftlichen Repräsentationen verdeutlicht, dass die Grenzgänger entweder als „Problem“ oder aber als „Ressource“ wahrgenommen werden, zeigt ein großer Teil der Befragten allerdings eine ambivalente Haltung.

**Tessin, Schweiz, Wahlverhalten, Zentrum-Peripherie, Regionalismus, Grenzgänger**

**CITATION PROPOSÉE**

Mazzoleni, O. et Pilotti, A. (2019) : La perception citoyenne des frontaliers dans le canton du Tessin. Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2: pp. 149-161.  
<https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>

## Introduction

Depuis la chute du mur de Berlin, les États européens et leurs territoires font face à une profonde libéralisation des échanges, à une interdépendance socio-économique accrue, à l'apparition de nouveaux flux migratoires et à de nouvelles formes d'intégration supranationale. L'ensemble de ces différents processus constitue, d'après de nombreux observateurs, un véritable défi au modèle d'intégration nationale tel qu'il a pu se consolider au cours de la première moitié du XXe siècle. L'affaiblissement de l'intégration nationale témoigne également d'une remise en question des politiques de redistribution d'inspiration keynésienne mises en œuvre notamment durant les Trente Glorieuses. Pour les espaces-frontières, la ré-articulation des échelles du pouvoir et la redéfinition des dynamiques socio-économiques ont ouvert des nouvelles opportunités en termes d'intégration transfrontalière mais aussi des enjeux liés à l'intensification des flux des travailleurs et des capitaux. Si certaines régions de frontières européennes semblent avoir suivi la voie d'une intégration fondée sur la reconnaissance des intérêts réciproques, dans d'autres régions la situation est plus complexe.

L'attention de cette contribution porte sur ce deuxième type de régions, notamment sur le canton du Tessin, le seul canton suisse entièrement situé au Sud des Alpes et à la frontière avec l'Italie. Avec une économie redevable d'une présence accrue de travailleurs frontaliers venant des régions du Nord de l'Italie, notamment la Lombardie et le Piedmont, l'histoire de ce canton est fortement influencée par les dynamiques transfrontalières. Entre les années 1950 et 1970, en rupture avec son passé de pauvreté et d'émigration, le Tessin a vécu un rapide essor économique. Devenue ainsi la troisième place financière de la Suisse, en raison des afflux de capitaux italiens en fuite, ce canton a largement bénéficié de l'apport des travailleurs italiens, actifs notamment dans la construction et le tourisme, les deux secteurs, avec les banques, qui ont assuré la diffusion d'un fort bien-être du canton durant les « Trente glorieuses » et des relations transfrontalières apaisées (Toppi, 2000a ; Mazzoleni, 2017). Le retour des difficultés économiques au début des années 1990, avec le chômage et l'augmentation de la précarité, ont favorisé la montée de sentiments d'insécurité et une politisation sans précédent des relations transfrontalières.

Le but de cet article est précisément de rendre compte de la manière dont ce canton s'est confronté dans les années récentes avec les enjeux

transfrontaliers et d'illustrer en quoi les représentations des travailleurs frontaliers se caractérisent par une configuration à la fois polarisée et ambivalente. Cette contribution se divise en cinq parties. Dans un premier temps, nous allons présenter brièvement le cas tessinois dans son contexte historique ; ensuite, nous discuterons de l'émergence des controverses autour de la frontière au Tessin. Dans la troisième et quatrième partie, nous allons traiter de deux votations populaires dans lesquelles la question des travailleurs frontaliers acquiert une saillance grandissante, à savoir l'initiative contre « l'immigration de masse » et l'initiative cantonale « *Prima i nostri* ». Pour ce faire, nous nous appuyons sur les résultats de deux enquêtes d'opinion post-référendaires. Enfin, dans la dernière partie de notre contribution, à l'aide d'une analyse par composantes principales, nous nous pencherons sur les perceptions ambivalentes que les citoyens tessinois expriment vis-à-vis des travailleurs frontaliers.

## Une frontière apaisée mais socialement peu intégrée

Aucun des 26 cantons suisses ne cumule une position autant périphérique (qui s'exprime en termes linguistiques, géopolitiques et économiques), que le Tessin. Le Tessin est le seul canton suisse dont l'italien est la langue officielle ; il est le seul entièrement situé au Sud des Alpes ; il est l'un des cantons suisses historiquement les moins dynamiques du point de vue économique, n'ayant jamais connu le développement endogène d'un important système industriel, en passant entre les années 1930 et les années 1960 d'une économie de subsistance à une prépondérance de secteurs tertiaires (banques, assurances et tourisme) qui restent fortement dépendants des centres économiques basés principalement dans les villes de la Suisse alémanique (Toppi, 2000a, 2000b). Cependant, les « Trente glorieuses », associées au rôle distributeur de l'État fédéral envers les régions périphériques, ont réduit la saillance de la périphéricité tessinoise : la croissance sans précédents du bien-être économique dans cette région pauvre et de langue minoritaire a contribué, plus qu'ailleurs, à associer bien-être et intégration nationale. Dans ce contexte, les relations avec l'Italie se sont caractérisées par des échanges économiques fondés sur une forte présence de la frontière nationale.



Une large partie des frontières externes du Canton du Tessin est au contact direct avec la Péninsule italienne, en particulier avec la Lombardie. Le Tessin est, d'une part, l'un des 15 cantons suisses qui partagent une partie de leurs frontières avec un État limitrophe. D'autre part, il est aussi l'un des cantons caractérisés par des échanges transfrontaliers les plus intenses, à l'instar de Bâle et Genève. À partir des années 1960, des milliers de travailleurs italiens traversent chaque jour la frontière pour aller au Tessin. De plus, depuis les années 1960, les Italiens ont largement contribué, avec leur argent soustrait au fisc italien, à l'essor de la troisième place financière suisse, Lugano, qui est la plus grande ville tessinoise. En même temps, durant l'Après-guerre, le déplacement des travailleurs suisses vers l'Italie a été pratiquement absent, aussi en raison de l'existence d'écart salariaux qui sont encore aujourd'hui importants.

L'homogénéité linguistique et culturelle (et religieuse aussi, de par les traditions catholiques communes) ne se révèle pas suffisante pour créer un véritable lien social transfrontalier allant au-delà des échanges économiques. Si les Tessinois ont une ouverture partielle vers le Sud, c'est-à-dire la Lombardie et l'Italie, les habitants des régions de Côme et de Varèse ne sont pas tournés vers le Tessin et la Suisse, mais eux aussi vers le Sud, à savoir vers Milan. Par ailleurs, l'ouverture des Tessinois vers le Sud est limitée. Malgré la proximité physique (moins d'une heure en voiture) Milan reste une ville socialement éloignée, encore plus de ce que Paris est pour les Lausannois ou les Genevois. Par ailleurs, pour les Tessinois, l'Italie n'est pas un modèle d'organisation politique et institutionnelle, en opposition avec la « supériorité » du modèle helvétique ; par contre, l'italien parlé au Tessin est moins riche et plus marqué par le dialecte que celui qu'on parle en Italie. Les difficultés d'une intégration sociale tiennent aussi au fait que le Tessin ne dispose pas d'un vrai centre d'attraction urbain, sans compter que l'utilisation des médias reste en quelque sorte unidirectionnel (de par l'accès direct aux chaînes télévisées italiennes depuis la Suisse). Au maintien d'une faible intégration transfrontalière concourent, dans les années 1990 et 2000, d'autres phénomènes majeurs : tandis que l'Italie, membre fondateur de la Communauté européenne, participe au renforcement de l'intégration européenne, avec l'adoption de l'euro, la Suisse refuse toute adhésion à l'Union européenne (UE) et à l'Espace économique européen (EEE). Lors de plusieurs référendums sur l'intégration européenne, ce sont précisément les citoyens tessinois à se montrer les plus sceptiques envers tout rapprochement à l'UE.

De plus, bien que la collaboration transfrontalière sur le plan institutionnel débute dans les années 1990 également sur la frontière Suisse-UE, elle reste nettement moins structurée et développée si on la compare à d'autres régions transfrontalières à flux intense, notamment autour de Bâle et de Genève. C'est dans ce contexte de faible intégration sociale et de collaboration institutionnelle limitée que les controverses des années 2000 émergent et se consolident.

## L'émergence des controverses autour de la frontière

Malgré les fortes résistances venant du canton du Tessin, la majorité des citoyens suisses adhère à la formule des accords bilatéraux sectoriels avec l'UE. Ces accords contribuent à déterminer un tournant dans les relations transfrontalières italo-suisse sur le plan tant socio-économique que politique. L'entrée en vigueur des accords bilatéraux Suisse-UE, et notamment de l'accord sur la libre circulation des personnes pleinement actif depuis 2004, introduira une plus grande perméabilité de la frontière italo-suisse. Des secteurs du marché du travail auparavant protégés par des contingents s'ouvrent à la concurrence ; la libéralisation des capitaux permet à nombre d'entreprises italiennes de s'installer au Tessin et aux artisans italiens d'offrir leurs services. Il s'ensuit une logique compétitive accrue pour le Tessin qui se retrouve plus directement exposé aux aléas de la mondialisation et aux difficultés du marché du travail italien. L'effet conjugué, d'une part, des accords avec l'UE, qui permettent aux frontaliers italiens de travailler dans des secteurs économiques auparavant réservés aux résidents du Canton du Tessin (comme les banques et les assurances), et, d'autre part, de l'explosion de la plus profonde récession économique italienne de l'Après-guerre, qui touche de plein fouet la Péninsule en 2008-2009, posent les conditions d'un bouleversement profond dans les relations transfrontalières italo-suisse.

Depuis la fin des années 2000, on observe un afflux sans égal de frontaliers venant du Nord de l'Italie et travaillant dans le canton du Tessin : de 38 500 en 2007 à plus de 65 000 en 2016 (27.1% de la population active cantonale, taux comparable à la situation genevoise, par rapport à une moyenne nationale d'un peu plus de 5%). En même temps, l'État italien, pour répondre aux difficultés financières croissantes, en accord avec les organisations internatio-

nales, entame une lutte ouverte sans précédents contre la fuite des capitaux, dans le but de récupérer une partie de l'argent déposé dans les banques suisses, notamment de la place financière de Lugano. Si les accords bilatéraux et la récession économique italienne posent des nouveaux défis au marché du travail (inégalités salariales, dumping, etc.), à la survie des petites entreprises locales, l'émergence de tensions entre la Suisse et l'Italie sur le plan politique et diplomatique, mais également entre le Tessin et Berne et le Tessin et le Nord de l'Italie deviennent des enjeux majeurs dans l'espace médiatique et politique transfrontalier durant les années 2000 et 2010 (Mazzoleni et Mueller, 2017). Dans le Tessin, cette vision plus controversée de la frontière italo-suisse va contribuer à un discours qui combine l'opposition à l'intégration européenne, des attentes déçues de protection de la Confédération vis-à-vis de ses périphéries et l'émergence de sentiments anti-italiens. Ce discours met l'accent sur l'impact négatif de la perméabilité de la frontière qui augmente la pression en provenance du Sud, depuis la région de Lombardie (avec 10 millions d'habitants) confrontée à un taux de chômage plus élevé et des salaires plus bas que le Tessin (un canton de 350'000 habitants). Ainsi, un message dominant, qui se diffuse dans l'opinion publique tessinoise, considère que l'augmentation de la perméabilité des frontières nationales implique une diminution du bien-être suisse, et cela en particulier pour le Tessin. Dans ce discours vont jouer un rôle crucial la Ligue des Tessinois et la section tessinoise de l'Union démocratique du centre (UDC), les deux forces politiques les plus actives dans les campagnes référendaires contre les accords bilatéraux Suisse-UE. Unis par la lutte contre l'affaiblissement de la souveraineté et les frontières nationales, ils auront un rôle croissant dans le système politique tessinois. Fondée en 1991, la Ligue des Tessinois est, depuis 2011, la force politique détenant la majorité relative dans le gouvernement tessinois (deux ministres sur cinq). Héritier de l'ancien parti agrarien, l'UDC est le principal parti au niveau national depuis 2003 ; même si dans le canton du Tessin, le parti reste relativement petit et à l'opposition, compte tenu de la concurrence de la Ligue également active sur les enjeux de souveraineté nationale, il a été protagoniste de plusieurs mobilisations contre l'augmentation des travailleurs frontaliers, notamment la campagne d'affiches « Bala i ratt » (« les rats qui dansent ») pour stigmatiser la présence de frontaliers italiens supposées coupables de « voler le fromage suisse ».

## Les enjeux de l' « immigration de masse »

Les enjeux liés aux travailleurs frontaliers italiens prennent une saillance croissante y compris à l'occasion de votations populaires. Entre les années 1990 et 2000, les votants tessinois se profilent, lors d'initiatives et référendum populaires fédéraux, parmi les plus opposés à l'intégration européenne et les plus favorables à des orientations restrictives en matière d'immigration (Pilotti et Mazzoleni, 2017b). L'une des plus importantes campagnes politiques de ces dernières années lancée par l'UDC a été l'initiative dite « contre l'immigration de masse ». Si d'une part cette initiative s'inscrit dans le prolongement de l'histoire référendaire suisse sur les questions migratoires, d'autre part sa particularité réside dans la capacité de 'fédérer' des thèmes différents propres à la politique migratoire, à l'asile, au marché du travail et aux relations avec l'UE. Le taux de participation au scrutin du 9 février 2014 a été plutôt élevé (56.6% au niveau national, 57.1% au niveau tessinois). L'initiative est approuvée par une majorité des cantons et par 50.3% des votants au niveau national, et cela malgré l'opposition des principaux partis suisses, des associations patronales et syndicales. La plus nette majorité de votants en faveur de l'initiative s'observe dans le canton du Tessin, avec un soutien de 68.2%. L'analyse de ce vote montre que le vote tessinois a été largement influencé par la peur d'une émargination confédérale et la perception du Tessin comme périphérie vulnérable vis-à-vis de l'Italie et en particulier du Nord de l'Italie (Pilotti et Mazzoleni, 2014 ; Mazzoleni et Pilotti, 2015). À une question ouverte sur les motivations de vote (lors d'une enquête post-référendaire basée sur un échantillon représentatif de 1400 répondants), il apparaît que 29.8% des partisans de l'initiative justifiait son vote favorable en soulignant « l'exigence de réguler une immigration hors contrôle ». Outre cette motivation, les préoccupations liées au marché du travail régional ont joué un rôle central dans le choix de vote. En effet, 42% des votants ayant soutenu l'initiative a fait explicitement référence à cet enjeu pour motiver son soutien à l'initiative UDC. Plus précisément, 21.3% dénonçait que « trop de travailleurs frontaliers produisent du chômage, une compétition excessive ou trop de trafic » ; 11.1% voulait attribuer une préférence nationale, pour les Suisses et les Tessinois, dans le marché du travail ; 10.3% exprimait des craintes au sujet du dumping salarial et du déclin du bien-être acquis dans le passé (Pilotti et Mazzoleni, 2014, pp. 38-40).

Dans le sillage du succès tessinois, quelques mois après le vote sur l'initiative « contre l'immigration de masse », la section tessinoise de l'UDC lance l'initiative populaire cantonale dénommée « Prima i nostri » (Les nôtres d'abord). L'initiative demande d'inscrire dans la Constitution cantonale les principes de l'initiative fédérale acceptée par la majorité des cantons et des votants en 2014. L'initiative de l'UDC tessinoise, soutenue également par la Ligue des Tessinois, demande entre autres l'introduction d'une préférence sur le marché de l'emploi, à égalité de compétences professionnelles, des citoyens tessinois par rapport aux travailleurs étrangers. En juin 2016, le Grand Conseil lui oppose un contre-projet (soutenu par le Parti libéral-radical, PLR, et le Parti démocrate-chrétien, PDC), en jugeant l'initiative comme irréalisable et peu incisive. Lors du vote, le 25 septembre 2016, malgré l'opposition de plusieurs partis politiques (Parti libéral-radical, Parti démocrate-chrétien, Parti socialiste, Les Verts), des associations patronales (Associations des industriels tessinois, Chambre de commerce du Canton du Tessin), ainsi que des syndicats, l'initiative UDC « Prima i nostri » est approuvée par une large majorité des votants tessinois (58,3%).

## La préférence « cantonale » et les frontaliers

L'analyse du vote montre que le profil-type du votant en faveur de l'initiative « Prima i nostri » est très similaire de celui identifié pour le partisan de l'initiative « contre l'immigration de masse » (Pilotti et Mazzoleni, 2014 ; Pilotti et al., 2017). Selon une enquête post-référendaire réalisées auprès de 1141 citoyens tessinois, l'initiative « Prima i nostri » a surtout été soutenue par des votants sans aucune formation, n'ayant achevé que l'école obligatoire ou un apprentissage, par les travailleurs salariés ou les chômeurs, ainsi que les électeurs de la Ligue des Tessinois et de l'UDC ou n'ayant aucun parti de référence, ou encore par des personnes n'ayant peu ou pas du tout confiance envers le gouvernement fédéral et les syndicats. L'initiative « Prima i nostri » étant étroitement liée à la situation économique et à celle du marché du travail, il n'est pas surprenant que la perception de la situation économique personnelle et du canton ait pu également jouer un rôle significatif. Une très grande majorité (pas moins de 75%) ayant exprimé un jugement négatif envers la situation économique personnelle, du Tessin et

de la Suisse a approuvé l'initiative « Prima i nostri ». Par ailleurs, il s'avère que cette perception différente de la situation économique a influencé le vote pour l'initiative « Prima i nostri » dans une mesure même plus importante que lors de l'initiative « contre l'immigration de masse ».

La question des travailleurs frontaliers se confirme comme un enjeu qui polarise de manière significative l'orientation du vote du 25 septembre 2016 (Pilotti et al., 2017) (voir tableau ci-dessous). 85.7% de ceux qui ont déclaré être tout à fait d'accord avec l'opinion « la proportion actuelle de travailleurs frontaliers réduit le bien-être de ceux qui vivent au Tessin » ont soutenu l'initiative « Prima i nostri ». 80.3% de ceux qui partagent pleinement l'opinion selon laquelle « l'arrivée de travailleurs frontaliers entraîne une concurrence déloyale au détriment des résidents » et 78.8% des répondants qui partagent pleinement l'opinion selon laquelle « la proportion de frontaliers doit être réglée par un contingent établi par les autorités » ont également soutenu la même initiative. D'autre part, parmi ceux qui se sont prononcés contre l'initiative, une opinion inverse prévaut sur celle des travailleurs frontaliers. Par exemple, parmi ceux qui ne sont pas d'accord sur le fait que « la proportion actuelle de travailleurs frontaliers réduit le bien-être des personnes vivant au Tessin », 84.2% se sont opposés à l'initiative ; une tendance similaire peut être observée parmi ceux qui ne sont pas d'accord avec les opinions selon lesquelles « l'arrivée de travailleurs frontaliers entraîne une concurrence déloyale au détriment des résidents » et « la proportion de frontaliers doit être réglée par un contingent établi par les autorités » (respectivement 82.7% et 85.3% de non à l'initiative). L'affirmation selon laquelle « en raison de la crise dans leur pays, les frontaliers italiens sont contraints de chercher un travail au Tessin » divise les partisans et les opposants de l'initiative : une très large majorité des répondants n'étant peu ou pas du tout d'accord a voté oui à l'initiative (76.9%). Cependant, le choix de vote est plus partagé parmi ceux qui affirment être tout à fait d'accord avec la même opinion, dès le moment que 57,4% de ces derniers a soutenu l'initiative.

Pour comprendre les orientations concernant les responsabilités attribuées aux employeurs, nous avons soumis trois opinions aux répondants. Parmi ceux qui ne partagent pas l'opinion selon laquelle « sans les frontaliers beaucoup d'entreprises tessinoises fermeraient en laissant au chômage également plusieurs travailleurs tessinois », il y a une forte proportion de partisans de l'initiative (87.8% de oui) ; de même, parmi ceux qui ne sont pas d'accord

avec l'opinion selon laquelle « pour fonctionner, les entreprises tessinoises sont souvent contraintes de recruter de la main d'œuvre en dehors du canton », le vote en faveur de l'initiative l'emporte clairement (84% de oui). En même temps, la part de ceux qui pensent que « les employeurs sont les principaux responsables de l'arrivée excessive de frontaliers au Tessin » et qui ont voté en faveur de l'initiative « *Prima i nostri* » est certes majoritaire, mais dans une moindre mesure (« seulement » 64.8% de oui). D'autre part, une nette majorité de ceux qui sont tout à fait d'accord avec l'idée que « pour fonctionner, les entreprises tessinoises sont souvent contraintes de recruter de la main d'œuvre

en dehors du canton » et que « sans les frontaliers beaucoup d'entreprises tessinoises fermentaient en laissant au chômage également plusieurs travailleurs tessinois » a voté contre l'initiative (respectivement 63.5% et 68.8% de non). En même temps, ceux qui partagent peu ou pas du tout l'opinion selon laquelle, en général, « les frontaliers assurent une contribution importante à l'économie tessinoise » ont dit oui presque à l'unanimité à « *Prima i nostri* » (94.7%), tandis que « seulement » 67.3% de ceux qui sont tout à fait d'accord avec cette opinion se sont opposés à l'initiative.

<b>Vote à l'Initiative « <i>Prima i nostri</i> »</b>			
	Oui (%)	Non (%)	N
<b>La proportion actuelle de frontaliers réduit le bien-être des personnes vivant au Tessin</b>			
Peu ou pas du tout d'accord	15,8	84,2	158
Assez d'accord	47,2	52,8	248
Tout à fait d'accord	85,7	14,3	356
Ne répond pas	65,0	35,0	40
<i>Total</i>	<i>59,0</i>	<i>41,0</i>	<i>802</i>
<b>Pour fonctionner, les entreprises tessinoises sont souvent contraintes à recruter de la main d'œuvre en dehors du canton</b>			
Peu ou pas du tout d'accord	84,0	16,0	131
Assez d'accord	65,3	34,7	363
Tout à fait d'accord	36,5	63,5	255
Ne répond pas	65,5	34,5	55
<i>Total</i>	<i>59,2</i>	<i>40,8</i>	<i>804</i>
<b>L'arrivée de travailleurs frontaliers entraîne une concurrence déloyale au détriment des résidents</b>			
Peu ou pas du tout d'accord	17,3	82,7	75
Assez d'accord	27,6	72,4	217
Tout à fait d'accord	80,3	19,7	478
Ne répond pas	53,3	46,7	45
<i>Total</i>	<i>59,0</i>	<i>41,0</i>	<i>815</i>
<b>En raison de la crise dans leur pays, les frontaliers italiens sont contraints de chercher un travail au Tessin</b>			
Peu ou pas du tout d'accord	76,9	23,1	78
Assez d'accord	52,8	47,2	197
Tout à fait d'accord	57,4	42,6	486
Ne répond pas	68,1	31,9	47
<i>Total</i>	<i>58,8</i>	<i>41,2</i>	<i>808</i>

<b>Sans les frontaliers beaucoup d'entreprises tessinoises fermeraient en laissant au chômage également plusieurs travailleurs tessinois</b>			
Peu ou pas du tout d'accord	87,8	12,2	156
Assez d'accord	68,7	31,3	323
Tout à fait d'accord	31,2	68,8	276
Ne répond pas	62,5	37,5	40
<i>Total</i>	<i>59,1</i>	<i>40,9</i>	<i>795</i>
<b>La proportion de frontaliers doit être réglée par un con- tingent établi par les autorités</b>			
Peu ou pas du tout d'accord	14,7	85,3	109
Assez d'accord	38,9	61,1	180
Tout à fait d'accord	78,8	21,2	448
Ne répond pas	64,4	35,6	45
<i>Total</i>	<i>59,8</i>	<i>40,2</i>	<i>782</i>
<b>Les employeurs sont les principaux responsables de l'ar- rivée excessive de frontaliers au Tessin</b>			
Peu ou pas du tout d'accord	21,4	78,6	42
Assez d'accord	49,4	50,6	154
Tout à fait d'accord	64,8	35,2	568
Ne répond pas	61,9	38,1	42
<i>Total</i>	<i>59,4</i>	<i>40,6</i>	<i>806</i>
<b>Les frontaliers assurent une contribution importante à l'économie tessinoise</b>			
Peu ou pas du tout d'accord	94,7	5,3	95
Assez d'accord	75,1	4,9	329
Tout à fait d'accord	32,7	67,3	339
Ne répond pas	64,3	35,7	42
<i>Total</i>	<i>59,0</i>	<i>41,0</i>	<i>805</i>

**Tableau 1 : Initiative « Prima i nostri » du 25 septembre 2016 : orientation de vote et perception du flux de frontaliers vers le Tessin (% en lignes)**

Source : Enquête Ovpr-Unil, 2016



## Un espace des représentations composite

Les perceptions que les citoyens tessinois expriment vis-à-vis des travailleurs frontaliers polarisent le vote mais expriment également une forte ambivalence. Comme déjà observé à l'occasion du vote du 9 février 2014 sur l'initiative « contre l'immigration de masse », il n'existe pas une opinion à priori négative envers les étrangers et plus spécifiquement, lors du vote du 25 septembre 2016, envers les travailleurs frontaliers. En effet, si l'on considère les chiffres absolus, seule une petite minorité des votants interrogés (environ 12%, c'est-à-dire 95 personnes sur 805) affirme être peu ou pas du tout d'accord avec l'opinion selon laquelle « les frontaliers assurent une contribution importante à l'économie tessinoise ». De même, une proportion significative des votants tessinois interviewés (599 personnes sur 795, à savoir 75% des participants) partage assez ou entièrement l'opinion « sans les frontaliers beaucoup d'entreprises tessinoises fermeraient en laissant au chômage également plusieurs travailleurs tessinois ». Ces ambivalences apparentes quant au jugement exprimé par les votants tessinois sur les travailleurs frontaliers sont finalement tributaires, à l'instar de ce qui avait déjà été observé pour le vote « contre l'immigration de masse », de deux différents raisonnements sur la réalité économique cantonale. Cette ambivalence nous la retrouvons aussi dans l'ensemble des citoyens tessinois avec droit de vote interrogés (et non pas donc les seuls votants) lors de l'enquête réalisée après le vote sur « *Prima i nostri* » du 25 septembre 2016. À l'aide d'une analyse des composantes principales, on peut mettre en évidence deux facteurs sous-jacents aux opinions des citoyens tessinois vis-à-vis des flux et de la présence des frontaliers : le premier de ces facteurs tend à relever une perception de l'afflux des travailleurs frontaliers comme « problème » et le deuxième comme « ressource » ou avantage (voir encadré méthodologique).

À partir des deux facteurs, on peut articuler un espace des représentations sociales déterminé par la relation entre les perceptions exprimées vis-à-vis de l'afflux des frontaliers et une série de variables socio-économiques, culturelles et politiques (Fig. 1 plus loin).

Plusieurs clés de lecture peuvent être considérées. La première est que les individus qui se

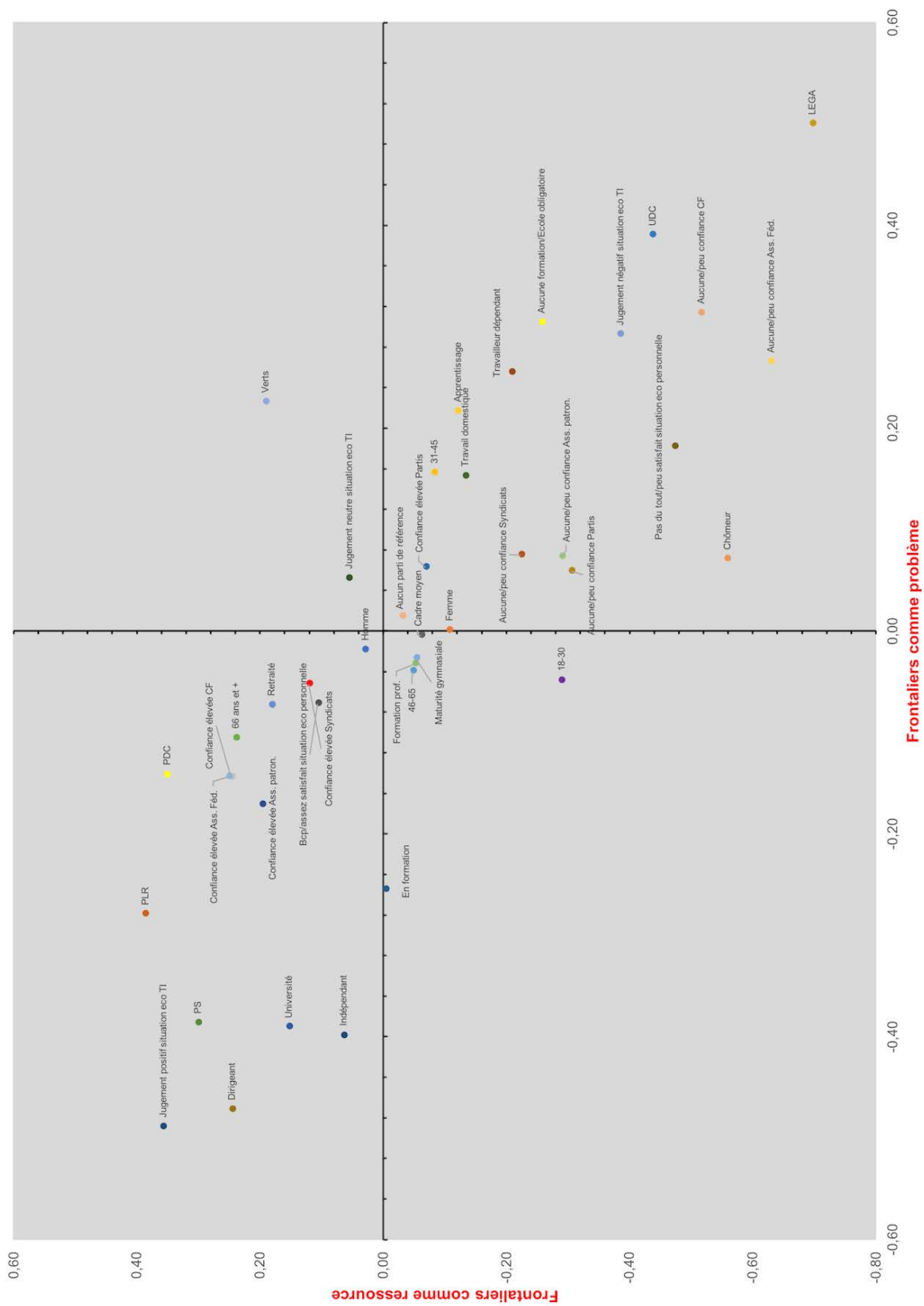
sentent plus touchés par la montée de la concurrence transfrontalière sont aussi ceux qui ont une représentation des frontaliers comme « problème ». En effet, parmi ceux-ci on trouve les chômeurs et les citoyens qui tendent à avoir une perception négative de leur propre situation économique. À l'inverse, les interviewés actifs sur le plan professionnel comme dirigeants, ainsi que ceux qui ont une formation universitaire, ceux qui jugent de manière plutôt positive leurs conditions économiques et celles du canton du Tessin perçoivent moins les frontaliers comme un problème, mais plutôt comme une « ressource ». La deuxième interprétation est fondée sur la méfiance envers les institutions politiques. En effet, les interviewés qui ont peu ou aucune confiance envers les autorités politiques (gouvernement et parlement fédéraux, partis politiques) manifestent une orientation critique envers les travailleurs frontaliers jugés comme étant « un problème ». Finalement, l'interprétation qui met l'accent sur la politisation de l'enjeu montre une polarisation nette entre, d'une part, les citoyens proches de la Ligue des Tessinois et de l'UDC et, d'autre part, les citoyens proches du PS. Pourtant, dans le quadrant de ceux qui considèrent les frontaliers comme « ressource » et moins comme problème, nous observons également les votants des deux principaux partis du centre-droit, le PLR et le PDC. Par contre, les individus ayant un âge compris entre 46 et 65 ans, les citoyens qui n'ont pas de parti de référence, qui ont une confiance élevée dans les syndicats, qui n'ont pas une opinion claire sur la situation économique du canton constituent les catégories les plus ambivalentes envers les frontaliers et leur afflux. Ce qu'on peut qualifier comme un *espace de l'ambivalence* (au milieu du graphique) est donc en large partie exprimé par des individus politiquement modérés, peu touchés par la politisation, l'action des partis et les tensions sur le marché du travail et qui peuvent tourner dans un sens ou dans un autre aux prochaines échéances électorales ou référendaires. Dans cet espace de l'ambivalence deux arguments semblent s'imposer. D'une part, on reconnaît que l'économie tessinoise ne peut pas se passer en général de la main d'œuvre frontalière. D'autre part, on estime la situation contingente, peu réglementée et marquée par un important taux de frontaliers en concurrence avec les travailleurs résidents, comme étant problématique.



## Encadré méthodologique

Les résultats présentés dans le tableau 1 sont tirés d'une enquête par questionnaire postal réalisée par l'Observatoire de la vie politique régionale de l'Université de Lausanne (Ovpr-Unil) à l'occasion de la votation populaire du 25 septembre 2016 sur les initiatives « Prima i nostri » e « Basta con il dumping salariale in Ticino ». L'enquête post-référendaire a été réalisée dans les semaines suivantes (fin septembre – octobre 2016). 1141 citoyens suisses ayant droit de vote et résidants dans le canton du Tessin ont répondu à l'enquête. L'échantillon utilisé dans cette analyse est représentatif en termes de sexe, âge, participation et choix de vote (pour plus de détails, voir : [www.unil.ch/ovpr/votazioni\\_ticinesi\\_2016](http://www.unil.ch/ovpr/votazioni_ticinesi_2016)).

L'analyse par composante principale est effectuée avec la méthode varimax (rotation orthogonale), avec une variance expliquée de 60% pour deux facteurs (ou composantes). Les 8 variables comprises dans le modèle résultent des réponses aux affirmations reproduites dans le tableau 1. Selon le niveau de saturation, quatre variables sont principalement sous-jacentes à la première composante (la proportion actuelle de frontaliers réduit le bien-être des personnes vivant au Tessin ; l'arrivée de travailleurs frontaliers entraîne une concurrence déloyale au détriment des résidents ; la proportion de frontaliers doit être réglée par un contingent établi par les autorités ; les employeurs sont les principaux responsables de l'arrivée excessive de frontaliers au Tessin) ; les quatre autres variables saturent surtout sur la deuxième composante (pour fonctionner, les entreprises tessinoises sont souvent contraintes à recruter de la main-d'œuvre en dehors du canton; en raison de la crise dans leur pays, les frontaliers italiens sont contraints de chercher un travail au Tessin; sans les frontaliers beaucoup d'entreprises tessinoises fermeraient en laissant au chômage également plusieurs travailleurs tessinois; les frontaliers assurent une contribution importante à l'économie tessinoise).



Espace des perceptions des citoyens tessinois vis-à-vis des frontaliers comme « ressource » ou « problème » Fig. 1  
 Source : Enquête Ovpr-Unil, 2016

## Conclusion

Depuis les années 2000, le Tessin est caractérisé par d'intenses controverses transfrontalières qui s'expriment notamment sur le plan politique et référendaire.

Bien que le thème des travailleurs frontaliers soit également présent dans d'autres régions de la Suisse (Helbling, 2011), cet enjeu a pris une importance sans égal au Tessin. La présence accrue de travailleurs frontaliers est thématifiée en lien avec les difficultés socio-économiques persistantes du canton, les relations avec Berne, la question européenne et les controverses politiques et diplomatiques qui surgissent avec l'Italie dans la deuxième partie des années 2000.

En témoignent les orientations dominantes du vote tessinois pour l'initiative du 9 février 2014 « contre l'immigration de masse », ainsi que celles du vote sur l'initiative cantonale « *Prima i nostri* » du 25 septembre 2016. Parmi les éléments saillants expliquant ce vote figure la perception que les citoyens tessinois ont des travailleurs frontaliers. Les partisans de l'initiative partagent de manière beaucoup plus significative les opinions selon lesquelles « la proportion actuelle de travailleurs frontaliers réduit le bien-être de ceux qui vivent au Tessin » ou encore que « l'arrivée de travailleurs frontaliers entraîne une concurrence déloyale au détriment des résidents ». En même temps, il n'existe pas d'opinion à priori

négative envers les étrangers et plus spécifiquement les travailleurs frontaliers. En 2016, seule une petite minorité de votants (environ 12%) affirme être peu ou pas du tout d'accord avec l'idée selon laquelle « les frontaliers assurent une contribution importante à l'économie tessinoise ». En effet, les réticences ou les critiques envers le niveau et/ou la qualité de l'afflux actuel des frontaliers italiens ne semblent pas remettre en cause la reconnaissance de leur apport au bien-être du canton.

Une analyse des perceptions de l'ensemble de l'échantillon des citoyens confirme un espace de représentations où les frontaliers peuvent être vus soit comme « problème » soit comme « ressource ». En même temps, des orientations ambivalentes sont également très présentes, notamment auprès de citoyens les plus distants des luttes partisans. Dès lors, si la perception des travailleurs frontaliers est fortement redevable de la polarisation politique, cette interprétation ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des orientations des votants et des citoyens.

On peut alors se demander dans quelle mesure les tendances observées sont également tributaires d'une intégration sociale limitée de l'espace transfrontalier, qu'on a pu qualifier de « non-lieu », pour reprendre le concept formulé par Marc Augé (De Michelis, 2014). De plus, on peut aussi s'interroger – et cela sollicite des nouvelles pistes de recherche – sur les raisons des ambivalences et de l'effet des logiques « micro » et « macro », à court et à long terme.

*Une version abrégée de cette contribution est parue dans la revue *terra cognita* éditée par la Commission fédérale des migrations (CFM) (Pilotti et Mazzoleni 2017a).*

## RÉFÉRENCES

---

- De Michelis, L. (2014) 'Per una sociologia della frontiera insubrica', dans Mazzoleni, O. et Ratti, R. (éds.), *Vivere e capire le frontiere in Svizzera*, Dadò, Locarno, pp. 131-143.
- Helbling, M. (2011) 'Why Swiss-Germans dislike Germans. Opposition to culturally similar and highly skilled Immigrants', *European Societies*, Vol. 13 No 1, pp. 5-27.
- Mazzoleni, O. (2017) *Les défis du régionalisme politique en Suisse. Le Tessin et ses relations avec Berne*, Slatkine, Genève.
- Mazzoleni, O. et Pilotti, A. (2015) 'The Outcry of the Periphery ? An Analysis of Ticino's No to Immigration', *Swiss Political Science Review*, Vol. 21 No 1, pp. 63-75.
- Mazzoleni, O. et Mueller, S. (2017) 'Cross-Border Integration through Contestation ? Political Parties and Media in the Swiss-Italian Borderland', *Journal of Borderlands Studies*, Vol. 32 No 2, pp. 173-192.
- Pilotti, A. et Mazzoleni, O. (2014) *Il voto ticinese sull'iniziativa 'contro l'immigrazione di massa' del 9 febbraio 2014*, Travaux de science politique, Université de Lausanne, Lausanne.
- Pilotti, A. et Mazzoleni, O. (2015) 'Crises économiques et identitaires qui mènent à l'opposition', *terra cognita*, Vol. 26, pp. 96-98.
- Pilotti, A. et Mazzoleni, O. (2017a) 'Le vote sur l'initiative "Prima i nostri"', *terra cognita*, Vol. 31, pp. 106-109.
- Pilotti, A. et Mazzoleni, O. (2017b) 'Analisi del voto ticinese sui temi di politica migratoria', *Forum*, Vol. 9, pp. 75-86.
- Pilotti, A., Mazzoleni, O., Rossini, C. et Braulin, M. (2017) *Le votazioni ticinesi del 25 settembre 2016 : 'Prima i nostri' e 'Basta con il dumping salariale in Ticino'. Un'analisi del voto*, Rapport d'enquête Ovpr, Université de Lausanne, Lausanne.
- Toppi, S. (2000a) 'La crescita economica (1945-1975) : la scommessa industriale', dans Ceschi, R. (éd.), *Storia del Cantone Ticino. Il Novecento*, (2<sup>ème</sup> éd.), Casagrande, Bellinzona, pp. 593-614.
- Toppi, S. (2000b) 'La crescita economica (1945-1975) : la ricerca di aperture e l'avvento del terziario', dans Ceschi, R. (éd.), *Storia del Cantone Ticino. Il Novecento*, (2<sup>ème</sup> éd.), Casagrande, Bellinzona, pp. 615-640.

## ADRESSES

---

Oscar Mazzoleni, Observatoire de la vie politique régionale (Ovpr), Institut d'études politiques, historiques et internationales, Quartier UNIL-Mouline, Bâtiment Géopolis, Bureau : 4349, Université de Lausanne, 1015 Lausanne, Suisse, [oscar.mazzoleni@unil.ch](mailto:oscar.mazzoleni@unil.ch)

Andrea Pilotti, Observatoire de la vie politique régionale (Ovpr), Institut d'études politiques, historiques et internationales (IEPHI), Faculté des sciences sociales et politiques (SSP), Quartier UNIL – Mouline, Bâtiment Géopolis - Bureau 4543, Université de Lausanne, 1015 Lausanne, Suisse, [andrea.pilotti@unil.ch](mailto:andrea.pilotti@unil.ch)

## NOTES BIOGRAPHIQUES

---

**OSCAR MAZZOLENI** est professeur titulaire en Science politique et directeur de l'Observatoire de la vie politique régionale de l'Université de Lausanne. Il a également enseigné à l'Université de Genève, de Turin, de Salzburg, à la Sorbonne I, à Science-Po Paris et à l'HES de la Suisse italienne. Ses recherches portent sur la vie politique régionale, les partis politiques et les mobilisations populistes.

**ANDREA PILOTTI** est docteur en science politique de l'Université de Lausanne. Il est actuellement responsable de recherche à l'Observatoire de la vie politique régionale de l'Université de Lausanne (OVPR). Il est également membre de l'Observatoire des élites suisses (OBELIS) et codirige un projet de recherche, financé par le Fonds national suisse, sur les transformations urbaines de quatre villes suisses et l'évolution du profil de leurs élus locaux depuis les années 1940. Ses recherches portent sur le recrutement parlementaire, les élites politiques, ainsi que la politique régionale et urbaine.



# LE TRAVAIL FRONTALIER AU LUXEMBOURG ET EN SUISSE : Similitudes, différences et défis communs

Isabelle Pigeron-Piroth, Christian Wille

La lecture des différents textes a révélé des divergences, mais également des similitudes entre les travailleurs frontaliers de Suisse et du Luxembourg.

Ainsi le Luxembourg et la Suisse sont tous les deux de petits pays riches avec d'importants besoins de main-d'œuvre qu'ils ne peuvent pas satisfaire par leur population locale. Ils ont à la fois recours à l'immigration et au travail frontalier pour répondre à ces besoins. Le Luxembourg et la Suisse ont tous deux connu une forte progression de leurs effectifs de travailleurs frontaliers ces dernières dizaines d'années.

Par ailleurs, il existe de forts différentiels (salaires, chômage, emploi, coût de l'immobilier, niveau de vie...) avec les territoires voisins du Luxembourg et de la Suisse, ce qui renforce d'autant plus leur attractivité. Notons encore que ces deux pays sont multilingues, mais pas de la même manière : en Suisse, les pratiques linguistiques varient selon les zones géographiques, alors que le Luxembourg est officiellement multilingue en comptant trois langues officielles : une langue nationale (le luxembourgeois) et deux langues administratives (l'allemand et le français).

En matière d'échelle, comparer le Luxembourg, petit Etat centralisé, avec la totalité de la Suisse, plus grande et constituant un Etat fédéral, dont seuls certains cantons comptabilisent un nombre remarquable de frontaliers, a peu d'intérêt. La plupart des textes dans ce cahier thématique présupposaient ce défi en se focalisant sur un canton spécifique, qu'il s'agisse de Genève, de Bâle, ou encore du Tessin, les plus concernés par le travail frontalier.

En effet, il faut rappeler que les cantons suisses sont très différents les uns des autres et qu'ils ne sont pas impactés de la même manière par le travail frontalier. Si Genève, le Tessin et Bâle sont les

cantons dans lesquels les frontaliers ont le plus d'importance, il existe au contraire un certain nombre de cantons (éloignés des frontières ou n'ayant pas de centre économique majeur) dans lesquels les frontaliers sont quasi inexistantes. Ceci explique pourquoi les frontaliers ne représentent que 6% des actifs sur la totalité de la Suisse (contre 44% au Luxembourg).

Dans les deux espaces étudiés, le travailleur frontalier n'est pas défini, identifié, comptabilisé de la même manière. Au Luxembourg, un règlement européen détermine le critère géographique et temporel (un aller-retour au moins une fois par semaine) de traversée de frontière entre deux Etats membres, alors qu'en Suisse, c'est la possession d'un permis de travail frontalier qui détermine le statut de travailleur frontalier. Par ailleurs, le statut fiscal du travailleur frontalier est variable d'un canton à l'autre en Suisse (paiement des impôts au lieu de travail dans le canton de Genève, mais au lieu de résidence pour les frontaliers actifs dans le canton de Bâle).

L'ensemble de ces précisions méthodologiques et contextuelles s'avère nécessaire avant toute analyse comparative.

A la lecture des différents textes et gardant à l'esprit les éléments-clés mentionnés ci-dessus (échelles, définitions, contextes, disciplines...), plusieurs points communs en matière de travail frontalier ont ainsi pu être identifiés.

Il s'agit tout d'abord de la grande variété des profils des travailleurs frontaliers. Il n'existe pas de frontalier-type, les profils sont plus ou moins qualifiés et les secteurs d'activités très variés au Luxembourg, comme en Suisse, que ce soit entre les divers cantons d'activité, mais aussi au sein d'un même canton. Le travail frontalier répond à des besoins quantitatifs (besoins de main-



d'œuvre) des marchés d'emploi suisses et luxembourgeois, mais aussi qualitatifs (besoins de certains types de profils).

Le travail frontalier est un phénomène structurel, ancré dans les économies locales au Luxembourg comme dans les cantons suisses les plus concernés. Il semblerait néanmoins que la Suisse ait davantage recours à la variation conjoncturelle (les frontaliers comme variable d'ajustement) avec l'octroi des permis de travail (ainsi que le contingentement des frontaliers dans certains secteurs d'activité par le passé). Les frontaliers en Suisse expriment des craintes à ce sujet et ne sont pas sereins par rapport à leur emploi, d'après les entretiens menés dans le canton de Genève et de Vaud.

Des tendances communes en Suisse et au Luxembourg ont pu être constatées en matière d'emploi des frontaliers : forte hausse des effectifs de travailleurs frontaliers ces dernières années renforcée par les problèmes conjoncturels de certaines régions de résidence des frontaliers, diversification des profils des travailleurs frontaliers (de plus en plus qualifiés et dans tous les secteurs d'activité).

Concernant les différences, c'est très certainement en matière de perceptions à l'égard des frontaliers qu'elles se font le plus ressentir entre la Suisse et le Luxembourg. Que ce soit en matière de chômage ou de dumping salarial, les frontaliers en Suisse et plus spécifiquement dans les cantons de Genève et du Tessin sont tenus pour responsables de nombreux maux et accusés de tirer profit de la situation. Alors qu'à Bâle, les perceptions sont plus bienveillantes et au Luxembourg les frontaliers sont plutôt considérés comme des « étrangers familiers » (Wille, 2012), nécessaires à la croissance économique, mais pouvant potentiellement constituer une « menace » pour la langue et la culture luxembourgeoise. L'apparition de partis politiques anti-frontaliers en Suisse fait état d'un climat de méfiance et de recherche de bouc-émissaire dont le Luxembourg est épargné pour l'instant, même si évidemment des tensions existent aussi, se cristallisant autour des pratiques linguistiques (et du reproche

fait aux frontaliers de ne pas pratiquer la langue luxembourgeoise).

L'exemple du Tessin est révélateur des modifications intervenues avec la crise économique. En effet, jusqu'aux années 1990, les frontaliers faisaient partie intégrante de la croissance économique et n'étaient pas décriés dans le Tessin. C'est avec la crise et l'apparition du chômage que la situation a changé. Par crainte d'effet de substitution avec la population locale, une attitude de fermeture et de méfiance vis-à-vis des étrangers est apparue.

L'importance des flux de travailleurs frontaliers et la pratique de langues communes ne suffisent pas à créer un espace transfrontalier intégré. Les exemples du Tessin et de Genève en sont l'illustration alors que Bâle présente davantage de signes d'intégration et de coopération transfrontalières.

Face à l'importance du travail frontalier, plusieurs défis communs aux deux espaces peuvent être identifiés qu'ils soient environnementaux (congestion, pollution, liés aux nombreux déplacements...), mais aussi économiques (évolution future des besoins en qualifications, pratiques linguistiques...), ou encore démographiques (vieillesse...) et sociaux (cohésion, intégration, montée des populismes...). Face à ces défis, la connaissance des éléments contextuels et méthodologiques est nécessaire afin de savoir si une solution est transposable d'un espace à un autre. Les études présentées dans cette publication sont donc une étape nécessaire avant tout transfert de « bonnes pratiques » ou recherche de solutions communes.

Ces réflexions comparatives entre le Luxembourg et la Suisse ne font que débuter. Elles fournissent néanmoins d'intéressantes pistes de recherche à creuser dans un avenir proche. C'est le programme d'un groupe de recherche auquel l'ensemble des auteurs de ce cahier thématique participe. Le groupe nommé « LABOR SwissLux – Labour Across Borders » s'intéresse particulièrement au travail frontalier au Luxembourg et en Suisse, et à ses similitudes, différences et défis communs (voir descriptif en annexe).

## RÉFÉRENCES

---

Wille, C. (2012) 'Nous et les autres. La perception des frontaliers au Luxembourg', dans Belkacem, R. et Pigeron-Piroth, I. (éds), *Le travail frontalier : pratiques, enjeux et perspectives*, Editions Universitaires de Lorraine, Nancy, p. 151-163.

### CITATION PROPOSÉE

Pigeron-Piroth, I. et Wille C. (2019) : Le travail frontalier au Luxembourg et en Suisse : similitudes, différences et défis communs. Dans : *Borders in Perspective - UniGR-CBS cahier thématique*. Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, Quotidien et Perceptions. Vol. 2 : pp. 163-164. <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2824-db4c>

## **LABOR SwissLux – Labour across Borders**

### **Groupe de recherche sur les travailleurs frontaliers en Suisse et au Luxembourg**

Ce cahier thématique confirme que la recherche sur les travailleurs frontaliers est un domaine fécond et utile pour la société ; non seulement localement, mais aussi parce que, tout en étant géographiquement à la marge des pays, les travailleurs frontaliers en révèlent certaines facettes. Ces flux sont soutenus, freinés, canalisés par des spécificités locales territorialisées de part et d'autre des frontières nationales et par des arrangements entre ces lieux à tous les niveaux d'échelle géographique et politico-juridique. Les flux circulaires quotidiens transfrontaliers de personnes, en particulier pour le travail, sont non seulement un sujet local, mais aussi national et international.

Directement et indirectement, à travers l'ouvrage transparaît ce que nous, chercheurs participant à celui-ci, avons dès l'origine de nos échanges identifié : le potentiel d'un travail commun et comparé entre la situation suisse et luxembourgeoise. Ceci nous a conduit à mettre en place en 2018 le groupe de recherche helvético-luxembourgeois « LABOR SwissLux – Labour across Borders ». Ce groupe réalise des activités de recherche sur le travail frontalier (p.ex. projets, conférences, publications etc.) et associe des chercheurs s'intéressant à l'emploi et aux travailleurs frontaliers. LABOR SwissLux est pluridisciplinaire, multi site, et plurilingue (français, allemand, anglais). Encore en phase de constitution, LABOR SwissLux a comme objectifs à court terme, la réalisation d'un site web, la mise en place d'une organisation interne, et le dépôt de projets de recherche.

#### **Membres fondateurs par ordre alphabétique**

Rachid Belkacem (Université de Lorraine)  
Claudio Bolzmann (Haute école de travail social Genève)  
Cédric Duchêne-Lacroix (Université de Bâle)  
Christian Lamour (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research)  
Nadja Lützel (Université de Bâle)  
Isabelle Pigeron-Piroth (Université du Luxembourg)  
Andrea Pilotti (Université de Lausanne)  
Paola Solcà (Haute école spécialisée de la Suisse italienne)  
Nasser Tafferant (Haute école de travail social Genève)  
Sylvain Weber (Université de Neuchâtel)  
Christian Wille (Université du Luxembourg)

#### **Pour plus d'informations**

Cédric Duchêne-Lacroix (Université de Bâle), [c.duchene@unibas.ch](mailto:c.duchene@unibas.ch)  
Isabelle Pigeron-Piroth (Université du Luxembourg), [isabelle.piroth@uni.lu](mailto:isabelle.piroth@uni.lu)

[cbs.uni-gr.eu](http://cbs.uni-gr.eu)  
[borderstudies.org](http://borderstudies.org)

 @unigr\_cbs



**Interreg**  
Grande Région | Großregion  
Fonds européen de développement régional | Euroclischer Fonds für regionale Entwicklung

